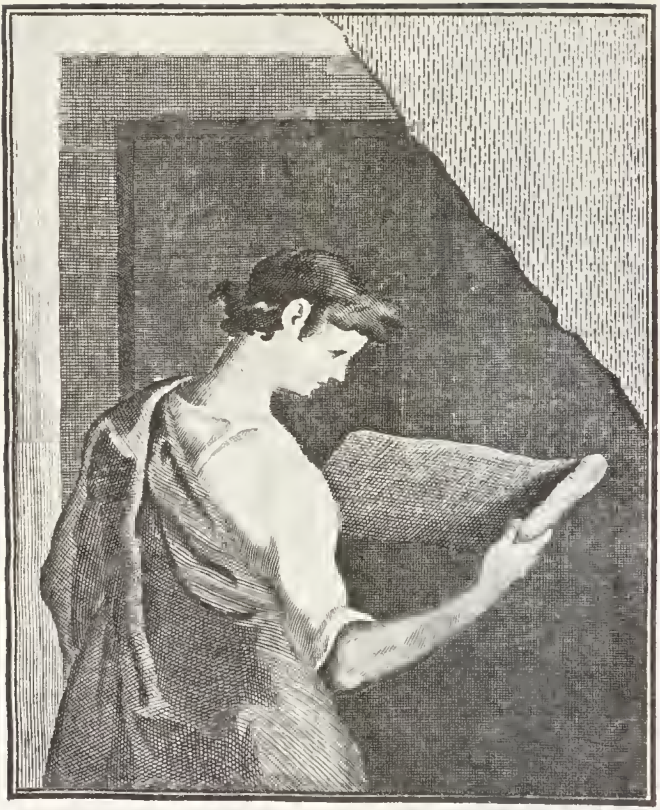

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1701unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May.
Juin. } -1701.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

ON r'imprime ces Memoires à Amsterdam, & c'est M. le Clerc qui prend soin de cette seconde Edition. Il a ajoûté à nôtre premier tome un *Avertissement*, avec des *Reflexions* sur l'extrait que nous avons donné de son *Harmonie Evangelique* : & il se plaint tres-amerement de nous dans l'un & l'autre article. *On s'étoit attendu*, selon luy, *a plus de moderation* de nôtre part *à l'égard des Livres des Theologiens Protestans . . . parce que dans cette sorte d'ouvrages on se contente ordinairement d'apprendre au Lecteur ce que les Livres contiennent sans les refuter ni en rendre les Auteurs odieux.*

Nous avions prevenu ce reproche dans le projet de nôtre Ouvrage. Nous avions promis d'observer toûjours une parfaite neutralité, *excepté quand il s'agira de la Religion, des bonnes mœurs, ou de l'Etat : en quoy il n'est jamais permis d'estre neutre.* Ainsi les Theologiens Protestans ont dû s'attendre qu'en parlant de leurs Livres nous en découvririons le venin.

En effet, comment pourroit-on justifier cette espece de neutralité que M. le Clerc dit qu'on attendoit de nous en Hollande, si ce n'est dans les principes des Tolerans dont

il ſçait bien que nous avons de l'horreur ? Et les Journaliſtes de ce pays là gardent-ils eux-mêmes la regle qu'ils voudroient nous preſcrire ?

M. le Clerc a donc beau ſonner l'allarme, & demander des Memoires contre nous aux Auteurs qu'on ſuppoſe mécontens : nous ne changerons point de conduite pour cela. Si leurs Memoires ne contiennent que des plaintes vagues & ſans fondement, que des invectives, que des injures ; nous nous eſtimerons heureux de rendre, même à ce prix, témoignage à la verité. Si l'on nous fait voir que nous nous ſommes trompez en prenant pour erreur ce qui ne l'étoit pas, nous nous retracterons ſans peine, & nous profiterons de nos mépriſes pour nous obſerver davantage.

Aprés ce reproche general M. le Clerc entre dans le détail, & ſe plaint de deux choſes en particulier : premierement de ce que nous l'avons voulu faire paſſer pour Socinien : & en ſecond lieu de ce que nous luy avons dit des injures.

Au regard de l'accuſation de Socinianiſme, ſi M. le Clerc y étoit auſſi ſenſible qu'il le veut paroître, d'où vient qu'étant intelligent comme il l'eſt en cette matiere, il ne s'eſt pas appliqué plus qu'il n'a fait juſqu'ici à cacher ſes ſentimens, & qu'il ne ſe défend pas autrement là-deſſus qu'il

ne fait aujourd'huy ? Car enfin que dit-il pour sa justification sur quelques passages, que n'ayent dit ou que ne puissent dire les Sociniens les plus declarez ? Mais au lieu de s'en tenir à la discussion particuliere de ces passages, que ne commençoit-il par dire nettement : *Je croy trois personnes en Dieu, distinguées réellement, consubstantielles, coëternelles, &c. & qu'en Jesus-Christ la nature divine & l'humaine sont unies en une seule personne.* Voilà ce que diroit sans balancer tout homme vraiment orthodoxe qui se verroit accusé de Socinianisme.

A quoy tient-il que M. le Clerc ne se soit ainsi expliqué depuis tant de temps, que non seulement des Catholiques, mais aussi des gens de sa communion l'ont exhorté de le faire ? Car il sçait bien que nous ne sommes ni les seuls ni les premiers qui l'ayent accusé d'être Socinien. Si donc nous ne pouvons pas changer de sentiment à cet égard, qu'il s'en prenne à sa propre réponse, & encore plus à son silence.

La seconde chose dont se plaint M. le Clerc, c'est que nous luy avons dit des injures. Il est vrai que nous avons fait faire attention aux erreurs de son Livre, & nous avons cru être obligez en conscience d'en user de la sorte, afin de précautionner les Fideles contre le danger qu'il y avoit à le lire. Mais est-on censé

dire des injures à un Auteur, quand dans un Journal on ne luy fait dire précisément que ce qu'il dit, & qu'on n'altere point ses sentimens ? Si ces sentimens sont mauvais, ce n'est qu'à luy-même qu'il doit s'en prendre, & un Journaliste ne luy fait pas d'injustice en les faisant remarquer.

Ainsi nous n'avons pas prétendu dire des injures à M. le Clerc, nous ne croyons pas même luy en avoir dit, & il n'en marque effectivement aucune. Pour nous, si nous voulions nous plaindre de nôtre côté de celles qu'il nous a dites, nous pourrions en apporter aisément des exemples. Il nous accuse d'ignorance : il nous accuse de ne sçavoir pas ce que c'est que le Socinianisme, de n'entendre pas l'original de l'Ecriture, de ne sçavoir lire ni en Hebreu ni en Grec, de n'entendre pas même le Latin ; enfin d'avoir peu de lumiere & d'équité, & de ressembler aux Censeurs du saint Office qui, selon luy, donnent tout aux soupçons, & qui ne tâchent que de diffamer ceux qui font profession d'autres sentimens que des leurs.

M. le Clerc a jugé sans doute que c'eût été trop de nous donner tout à la fois & des leçons & des exemples de moderation. Quoy qu'il en soit, nous aurions d'autant plus sujet de nous plaindre de ses manieres dures à nôtre égard, que nous l'avons

traité avec plus d'indulgence. Car en faisant l'extrait de ſon Livre, outre les erreurs contre la foy, nous y avons trouvé un grand nombre de fautes, ſoit par rapport au texte Hebreu, ſoit par rapport au texte Grec ; & même beaucoup de fautes de Latin. Mais contens de marquer les erreurs pour en empêcher la contagion, comme nôtre devoir le demandoit, nous avons diſſimulé tout le reſte.

Avions-nous lieu aprés cela d'attendre que M. le Clerc nous accusât de manquer de moderation, & nous donnât ſi peu de marques de la ſienne ? Au reſte, pour luy faire voir combien nous l'avons ménagé, nous luy envoyerons, s'il le ſouhaite, un recueil des remarques que nous luy avons épargnées.

Mais avant que de finir cet Avertiſſement, les Theologiens Proteſtans nous permettront bien de faire encore quelques reflexions ſur le reproche que M. le Clerc nous fait, comme en leur nom, de n'avoir point eu aſſez de moderation à leur égard. Quand nous les traiterions un peu durement dans nos Memoires, auroient-ils le moindre droit de s'en plaindre, eux qui depuis tant d'années rempliſſent preſque tous leurs Ouvrages & même leurs Journaux, d'invectives contre l'Egliſe Romaine en general, contre le Pape, contre les Evêques, contre le Clergé ſeculier &

regulier ? Ces Meſſieurs ſe ſeroient-ils bien perſuadez juſqu'ici que leurs Livres n'ont rien d'injurieux, parce que les Catholiques y ont paru peu ſenſibles ? Et ſe ſeroient-ils crus moderez, parce que nous ſommes patients ? Si c'étoit-là leur penſée, ſeroit-ce un ſi grand mal que nous euſſions entrepris de les tirer d'erreur, & de leur ouvrir les yeux, en leur faiſant éprouver à eux-mêmes une petite partie du traitement qu'ils font aux autres depuis ſi longtemps ? Mais à Dieu ne plaiſe que nous voulions imiter leur exemple. L'Avertiſſement de nôtre 2. Tome fait aſſez voir combien nous en ſommes éloignez. Nous ne prétendons pas changer de conduite à l'avenir. En qualité de Journaliſtes nous rendrons toûjours juſtice aux Ouvrages de ces Meſſieurs : nous en louërons l'érudition & la politeſſe, quand il y aura lieu de le faire ; comme nous l'avons déja pratiqué à l'égard de M. Baſnage : & lors que nous y trouverons quelque choſe à reprendre par rapport à la Religion, nous le ferons avec aſſez de retenuë & de moderation pour faire comprendre que nôtre inclination ſeroit de loüer, & que nous ne blâmons que par neceſſité & par devoir.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES & des beaux Arts.

May & Juin 1701.

DISSERTATION SUR l'Arche de Noé, & sur l'Hemine & la Livre de S. Benoist : par Jean le Pelletier de Roüen, 1700. à Roüen, in 12. pagg. 614.

CEs deux Dissertations ne sont qu'une petite partie d'un Traité complet, que M. le Pelletier pourra bien donner quelque jour, touchant les poids & les mesures des Anciens, surquoy il paroist avoir fait beaucoup de recherches trescurieuses. Malgré la secheresse de sa matiere, qui est presque toute de Geometrie, d'Architecture, de Statique & de Critique ; le bon sens, la netteté & l'érudition qui regnent dans tout l'Ouvrage, en rendent la lecture non seulement utile mais

agréable à ceux qui ont du gouſt pour la litterature, ſoit ſacrée ou profane.

De ces deux Diſſertations la premiere, qui contient plus de 500. pages, eſt diviſée en 42. chapitres. M. le Pelletier y propoſe ſes penſées ſur l'Arche de Noé, en s'attachant à expliquer ce que l'Ecriture nous en apprend. Il prétend que cette Arche eſtoit faite en forme de coffre ou de maiſon flottante, platte par deſſous, contre la forme ordinaire des vaiſſeaux; parce qu'il ne s'agiſſoit pas de voguer, mais ſeulement de flotter ſur les eaux; platte par deſſus à la façon des toits des Orientaux; profonde de 30. coudées, large de 50. & longue de 300. ſelon les meſures exprimées dans l'Ecriture: en ſorte que c'étoit un parallelepipede rectangle de 450000. coudées cubiques.

L'Auteur prend toutes ces meſures en dehors, & il ſuppoſe que ces coudées ſont les coudées de l'ancienne Memphis. Or la coudée de Memphis, ou le Derac, ſelon la meſure exacte qu'en a

donné M. Graves, ſe peut partager en 1824. parties, dont le pied d'Angleterre en contient 1000. & le pied de Paris 1068. l'Arche bâtie ſur ces proportions doit avoir été un baſtiment de 42. mille tonneaux de charge : ce qui n'a rien de ſi ſurprenant, puiſque même l'Antiquité profane nous fournit des exemples de quelques vaiſſeaux d'une plus grande capacité. D'ailleurs les proportions en ſont ſi juſtes, qu'on a veû des vaiſſeaux bâtis ſur les mêmes proportions aller fort bien à la mer, porter plus de charge, eſtre meilleurs voiliers, & faire plus de chemin que les autres, ſans demander plus d'équipage.

Pour entrer un peu plus dans le détail, les figures que M. le Pelletier a fait graver, expliquent aſſez la conſtruction de l'Arche ſuivant ſon hypotheſe que voici en peu de mots. Je dis hypotheſe : car encore que dans tout ce qu'on va rapporter des divers étages & appartemens qu'il ſuppoſe dans l'Arche, des uſages à quoy il les deſtine &c. on en parle comme de choſes réelles

il ne faut pas croire qu'il ait prétendu donner pour un fait constant ; que tout y ait été disposé de la maniere qu'il le décrit. Il faudroit en avoir eu revelation, ou qu'il fût impossible d'y supposer un autre arrangement. Mais il luy suffit de montrer par des principes certains, qu'à s'en tenir aux termes de l'Ecriture, il y avoit assez d'espace dans l'Arche pour tout ce qu'il y a placé. Par là il ferme la bouche aux libertins, qui voudroient bien que cet endroit de l'Histoire Sacrée ne se pût justifier. Aprés cela qu'on imagine, si l'on veut, une autre maniere d'arranger les choses dans l'Arche ; c'est assez pour M. le Pelletier qu'on ne puisse pas refuter positivement son systeme, & qu'il soit constamment très-possible.

Il suppose trois étages, sans compter ce qu'il destine dans le fond de l'Arche, comme dans la carene, à contenir la provision d'eau douce dont Noé avoit besoin pour l'entretien de sa famille & des animaux, pendant plus d'un an. Il donne à ce reservoir toute la longueur

& la largeur de l'Arche, avec trois coudées & demie de profondeur. Au lieu de mettre l'eau dans des fûtailles, il croit plus probable que Noé la mit dans ce grand reservoir, d'où on la tiroit comme d'un puis, par des ouvertures qu'on avoit menagées aux quatre coins & au milieu. Au dessus de ce reservoir l'Auteur place le magazin ou grenier pour les vivres des hommes & des animaux, c'est à dire pour les grains, les fruits, les legumes. Car les hommes ne mangeoient point encore de viande en ce tems-là à ce qu'il prétend : & il veut même que les bestes carnassieres s'en soient passées jusqu'alors. La meilleure raison qu'il en apporte, c'est que cela eût rendu la multiplication des especes impossible dans ces premiers tems. Ce grenier pouvoit avoir sept coudées de hauteur.

Le second étage *en avoit 8 & l'on y avoit pratiqué 36. étables le long des bordages, dix-huit de chaque costé. Chaque étable occupoit 17. coudées sur la largeur de l'Arche, & prés de 15. coudées & demie sur la longueur. Il restoit au milieu une

* *p. 18.*

grande allée de toute la longueur de l'Arche, & de 14. coudées de largeur. Cet eſpace ſervoit de cour, & donnoit du jour & de l'air aux étables. Le plancher d'en bas étoit un peu élevé vers le milieu, pour donner de la pente aux ordures que la propreté obligeoit de pouſſer hors de l'Arche par des trous qu'on auroit fait dans chaque étable. Il reſtoit encore dans la longueur environ dix coudées à chaque bout de l'Arche, & c'eſt-là qu'étoient les quatre ouvertures ou puis à margeolle, pour tirer l'eau du reſervoir d'en bas, ſuppoſé que les pompes ne fuſſent pas encore inventées en ce temps-là.

A l'un des bouts de l'Arche étoit l'entrée, haute de ſix coudées & large de cinq : ce qui ſuffit pour les plus grands & les plus gros animaux. Cette entrée ſe fermoit par une porte à deux battans briſez, qui s'ouvroit en dehors. L'Auteur place à chaque bout un eſcalier pour la communication du ſecond & du troiſiéme étage; & dans le milieu de la cour un puis ſemblable aux

quatre des coins ; avec des écoutilles de diſtance en diſtance, pour tirer du plus haut étage les proviſions ou fourrages, à meſure qu'on en avoit beſoin.

Le 3e. étage avoit ſix coudées & demie de hauteur. Les 14. coudées du milieu de la largeur faiſoient le haut de la cour de l'étage inferieur. Au deſſus des étables il y avoit le long des bordages 36. loges pour y conſerver les proviſions des oiſeaux; les graines qui auroient peri ſous les eaux du Deluge ; les inſtrumens du labourage & des arts ; les meubles & les étoffes. Comme on ne donne à ces loges que 4. coudées de largeur ſur environ 14. & demie de longueur, il reſtoit de chaque côté, entre les loges & l'ouverture de la cour, dequoy pratiquer 36. volieres pour les oiſeaux, chacune de ſix coudées de largeur. Ainſi dans ce troiſiéme étage on voyoit à l'un des côtez de l'Arche ſur ſa longueur, un rang de loges & un rang de volieres, & autant à l'autre côté.

Sur la longueur de l'Arche, en laiſſant d'eſpace en eſpace un peu de

vuide, il reſtoit dix coudées d'un côté & vingt de l'autre. L'eſpace de dix coudées Mr. le Pelletier le laiſſe pour la commodité de l'eſcalier & de la communication dans toutes les loges & volieres, & pour tirer de l'eau par les puis du ſecond étage, qui ſe trouvoient immediatement deſſous. A l'autre bout il employe les 20. coudées qui lui reſtent ſur toute la largeur de l'Arche, la moitié à faciliter la communication comme de l'autre côté, & la moitié à faire pour le logement de la famille de Noé, une cuiſine, une ſalle, & quatre belles chambres de plain pied, qui ont dû avoir ſelon les meſures de Paris plus d'onze pieds de hauteur, plus de douze de largeur, & prés de dix-ſept de longueur.

En comptant la hauteur de ces étages, on ne trouve en tout que 25. coudées : parce que l'Auteur ne prenant ces meſures qu'en dedans, en laiſſe cinq pour l'épaiſſeur du fond, du toit & des trois ponts. Ainſi la hauteur de l'Arche étoit de 30. coudées en dehors, & de 25. en

dedans, ſans y comprendre les ponts ou planchers.

Mais il y a une autre difficulté qui ſe preſente naturellement à l'eſprit, & qui eſt commune à preſque toutes les hypotheſes qu'on a faites juſqu'à preſent ſur cette matiere. C'eſt de ſçavoir d'où venoit le jour non ſeulement dans l'apartement, des hommes; mais encore dans les loges, dans les volieres, dans les étables, & méme dans le grenier. Et ce qui augmente la difficulté, c'eſt que l'Ecriture ne paroît pas laiſſer beaucoup de liberté ſur cet article aux Interpretes. Car il eſt porté que Dieu dit ſeulement Noé Gen. VI. 16. *Feneſtram in arca facies, & in cubito conſummabis ſummitatem ejus.*

C'eſt à quoy l'Auteur a pourveu Car il prétend que, ſans faire de violence à l'Ecriture, on peut ſuppoſer au haut de l'Arche une fenêtre d'une coudée de hauteur, treilliſſée à l'antique, qui regnoit tout a l'entour, qui entroit dans l'appartement des hommes, & qui étant au deſſus des loges donnoit beaucoup de jour dans la cour & dans les al-

lées de communication ; aussi-bien que dans les étables, qui du côté de la cour n'étoient fermées que par des claires-voyes, & même dans le grenier par les écoutilles. Pour l'enduit, il montre aisément que c'étoit du goudran & du bray tel que nous en employons encore aujourd'hui, & non pas de l'asphalte ou bitume.

Mr. le Pelletier aprés avoir proposé son systeme, entreprend de refuter ceux qu'on a faits jusqu'à present, & de montrer qu'ils sont bien moins raisonnables que le sien. Et il faut avoüer qu'il y en a de si ridicules, qu'ils ne meritent gueres la peine qu'il se donne à les refuter.

Il s'arrête quelque tems à prouver que les hommes n'ont eu permission de manger de la chair des animaux qu'après le Deluge : & il répond à ce qu'on pourroit lui objecter des habits que Dieu donna à Adam & à Eve après le peché, & des Sacrifices qui se pratiquoient avant le Deluge. Il croit que dans les Sacrifices toute la victime étoit consumée, sans qu'on reservât rien pour sa nourriture.

Il entre enſuite dans un grand détail des animaux qui devoient remplir l'Arche de Noé; deux, mâle & femelle de chaque eſpece des animaux *immondes* : & ſept, deux mâles & cinq femelles, de chaque eſpece des animaux *mondes* : reduiſant ces derniers à ceux qui étoient pour l'uſage des Sacrifices, comme les moutons, les chevres, les bœufs, les pigeons & les tourterelles. Tout le reſte étoit immonde ſelon la penſée de nôtre Auteur.

Il place les animaux à quatre pieds dans ſes étables, & les oiſeaux dans ſes volieres. Il les met tous fort à l'aiſe. Il n'en oublie aucun de ceux dont il a trouvé le nom dans les Auteurs qui ſe ſont attachez à en faire le dénombrement : & avec tout cela c'eſt tout ce qu'il peut faire que de remplir 32. étables avec 34. volieres. De ſorte qu'il eſt obligé de laiſſer quatre étables & deux volieres pour les animaux qui nous ſont encore inconnus, & qu'on ne trouvera que dans la découverte des terres Auſtrales ou de quelque autre païs nouveau.

Il fait l'estimation de la pesanteur de chaque animal, & de ce qu'il lui faut de nourriture & d'eau par jour, afin de charger également son Arche, en leur assignant à tous leur place. Après le calcul de tout cela il se trouve fort au large, son Arche n'enfonce que jusqu'au tiers de sa hauteur.

Il fait voir aussi comment huit personnes qui y étoient renfermées, n'étoient point trop chargées du soin des animaux, & il conclut de là, que si l'Arche, telle qu'il la propose, se trouve capable de contenir beaucoup plus que Noé ne mit dans la sienne, on a eu tort de s'épouvanter, & de recourir à des hypotheses contraires aux principes de la Geometrie, & qui exposent une aussi bonne cause que celle-là à la raillerie des libertins.

Origene fut heureux de ne proposer qu'après la mort de Celse la figure pyramidale qu'il donnoit à l'Arche de Noé, & les raisonnemens qu'il fait là-dessus dans son 4e. livre contre ce Philosophe impie. Les Interpretes d'Origene ont encore en-

cheri en fait d'abſurditez, & lui en font dire plus qu'il n'en a penſé. Dans ſa ſeconde homelie ſur la Geneſe il a fait une autre deſcription de l'Arche, qui n'eſt gueres plus ſoûtenable que la premiere. Saint Auguſtin a crû réüſſir mieux en triplant toutes les dimenſions: mais cela rend un vaiſſeau énorme, & ſe trouve formellement contraire à l'Ecriture. Il ſeroit inutile de rapporter tout ce qu'ont dit là-deſſus Pierre Aretin, le Cardinal Hugues, & le Cardinal Cajetan, dont on trouve ici la refutation en peu de mots.

L'Auteur s'arrête davantage à refuter le ſyſteme de Jean Buteo, qui étoit bon mathematicien, & qui ne doit pas avoir manqué faute de Geometrie. Mais 1°. il a eu ſi peur de faire des trous à ſon Arche, qu'il ne veut pas qu'on en ait fait ſortir même les excremens & les fumiers des animaux pendant toute l'année que dura le Deluge. 2°. Il veut que les animaux qu'on nomme carnaſſiers, n'ayent pû ſe paſſer de chair pendant ce temps-là: & ainſi il fait pour leur ſubſiſtance une

provision extraordinaire de 3650. moutons. 3°. Il ne met qu'une fenêtre & il la place dans la chambre des hommes ; & ainsi il n'éclaire ni les animaux , ni les greniers. 4° Il suppose que ce bâtiment plat & quarré , & plus long & large que haut, avoit besoin de leste, ce qui est très-faux. 5°. Il met la porte à un des côtez, au lieu de la mettre à un des bouts. 6°. Il loge les animaux trop à l'étroit, ne leur donnant de place précisément que ce qu'il en falloit à chacun pour se tenir sans remüer. Il y a encore plusieurs autres fautes moins considerables dans Buteo: & si ce Mathematicien en a tant fait, on peut croire que Temporarius, Delrio, Jansenius, le P. Fournier & plusieurs autres en ont fait encore d'avantage.

Nôtre Auteur ne parle point de Kircher qui a reformé le systeme de Buteo en beaucoup de choses: mais il éclaircit encore le sien par le détail de ce que les huit personnes, qui étoient dans l'Arche, devoient faire pour subvenir aux besoins des animaux.

Un ſyſteme ſi bien lié fait voir que le *Dérac* de Memphis ou d'Egypte pourroit bien être la coudée de Noé ; & l'on verra un jour dans le Traitté complet de l'Auteur ſur les poids & les meſures des Anciens, que ce même *Dérac* eſt dans la rigueur Mathematique, la meſure de *l'Ammach*, ou coudée du Sanctuaire. * On trouvera dans le même Traité les proportions de cette meſure avec les autres meſures Orientales, Grecques & Romaines.

Ce ſyſteme prouve encore évidemment qu'il y a plus de libertinage que de raiſon, même apparente, à rejetter l'univerſalité du Deluge, que la Tradition conſtante des Juifs & des Chrétiens a toûjours reconnuë, ſans parler d'une eſpece de tradition qui s'en trouve encore dans le deluge de Deucalion & dans les autres fables des Gentils, qui toutes fables qu'elles ſont, ne peuvent manquer de ſuppoſer une verité dont elles ont pris leur origine. On pourroit adjoûter le témoignage de pluſieurs écrivains profanes, &

* *P. 293.*

celui de cet ancien Auteur cité dans la Philoſophie Chinoiſe, lequel, pour prouver qu'il y avoit eu un Deluge univerſel, fait remarquer que ſur le ſommet des plus hautes montagnes, où l'on ne ſçauroit dire avec la moindre apparence que la mer ait jamais été ſans un deluge, on trouvoit une abondance de coquillages qu'on ne pouvoit pas ſoupçonner y avoir été apportez exprès. C'eſt ce qu'on apprend du P. Sarpetri Dominicain Miſſionnaire de la Chine, dans ſon Traité * contre les écrits du P. Longobardi, imprimé depuis peu.

Mr. le Pelletier fait enſuite quelques digreſſions un peu longues, dans leſquelles il y a de fort bonnes choſes. Il prouve. 1° Que l'Arche auroit été inutile, ſi le Deluge n'avoit été univerſel; & il ajoûte que l'homme ayant peché, il étoit dans l'ordre de la juſtice Divine que non ſeulement l'homme, mais auſſi toutes les creatures, que Dieu n'avoit creées que pour l'homme, portaſſent la peine du peché, & ſentiſſent le

* *P. 8.*

poids

poids de la colere de Dieu. Outre que, si l'on veut mettre le Deluge *au rabais des miracles*, selon l'expression d'un Auteur assez connu, ce seroit un plus grand miracle d'élever les eaux à quinze coudées pardessus les plus hautes montagnes dans le systeme du Deluge particulier, que dans le systême ordinaire du Deluge universel.

2°. M. le Pelletier montre que la plû-part des plantes pouvoient se conserver sous les eaux du Deluge, & que Noé pouvoit garder dans ses loges de l'Arche les graines de celles qui auroient été plus sujettes à se gâter.

3°. Qu'au tems du Deluge les animaux ne devoit pas encore être fort éloignez du lieu où l'Arche fut bâtie, & que d'ailleurs Dieu sçut bien trouver le moyen de les y faire venir. Car on ne prétend pas que tout se soit passé sans miracle.

4°. Que le mot *omnis* de l'Ecriture se doit prendre ici sans restriction.

5°. Qu'on n'a besoin pour le Deluge universel que des eaux du ciel, & que l'air en peut fournir une

quantité plus que ſuffiſante pour cela.

C'eſt à ce propos que M. le Pelletier fait dans le 36e chapitre une grande digreſſion contre ceux qui depuis les experiences de M. Deſcartes attribuent de ſi beaux effets à la peſanteur de l'air : & dans le 40e chapitre une autre digreſſion contre l'Aſtrologie judiciaire.

Pour ce qui regarde en particulier la peſanteur de l'air, l'Auteur reconnoît que même dans le ſentiment des nouveaux Philoſophes, on trouve encore dans l'air plus d'eau qu'il n'en falloit pour le Deluge : ſans compter, dit-il, que Dieu pouvoit y ſuppléer ou par une autre voye naturelle qui nous eſt inconnuë, ou par un miracle. Mais on pourra dire qu'il valoit autant placer là le miracle, que de le placer où le place M. le Pelletier, qui eſt obligé comme les autres, d'y avoir recours.

Il y auroit d'autres refléxions à faire ſur le ſyſteme de l'Auteur : mais peut-être n'avons nous déja été que trop longs ſur ce ſujet :

DISSERTATION DE Mr. le Pelletier sur l'Hemine *& la* Livre *de Saint Benoist.*

CEux qui ont lû la Dissertation de Mr. le Pelletier sur l'Arche de Noé, ont dû être surpris qu'un Marchand de profession [a] *inter contagia lucri*, se soit attaché à l'étude de la critique de l'Ecriture Sainte, & qu'il ait eu tant de commerce avec les livres Hebreux, Grecs, & Latins: mais on pourra être plus surpris encore de voir que le même homme entreprenne ici d'apprendre aux sçavans Moines de Saint Benoist ce qu'ils ne sçavent pas, sur la mesure de pain & de vin qui leur a été prescrite par leur saint Fondateur. Car Mr. le Pelletier prétend avoir coulé à fond le fameux Traitté du P. Lancelot, & avoir demontré que les PP. Benedictins sont tous dans l'erreur sur ce point de leur Institut.

[b] Saint Benoist au chap. 39. de sa regle prescrit pour chaque Religieux par jour une livre de pain.

[a] *Horat. l. 1. Epist. 12. ad Iccium* [b] *p. 526.*

panis libra una propenſa, ſoit pour un repas, ſoit pour les deux lorſque la regle permet de ſouper. Il veut qu'on en donne moins aux jeunes Religieux, ou peut-être aux enfans que les Benedictins avoient en penſion. Car le texte porte, *pueris minori ætate*. Dans le 40e. Chapitre le Fondateur regle la meſure du vin à une *Hemine* par jour, en conſideration de la foibleſſe des malades : *infirmorum contuentes imbecillitatem credimus Heminam vini per ſingulos ſufficere per diem*. Il en fit faire des étalons qu'on gardoit ſoigneuſement au Mont-Caſſin, & Saint Maur en apporta en France des copies, lorſqu'il vint y établir ſon Ordre.

Il y a long-temps que ces étalons ſont perdus, ou ne ſubſiſtent plus que dans des monumens douteux. Dés le commencement du neuviéme ſiécle Charlemagne, pour remedier à quelques relâchemens qui s'étoient introduits dans les Monaſteres de France, envoya à Benevent querir le poids & la meſure de Saint Benoiſt : & Theodemar Abbé du Mont-Caſſin, luy envoya

l'un & l'autre. Ces mesures ont encore été alterées depuis, & les Ecrivains qui ont été obligez d'expliquer ce poids & cette mesure par la reduction aux poids & aux mesures de leur païs & de leur tems, n'ont pas jetté peu d'embarras dans toute cette matiere. On trouvera les differens sentimens des Auteurs dans Hœstenus liv. 10. ch. 4. des *disquis. Monastiques :* dans la preface du P. Mabillon sur le 4e. siécle de l'Ordre de S. Benoist : dans la Dissertation du P. Lancelot *sur l'Hemine*, & dans le Commentaire du P. Martene sur le 39. & 40. chap. de la Regle de S. Benoist.

L'Auteur reduit les deux questions à une seule. Car il est persuadé que la pesanteur de la *Livre* de S. Benoist étoit aussi la pesanteur de la capacité de son *Hemine* ou *demi-sextaire. Libra propensa* ne peut signifier qu'une *bonne livre une livre fort pesante*, à bon poids. C'est ainsi en effet qu'on l'a traduit dans des versions anciennes. Or la livre la plus pesante de toutes celles que S. Benoist a pû choisir, est la mine Alexandri-

ne, ou la mine Italique de 40. onces. Donc la mine Italique est la livre de S. Benoist : & le poids de vingt onces de vin fait son Hemine, comme ce poids faisoit la capacité de l'Hemine militaire.

Ce raisonnement suppose beaucoup de choses qui ont besoin de bonnes preuves. C'est pour cela que Mr. le Pelletier prouve par l'autorité de Fannius & de beaucoup d'autres Ecrivains sacrez & profanes, que la *mine* s'appelloit en Italie *Livre* ; & qu'on donnoit le même nom à *l'Hemine*, *demi sextaire* ou *Cotyle*, qui étoit aussi de 20. onces de vin : puisqu'il y avoit un sextaire de quarante. Les citations de S. Epiphane & de S. Jerôme l'engagent à parler du *Hin* des Hebreux, du *Bath* & de *l'Epha*.

L'Auteur vient ensuite aux poids, aux mesures, & même aux monnoyes des Saxons, des Anglois & de nos anciens François : & il prouve que les 30 *solides* que l'assemblée d'Aix la Chapelle en 817. assigna pour la livre de pain de S. Benoist, faisoient une livre & demie selon

l'uſage de France de ce tems-là, & approchoient à trois ou quatre grains prés de 20. onces Romaines : c'eſt-à dire, au poids du marc de Paris, un peu plus de 18. onces & demie de pâte, qui devoient rendre prés de dix-ſept onces de pain cuit, pour la portion journaliere de chaque Religieux.

Quand il ſe trouve des exemples de poids de 32. onces, Mr. le Pelletier prétend que ces poids ſervoient à regler la portion du pain cuit pour deux Religieux. Les 40. onces de pâte reglées par ſaint Benoît pour deux Religieux devoient rendre 34. onces de pain cuit : & ainſi, ſelon luy, D. Lancelot, au lieu de ſe récrier ſi fort, devoit même être édifié que les Religieux du Mont-Caſſin & de S. Maur euſſent ajuſté leur poids ſur 33. & demi, ceux de Saint Medard de Soiſſons ſur 32. & ceux de Bourdeaux ſur 28. parcequ'apparemment ces derniers au lieu de ſe regler ſur les onces Romaines, s'étoient reglez ſur celles de Naples qui étoient un peu plus legeres.

Pour prouver que l'Hemine de-

voit être aussi le poids de 20. onces Romaines de liqueur, M. le Pelletier rapporte les Constitutions de Pierre du Mas Abbé de Chaizal-Benoist, lequel avant l'an 1500. entreprit la reforme de son Monastere, que quelques autres embrasserent. Ce pieux Abbé témoigne, que d'anciens Commentateurs de la Regle expliquoient l'Hemine par une livre & un quart de nôtre poids, qui sont justement vingt de nos onces, que l'on confondoit alors avec les 20. onces Romaines. Guy Juvenal Abbé de S. Sulpice de Bourges, qui vivoit dans le même tems, assure la même chose que Pierre du Mas. Nôtre Auteur apporte encore en preuve les 20. onces que contient la chopine de S. Denis, mesure extraordinaire, qui ne peut avoir été introduite que par les Moines de l'ancienne & fameuse Abbaye de S. Denis: outre deux anciens Auteurs anonymes rapportez par le P. Mabillon, dans lesquels on voit que l'Hemine pese une livre selon quelques uns, & selon d'autres une livre & demie. C'est-à-dire, comme l'explique

Mr. le Pelletier, que l'Hemine pese exactement la livre de S. Benoist, ou une livre & demie autrement 18. onces de France : ce qui revient aux 30. solides d'Aix la Chapelle, qui étoient une livre & demie de ce tems-là, & valoient les 20. onces Romaines.

Un Ordonnance de Charles le Chauve explique une *Hemine* par *trois livres*, chaque livre étoit de 12. onces ou de 20. *solides* : & par consequent cette Hemine étant de 60. *solides* : étoit justement le double de celle de S. Benoist. Aussi étoit-elle destinée à mesurer la portion des Seculiers qui étoient double de celle des Religieux, selon l'intention de S. Benoist : puisque ce saint Legislateur avoit ordonné pour ses Religieux la moitié de ce que les Romains donnoient par jour à leurs soldats.

Une des preuves de l'Auteur est que cette mesure de pain & de vin s'accorde parfaitement avec l'intention de la Regle. Il n'y en a ni trop, ni trop peu pour les deux repas, en prenant les deux tiers pour

le dîné & le tiers pour le ſoupé. C'eſt pour cela que S. Benoît permettoit qu'on augmentât cette portion en vûë d'un travail extraordinaire, & vouloit qu'on la diminuât pour les enfans & les jeunes Religieux. Le P. Lancelot prétend que l'Hemine n'étoit que le demi-ſeptier de ſaint Denis, c'eſt-à-dire dix onces. Si cela étoit, quel moyen y auroit-il eu de n'en donner que le tiers pour le ſouper, & d'en diminuër même quelque choſe en certaines occaſions & en certains lieux comme la Regle l'ordonne?

L'Auteur finit par pluſieurs remarques très-curieuſes ſur les meſures de l'ancienne Rome, tant pour les choſes ſolides que pour les liqueurs. Il y fait voir des erreurs groſſieres de la plûpart de ceux qui ont travaillé juſqu'à preſent là-deſſus, même du fameux Budée, * qui étoit neanmoins ſi perſuadé d'avoir trouvé les vrayes meſures anciennes, qu'il étoit prêt, diſoit-il, à gager tout ſon bien que cela étoit ainſi. Pour le P. Lancelot, après avoir promis une Diſſertation utile pour

* *De aſſe* lib. 5.

nous apprendre les vrayes mesures des anciens, les doses de leurs remedes, les proportions de leur Architecture, l'estimation de leurs monnoyes, & mille autres points très-curieux de l'antiquité, il n'a fait au jugement de nôtre Auteur qu'embroüiller cette matiere au lieu de l'éclaircir.

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΙΟΥΣΤΙΝΟΥ ΑΠΟΛΟΓΙΑ ΠΡΩΤΗ &c. c'est-à-dire, *La premiere Apologie de Saint Justin Martyr pour les Chrétiens, avec la Version Latine de J. Langius corrigée en plusieurs endroits; la Preface & les Observations du même Auteur; les Corrections & les Notes de Robert & de Henry Estienne, de Perionius, de Billius, de Sylburgius, de Scaliger, de Halloix, de Casaubon, de Montaigu, de Grotius, de le Valois, de Cottelier, de Korthold, & de quelques autres; par Ernest Grabe*, à Oxford chez Henry Clement 1700.

LE Titre seul de cet Ouvrage en fait connoître tout le dessein & le plan. Il faut seulement ajoûter que cette édition n'est point faite sur de

nouveaux manuſcrits, mais ſur le Grec de Robert Eſtienne, & que M. Grabe non content d'avoir ramaſſé les Notes & les Corrections de tous les ſavans hommes qu'il nomme dans ſon Titre, y en a ajoûté pluſieurs de ſa façon.

SUMMA THEOLOGIÆ ad uſum ſcolæ accommodata. Tomus primus, &c. C'eſt-à-dire, *Somme Theologique à l'Uſage de l'Ecole. Tome premier contenant les Traittez des Attributs, de la Trinité, & des Anges. Par Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne.* A Paris chez Florentin & Pierre de l'Aulne, ruë S. Jacques, à l'Empereur. *in* 8. *pagg.* 589.

LE nombre preſque infini de cours de Theologie qu'on a imprimez juſqu'ici, n'a point empêché Mr. l'Herminier de ſonger à donner le ſien au Public : parce qu'il n'y en a point encore, ſelon lui, qui ſoit accompli en tout point. Cela vient, dit-il, de ce que les uns donnent trop à la Scholaſtique, & les autres trop peu. Ceux-là s'amuſent

à plusieurs questions frivoles ou indifferentes pour la Religion, dans lesquelles, au lieu des témoignages de l'Ecriture & des Peres, on ne s'attache qu'à de vaines subtilitez, qui gâtent l'esprit en l'accoûtumant à la chicane. Ceux-cy, au contraire, par aversion pour la Scholastique, ne font que des amas confus de passages, qui, faute d'art & de methode pour en faire l'analyse, ne servent par l'obscurité ou par la contrarieté apparente qu'on y trouve, qu'à faire tomber les Auteurs mêmes ou les Lecteurs dans de grands égaremens.

En effet on sçait que l'artifice des Novateurs de ces derniers Siecles, pour répandre leurs erreurs avec moins d'obstacle, a toûjours été de décrier & de rendre méprisable, autant qu'ils ont pû, la Theologie Scholastique : parce qu'ils sçavoient par experience combien sa methode est efficace, soit pour les convaincre par la force du raisonnement, soit pour demêler leurs équivoques, & découvrir leurs Sophismes. Ce qu'il y a de singulier, c'est

qu'aprés avoir tant déclamé contre la Scholaſtique, ils n'ont pas laiſſé de la faire venir en toutes rencontres à leur ſecours. Car perſonne n'a pouſſé plus loin les rafinemens de la Dialectique, & même n'en a tant fait parade, que les plus celebres d'entre eux : comme s'ils n'avoient cherché à deſarmer l'Egliſe, que pour ſe ſervir contre elle des armes qu'ils lui auroient fait quitter. A peu prés comme quelques Auteurs de nos jours, qui ont employé tout l'artifice de la Rhetorique pour décrier la Rhetorique elle-même, & qui ont tâché de diſſuader fort éloquemment l'uſage de l'eloquence. Pour revenir à Mr. l'Herminier, il exhorte les Theologiens à éviter ces deux extremitez vitieuſes, en alliant la Scholaſtique avec la Poſitive, qui doivent être inſeparables, étant inutiles ou dangereuſes l'une ſans l'autre. C'eſt ce qu'il aſſure avoir fait lui-même.

Il avertit qu'il ne s'eſt point mis en peine de certains ornemens dont il pouvoit embellir ſon ſtyle, & il a reduit tous ſes raiſonnemens à des

ſyllogiſmes en forme : perſuadé que c'eſt le meilleur moyen de faire ſentir le fort & le foible tant des preuves, que des objections. Car, comme ajoûte fort bien ce Docteur, il eſt aſſez aiſé de citer de grands paſſages de l'Ecriture ou des PP. & d'y répondre par un diſcours long & periodique, où le defaut du raiſonnement eſt ſouvent caché ſous une multitude de paroles, mais de mettre d'abord le doigt ſur la difficulté, de la rendre ſenſible, d'y répondre avec préciſion, c'eſt ce qui n'eſt pas ſi aiſé, & ce qu'on n'a point ſans la juſteſſe d'eſprit que donne l'uſage de la Scholaſtique.

Voici au reſte un nouvel adverſaire pour le R. P. Lamy Benedictin & pour les Carteſiens, au ſujet des deux premieres demonſtrations de M. Des Cartes touchant l'exiſtence de Dieu. Car M. l'Herminier ne fait point de difficulté de les donner pour nulles.

Ces Meſſieurs pourront en être d'autant moins choquez, qu'il n'épargne pas davantage celles des autres : puiſque de cinq qui ont été

proposées par S. Thomas, & qui sont ordinairement employées par les Philosophes & par les Theologiens, ce Docteur en rejette quatre, & n'en reconnoit qu'une seule qui soit suffisante contre les Athées. Car il regarde comme un paralogisme de prouver la Divinité par quelqu'une de ces raisons, que *tout ce qui existe ne peut pas être contingent, & qu'il doit y avoir un Estre qui existe necessairement de lui-même :* qu'*on ne peut point admettre un nombre infini de causes subordonnées entre elles, &* qu'*il faut absolument reconnoître une premiere cause, de laquelle toutes les autres soient dependantes :* que *la matiere ne peut se donner le mouvement d'elle même, &* que *c'est une necessité qu'il y ait un premier moteur non corporel, de qui elle l'ait reçû mediatement ou immediatement :* que *se trouvant dans les êtres qui existent, divers degrez de perfection, comme de bonté, de beauté, de puissance &c. il faut qu'il y ait un Estre souverainement parfait, par rapport auquel on puisse dire qu'ils*

ſont plus ou moins parfaits les uns que les autres, ſelon qu'ils approchent plus ou moins de ſa perfection.

Aprés avoir mis ces quatre demonſtrations au rang des ſophiſmes, la cinquiéme ; que M. l'Herminier regarde comme une vraye demonſtration de l'exiſtence de Dieu, eſt celle qui ſe tire de la ſtructure de l'Univers, & de la maniere dont il ſubſiſte dans un ſi bel ordre de toutes ſes parties, & avec une regularité ſi conſtante de leurs mouvemens. C'eſt aux Theologiens : & ſur tout aux Diciples de S. Thomas, à voir s'ils abandonneront les quatre premieres demonſtrations à la critique de M. l'Herminier.

Il l'a encore étenduë ſur un autre point qui regarde les Thomiſtes en particulier. Il trouve étrange qu'ils ſoûtiennent que l'exiſtence de Dieu n'eſt point un objet de la foy divine : & encore plus, qu'ils le ſoûtiennent ſans que le reſte des Ecoles Catholiques s'éleve contre cette opinion, qu'il croit être manifeſtement contraire à l'Ecriture, aux SS. Peres, & à la notion même de la Foy,

Auſſi prétend-il que S. Thomas s'eſt contredit là deſſus, & il ajoute que Melchior Canus a fait remarquer cette contradiction.

Mais il faut qu'il y ait ici du mal entendu, ou que ces Theologiens ne ſoient pas d'accord ſur ce ſujet. Car on ſçait que depuis peu, c'eſt-à dire, au mois de Decembre dernier, tout ce qu'il y avoit de Docteurs de la Faculté parmi les P.P. Jacobins du grand Couvent de Paris, ont qualifié comme fauſſe, erronée, temeraire, &c. & injurieuſe à Saint Thomas, une Theſe qui portoit que l'exiſtence de Dieu ne peut point appartenir à la Foy, & que c'étoit le ſentiment du S. Docteur.

Au bout de ce premier Tome, qu'on promet qui ſera bien-tôt ſuivi d'un ſecond, l'Auteur a mis une courte *Introduction à la lecture de l'Ecriture Sainte*, par demandes & par réponſes.

CONFORMITE' DE LA *creance de l'Eglise Catholique avec la creance de l'Eglise Primitive, & difference de la creance de l'Eglise Protestante d'avec l'une & l'autre, par Monsieur de Flamare Prêtre.* A Roüen 1701. deux Tomes in 12. le premier pagg. 645. le second pagg. 556.

MOnsieur de Flamare a été autrefois de la R. P. R. ses parens qui lui voyoient de l'application à l'étude, & de l'inclination à s'instruire de sa Religion, le destinerent au Ministeriat, & confierent son éducation à Mr. de Larroque Ministre de Roüen, si fameux par l'érudition & encore plus par le caractere d'honnête homme, qui regne dans ses Ecrits. Mr. de Flamare a donc été élevé avec les enfans de Mr. de Larroque, qui ont eu depuis le bonheur de se convertir, & de faire cette importante demarche, dont leur pere n'avoit jamais paru fort éloigné. Car ce sçavant homme étoit assez persuadé du peu de fon-

dement qu'avoit eu Calvin de faire ſa pretenduë reforme. Il diſoit ſouvent qu'on *n'eſtoit pas ſi éloigné qu'on le penſoit, qu'on diſputoit ſur beaucoup de points, même les plus importans, faute de s'entendre les uns les autres :* & il paroiſſoit par ſes diſcours qu'il auroit donné de tout ſon cœur les mains à une reünion.

Cela ne pouvoit manquer d'augmenter les doutes de Mr. de Flamare ſur la Religion dans laquelle on l'élevoit. Il s'apperçût que les Drelincourt, les Daillé, les Du-Pleſſis Mornay, les Amiraut, les de Larroque, les Claude & les autres Ecrivains du parti convenoient bien que l'Egliſe étoit tombée en ruine & deſolation au temps de leur prétenduë reforme; mais qu'ils n'étoient pas d'accord ſur l'eſpace de temps qu'elle avoit conſervé la pureté de la Foy : que la plûpart avoüoient cependant qu'elle avoit été belle, floriſſante, & ſans tâche pendant les quatre ou cinq premiers Siecles, & même juſqu'au VII. C'eſt dans ces tems, appellez par Mr. de Larroque dans la Preface de ſon Hiſtoire de

l'Euchariltie, *les tems les plus purs & les plus heureux du Christianisme*, c'elt, dis-je, dans ces tems-là que Mr. de Flamare voulut chercher l'éclairciſſement de ſes doutes. Mais plus il avança dans l'étude de l'antiquité, plus il fut ſurpris de trouver dans cette ſource pure l'unité de l'Egliſe, la ſucceſſion des Papes & des Evêques, la Hierarchie Eccleſiaſtique, & une infinité de veritez ou de pratique ou de dogme, qu'on lui avoit appris à regarder dans l'Egliſe Catholique comme des nouveautez.

Quand il ſe mit enſuite à étudier la Doctrine des Catholiques dans les livres de leurs Docteurs, il la trouva bien differente de l'idée qu'on lui en avoit donnée juſqu'alors. Il ſe rendit enfin à la verité: & après l'avoir embraſſée, ſon plus grand deſir a été de la découvrir à ceux qui ne la connoiſſoient pas encore. C'elt pour cela qu'il donne au public ces deux Volumes, qui ne ſont qu'un eſſai d'un plus grand ouvrage. Il ne s'arrête point à mille choſes dont les premiers Reforma-

teurs ont fait bien du bruit, quoyque de leur aveu elles ne fussent point essentielles à la Religion. Il ne parle que des points capitaux, qui sèmblent être le sujet de la separation; & il montre que dans ces sortes de choses les Catholiques ne croyent & ne pratiquent que ce que l'ancienne Eglise a cru & pratiqué; qu'au fond ceux qui sont engagez dans le Schisme, conviennent souvent du principal; que s'ils étoient une fois rentrez dans l'Eglise, ils ne trouveroient plus rien qui les revoltât, & ne songeroient jamais à s'en separer.

Il a semblé à quelques-uns que Mr. de Flamare comptoit trop sur quelques passages des Auteurs Protestans, afin de prouver qu'au fond leur Doctrine revenoit à celle des Catholiques & de l'ancienne Eglise. Mais s'il se trouvoit qu'il s'y fût mépris, il lui sera aisé de rectifier dans une autre édition ce qu'il pourroit y avoir de defectueux dans celle-ci.

A la fin de son Ouvrage il exhorte Messieurs de la Religion prétenduë Reformée à se reünir à l'Eglise dont

ils se trouvent éloignez par le malheur de leur naissance ; & il les fait souvenir de ce qui est marqué dans leur Catechisme au Dimanche XVI. que tous ceux qui se separent de « la Communion des Fidelles pour « faire secte à part, ne doivent point « esperer de salut tant qu'ils demeu- « reront dans la division : parceque « hors de l'Eglise il n'y a que dam- « nation & que mort. «

TRAITTÉ DE LA COMMUNION sous les deux especes, par Mr. Chardon de Lugni Prêtre. A Paris chez Daniel Jollet, 1701. in 8°. pagg. 345.

PLusieurs Docteurs Catholiques ont écrit dans ces derniers tems pour justifier la pratique de l'Eglise sur le retranchement de la Coupe, ou de la Communion du peuple sous les deux especes. Mr. Chardon, après avoir leu & examiné leurs Ouvrages, a remarqué qu'ils laissoient encore assez de choses à dire pour pouvoir entreprendre un nouveau Traitté sur le même sujet. Il

s'y propose principalement de faire voir que les deux especes de l'Eucharistie ne sont point necessaires au salut des Laïques, & de convaincre les Protestans qu'ils sont dans l'erreur là dessus.

Après avoir établi l'état de la question dans cette controverse, exposé la creance des Catholiques, & celle des Protestans, & fait diverses reflexions très-solides & très-judicieuses sur ces deux creances; il s'applique à prouver que comme c'est à l'Eglise de Jesus-Christ à distinguer ce qui est essentiel dans la Religion Chrêtienne d'avec ce qui ne l'est pas, & à regler les choses qui appartiennent à la Discipline; cette même Eglise a pû déterminer premierement que la Communion sous les deux especes n'étoit point absolument necessaire aux Laïques, & ensuite les en dispenser & même la leur defendre.

Mais Mr. Chardon ne se contente pas de cette preuve generale. Il prouve outre cela la doctrine de l'Eglise, par des raisons Theologiques, par plusieurs figures de l'ancien

cien Teſtament, par les promeſſes & par l'exemple de J. C. auſſi bien que par celuy des Apôtres. Il refute en même tems avec beaucoup de netteté les objections des Heretiques. Enfin il employe les derniers Chapitres de ſon Ouvrage à faire voir à ces Meſſieurs, que c'eſt mal à propos qu'ils objectent aux Catholiques l'uſage de la primitive Egliſe ſur ce point.

PRINCIPES DE LA Theologie Morale établis ſur l'Ecriture Sainte, les Canons des Conciles, le Droit Canonique & la Tradition des SS. Peres. Par Mr. de la Font Prieur de Valabregue ancien Official d'Uſez, 2. Volumes in 12. pagg. 1065. les deux Tomes, *à Paris chez Pierre & Imbert de Bats, ruë Saint Jacques* 1701.

ON expoſe d'abord dans la Preface l'étenduë, l'utilité & la neceſſité de la Morale: & on avertit enſuite que le deſſein de l'Auteur n'a point été de faire en ce genre un Ouvrage ſçavant; mais un Ouvrage

utile qui pût fournir des principes pour décider les cas ordinaires de conſcience, à ceux qui n'ont pas aſſez de loiſir pour en chercher la réſolution particuliere & préciſe dans les livres des SS. Peres, ou dans les decrets des Canons. On ajoûte que quoique l'autorité ſoit le principal fondement ſur lequel Mr. de la Font appuye tous ſes principes & toutes ſes réſolutions, il ne néglige pas la raiſon, & ne manque gueres de confirmer toutes ces maximes de quelque raiſonnement Theologique, ne doutant point que la raiſon ne ſerve utilement dans la Morale & dans la conduite de la vie, quand elle eſt éclairée par la lumiere de la Foy.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre parties. Dans la premiere l'Auteur examine quelles ſont les ſources d'où il faut puiſer la veritable intelligence des loix de Dieu & de l'Egliſe; Dans la ſeconde il recherche quels ſont les principes qu'on peut preſcrire en general pour appliquer les loix generales aux cas particuliers de conſcience, & pour diſcer-

ner jusques où s'étend & ne s'étend pas l'obligation qu'elles imposent aux Fidelles; Dans la troisiéme il établit beaucoup d'autres principes pour marquer la maniere dont il faut observer les loix de Dieu, ou de l'Eglise, pour le faire comme il faut. Enfin dans la quatriéme il examine & refute les vaines & fausses excuses qu'on a coutume d'alleguer pour se dispenser de l'observance des loix, & pour excuser les transgressions que l'on en fait.. Tout cela est reduit par l'Auteur à trente & un chefs qu'il appelle *Principes*, & que nous avons cru devoir rapporter ici pour donner une idée plus exacte & plus étenduë de son Ouvrage.

Principes, sources de l'intelligence de la Loy.

1°. L'Ecriture Sainte contenuë dans l'ancien & dans le nouveau Testament.

2°. Au defaut de l'Ecriture, les SS. Canons sont la regle de nos devoirs.

3°. Au defaut de l'Ecriture & des Canons, les sentimens des anciens Peres de l'Eglise sont la regle de nos devoirs.

4°. L'Ecriture, les Canons & les SS. Peres qui nous apprennent à discerner le bien d'avec le mal, sont aussi la regle & la mesure de la legereté ou grieveté des pechez.

Principes pour appliquer la Loy.

5°. Lorsque la Loy de Dieu commande ou défend generalement quelque chose, il faut la tenir commandée ou défenduë absolument dans tous les cas particuliers ; à moins que d'en prouver l'exception par l'Ecriture, par les Canons, ou par les SS. Peres.

6°. Lorsqu'une loy défend quelque chose, toutes celles qui y conduisent & servent de moyen pour y arriver, sont également défenduës ; comme aussi, lorsqu'elle ordonne quelque chose, tout ce qui empêche de l'observer est semblablement defendu.

7°. Lorsqu'une chose est défenduë par la loy, toutes les suites le sont de même : comme aussi lorsque quelque chose est ou permise ou commandée, celles qui sont necessaires pour l'accomplir, sont permises ou commandées.

8°. Lorſqu'une loy défend quelque choſe, quoy qu'elle n'exprime qu'une certaine voye de la faire, on ne peut la faire par une autre voye ſans peché, à moins que cette autre voye ne ſoit exceptée expreſſément par quelque loy ou par quelque uſage legitime.

9°. Dans les cas mêmes ou la loy divine ſouffre exception, ceux qui font ce qu'ils croyent être défendu par la Loy, faute de connoître cette exception, ſont auſſi coupables que ceux qui violent cette même loy dans les cas où elle ne ſouffre point d'exception.

10°. Non ſeulement lorſqu'on croit que la loy de Dieu ne ſouffre point d'exception en certains cas, mais qu'on en doute, on ſe rend coupable en faiſant ce que l'on doute être défendu par la Loy.

11°. Il n'eſt point ſeur dans la pratique de ſuivre toutes les opinions probables, & qui ſont fondées ſur quelque autorité ou ſur quelque raiſon, pour ſoûtenir que certaines choſes ne ſont pas commandées ou défenduës.

12°. Dans le concours de deux opinions opposées, lorsqu'il y a plus de raison de croire qu'une chose est défenduë par la loy de Dieu, que de croire qu'elle est permise, on ne peut sans pecher la faire : & ainsi l'on doit toûjours suivre l'opinion qu'on croit plus probable.

13°. Lorsque les raisons ou autoritez qui montrent qu'une chose est défenduë ou permise semblent également probables, on ne peut la pratiquer en conscience.

14°. Lorsque les raisons qui prouvent qu'une chose n'est point défenduë par la loy de Dieu sont plus probables & plus fortes que celles qui prouvent qu'elle est défenduë, on peut la pratiquer en seureté de conscience; quoyqu'on ne soit point obligé d'agir, & qu'il y eût plus de seureté & de perfection à ne point agir : quand même l'opinion qu'on suit & qu'on croit plus probable, seroit fausse.

15°. Un Docteur ne peut conseiller ce qui lui semble plûtôt contraire que conforme à la loy de Dieu, & de même un Confesseur ne peut

absoudre un penitent, qui refuse de s'acquiter de quelque devoir auquel il le croit obligé, bien que ce penitent croye n'y être pas obligé, fondé sur le sentiment de quelques Auteurs.

Principes sur la maniere dont il faut observer la loy.

16. Il ne suffit pas de faire exterieurement ce qui est commandé par la loy de Dieu, ou de l'Eglise, si on ne l'observe en même tems de cœur, de volonté, & d'affection.

17. La seule convoitise des choses qui sont défenduës par la loy de Dieu, ou la seule intention d'omettre les choses qui sont commandées, violent la loy & rendent aussi coupables aux yeux de Dieu, que les actions mêmes défenduës.

18. Non seulement la convoitise, quoi que sans effet, des choses défenduës par la loy de Dieu, viole la loi; mais même la pensée seule, lorsqu'elle est volontaire & arrêtée avec complaisance à ces choses, quoy que sans aucun desir de faire le mal que l'on considere de la sorte avec plaisir.

19. C'eſt pecher contre la loy, & manquer à ſon obſervance, que de ſe jetter volontairement dans l'occaſion d'en violer quelque precepte.

20. C'eſt pecher contre la loy de Dieu de donner occaſion au prochain, ſoit par ſes actions, ſoit par ſes paroles, d'en violer quelque precepte.

21. C'eſt ſe rendre coupable du violement de la loy de Dieu, de conſentir, ou de cooperer d'une autre maniere au violement que d'autres en font.

22. Une mauvaiſe fin ou intention corrompt l'obſervance des preceptes, & fait qu'on ne les accomplit pas comme il faut aux yeux de Dieu, en les gardant en apparence.

23. Ce n'eſt pas accomplir une loy comme il faut, que d'aller contre l'intention & la fin qu'elle ſe propoſe, quoy qu'on la garde ſelon la lettre.

24. Non ſeulement les loix de Dieu, mais auſſi celles de l'Egliſe exigent l'attention interieure à ce qu'on fait pour les accomplir.

Principes ou vaines excuſes qu'on apporte pour ſe diſpenſer de la loy.

25. L'ignorance des ordonnances de la loy.

26. La bonne intention prétenduë, en manquant d'obſerver en quelque rencontre quelque ordonnance de la loy.

27. La prétenduë neceſſité ou l'on ſe trouve engagé en certains cas de violer la loy de Dieu par crainte, par contrainte, ou par violence.

28: La mauvaiſe habitude ou accoutumance à commettre certains pechez, que l'on commet preſque ſans y prendre garde & ſans reflexion.

29. La coûtume commune de certains lieux, de certaines perſonnes.

30. La ceſſation d'une des raiſons de la loy qui défend ou qui ordonne quelque choſe.

31. La prétenduë diſpenſe de l'obſervance de la loy de Dieu.

Voilà les principes de la Theologie Morale de M. de la Font. Ces principes lui ſont preſque tous communs avec les autres Caſuiſtes : mais le point eſt de voir ſi toutes ſes con-

clusions sont bien tirées; & il y en a quelques unes dont tout le monde ne conviendra pas, & qui auroient du moins besoin de quelque explication. Nous ne croyons pas devoir entrer dans ce détail, & nous en laissons le jugement à ceux qui liront l'Ouvrage.

Mais il est bon d'avertir ceux qui liront les Prônes du même Auteur, qu'il y faut reformer un endroit par l'un des principes qu'il établit ici. C'est à la page 629. du 2. Tome. où il est dit que les pechez contre la loy naturelle, commis par une ignorance invincible & innocente en elle même, ne laissent pas d'être de propres & de veritables pechez que Dieu nous impute & qu'il doit punir. Cette proposition détruiroit le 14. des principes de nôtre Auteur, qu'on vient de rapporter : sçavoir, qu'on peut en seureté de conscience pratiquer l'opinion qu'on croit la plus probable, quand même elle seroit fausse effectivement. Cela ne sçauroit être vray qu'autant qu'il l'est que ce qu'on fait par une ignorance invincible, n'est point imputé

à peché devant Dieu. Auſſi voit-on que tous ceux qui ont avancé la maxime contraire à celle-cy, n'ont pas manqué de ſoûtenir que l'opinion même la plus probable n'excuſoit pas ceux qui la ſuivoient en pratique, à moins qu'elle ne fût vraye : propoſition condamnée encore dépuis peu par Alexandre VIII.

Cette morale eſt dédiée à Monſeigneur l'Evêque de Langres, non par l'Auteur, mais par le ſieur Pralard Libraire qui parle en ſon nom dans l'Epitre dédicatoire, quoy que ce ne ſoit pas luy qui débite le livre, & que l'Auteur ſoit vivant.

NOVA ET METHODICA

Inſtitutionum juris Canonici tractatio, ſeu Paratitla in quinque libros Decretalium Gregorii IX. in 18. pagg. 291. C'eſt-à-dire, *Abregé nouveau & methodique des Decretales de Gregoire IX. à Paris chez Antoine Warin ruë S. Jacques au Scapulaire* 1700.

QUoique le titre de cet Ouvrage ne promette qu'une idée des

Decretales & un abregé du droit Canonique, cependant il en renferme presque tous les principes, leurs exceptions, & les questions les plus belles, aussi bien que les ordinaires. Il n'y a pas de chapitre dans les Decretales dont le veritable sens ne se trouve icy d'une maniere si intelligible, qu'il n'est pas possible d'en faire la lecture sans les entendre parfaitement.

Le style de l'Auteur est aisé & concis; mais il n'est pas obscur pour cela: ce qu'on n'évite qu'avec peine quand on veut être court. Pour donner une idée plus nette de cet Ouvrage, il est bon de sçavoir, que le cours du Droit Canon consiste en trois volumes, qui contiennent les compilations ou collections des Canons ou des Decrets & des Decretales. Le premier volume consiste en la premiere compilation qu'on appelle *Decret de Gratien*. Les grandes *Decretales* recueillies par l'ordre de Gregoire IX. composent le second volume, qui est le sujet de l'Ouvrage en question. Le troisiéme Tome comprend les quatre der-

nieres compilations des Decretales qui sont le *Sexte* , les *Clementines*, les *Extravagantes* de Jean XXII. & les *Extravagantes* qu'on appelle *Communes*.

Le second volume du Droit Canon est une collection faite par l'ordre de Gregoire IX. principalement de plusieurs constitutions des souverains Pontifes jusques en l'an 1320. que ce recueil de Decretales fut mis au jour. Cette compilation fut mise dans l'ordre où nous la voyons par S. Raymond de Pennafort , qui fut Chapelain & Penitencier de Gregoire IX. Pour la dresser il se servit des cinq compilations qui étoient alors approuvées, & il y ajoûta d'autres Decretales posterieures qui n'avoient pas encore été redigées en volume.

Les Decretales sont divisées en cinq livres : chaque livre est composé de plusieurs titres, & ces titres comprenent ordinairement plusieurs chapitres ou Decretales. Le premier livre traitte principalement des diverses especes du Droit Ecclesiastique en general , & des differens

juges qui ont droit de connoître des matieres ſoit civiles, ſoit criminelles, qui ſont de la juriſdiction de l'Egliſe. Le ſecond eſt de la procedure civile. Le troiſiéme & le quatriéme parlent de la matiere des jugemens civils, qui eſt traittée au tribunal Eccleſiaſtique. Les affaires des Clercs qui en ſont la plus grande partie, rempliſſent le troiſiéme livre. Le Sacrement de mariage, pour raiſon duquel les perſonnes laïques ſont ſujettes à la juriſdiction Epiſcopale, occupe le quatriéme. La forme & la matiere des jugemens criminels ſont expliquées dans le cinquiéme & dernier livre. Cet ordre eſt marqué par ce vers latin.

Judex, judicium, Clerus, ſponſalia, crimen.

Le premier mot de ce vers répond au premier livre, & les quatre autres aux livres ſuivans.

Les titres de cette collection ſont expliquez fort methodiquement dans cet Ouvrage, ſuivant que la matiere le requiert, par rapport à ſon étenduë & à l'utilité qu'on en peut tirer. Ainſi l'Auteur a pris ſoin

de n'expliquer qu'en deux mots les titres qui ſont à preſent inutiles, & s'eſt bien plus étendu ſur ceux qui ſont d'uſage.

Il donne d'abord la définition de la choſe : il l'explique plus au long quand il eſt beſoin : il entre enſuite dans la diviſion, & après il développe tous les principes qui ſont relatifs aux titres qu'il traitte, ſoit par exception, ſoit par explication, il n'oublie pas de rapporter l'origine du point qu'il traitte, quand elle eſt curieuſe, & les differens changemens qui y ſont arrivez. Il cite les autoritez des autres collections du Droit Canon, qui confirment ce qu'il avance ; il remarque auſſi briévement ce qui étoit de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, & inſere ſur chaque titre ce qui y a été introduit de nouveau par le Concile de Trente, dont il raporte les déciſions.

Enfin l'on peut dire que ces *Paratitles* de la principale partie du Droit Canon ſont un excellent abbregé de tout ce Droit, & peuvent ſervir beaucoup à ceux à qui il appartient de décider des matieres qui y ſont trait-

técs. Les Eccleſiaſtiques en particulier peuvent s'y inſtruire parfaitement des choſes dont la connoiſſance leur eſt très-neceſſaire tant par rapport à eux, que par rapport aux autres : comme de ce qui regarde la Simonie, les uſures, le Sacrement de mariage & les excommunications.

L'Auteur a remarqué dans ſa preface, qu'il prioit le Lecteur d'excuſer les fautes d'impreſſion qui pourroient s'être gliſſées dans ſon Ouvrage. Il y en a une bien groſſière au titre du livre 3. *de cohabitatione Clericorum & mulierum* où, en parlant des perſonnes que les Prêtres pouvoient retenir chez eux, on a mis *Amica*, au lieu d'*Amita*.

NOUVELLE VIE DES SAINTS Pour tous les jours de l'année, composée sur les Memoires les plus fidelles & les plus veritables de chaque siecle : par Mr. L'Abbé de Commanville. à Roüen chez Jean Baptiste Besogne. 4. volumes in 12. 1. *vol. pagg.* 584. 2. *vol. pagg.* 588. 3. *vol. pagg.* 604. 4. *vol. pagg.* 587.

MOnsieur Echard de Commanville, en composant la nouvelle vie des Saints qui paroît sous son nom, a pensé à la rendre la plus utile qu'il se pourroit ; & il s'est attaché pour cela à éviter les défauts qui se rencontrent dans les Legendes ordinaires.

Il a donc eu soin de mettre une vie pour chaque jour, de faire les vies courtes, & toutes à peu prés de la même longueur ; afin que les familles de pieté, & qui donnent tous les jours un tems reglé à la lecture des bons livres, trouvassent dans celuy-cy de quoy s'occuper & s'édifier pendant toute l'année. Chaque vie ne contient que quatre

ou cinq pages, & peut être lûë en un demi quart d'heure. L'homme le plus accablé d'affaires peut aiſément ménager ſur la journée un tems ſi court, & ne doit pas d'ailleurs regretter des momens ſi bien employez.

En ſe bornant à une vie pour chaque jour, l'Auteur a eu le moyen de choiſir : & dans ce choix il s'eſt toûjours arrêté aux Saints les plus connus, & qui ſont dans le Martyrologe Romain. Il a diviſé chaque vie, comme en trois points, & il s'eſt contenté d'y faire un recit ſimple & abregé des principales actions de vertu du Saint, ſans preſque y mêler de reflexions. Mais à la fin de chaque vie on trouve toûjours quelques pratiques de pieté, une courte aſpiration, & une fervente priere à Dieu. Ainſi les ames devôtes auront dans cette nouvelle vie des Saints, des ſujets de meditation pour tous les jours de l'année.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre tomes à peu prés égaux, contenant chacun trois mois· L'Auteur dans la préface du premier tome explique

en détail le projet de ſon Ouvrage. La préface du ſecond eſt un diſcours ſur l'uſage que l'on doit faire de la vie des Saints, & ſur l'utilité qu'on en doit retirer. On voit à la tête du troiſiême au lieu de préface, la vie de Jeſus-Chriſt extraite des Evangeliſtes ; & celle de la Sainte Vierge à la tête du quatriême.

Si M. de Commanville paroît avoir moins cultivé ſon ſtile qu'il n'auroit pû, il dédommage bien le lecteur de cette petite négligence, par la netteté & l'arrangement des matieres, & ſur tout par la ſolidité des choſes qu'il dit. Il paroît qu'il n'a rien eu plus à cœur dans ſon Ouvrage que la verité, & c'eſt de quoy on ne ſçauroit trop le loüer.

Tout le monde ſçait que quelques-uns de ceux qui ont composé les Legendes, ont eu plus de ſoin de ramaſſer ce qui pouvoit cauſer de l'admiration au peuple, & faire honneur au Saint dont ils écrivoient la vie, que de faire le diſcernement des hiſtoires fauſſes d'avec les veritables : & en cela ils n'ont jamais été approuvez. L'Egliſe ne veut pas

qu'on ſe ſerve du menſonge pour honorer les Saints : & dés la naiſſance du Chriſtianiſme on dépoſa un Prêtre convaincu d'avoir ſuppoſé de faux Actes, où il décrivoit les voyages de S. Paul & de Sainte Thecle. Afin d'avoir des Actes des Martyrs qui fuſſent exacts & ſinceres, on établit dans le ſecond & le troiſiéme ſiecle des Notaires pour y travailler:& cette précaution n'ayant point empêché qu'il ne s'en répandît de faux, le Pape Gelaſe au cinquiéme ſiécle eut ſoin d'en faire déclarer pluſieurs apocryphes dans le Concile qu'il tint à Rome.

Mais, pour dire quelque choſe de ces derniers tems, c'eſt par ordre des ſouverains Pontifes & conformément aux Decrets du Concile de Trente, que le Cardinal Baronius a revû le Martyrologe Romain, & qu'il y a corrigé pluſieurs fautes qui s'y étoient gliſſées:Et c'eſt auſſi dans cette veuë,& pour diſcerner ce qu'il y a de vray & de faux dans les vies des Saints, que les Jeſuites d'Anvers ſe ſont chargez de faire une Compilation de tous les Ac-

tes des Saints, avec un jugement critique ſur ces mêmes Actes. Il y a plus de ſoixante ans que ces Peres travaillent avec une application infatigable à cet Ouvrage, le plus étendu & le plus penible qui ait été entrepris depuis pluſieurs ſiecles : & cependant à peine en ont-ils fait la moitié. Si le reſte étoit achevé, il eût été plus aiſé à M. de Commanville de compoſer ſa nouvelle vie des Saints, puiſqu'il auroit trouvé les materiaux tous ramaſſez. Ce ſecours luy ayant manqué pour plus de la moitié de ſon Ouvrage, il a été obligé de chercher dans chaque ſiecle les Memoires qui paſſent pour les plus ſeurs, & les plus fidelles : & la crainte de debiter des fauſſetez luy a fait ſupprimer toutes les vies qui luy ont paru douteuſes ou ſuſpectes.

L'Auteur n'a rapporté de miracles que ceux qui ſont dans l'Ecriture. Ce n'eſt pas comme il nous en avertit luy-même, qu'il doute que ſelon la parole de Jeſus-Chriſt les Saints n'en ayent fait beaucoup, & de plus grands encore que ceux même de Jeſus-Chriſt. Mais ne don-

nant leur vie que fort en abregé, il a mieux aimé proposer aux fidelles ce qu'ils devoient imiter, que ce qui ne devoit être que l'objet de leur admiration. Il semble cependant qu'il y avoit en cela un milieu à tenir, & que M. de Commanville, en omettant tous les miracles, a dépoüillé son Ouvrage d'un grand agrément. Car outre que rien ne plaît tant dans une histoire que le grand & le merveilleux; rien aussi ne confirme & ne releve davantage la sainteté, que les prodiges par lesquels il a plû à Dieu de l'autoriser. Ainsi, retrancher de la vie des Saints tous les miracles, c'est en ôter la plus forte preuve de leur merite, & le principal attrait qui la rend agreable au peuple. D'ailleurs il est certain que les miracles, lorsqu'ils sont bien averez, nourrissent & entretiennent la foy, qu'ils servent à conserver & à augmenter l'idée que nous avons de la puissance, de la justice, de la providence, & des autres attributs de Dieu. Or nous vivons dans un siecle, où il n'est peut-être pas moins important de dire des cho-

ſes qui ſervent à édifier la foy, que d'en dire qui ſervent à corriger les mœurs ; il faut donc, autant que l'on peut, joindre l'un & l'autre. Il eſt vray qu'il étoit difficile de le bien executer dans un abregé tel qu'eſt celuy de Mr. de Commanville : mais par cette raiſon là même il ſeroit à ſouhaitter qu'il l'eût voulu donner un peu plus long : & il ne tiendroit qu'à luy de le faire dans une nouvelle édition.

On ſçait qu'il faut du choix parmi les miracles : mais ce choix n'étoit pas ſi difficile, & on peut aiſément ſe faire là deſſus des regles ſeûres. Car, par exemple, peut-on douter raiſonnablement des miracles contenus dans les procés de canoniſation, aprouvez par la dépoſition juridique de pluſieurs témoins qui ont veû ce qu'ils rapportent ? Peut-on douter de ceux qu'on voit dans les écrits de pluſieurs des ſaints Docteurs ? Ce ſeroit être bien temeraire que de traitter de fables ce que Saint Cyprien, S. Athanaſe, S Ambroiſe, S. Jerôme, S. Auguſtin, S. Gregoire, & pluſieurs autres Peres nous

assurent avoir veû eux mêmes, ou avoir appris de témoins dignes de foy? On voudroit donc que M. de Commanville ne se fût pas borné dans son Ouvrage aux miracles rapportez dans l'Ecriture, & qu'il eût au moins ajoûté à ceux que la Foy nous oblige de croire, ceux aussi dont la prudence ne nous permet pas de douter: car exact & précautionné comme il est, on ne doute pas qu'il n'en eût fait un choix judicieux.

AN INTRODUCTION To a devont life: by Francis Sales, &c. C'est-à-dire, *Introduction à la vie devote par François de Sales Evêque & Prince de Geneve, traduite & purgée des erreurs du Papisme: avec un discours sur le commencement & le progrés des livres spirituels dans l'Eglise Romaine, par Guill. Nichols Docteur en Theologie. A Londres, imprimée par F. Bennet & J. Sprint* 1701. *in* 8. *pagg.* 344.

LA guerre continuelle que Saint François de Sales a faite pendant

dant sa vie aux Heretiques de ces derniers tems, & le grand nombre de ceux qu'il a ramenez dans le sein de l'Eglise lui avoient attiré la haine des Ministres Protestans. Tout le monde sçait combien ils l'avoient en horreur, & ce qu'ils luy ont fait souffrir. Il semble que ces Messieurs soient aujourd'huy convertis à son égard, & que l'ayant persecuté durant sa vie, ils veüillent du moins lui rendre justice aprés sa mort. Il reconnoissent que ses livres de pieté sont pleins d'onction, & qu'ils peuvent être trés-utiles, même aux devots de leur secte. C'est pour cela que M. Nichols vient de traduire en Anglois *l'Introduction à la vie devote par Saint François de Sales Evêque de Geneve.*

M. Nichols n'a rien changé à l'ordre ni à la division du livre ; il en a seulement retranché ce qu'il appelle *les erreurs du Papisme*.. Il a ôté generalement tout ce qui regarde le sacrifice de la Messe. Mais ayant jugé que les Protestans pourroient trouver dans le frequent usage de la Cene les secours de vertu que les

Catholiques trouvent dans la frequente Communion, il n'a presque rien retranché de ce que le S. a écrit sur ce sujet. L'Auteur Protestant reconnoît aussi la necessité de faire tous les soirs l'examen de sa conscience : en un mot il approuve la plus-part des pratiques de pieté dont parle Saint François de Sales dans son livre. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans la traduction de Mr. Nichols est le discours qu'il a mis à la tête sur le commencement & le progrez des livres spirituels dans l'Eglise Romaine. Selon luy Saint Augustin est un des premiers de l'Eglise latine qui ait écrit des livres de pieté en forme de prieres & de courtes Meditations. Ce Pere, dit l'Auteur, a été suivi par plusieurs autres & sur tout par Saint Bernard & par Saint Anselme.

Jusques-là M. Nichols approuve les livres de pieté faits dans l'Eglise Romaine. Mais il prétend que depuis Saint Anselme la devotion a dégeneré dans une espece de Fanatisme, & il met au nombre de ces Fanatiques les Auteurs qui ont parlé

de viſions, d'extaſes, de raviſſemens, & des voyes extraordinaires de la vie myſtique. Il n'épargne ny Sainte Gertrude, ny Sainte Catherine, ny Sainte Brigitte, ny aucune des Saintes ſous le nom deſquelles nous avons des revelations. Mais il en veut ſur tout à Ste. Thereſe; & il prétend que c'eſt ſur la vie de cette grande Sainte que ſe ſont formez les Quietiſtes modernes.

On voit par là que cet écrivain n'a jamais examiné ce qui regarde la vie myſtique, & qu'il parle du Fanatiſme & du Quietiſme ſans ſçavoir en quoy conſiſtent ces Hereſies. Car pour peu qu'il eût étudié ces matieres & qu'il les entendît, il auroit remarqué une grande difference entre les Saints contemplatifs que l'Egliſe Catholique a canoniſez, & les Fanatiques ou les Illuminez qu'elle a toûjours rejettez avec horreur & qu'elle vient encore de condamner dans ces derniers tems.

L'Auteur ajoûte que ces progrés de la Theologie Myſtique, qu'il traitte ſans aucune diſtinction de ſottiſe & d'extravagance, comme

ſi Dieu ne pouvoit pas encore operer maintenant dans les ames choiſies ce que l'Ecriture nous apprend qu'il y a operé autrefois ; l'Auteur ajoûte, dis-je, que le progrés de la Theologie Myſtique n'a pas empêché que de tems en tems il ne ſe ſoit trouvé dans l'Egliſe Romaine de pieux & ſçavans écrivains. Ainſi il reconnoît que le livre de *l'Imitation de Jeſus-Chriſt* eſt plein de pieté & d'onction, auſſi-bien que les petits Ouvrages du Cardinal Bellarmin. Cet aveu des Proteſtans doit être d'une grande conſolation pour les Catholiques, qui ſçavent qu'il n'eſt pas poſſible que la pieté ſe trouve, où l'eſprit de Dieu n'eſt pas.

Enfin M. Nichols fait l'éloge du livre de *l'Introduction à la vie devote.* Il avoüe que cet ouvrage comprend une infinité de regles propres à conduire une ame juſqu'à la plus haute perfection du Chriſtianiſme, & qu'il contient d'excellentes reflexions de Morale, & beaucoup de ſaintes pratiques, qui peuvent nous aider à acquerir toutes ſortes de vertus. En un mot il a trouvé ce livre ſi excel-

lent, qu'il s'eſt donné la peine de le traduire, & qu'il le met entre les mains de tous ceux de ſa communion. Belle leçon pour tant dé Catholiques qui négligent la lecture des livres ſpirituels.

***TRAITTE' DE PERSPECTIVE** Où ſont contenus les fondemens de la peinture. Par le R. P. Bernard Lamy Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez Aniſſon Directeur de l'Imprimerie Royale in 8°. pagg. 227.

LE R. Pere Lamy ſi connu par les ouvrages qu'il a donnez au public, s'applique tellement aux Mathematiques, que l'étude de l'Ecriture Saïnte fait toûjours ſa principale occupation. Ce n'a été que pour travailler avec plus de ſuccés à l'éclairciſſement de ce livre divin, qu'il a étudié la perſpective; & s'il n'en avoit pas eu beſoin pour les deſſeins qu'il fait faire du grand ouvrage de la deſcription du temple de Jeruſalem, nous n'aurions pas aujourd'hui un traitté qu'il avoit fait il y a plus

de trente ans,& qu'il n'a repris qu'à cette occaſion. Villalpandus a déja donné dans ſes doctes commentaires ſur Ezechiel, des deſcriptions & des figures très-exactes du temple de Jeruſalem,& de tout ce qui le regarde; Le Pere Lamy ajoûtera ſans doute beaucoup de choſes à ce qu'a fait le Jeſuite. Les Geometres ont lieu d'eſperer qu'à l'occaſion de quelqu'autre endroit de l'Ecriture Sainte, par exemple à l'occaſion des voutes, des chapiteaux,des colonnes ou des vaſes du temple , le Pere Lamy donnera les élemens des lignes courbes, qu'il a promis il y a longtems dans ſes élemens de Geometrie.

Il y a deux ſortes de perſpective, la *Lineale* & l'*Aërienne*. Celle-ci renferme toute la ſcience neceſſaire pour faire que par un mêlange du clair & de l'obſcur, & par une ſuite de teintes plus foibles ou plus fortes les objets ſemblent fuïr ou s'avancer. Celle-là donne des regles pour tracer geometriquement ſur une ſurface, les endroits par où paſſeroient les rayons,qui feroient voir

l'objet, ſi la toile étoit tranſparente.

Le Pere Lami ne parle que de la perſpective lineale, & de la maniere de chercher la perſpective des points & des lignes qui terminent & qui meſurent la dimenſion des corps que l'on veut mettre en perſpective, ou deſſiner. Car tout deſſein eſt une vraye perſpective, il montre neanmoins dans le chapitre huitiéme, que les regles les plus importantes pour bien appliquer les couleurs dépendent de cette perſpective.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en dix chapitres. Dans le premier chapitre, aprés avoir parlé de l'excellence de la peinture, on fait voir que la perſpective en eſt le fondement.

En effet la peinture eſt l'art d'imiter tout ce que nos yeux peuvent appercevoir ; la perfection de cet art conſiſte à repreſenter les corps ſi naturellement ſur une ſimple ſurface, que l'imitation faſſe ſur nous la même impreſſion, que feroient les objets mêmes, ſi nous les voyions. Ainſi quand un tableau eſt bien fait,

il faut que celui qui le conſidere, étant placé dans un certain lieu (qu'on appelle le point de veüe,) y voïe tout ce qu'il verroit, & comme il le verroit, ſi la toile devenant tranſparente & ſans couleurs dans le moment qu'il la regarde, il appercevoit effectivement la choſe même, ou l'action qui fait le ſujet du tableau. Il faut donc que le Peintre détermine ſur ſa toile avec beaucoup de juſteſſe & de préciſion les endroits par où paſſeroient les rayons, qui partant de tous les points des objets, porteroient à l'œil des images exactes de ces mêmes objets; & que le pinceau faſſe tout ce que feroient ces rayons, s'ils laiſſoient en paſſant par la toile des traces colorées & ſenſibles; en quoy il eſt preſque impoſſible de reüſſir ſans le ſecours de la perſpective geometrique.

Le chapitre ſecond contient les definitions ordinaires des termes de la perſpective, & quelques ſuppoſitions ou demandes que l'on doit accorder ſans peine. On y rejette une propoſition que la plûpart des

Auteurs reçoivent comme un axiome dans la perſpective : ſçavoir, *que les choſes que l'on voit ſous des angles égaux ont des apparences égales, ou paroiſſent d'une égale grandeur.* On dit, ſans neanmoins le prouver, que cette propoſition eſt fauſſe en pluſieurs occaſions, & ſeroit capable de faire faire de grandes fautes dans la pratique. On condamne enſuite le Pere Tacquet, qui dit, ſuivant cet axiome, que ſi on vouloit élever deſſus une colomne une ſtatuë qui parût égale à une partie du bas de la colomne, il faudroit, du point où l'on place l'œil, tirer deux lignes par les extremitez de cette partie du bas de la colomne, remarquer l'angle qu'elle renferme ; tirer enſuite du même point où l'œil eſt placé, deux autres lignes, dont l'inferieure raſeroit le haut de la colomne, qui compriſſent un angle êgal au premier : qu'alors l'eſpace compris au deſſus de la colomne entre ces deux lignes détermineroit la grandeur celle de la ſtatuë, afin que ſa grandeur apparente fût telle qu'on la demande. Le P. Lamy prétend que

ſi cela eſt vrai lorſque les objets ſont proches, il ne l'eſt pas lorſqu'il ſont éloignez. La raiſon qu'il apporte pourroit bien ne paroître pas demonſtrative à tout le monde ; car les Mathematiciens ſont d'étranges gens. * Il ſemble que le Pere Lami a beſoin de l'axiome qu'il condamne, lorſqu'il demontre dans le chapitre quatriéme Theoreme 15. *que plus les objets ſont éloignez du tableau, plus les perſpectives ſont petites, &c.*

On aura peut-être de la peine à convenir avec le P. Lamy, que ſi dans une longue gallerie le pavé paroît plus haut dans l'extrêmité, & le lambris plus bas ; ſi des parties égales paroiſſent inégales, & les plus éloignées ont une apparence plus petite, cela vient uniquement de ce que les rayons des objets plus éloignez preſſent moins l'œil. Juſqu'àpreſent on a attribué ces apparences aux diminutions des angles optiques; on l'a crû bien demonſtré,

* *On peut voir le P. Tacquet, liv. 1. de l'Optique, propoſition 3. pour juger ſi ſa demonſtration eſt de bon alloy.*

& on ne revient pas aiſément de ces ſortes de préjugez.

Parce que les perſpectives ſont des ſections que fait le plan des rayons viſuels avec celui du tableau, on expoſe en general dans le chapitre troiſiéme les proprietez des plans qui ſe rencontrent, ou qui ſe coupent. D'où l'on conclut dans le chapitre quatriéme les proprietez particulieres des ſections du tableau & du plan, des rayons qui partent de l'objet viſible & vont ſe terminer à l'œil; en ſuppoſant par tout que le plan geometral eſt toûjours parallele à l'horiſon; que le tableau eſt perpendiculaire au plan geometral & eſt de front: que le ſpectateur, le tableau & les objets ſont ſur un même plan regulier, & que les objets ſont repreſentez dans leur grandeur naturelle, c'eſt-à-dire, tels qu'on les verroit d'un coup d'œil par l'ouverture d'une fenêtre égale à la ſurface du tableau. C'eſt ſur cela qu'on doit determiner la diſpoſition des objets ſur le plan geometral, la ſituation & la grandeur du tableau, la ſituation de l'œil, & la juſte diſtance

du point de vuë par rapport à la grandeur du ſujet ou de l'action que l'on repreſente. C'eſt auſſi ce qui fait la matiere du cinquiéme chapitre, dans lequel on conclut, que le point de vuë doit être à une diſtance moderée, que l'experience apprend mieux que le raiſonnement.

Toute la pratique dont on parle dans ce livre ſe reduit à trouver la perſpective d'un point donné dans le plan geometral, ou élevé ſur ce plan, dont la ſituation eſt connuë au regard du tableau & de l'œil qui le doit voir. C'eſt ce que l'on enſeigne ſuccintement dans le chapitre ſixiéme, où les principales pratiques ſe reduiſent à mettre en perſpective un parallelogramme diviſé en pluſieurs parallelogrammes, un cercle, des pilaſtres & des colomnes paralleles au tableau, une ſuite de colomnes, ou une allée d'arbres, & un corps creux.

On dit dans le chapitre ſeptiéme quelque choſe des tableaux inclinez, des tableaux paralleles à l'horiſon, de ceux que l'on voit de biais ou qui ſont faits ſur des corps concaves ou convexes.

Le chapitre neuviéme eſt une obſervation generale ſur la projection des ombres. L'Auteur n'a pas cru que la choſe meritât qu'il s'y arrêtât, & qu'il entrât dans un detail des figures des ombres par rapport aux corps qui les cauſent, & aux corps lumineux dont ils empêchent l'effet. Il eſt perſuadé qu'il ſuffit de dire qu'aprés avoir bien obſervé la figure & la meſure des ombres ſur le plan geometral, on doit en chercher la perſpective, ſuivant les regles du chapitre ſixiéme. Quoyque le P. Lamy traitte cette matiere en geometre plûtôt qu'en peintre ; il ne laiſſe pas de répandre dans tout ſon livre, & ſur tout au chapitre dixiéme dans la conférence de Socrate avec Parrhaſe excellent Peintre & avec Cliton habile Sculpteur tirée de Xenophon, pluſieurs reflexions dont les plus habiles Peintres peuvent profiter.

CONSEILS POUR VIVRE long-tems, traduits de l'Italien de Loüis Cornaro Noble Venitien, par Mr. D. A Paris chez Jacques le Fevre, ruë S. Severin au Soleil d'or 1701. pagg. 156.

LOüis Cornaro Auteur de ces Conseils a vêcu plus de cent ans, quoyqu'il fût d'une complexion très-delicate. Son livre contient quatre traittez. Il écrivit le premier à l'âge de 83. ans, le second à 86. le troisiéme à 91. & le quatriéme à 95.

Le premier est intitulé *De la vie sobre & reglée.* Cornaro y déclare la guerre à l'yvrognerie & à la gourmandise, & son dessein est, comme il s'exprime lui-même, de retrancher à l'intemperance tout autant de victimes & de sacrifices qu'il lui sera possible. Quand on est sobre, dit-il, il faut le cours d'un siecle pour former des rides & des cheveux blancs; les festins frequens sont les fleaux de la santé; les viandes & les fruits servis par pyramides nous

tüent : peu de choſe ſuffit à la nature ; ce qu'on prend au delà du neceſſaire eſt un levain pour la maladie.

A l'âge d'environ 40. ans il ſe trouva la ſanté ruïnée par la bonne chere. On lui dit que la vie ſobre étoit le ſeul remede qui pût le guerir ; mais il eut bien de la peine à s'y accoûtumer. Il mangeoit en ſecret pour tromper ſes Medecins ; cependant il ſe fit enfin à la diete. Il finiſſoit toûjours ſes repas lorſqu'il avoit encore appetit ; il choiſiſſoit des nourritures qui convinſſent à ſon temperament, & il en examinoit avec ſoin la quantité neceſſaire. Il ſe préſervoit du grand froid & du grand chaud. Il s'interdiſoit les exercices violens, le commerce avec les femmes, les veilles. Il évitoit les lieux mal-ſains, le grand vent, & ſur tout le chagrin. Douze onces peſant de nourriture, & quatorze onces de vin faiſoient ſon repas. Pour avoir changé ce regime à l'âge de 78. ans de l'avis des Medecins, il eut une fievre continuë de 35. jours. Le vin nouveau lui étoit fort bon, & le vin

vieux vers le mois de Juillet & d'Août luy faiſoit mal.

Le bonheur de ſa vieilleſſe eſt le plus grand éloge qu'il pût faire de la vie ſobre. A 83. ans il compoſa une Comedie : il montoit encore alors à cheval ſans avantage, & joüiſſoit de tous les plaiſirs innocens de la ville & de la campagne.

Le ſecond traitté a pour titre *De la maniere de corriger un mauvais temperament.* Malgré la différence du titre c'eſt à peu près la même matiere que dans le précedent, comme l'Auteur le dit luy-même. Cornaro étoit né fort bilieux & fort colere, mais la vie ſobre avoit corrigé ſon temperament. Un de ſes plaiſirs étoit de penſer qu'à la fin de ſes jours il ſe contenteroit d'un jaune d'œuf, & qu'il mourroit enſuite ſans violence, n'ayant point de mauvaiſes humeurs qui puſſent luy cauſer de violens ſymptomes.

Dés que nous ſommes venus à 40. ans, dit-il, l'experience doit nous regler ſur la qualité & ſur la quantité de nôtre nourriture. C'eſt le moyen de vivre long-

temps & de parvenir à cet âge, où l'on est affranchi des passions qui dominent pendant la jeunesse. Il ajoûte que lorsqu'il n'avoit rien refusé à ses sens pendant ses jeunes années, il n'avoit pas eu des plaisirs si purs que ceux qu'il avoit goûtez depuis. Le pain lui paroissoit admirable, & aprés ses repas il n'étoit jamais assoupi, ny incapable d'application. Il se nourrissoit de pain, de potage, d'œufs frais, de veau, de chevreau, de mouton, de perdrix, de poulets, de pigeons. La dorade entre les poissons de mer, & le brochet entre ceux de riviere luy paroissoient préférables aux autres. Il n'en mangeoit à chaque repas que la quantité qu'on a dit. Il étoit persuadé que sans cette diete continuelle, il n'eût jamais veu, comme il faisoit, onze de ses petits fils tous sages & bien faits, & qu'il n'eût jamais joüi long-tems des embellissemens qu'il avoit faits à ses maisons & à ses jardins.

Le troisiéme traitté a pour titre *Moyens pour joüir d'une santé parfaite dans un âge avancé.*

C'eſt une lettre à un de ſes amis. Ce que je vais vous dire, lui dit-il, n'eſt pas nouveau; mais je ne vous l'ay pas encore dit. A 91. ans mes forces augmentent. J'écris 7. ou 8. heures par jour de ma main: le reſte de la journée je me promene de mon pied, je tiens ma partie en muſique. Les Medecins me demandent ce que je fais: Je vis ſobrement. Ils avoüent que j'ay raiſon; mais ils ajoûtent qu'on ne m'imitera pas: en quoy ils ſe trompent, car déja pluſieurs imitent ma frugalité.

Le quatriéme traitté eſt, *De la naiſſance de l'homme & de ſa mort.* A 95. ans, dit nôtre Auteur, je me trouve ſain & gaillard comme à 25. pendant que d'autres qui ne ſont que ſexagenaires n'en peuvent plus. Ils croyent que les vieillards doivent manger beaucoup pour ſe ſoutenir; ils ſe trompent. La nourriture doit être proportionnée aux forces de l'eſtomac. Je ſuis gay; j'ay du goût pour tout ce que je mange; j'ay l'imagination vive, la memoire heureuſe, le jugement ſolide; & ce qui eſt de plus ſurprenant à mon

âge, la voix forte & harmonieuse. La pensée de la mort ne m'inquiéte point.

Il raconte après cela les services qu'il a rendus à son païs; & il exhorte agreablement les Religieux à diminuer leurs portions. Il dit que si leur vie & leur penitence duroit plus long-tems, peut-être à six vingt ans obtiendroient-ils, enfin comme les Solitaires d'autres fois, le don des miracles; qu'il ne faut pas croire qu'on doit manger tout ce que l'on sert au refectoir: que dés l'âge de trente ans, il faut diminuer sa nourriture: que nos infirmitez ne viennent point de Dieu, mais de nôtre intemperance dans le manger ou le boire.

Les quatre traittez de Cornaro sont suivis d'une lettre écrite par une Religieuse de Padoüe sa petite niéce. Elle nous apprend quelques particularitez de la vie de Loüis Cornaro: qu'il fut privé du rang de Noble Venitien par la faute d'un de ses parens: qu'il se retira ensuite à Padoüe: que sa femme étoit de la maison de Spilemberg: qu'il eut

une fille qui épousa Jean Cornaro, dont elle eut huit garçons & trois filles : que Loüis Cornaro dont nous parlons vécut jusqu'à cent ans, avec une liberté d'esprit entiere, & un jugement parfait : qu'à la fin de sa vie, il ne prenoit plus qu'un jaune d'œuf par jour, encore étoit-ce à deux fois : que lors qu'il sentit sa fin approcher il reçeut devotement les Sacremens de l'Eglise, & qu'il attendit tranquillement la mort dans un fauteüil : qu'il ne ressentit aucune douleur : qu'un petit évanoüissement luy tint lieu d'agonie & qu'il mourut le 26. Avril 1566. à Padoüe.

On a joint à cette lettre deux extraits concernant Loüis Cornaro, l'un est de Mr. de Thou, & l'autre de Cardan. Ce dernier se trompe quand il dit que Cornaro n'avoit point écrit son regime de vie. On trouve à la fin du livre quelques maximes pour vivre long-tems.

DIATRIBA DE SUIDA, in qua varia ejus auctoris loca partim mutila supplentur, partim corrupta emendantur & nonnulli interpretis errores notantur. Futuræ editioni speciminis loco præmisit Ludolphus Neocorus. Cantabrigiæ typis Academicis 1701. C'eſt-à-dire, Diſſertation ſur une nouvelle édition de Suidas, que prépare Mr. Ludolfe Neocorus. A Cambridge 1701. pagg. 16. in 4°.

CEUX qui ont leû le Lexicon de Suidas ſçavent aſſez combien ce livre renferme d'érudition, & en même-tems combien le texte en eſt defectueux. D'habiles gens y ont par occaſion corrigé quelques endroits: mais ces corrections ſont en petit nombre en comparaiſon de celles qui reſtent à faire. Æmilius Portus, qui nous a donné une édition Grecque & Latine de ce Lexicon, y a laiſſé une infinité de fautes. Il n'avoit pas aſſez de capacité pour un ouvrage de cette importance: outre qu'il n'a pas apporté tous les

ſoins qu'il falloit pour y reüſſir.

Car 1°. il n'a conſulté aucuns manuſcrits, & des trois éditions qui avoient paru avant la ſienne, ſçavoir celle de Milan, celle d'Alde Manuce, & celle de Bâle, il n'a comparé enſemble que les deux dernieres, ſans avoir aucun égard à celle de Milan, qui neanmoins étoit la moins defectueuſe. Par-là il s'eſt privé d'un grand ſecours. Cette édition lui auroit fait remarquer un grand nombre de fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées dans les deux autres, & lui auroit épargné la peine de chercher le ſens de certains paſſages, qui n'en avoient point, parce qu'ils étoient corrompus.

2°. Portus ne s'eſt que rarement donné la peine de verifier dans leurs ſources les paſſages des Anciens Auteurs citez par Suidas. Neanmoins il auroit pû par ce moyen rétablir en un trés-grand nombre d'endroits le texte de ſon Auteur.

Enfin lorſque Suidas repete en pluſieurs endroits la même citation, Portus a negligé de comparer l'une avec l'autre; enſorte qu'il arrive

ſouvent qu'un même paſſage qui eſt cité exactement en un endroit, l'eſt trés-infidellement dans un autre. Voilà ce que Mr. Neocorus dit contre l'édition de Portus. Au reſte il prouve ce qu'il avance par un grand nombre d'exemples, où il fait des corrections fort juſtes.

Il ajoûte que s'étant propoſé de faire une nouvelle édition de Suidas, il a cherché pour cet effet des manuſcrits de cet Auteur; qu'il en a trouvé trois à Paris dans la Bibliotheque du Roy; l'un deſquels a prés de 500. ans, comme le ſçavant Mr. Boivin le lui a aſſuré, & que s'étant donné la peine de confronter ces trois manuſcrits avec les éditions ordinaires de Suidas, il y avoit par ce moyen corrigé plus de deux mille fautes.

Il y a un quatriéme manuſcrit dans la Bibliotheque de Mr. Colbert, qui de toutes les Bibliotheques de Paris eſt la plus riche en manuſcrits aprés celle du Roy. Mr. Neocorus ne put voir ce manuſcrit, parce que le Bibliothequaire étoit abſent. Mais Mr. Boivin lui a de-

puis fait ſçavoir qu'il n'i auroit rien trouvé de nouveau.

Il y a à Rome dans la Bibliotheque du Vatican un cinquiéme manuſcrit de Suidas, dont les variantes, dans les endroits les plus importans, s'accordent parfaitement avec celles du meilleur des trois manuſcrits de la Bibliotheque du Roy.

Mr. Jean Pearſon autrefois Evêque de Cheſter, qui avoit eu envie de faire une édition de Suidas a marqué à la marge de ſon exemplaire les variantes du manuſcrit de Rome. Cet exemplaire eſt preſentement à Cambrige dans la Bibliotheque du College de la Sainte Trinité.

Les liaiſons qu'a Mr. Neocorus avec le célébre Mr. Magliabecchi, lui font encore eſperer qu'il tirera quelque ſecours d'un manuſcrit qui eſt dans la Bibliotheque de Florence. De plus il nous avertit qu'il a eu ſoin de conſulter divers Lexiques qui n'ont jamais été imprimez: comme ceux de Cyrille, de Photius, d'Eudemus & pluſieurs autres ſemblables; mais qu'il y a trouvé peu de

de choſes qui puſſent lui ſervir, excepté dans celui de Photius.

M. Neocorus enrichira auſſi ſon édition des ſçavantes notes de Mr. Pearſon, auſquelles il joindra les ſiennes ; il corrigera la verſion de Portus, & fera tous les *Index* neceſſaires pour rendre ſon édition commode & utile.

Enfin Mr. Neocorus aprés avoir ainſi rendu compte au public de ſon deſſein,& de ce qu'il a déja fait pour l'éxecuter,a voulu nous donner dans une douzaine de mots de la lettre *A.* un eſſay des corrections & des notes qu'il fera dans ſa nouvelle édition.

Ceux qui ne ſeront point à portée de lui adreſſer immediatement les memoires qu'ils auroient à lui fournir, pourront nous les faire tenir. Nous nous ferons toûjours un plaiſir de trouver des occaſions de rendre ſervice aux gens de lettres.

* *Si quiſquam eſt, qui placere ſe ſtudeat bonis,*
Quam plurimis, & minimè multos lædere,
In his Poëta hic nomen profitetur ſuum.

* *Ter. prol. Eun.*

PENSE'ES DE MONTAIGNE *propres à former l'eſprit & les mœurs.* A Paris chez Aniſſon 1701. In 12°. pagg. 333.

L'Auteur des nouvelles de la Republique des Lettres a parlé au mois d'Avril 1701. des *Penſées de Montaigne propres à former l'eſprit & les mœurs*, & il en a parlé juſte à une choſe prés, qu'il fait le P. Bouhours Auteur de ce recueil. Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on a donné au P. B. des ouvrages qui ne lui appartiennent point. Cela s'eſt fait quelquefois innocemment & par mépriſe, comme quand un des Journaliſtes de Hollande mit ſur ſa tête, *l'Art de plaire dans la converſation*: quelquefois auſſi par malignité, comme quand on lui attribua *les Entretiens de Timocrate & de Philandre*; ſans parler des *Entretiens de Climene & de Silvie.*

Quoi qu'il en ſoit, le nouveau recueil des *Penſées de Montaigne* n'eſt point de lui; mais de Mr. Arthaud homme de merite, qui a le goût ex-

cellent en matiere d'ouvrages d'esprit, & qui entend parfaitement bien les belles lettres. Il a reconnu en lisant Montaigne, que c'est un Auteur fort équivoque & fort mêlé: que le vray & le faux, le bon & le mauvais, se trouvent tour à tour également répandus dans son livre: qu'à le regarder par certains endroits, c'est un homme tout profane, un libertin & un vray Epicurien: mais qu'à le regarder par d'autres, c'est un homme non seulement tout plein de raison & de bon sens, mais Chrétien & Catholique dans ses maximes & dans sa conduite.

* La Religion Chrétienne, dit-il, a toutes les marques d'extrême " justice & utilité: mais nulle plus " apparente que l'exacte recomman- " dation de l'obeïssance au Magi- " strat & manutention des Polices. " Quel merveilleux exemple nous " en a donné la sapience divine, qui " pour établir le salut du genre hu " main & conduire cette sienne & " glorieuse victoire contre la mort " & le peché, ne l'a voulu faire qu'à "

* *Essais de Montagne liv. 1. c.22.*

„ la mercy de nôtre ordre politi-
„ que, & a ſoumis ſon progrés & la
„ conduite d'un ſi haut effet & ſi ſa-
„ lutaire, à l'aveuglement & injuſti-
„ ce de nos obſervations & uſances,
„ y laiſſant courir le ſang innocent
„ de tant d'éleus ſes favoris, & ſouf-
„ frant une longue perte d'années à
„ nourrir ce fruit ineſtimable.

„ Il dit ailleurs, *liv.* 2. *c.* 12. c'eſt la
„ foy ſeule qui embraſſe vivement
„ & certainement les hauts myſteres
„ de nôtre Religion.

„ Si nous tenions à Dieu par l'en-
„ tremiſe d'une foy vive, ſi nous
„ tenions à Dieu par lui & non par
„ nous; ſi nous avions un pied & un
„ fondement divin, les occaſions
„ humaines n'auroient pas le pou-
„ voir de nous ébranler comme elles
„ ont. L'amour de la nouveauté, la
„ contrainte des Princes, la bonne
„ fortune d'un parti, le changement
„ temeraire & fortuit de nos opi-
„ nions n'auroient pas la force
„ de ſecoüer & d'alterer nôtre
„ créance.

„ Si ce rayon de la Divinité nous
„ touchoit aucunement, il y paroî-

troit par tout; non ſeulement nos "
paroles, mais encore nos opera- "
tions en porteroient la lueur & le "
luſtre. Nous devrions avoir honte "
qu'és ſectes humaines il ne fut ja- "
mais Partiſan, quelque difficulté "
& étrangeté que maintînt la doc- "
trine, qui n'y conformât aucune- "
ment ſes déportemens & ſa vie: "
& une ſi divine & celeſte inſtitu- "
tion ne marque les Chrétiens que "
par la langue. Voulez-vous voir "
cela? Comparons nos mœurs à un "
Mahometan, à un Payen: vous "
demeurerez toûjours au deſſous. "

Mais Montaigne ne paroît nulle part plus religieux que dans l'endroit où il dit, *liv.* 1. *c.*56. " Je propoſe des fantaiſies informes & ir- "
réſoluës, comme font ceux qui "
publient des queſtions douteuſes "
à debattre aux écoles, non pour "
établir la verité, mais pour la cher- "
cher; & les ſoumets au jugement "
de ceux à qui il touche de regler "
non ſeulement mes actions & mes "
écrits, mais encore mes penſées: "
tenant pour abſurde & impie ſi "
rien ſe rencontre ignoramment ou "

„ inadvertamment couché en cette
„ rapſodie contraire aux ſaintes re-
„ ſolutions & preſcriptions, de l'E-
„ gliſe Catholique, Apoſtolique, &
„ Romaine, en laquelle je meurs,
„ & en laquelle je ſuis né.

Ces ſentimens & d'autres ſemblables, qui ſont ſemez dans ſes Eſſais, ne marquent ny irreligion ny libertinage. Avec tout cela on croit, comme Mr. Arthaud, que la lecture de Montaigne eſt dangereuſe, ſur tout aux jeunes gens, qui n'ont pas l'eſprit encore fait, & qui d'ordinaire s'attachent plus à ce qui peut les corrompre, qu'à ce qui doit les édifier. C'eſt auſſi dans cette veuë que l'Auteur du recueil des *Penſées de Montaigne propres à former l'eſprit & les mœurs*, a crû devoir ſéparer le bon grain de la zizanie, le pur de l'impur, en ne donnant au public que ce qu'il y a de meilleur dans un livre plein de bonnes & de mauvaiſes choſes.

Il eſt bon au reſte d'avertir ici en paſſant que les Ecrivains qui ont le plus décrié Montaigne, le loüent malgré eux en quelques endroits;

& le pillent en d'autres. C'eſt le ſujet & le fonds d'un nouvel Ouvrage qui paroîtra peut-être bien-tôt.

PHILIPPIQUES DE Demoſthene avec des Remarques, par Mr. Tourreil. A Paris 1701. pagg. 509. in 4°.

MOnſieur Tourreil, qui eſt de l'Academie Françoiſe, nous avoit déja donné un eſſai d'une traduction de quelques pieces de Demoſthene. Cette édition eſt beaucoup plus ample, & il y a joint une preface hiſtorique, avec des notes ſur la traduction. La preface & les remarques ſont remplies de beaucoup d'érudition & de recherches curieuſes, & qui marquent bien du diſcernement. L'Auteur s'eſt borné dans ſa traduction aux harangues de Demoſthene qui ont rapport à Philippe, comme les trois Olinthiennes, les quatre Philippiques, la harangue ſur la paix, ſur la Cherſoneſe, & ſur la Lettre de Philippe.

Quoyque Mr. Tourreil ait toû-

jours fort bien écrit, on peut dire cependant que cette traduction approche beaucoup plus du ſtyle & du genie de Demoſthene, que celle qu'il nous donna il y a ſept ou huit ans. Ciceron [a] dit, ainſi que l'explique le Traducteur, [b] qu'un bon Interprete ne doit pas s'arrêter ſcrupuleuſement à *compter les paroles*: mais cependant qu'il doit *eſſayer de tranſporter dans la copie les idées, les figures, les tours de l'original*. C'eſt par-là en effet qu'il conſerve le caractere de ſon Auteur: ce qu'on doit principalement chercher en traduiſant. Mr. Tourreil n'a apporté de changement au texte, que celui qui étoit inévitable en faiſant parler Demoſthene en François, c'eſt-à-dire, en une langue dont les tours ſont fort differens de ceux de la langue Grecque, telle qu'on la parloit du tems de Demoſthene. L'Orateur Grec eſt naturellement très-concis & très-ſerré: & il a fallu étendre un peu ſes penſées pour y donner du jour, & pour le rendre intelligible. Mais Mr. Tourreil a eu grand

[a] *De opt. gen. orat.* [b] *Pref. hiſt. p.* 128.

ſoin que cela ne rendît point le ſtile de ſon Auteur lâche & rampant. Il le releve, le ſoûtient, l'anime par une infinité de traits & de brillans, qui ſe ſuivent les uns les autres ſans diſcontinuation, & qui nous repreſentent parfaitement les éclairs, & les foudres de l'éloquence, que l'antiquité a admiré dans Demoſthene.

La preface eſt très-belle, & merite une attention particuliere. Le ſtyle auſſi-bien que de l'Epître dédicatoire, en eſt encore plus élevé que celui de la traduction. Il dit au Roy dans cette Epître : *un zele hereditaire m'anima dés l'enfance : il délia ma langue & m'inſpira plus d'une fois l'audace de me faire entendre dans le concert de loüanges que le ſiecle des bons Rois commence & que la poſterité continuë.* Dans ſa preface * il nous repreſente Xenophon, *qui, pour embellir le portrait du Roy Ageſilas ſon diſciple, charge finement celui d'Epaminondas dont il peint de profil les plus hautes vertus, & de face les plus legers défauts.* L'Auteur a beaucoup de tours & d'expreſſions ſemblables;

*pag. 45.

mais cela n'empêche pas que ſa preface ne ſoit un chef d'œuvre en ſon genre.

On y voit des recherches ſur l'origine des peuples Grecs, que la Phenicie & l'Egypte civiliſerent par leurs colonies. Au bout de près de ſept cens ans on trouve la fameuſe guerre de Troye. On compte huit cens ans depuis la priſe de Troye juſqu'à la bataille de Marathon, environ 158. depuis cette bataille juſqu'à la mort d'Alexandre. Ces trois Epoques terminent pour ainſi dire l'enfance, l'adoleſcence, & la jeuneſſe de la Grece. Le premier intervalle renferme la fondation des petits Royaumes de ce païs, & les hiſtoires qui ont donné lieu à tant de fables. Le ſecond contient l'établiſſement des colonies Grecques dans l'Aſie & ailleurs; l'inſtitution ou le rétabliſſement des jeux Olympiques; les belles poëſies; *les ſept ſages qui ſemerent dans la Grece une Morale qui ne tarda point à fructifier, & qui dans un petit coin du monde produiſit l'élite du monde entier.* La jeuneſſe des Grecs outre un

grand nombre de Philoſophes, d'Orateurs & de Capitaines excellens, renferme de grands évenémens qui ſe ſuivent de fort près.

Mr. Tourreil s'arrête ſur tout à ce qui peut ſervir à l'intelligence de ſon Auteur, & s'applique à donner une idée exacte des interêts, des mœurs, des forces, en un mot de l'état des trois principales Republiques Grecques, Athenes, Sparte & Thebes. Cet endroit doit lui avoir le plus coûté, & c'eſt auſſi celui qui rend ſon Ouvrage plus ſingulier. Eſt-il rien de plus beau, par exemple, que ce caractere d'Epaminondas. * *Ses talens, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joints a beaucoup d'autres qu'il poſſedoit dans le dégré le plus éminent, ſe trouvoient encore tous inferieurs à ſes vertus; Philoſophe de bonne foy & pauvre par goût, il mépriſa les richeſſes ſans vouloir qu'on lui tinſt compte de ce mépris; & cultiva la vertu independemment du plus doux fruit qu'elle donne, j'entens la reputation. Avare de ſon loiſir, qu'il conſacroit, à la recherche de*

* *pag.* 43. & 44. *pref.*

la verité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclurre. Sa moderation le cachoit ſi bien, qu'il vivoit obſcur & preſque inconnu. Son mérite le décela pourtant : on l'arracha de ſa ſolitude pour le mettre à la tête des armées. Dés que ce ſage parut, il fit bien voir que la Philoſophie ſuffit à former des Heros, & que la plus grande avance pour vaincre ſes ennemis, c'eſt d'avoir appris à ſe vaincre ſoy-même.

Le portrait hiſtorique de Philippe Roy de Macedoine [a] eſt encore admirablement bien touché, mais il eſt trop long pour le rapporter ici. L'Auteur le repreſente ſur tout dans la guerre de Phocide & à la bataille de Cheronée, [b] *qui ſont les deux endroits qui brillent le plus dans la vie de Philippe, & les deux chefs-d'œuvres de ſa valeur & de ſa prudence.* [c] Pour mieux faire connoître le genie de ce Prince, on compare l'état où il trouva la Macedoine, avec celui dans lequel il la laiſſa, & on fait le parallele de Philippe avec Alexandre le grand ſon fils.

[a] *pag.* 47. [b] *pag.* 51. [c] *pag.* 53.

[a] Mr. Tourreil convient *qu'à ne regarder que superficiellement ces deux Princes, le premier coup d'œil est pour Alexandre, & que la gloire du fils absorbe celle du pere.* Cependant il met Philippe beaucoup au dessus d'Alexandre, & déclare *le fils un plus grand conquerant, & le pere un plus grand homme. Ils étoient nez précisément pour ce qu'ils ont fait*, & Alexandre eût eu autant de peine *à fournir la carriere de Philippe, que Philippe la carriere d'Alexandre.* Pour achever le portrait de Philippe, l'Auteur le compare à César, [b] qui lui paroît tenir plus du caractere de Philippe que de celui d'Alexandre. Il s'étend beaucoup sur cette comparaison; mais pour peu qu'on aime à lire de belles choses, relevées des expressions les plus brillantes, on lui pardonnera cette disgression. Ainsi pardonne-t'on à Tite-Live celle qu'il fait vers la fin de son 9e. livre, sur les chefs & les soldats que Rome eût opposez à Alexandre le Grand; si ce Conquerant, après avoir soûmis l'Asie, se fût avisé de

[a] *pag.* 54. [b] *pag.* 60.

tourner ſes armes contre l'Europe.

L'Auteur finit ſa Preface par ce caractere de l'éloquence de Demoſthene. * *Il n'affecte point de répandre du merveilleux, d'entaſſer des figures exceſſives, d'arrondir des periodes... Il penſe & s'abandonne enſuite à l'enthouſiaſme dont il eſt poſſedé. Le feu de ſon imagination & la ſublimité de ſon genie négligent impunément l'élegance. Une énergie qui lui eſt propre le caracteriſe & le tire de pair. Son diſcours eſt un tiſſu d'inductions, de conſequences, & de demonſtrations formé par le ſens commun. Son raiſonnement, dont la force augmente toûjours, monte par dégrez & avec précipitation juſques où il veut le pouſſer. Il ne ſçait pas trop ce que c'eſt que de s'inſinuër dans les eſprits. Il attaque a découvert, il preſſe, & reduit enfin à ne pouvoir plus reculer.... On peut répondre aux autres, à lui non... Doüé de ces inclinations libres & genereuſes, qui roidiſſent l'ame contre les abus, & lui permettent rarement de les tolerer, il debite les plus ſages maximes avec une aſſurance que la fauſſe vertu ne*

* *pag.* 111. 112. *&c.*

ſçauroit contrefaire. On voit un homme qui n'a d'autres ennemis que ceux de l'Etat, ny d'autre paßion que l'amour de l'ordre & de la juſtice ; un homme qui ne prétend pas éblouïr, mais éclairer ; qui ne cherche pas à plaire, mais à ſervir : point d'ornemens qui ne naiſſent de ſon ſujet : point de fleurs s'il ne les rencontre ſur ſon chemin. On diroit qu'il n'aſpire qu'à ſe faire entendre, & que ſans deſſein il ſe fait admirer. Non qu'il n'ait des graces, mais il n'en a que d'auſteres, que de compatibles avec la candeur & la franchiſe dont il faiſoit profeßion. La verité chez-lui n'eſt point fardée ; il ne l'effemine point ſous prétexte de l'embellir ; & n'admet aucun de ces ménagemens crüels, qui perdent, de peur d'effrayer, &c.

On auroit ſouhaité que Monſieur Tourreil fût entré dans la comparaiſon de Demoſthene avec Ciceron ; elle venoit du moins auſſi-bien à ſon ſujet que celle de Philippe avec Céſar : & quoique le parallele des deux Orateurs ait été fait par de fort bons Critiques, anciens & modernes, il eût paru tout nouveau entre les mains d'un ſi habile homme.

Rien au reſte n'eſt plus vrai que ce qu'il ajoûte ſur la difficulté de bien traduire Demoſthene, & de faire lire agréablement par des François de ces tems-cy, des diſcours prononcez devant des Atheniens du tems de Demoſthene: & cela fait mieux ſentir combien le public eſt obligé à Mr. Tourreil de ſa traduction, dans laquelle Demoſthene, ſans rien perdre de ſa force & de ſon feu, acquiert toutes les graces & toutes les beautez de nôtre langue.

LA SPHERE MOBILE preſentée au Roy, le 28. Fevrier 1701. *par Jerôme Martinot, Horloger, valet de Chambre de S. M. & Thomas Haye Ingenieur & Fabricateur des inſtrumens de Mathematique.* A Paris 1701. pagg. 40. *in douze.*

CE petit Livre n'eſt que l'explication d'une machine nouvelle, très-curieuſe & très-riche, que Meſſieurs Martinot & Haye viennent de preſenter à S. M. Il ſuffit pour en faire l'éloge de dire que

S. M. l'a trouvée de bon goût. En effet elle mérite l'approbation de tous les connoiſſeurs, par la perfection du travail, par la beauté de l'invention, par la ſimplicité & la facilité du mouvement. On a eu deſſein d'y repreſenter les mouvemens apparens du premier mobile, du Soleil & de la Lune, ſelon l'hypotheſe ordinaire. Ce n'eſt qu'une Sphere armillaire, dans laquelle le plus grand cercle à deux pieds de diametre. Elle eſt ſoûtenuë par quatre figures humaines très riches, qui repreſentent les quatre élemens, dans les attitudes, & avec les ſymboles & les accompagnemens qui leur conviennent.

Le mouvement qu'on a placé au deſſous du cadran equinoctial polaire, fait faire au premier mobile ſa revolution en 24. heures d'Orient en Occident ſur les poles du Monde, & entraîne les autres cercles de la Sphere. La diviſion de l'Ecliptique eſt en dehors, & en dedans, afin qu'on puiſſe voir aiſément les longitudes aſtronomiques tant au deſſus qu'au deſſous de l'Horiſon ; &

on a été obligé de donner à l'Ecliptique autant de largeur qu'il falloit pour en rendre la diviſion ſenſible. Pour le Zodiaque, on l'a percé à jour, & ſa latitude eſt marquée par deux petits cercles éloignez de l'Ecliptique chacun de huit degrez de part & d'autre. Ainſi tous ces cercles ne cachent point les corps du Soleil & de la Lune, dont on voit aiſément tous les mouvemens. Le Zodiaque eſt auſſi diviſé en dedans & en dehors de 30. en 30. degrez: & les ſignes y ſont gravez en dedans & en dehors, ou ſur les ſurfaces concaves & convexes.

Juſques-là on ne voit gueres qu'une Sphere armillaire ordinaire: mais voici ce que celle-cy a de particulier. Au deſſous du premier mobile ſont trois cercles qui repreſentent le ciel du Soleil. L'un ſert d'Ecliptique, & les deux autres ſont deux cercles de longitude qui s'entrecoupent à angles droits, & dont les diviſions marquent les latitudes aſtronomiques.

Le Soleil eſt repreſenté par un corps ſpherique, attaché à un des

quatre points, dans lesquels les deux cercles de longitude coupe l'Ecliptique. Tout ce ciel du Soleil est éntraîné par le premier mobile d'Orient en Occident, en 24. heures, comme tout le reste : pendant que par son mouvement particulier, il fait en 365. jours une revolution entiere d'Occident en Orient.

Le ciel de la Lune a ces trois cercles comme le ciel du Soleil, mais dont les poles sont éloignez de cinq degrez des poles de l'Ecliptique, à cause que cette Planete a plus de latitude. Ce ciel, outre le mouvement commun que le premier mobile lui imprime, a son mouvement particulier d'Orient en Occident. Le corps de la Lune est de figure spherique & tout d'argent, mais la moitié en est obscure. Il fait son tour exactement dans un mois Lunaire, en tournant toûjours sa partie éclairée du côté du Soleil, ensorte que ce mouvement fait remarquer l'une aprés l'autre les phases differentes de la Lune. Ce cercle qui porte le corps de la Lune est divisé en 29. $\frac{1}{2}$ & la division qui ré-

pond au corps du Soleil, marque le quantiéme jour de la Lune.

Il y a de plus au milieu de la Sphere un petit globe qui n'a gueres plus d'un pouce de diametre, & qui porte une legere deſcription des quatre parties de la Terre. Il demeure immobile, entouré d'un petit Equateur, & de deux colures qui ſoûtiennent ſon eſſieu particulier.

Le Cadran Equinoctial polaire eſt composé de deux plaques, dont l'une eſt immobile, & porte les 24. heures du jour & de la nuit, ſelon nôtre maniere de les compter, qui eſt auſſi celle des Aſtronomes. L'autre plaque eſt emportée en 24. heures par le premier mobile, & porte les noms des Villes principales de l'Univers. Il y a un trait ou dard au bout du nom de chaque Ville, & ainſi on voit à tout moment quelle heure il eſt dans tous les païs du Monde.

On a mis vis à vis Paris un fleuron: & l'heure à laquelle ce fleuron répond ſur la plaque immobile, marque exactement l'heure qu'il eſt

à Paris, & aux environs. On a ajoûté ſur cette plaque immobile les heures du lever & du coucher du Soleil pour l'élevation de Paris, à tous les jours de l'année & à tous les degrez du Zodiaque ; auſſi bien que les quantiémes de la Lune.

On fait mouvoir cette machine avec la main : pour voir le mouvement commun & particulier des Planetes, il n'y a qu'à détourner une petite plaque attachée ſous le mouvement du Cadran. Par-là on dégrene le pignon de la roüe qui le mene, & quand on a fait l'experience qu'on ſouhaittoit, on le rengrene avec la même facilité. Le reſſort de tout le mouvement ſe remonte par un arbre à cinq pans, qui traverſe le milieu du Cadran, & qui y marqueroit l'heure par ſon ombre comme dans les Cadrans polaires Equinoctiaux, ſi la machine étoit orientée & expoſée au Soleil. Au centre de la Bouſſole, qui eſt ſur l'eſtrade au pied de la machine, eſt le portrait du Roy en forme de Soleil, dont les rayons ſont la diviſion des rhumbs de vent. Un ruban por-

te ces mots, *sufficit orbi*, qu'on explique par ces quatre vers :

Il suffit d'un Soleil pour éclairer le monde :
C'est assez de Loüis pour y donner des Loix.
Et les faire observer sur la terre & sur l'onde :
Il peut faire luy seul ce que font tous les Rois.

DISSERTATION SUR LE *mot de* LIBERTINORUM, *qui se trouve dans les Actes des Apôtres au chap. 6. verset 9. & par occasion sur les Aßidéens, Pharisiens, Sadducéens, & sur le nom de Machabée.*

IL n'y a rien à négliger dans les Livres sacrez, au contraire il y a beaucoup à apprendre dans la discussion des plus petites difficultez qui s'y rencontrent. Il s'agit icy principalement d'un passage sur lequel les Interprêtes n'ont point encore satisfait les habiles gens. Et ce passage de la maniere que le P. H. Auteur de la Dissertation s'y prend

pour l'expliquer, entraine aprés soy comme une suite necessaire la discussion & l'explication de trois ou quatre autres semblables difficultez.

Il est rapporté aux Actes chap. VI. verset I. que *le nombre des disciples croissant de jour en jour, il s'éleva un murmure entre les Grecs & les Hebreux, de ce que leurs veuves étoient méprisées dans la distribution qui se faisoit tous les jours.* CRESCENTE *numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, & quod despuerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.* Et puis au verset 9. *surrexerunt autem quidam de synagoga, quæ appellatur Libertinorum & Cyrenensium, & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Cilicia & Asia, disputantes cum Stephano.*

L'Auteur examine d'abord, qui sont ces Grecs & ces Hebreux, dont il est fait mention au premier verset. Et sa remarque paroît assez judicieuse, lorsqu'il dit que dans les Livres sacrez, quand le Grec est opposé au Juif, ce sont alors des noms de Religion : le Grec est un Païen

addonné au culte des fausses divinitez, & né dans le païs des Grecs: le Juif est l'adorateur du vrai Dieu selon la loy de Moyse, en quelque païs que ce Juif soit né. Mais quand on y oppose les Grecs aux Hebreux, alors ce n'est qu'une difference de langage que l'Ecriture sainte veut nous marquer dans les personnes qui sont d'une même religion, c'est-à-dire de la religion Juive. Les Grecs sont donc icy les Juifs nez sur les terres des Grecs, & qui par consequent parloient grec: & les Hebreux sont encore les Juifs nez dans la Palestine, où la langue Hebraïque regnoit autrefois. Enfin quand on oppose les Grecs aux Gentils, comme dans les Actes des Apôtres, aux ch. IX. v.29. où on lit que S. Paul *parloit aux Gentils, & qu'il disputoit avec les Grecs* dans Jerusalem, ces Grecs qu'on trouve opposez aux Gentils, ne peuvent être que les Juifs qui parloient grec, parce qu'ils étoient nez dans le païs des Grecs.

Ce païs des Grecs selon le P. H. n'est autre chose dans l'Ecriture, que

le

le Royaume de Syrie, dont la Capitale étoit Antioche. C'est ce qui s'appelle souvent dans les livres des Machabées le Royaume des Grecs. Et dans les Actes au chap. XI. 20. *Or il y en avoit parmi eux quelques-uns de Chypre & de Cyrene, qui étant entrés dans Antioche parlerent aussi aux Grecs & leur annoncerent le Seigneur JESUS. Erant autem, quidam ex iis viri Cyprii & Cyrenæi, qui cum introissent Antiochiam, loquebantur & ad Græcos, annunciantes Dominum Jesum.* Ces Grecs d'Antioche, qui étoient veritablement des Syriens, étoient des Gentils, à qui les Juifs convertis de Chypre & de Cyrene annonçoient Jesus-Christ. Dans ce païs Grec il y avoit quantité de Juifs qu'on nommoit aussi Grecs, quand on les opposoit aux Hebreux, c'est à-dire aux Juifs de la Palestine, à qui S. Paul addresse aussi cette Epître qu'il a intitulée *aux Hebreux*. Ces Juifs Grecs convertis ont été les prémiers qui ayent porté le nom de *Chrétiens*, ainsi que l'Ecriture nous en assure. Les Juifs qui étoient à Damas, étoient encore de ces

Grecs : les medailles de cette ville ſous Auguſte, Tibere, & Neron, ſans parler des autres, font foy qu'on y parloit Grec. Car on lit ΔΑΜΑΣΚΟΥ & ΔΑΜΑΣΚΗΝΩΝ. On verra bien-tôt que cette remarque préliminaire eſt neceſſaire pour l'intelligence du mot principal, dont il eſt ici queſtion.

En effet l'Auteur dit que ce mot *Libertini* ne ſignifie ni les *Libertins*, comme a mis Geneve ; ni les *Affranchis*, comme les autres ont traduit. Car dans le tems même que cette Synagogue fleuriſſoit à Jeruſalem, environ un an & demy devant le martyre de S. Eſtienne, dont l'Hiſtoire commence par le paſſage que nous examinons ici, les Juifs dirent à N. Seigneur, comme nous liſons en S. Jean chap. VIII. 33. *Nous ſommes de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais été eſclaves de perſonne : Comment donc nous dites vous, Vous ſerez mis en liberté? SEMEN Abrahæ ſumus & nemini ſervivimus : quomodo tu dicis : Liberi eritis?* Les Juifs ne diroient-ils pas avec plus juſte raiſon à ces Interprétes : Nous n'avons ja-

mais été esclaves de personne : Comment nous dites vous donc, que nous avons une Synagogue d'Affranchis chez-nous, & dans la capitale du païs ? Aussi l'on n'a jamais pû bien comprendre qui étoient ces Affranchis assez considerez à Jerusalem pour y avoir une Synagogue. Pour Suidas il a dit que Λιβερτῖνοι étoit un nom de nation, ὄνομα ἔθνους & l'on ne sçait où il a puisé cela. Il approche neanmoins de la verité plus que les autres, quoy qu'il n'y ait peut-être pas pensé.

Car l'Auteur de la Dissertation prétend, que *Synagoga Libertinorum* signifie la Synagogue des quatre Nations, qui sont à côté des Hebreux & des Grecs, dont il a parlé d'abord; c'est-à-dire, à côté de la Judée & de la Syrie. En effet il n'y a qu'à jetter les yeux sur une carte de Geographie ; on trouvera que ces quatre Nations sont celles-là justement, qui sont nommées selon leur ordre naturel dans le passage en question : Ceux de Cyrene & d'Alexandrie, ceux de Cilicie & d'Asie. Car la Judée, aussi-bien que

la Syrie, a devant soy la mer Mediterranée, que les Hebreux appelloient la grande Mer. Les quatre Nations qui embrassent cette Mer pour ainsi dire, & qui s'étendent comme deux bras, à droite & à gauche, depuis la Terre-Sainte & la Syrie, jusqu'à une distance égale, sont à droite, ou du côté du Septentrion, la Cilicie & l'Asie qui vont jusqu'à l'Archipel: à gauche, ou du côté du Midy, c'est l'Egypte, où est Alexandrie; & la Libye, où est Cyrene: qui est justement à l'opposite de l'Archipel. Et l'Ecrivain sacré avec son exactitude ordinaire commence le dénombrement de ces quatre Provinces, par la plus éloignée du côté du Midy, & le finit par la plus éloignée du côté du Septentrion. Car l'Asie dans le nouveau Testament ne s'entend jamais, que de cette partie de l'Asie mineure, où est Ephese avec la Lydie, & quelques autres petites contrées. Et quoy qu'on y parlât grec, comme dans la Syrie, l'Ecriture neanmoins n'appelle Grecs, que ceux que nous appellons aujourd'huy les

Suriens : & cela, parce que les Grecs, qu'on appelle les Seleucides, y dominoient autrefois : ce qu'ils n'ont jamais fait dans cette portion de l'Asie dont nous parlons, ny dans la Cilicie.

L'origine de ce mot est donc Hebraïque selon le P. H. elle vient de *Leiber* ou *Liber*, qui se trouve dans Isaïe, XLVII, 15. au 1. des Rois. XIV, 40. & ailleurs : il signifie *ad latus* : il est composé prémierement d'un *lamed*, qui a la force de la préposition *in* ou *ad* : & de *heber* qui signifie *latus*, *ultra*, *transire*. Et c'est de cette racine que vient le mot même d'Hebreu. Ensuite du mot *teni* ou *tine* : qui est le mot Chaldaïque pour signifier *duo*, *ambo* : au lieu de l'Hebreu *sine*, comme dans Daniel, au chap. V. on lit le mot Chaldaique *Tekel*, pour *Sekel* qui est le mot Hebreu. On trouve beaucoup d'exemples de ce *tine* dans le *Targum*. Ainsi *Libertini* signifie, *qui sunt ad latus utrumque*. Les Nations voisines qui sont des deux côtez, sçavoir de la Palestine & de la Syrie, ou bien des Hebreux & des Grecs,

dont on a parlé au commencement. Il faut donc ainsi traduire ce passage des Actes, selon cette explication du mot de *Libertini* : *Or quelques-uns de la Synagogue, qui est appellée la Synagogue des quatre Nations voisines, sçavoir des Cyrenéens, & des Alexandrins, & de ceux de Cilicie & d'Asie, s'éleverent pour disputer contre Estienne.*

Au reste, il faut bien remarquer qu'il n'est ici parlé que d'une Synagogue, quoy qu'on luy donne deux noms : l'un general, la Synagogue des quatre Nations voisines : *De Synagoga Libertinorum* : & l'autre, qui les specifie en détail ; *Et Cyrenensium & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Cilicia & Asia.* Il y a long-tems que le Cardinal Caïetan a fait cette remarque. Et si l'on veut compter sur le témoignage de la version Syriaque, la conjonction qui est devant le mot *Cyrenensium* n'est point necessaire : car il l'omet. Il dit seulement, *Quidam è Synagoga quæ appellatur Libertinorum, Cyrenæorum & Alexandrinorum.* Mais il vaut mieux dire qu'elle ne sert qu'à marquer l'autre nom de cette Synago-

gue, c'eſt-à-dire, celui qui déſigne en détail ce que le premier mot *Libertini*, ne dit qu'en gros.

Jeruſalem étoit aſſurément une ville fort peuplée, neanmoins l'Auteur de la Diſſertation prétend qu'il n'y avoit dans cette grande Ville que deux Synagogues: l'une pour les Habitans: l'autre pour ces quatre Nations voiſines de la Paleſtine & de la Syrie. Il eſt vrai que Grotius dit, qu'au raport des Juifs il y en avoit 480. Mais nôtre Auteur dit, qu'il craint que ces Juifs ne ſoïent auſſi imaginaires, que le ſont ces prémiers Chrétiens, que Grotius accuſe d'avoir falſifié les Livres Sapientiaux de l'ancien Teſtament; la ſeconde Epître de S. Pierre, & autres Livres ou paſſages de l'Ecriture. Il ſoûtient donc que ſelon le témoignage des Livres ſacrez, il n'y avoit que deux Synagogues à Jeruſalem: la premiere pour les Habitans, à qui l'on expliquoit la loy & la parole de Dieu. C'eſt celle dont parle N. Seigneur dans S. Jean, au chap. XVIII. 20 lorſqu'il répondit au Grand Prêtre, qui l'interrogeoit

ſur ſes Diſciples & ſur ſa doctrine: *J'ay toûjours enſeigné dans la Synagogue & dans le Temple, où s'aſſemblent tous les Juifs.* Car par ces mots, *dans la Synagogue & dans le Temple*, il marque aſſez clairement, ce ſemble, qu'il n'y avoit qu'une Synagogue, comme il n'y avoit qu'un Temple. L'autre Synagogue étoit pour les étrangers des quatre Nations maquées cy-deſſus. Car pour la Galilée & la Syrie, l'Evangile & les Actes nous apprennent qu'il y avoit des Synagogues preſque dans chaque ville, & même plus d'une dans la ſeule ville de Damas.

Cette Synagogue des quatre Nations, qui étoit connuë à Jeruſalem du tems de N. Seigneur ſous le nom de *ſynagoga Libertinorum*, eſt celle-là même, qui eſt appellée dans les Livres des Machabées, *ſynagoga Aßidæorum fortis viribus ex Iſraël.* 1. *Mach.* 2. 42. *Aßidæi qui erant in filiis Iſraël,* 1. Mach. VII. 13. *Qui dicuntur Aßidæi Judæorum*, 2. Mach. XIV. 6. Mais en ce tems-là elle ne comprenoit que les deux Nations qui ſont du côté du midy: car il y avoit en Egypte

déslors bien des Juifs, comme nous l'apprend la préface de l'Ecclesiastique, le chap. XI. du livre d'Esther, & le premier chap. du 2. livre des Machabées. Ce fait ce justifie par l'étymologie même du mot *Aßidæi.* La signification de ce mot a été autrefois le sujet d'une grande contestation entre Serarius Jesuite Allemand d'un côté, & Meursius avec Scaliger de l'autre. Ceux-cy, aussi-bien que Grotius qui les a suivis, croyent, que le nom des Assidéens venant de l'Hebreu *hasid* qui signifie *saint*, (ce que Serarius leur accorde aussi sans l'examiner) de ces Assidéens on a fait ensuite les Assiéens : & que ce sont en effet ceux qu'aprés-cela on a nommé les Esséens ou Esséniens. Comme si l'Hebreu dans ses noms derivez souffroit qu'on retranchât une radicale telle qu'est le *daleth*, ce qui est trés-faux. Si ce mot venoit de *hasid*, les Assidéens se seroient nommez *les Saints*. Car ce mot est ainsi traduit au Pseaume LXXVIII. 2. *Carnes sanctorum tuorum* : & au Pseaume CXLVIII. 14. *Hymnus omnibus sanc-*

tis ejus : & encore ailleurs. Mail il eſt là attribué à tous les Juifs : parce qu'ils appelloient *Saints* tous ceux qui avoient l'avantage de connoître & d'adorer le vrai Dieu, ſelon la forme qu'il avoit luy-même preſcrite. Et dans le nouveau Teſtament ce mot de *Saint* ſe rencontre en ce ſens là fort ſouvent. Les Aſſidéens n'étoient pas par cet endroit-là plus ſaints que les autres : & l'on n'eût pas ſouffert à Jeruſalem qu'ils euſſent pris ce nom, comme une marque de diſtinction. Et quand on les appelloit *Aßidei Judæorum*, toute la nation en eût été choquée, ſi cela eût ſignifié *les ſaints où les fidelles d'entre les Juifs.*

Les Proteſtans neanmoins, qui n'ont pû trouver avec tout leur Hebraïſme, d'autre origine des Aſſidéens, & qui n'aiment pas d'ailleurs nôtre Vulgate, non plus que l'Egliſe qui luy donne l'autorité qu'elle a ; la blâment de ce qu'elle écrit *Aßidæi* par deux *ſſ* : parce qu'il n'en faut en effet qu'une, ſi ce mot vient de *haſid*, comme ils le prétendent : veu que le *ſamech* qui y en-

tre, ne s'exprime en *latin*, que par une ſeule *ſ*. Mais leur principe eſt faux : & la Vulgate en ce point eſt de la derniere exactitude. *Aßidæi* ſe peut écrire par une ſimple *ſ*, ou par deux. Car le *tſade*, qui ſe trouve dans ſon origine, s'écrit tantôt par une ſimple *ſ*, comme dans I*ſaac*; tantôt par deux, comme tous les Grammairiens en conviennent; parce qu'il répond naturellement à un *tſ*, qui a la force des deux *ſſ*. Ce mot vient donc de *tſida* ou *ßida*, qui ſe trouve au premier livre des Rois, chap. xx. 20. & qui ſignifie *ad latus* : avec le *he* démonſtratif, au commencement. Ainſi *Aßidæi* ſignifie *ceux qui ſont à côté*, ou les Nations qui ſont à côté : Ce qui ne marque qu'un côté de la Paleſtine, ſçavoir, le Midy ou l'Egypte comme nous avons dit. D'où vient que les deux Nations du côté du Nord, ſçavoir, la Cilicie & l'Aſie y ayant été aggrégées depuis, il a fallu changer le nom *d'Aßidæi*, qui ſignifie les Peuples qui ſont à côté, en celui de *Libertini*, qui ſignifie les Peuples qui ſont des deux côtez. Voilà tout

le myſtere qui eſt renfermé dans ces deux mots.

Il faut pourtant encore ajoûter, que les noms, du moins de ces derniers tems, des Juifs, qui ſe terminent en *æi*, comme *Aſidæi*, *Phariſæi*, *Saducæi*, *Machabæus*, doivent trouver dans la racine Hebraïque, d'où ils ſont derivez, auſſi-bien que *Judæi* même, une lettre gutturale à la fin, qui réponde à cet *æ*, comme un *he*. *Phariſæi*, les Phariſiens, ce mot par exemple ne vient point de *Pharous*, ou *Pherouſim*, ſi cela étoit, il faudroit écrire *Pheruſii*. *Phariſæi* ne ſignifie donc pas, dit le P. H. *les ſeparez*. Ils n'euſſent jamais voulu s'appeller ainſi. Dans toute ſocieté qui fait profeſſion de Religion, les ſeparez ne ſont que les Heretiques & les Schiſmatiques ou les excommuniez. Et les Juifs n'euſſent jamais ſouffert chez-eux des gens, qui, au milieu même de Jeruſalem, ſe fuſſent vantez de ſe ſeparer du reſte de la Nation, pour être plus reformez. Les plus auſteres d'entre les Religieux chez-nous mêmes, ne ſont pas pour cela ſeparez des Chrêtiens.

Les Pharisiens étoient à peu prés ce que sont aujourd'huy dans l'Eglise les Missionnaires : & le mot Hebreu signifie, *qui fait beaucoup de fruit en allant en differens pays.* Il vient de *phara*, qui veut dire, *fructum facere*; & de *saa*, qui signifie *migrare de loco in locum.* Les voyelles se changent, comme on sçait, dans la composition. C'est N. Seigneur luy-même, qui nous apprend, ou qui justifie cette étymologie, en S. Mathieu, chap. XXIII. 15. en ces termes : *Væ vobis Scribæ & Pharisæi hypocritæ; quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum proselytum, & cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous courez par mer & par terre pour faire un proselyte, & qu'aprés l'avoir fait, vous le rendez digne de l'Enfer deux fois plus que vous.* N. Seigneur ne les reprend pas de ce qu'ils étoient Pharisiens, mais de ce qu'ils étoient hypocrites, c'est-à-dire, de ce que sous un bel exterieur ils cachoient de grands vices qu'ils inspiroient à leurs disciples. Ils étoient neanmoins assis sur

la chaire de Moïſe, c'eſt-à-dire, qu'ils enſeignoient la veritable doctrine. Leurs ennemis, entant qu'ils étoient Phariſiens, n'étoient que les Heretiques; ſçavoir, les Sadducéens. St. Paul lui-même ſe fait honneur d'être Phariſien, & fils, c'eſt-à-dire, diſciple de l'Ecole des Phariſiens, aux Actes chap. XXIII. 6. & non pas, comme Geneve & d'autres ont traduit, *fils de Phariſien.* Les Phariſiens prénoient eux-mêmes ce nom, parce qu'ils avoient le zele d'aller faire connoître le vrai Dieu en differens païs, ce qui a toûjours été le caractere de la vraye Religion. D'ailleurs ils étoient trés-unis au corps de la Synagogue, bien loin de s'en dire ſeparez; & ſur tout aux Scribes qui en étoient les principaux Docteurs.

Le mot de Sadducéens *Sadducæi* dans ſa racine Hebraïque, doit auſſi avoir une Lettre gutturale à la fin; qui réponde à *l'æ* qui s'y trouve. Car il eſt auſſi vrai qu'ils ont pris leur nom d'un certain Sadoc que forgent les Rabbins, qu'il eſt vrai que les François viennent du Roy *Francus. Sadducæus* ſignifie *qui am-*

bulat in lege : un homme qui marche dans la Loy, ou ſelon la Loy. Il vient de *tſaad* ou *ſaad*, *incedere*, *ambulare* : & de *huka*, qui ſignifie *la Loy*, & *dans la Loy* : Car le *he* eſt ou la marque du feminin, comme ce mot ſe trouve dans l'Exode : ou tient lieu de la prépoſition *in*. Si bien que les Sadducéens ſe nommoient ainſi, parce qu'ils marchoient, diſoient-ils, ſelon la Loy & ſelon la pure doctrine de Moïſe, ou la ſeule parole de Dieu. Auſſi dans la diſpute, qu'ils eurent avec le fils de Dieu, ils produiſirent la Bible, & citerent Moïſe, en S. Matthieu chap. XXII. *Maître, Moyſe a dit, & le reſte.* Les Proteſtans font en cela comme les Sadducéens.

Enfin le mot de *Machabæus*, conclut nôtre Auteur, conſerve la même analogie : & il a la derniere gutturale dans ſa racine, comme les autres. Car ce n'eſt-pas, dit-il, ainſi que quelques-uns l'ont cru, un mot composé des prémieres Lettres Hebraïques de cette ſentence qui eſt dans l'Exode, au chap. XV. II. *Quis ſimilis tui in fortibus, Domine?* Mais

de *mach*, *ſubigere*, *conterere* : & *aba*, *deſiderare* : enſorte que Machabée ſignifie, *qui cherche à dompter quelqu'un* : ou, *qui ne reſpire que la guerre*. C'eſt ce que le pere de Judas Machabée ſemble inſinuër lui-même, lorſqu'en l'établiſſant Général des troupes, il dit à ſes autres freres, 1. Mach. 2. 66. *Et Judas Machabæus fortis viribus à juventute ſua, erit vobis Princeps militiæ, & ipſe aget bellum populi.* Le ſurnom de Machabée ne convenoit qu'à Judas, il n'y a eu que lui qui l'ait porté, ſes quatre autres freres avoient comme lui, chacun leur ſurnom different, l'Ecriture les rapporte tous au chap. 2. verſ. 2. 3. 4. & 5. & celui de Machabée n'a pas été héréditaire, ainſi que quelques-uns l'ont cru.

L'Auteur de la Diſſertation rapporte fort au long ce que les Interpretes & les autres Sçavans ont dit ſur ce ſujet : mais leurs Livres ſont entre les mains de tout le monde ; ainſi nous n'avons pas jugé neceſſaire de nous étendre davantage là-deſſus. D'ailleurs ſi l'explication du P. H. eſt veritable, elle rend toutes les autres fort inutiles.

SUITE DES REMARQUES sur le livre intitulé THESAURUS THEOLOGICO-PHILOGICUS *&c. C'est à dire Thresor de Dissertations Theologiques & Philologiques sur toute l'Ecriture.*

CEs observations sont la suite de celles qu'on a inserées dans les Memoires de Janvier. L'Auteur ne parloit dans celles-là de l'Ouvrage qu'en general seulement, & sans s'attacher à aucune des Dissertations dont il est composé : icy il s'attache à quelques unes en particulier.

Les Dissertations sur l'ancien Testament commencent par treize qui sont de Samuel Bohlius autrefois Professeur en Theologie dans l'Academie de Rostoch. Elles ont pour titre, *Dissertationes* XIII. *pro formali significatione in* S. *Scripturæ explicatione eruenda* : c'est-à-dire, *treize Dissertations pour trouver les significations propres & veritables des mots Hebreux de l'Ecriture.* L'Auteur qui n'étoit point content des Diction-

naires Hebreux qu'on avoit publiez jusqu'àlors, forme le plan d'un nouveau. Ce plan est bien sensé; mais l'execution en est pleine de difficultez.

Bohlius prétend que chaque mot Hebreu n'a qu'une seule signification veritable ou *formelle*, comme il parle, laquelle doit s'étendre à tous les endroits de la Bible où ce même mot se trouve. Cette idée semble d'abord éloignée de la methode ordinaire. Il dit, que ce n'est pas des Dictionnaires qu'il faut apprendre la signification propre de ces mots, mais des livres de l'Ecriture sainte: *Non ex lexicis, sed ex Scripturis.* Je n'ai veu, ajoûte-t'il, aucun Dictionnaire qui renfermât les significations exactes des mots Hebreux & dans toute leur étenduë: *in nullo Lexico, quod ego vidi, consignatas esse in totum significationes formales seu generales.* Et afin qu'on ne croye pas qu'il avance des paradoxes insoûtenables, il appuye sa pensée sur plusieurs exemples qu'il produit.

Le premier & le plus sensible de ces exemples est le mot de *Kadas* auquel on attache communément cet-

te ſignification *être ſaint.* Il ne la rejette pas entierement: mais il ſoûtient que ce n'eſt point ſa ſignification propre & formelle : parce que ce mot ſignifie en general, être ſeparé de l'uſage commun pour ſervir à quelque uſage ſpecial & particulier. *Dico ergo ego,* Kadas *formaliter ſignificat, ſeparatus fuit ab uſu communi ad uſum quemdam ſpecialem.* Cette ſignification generale étant une fois ſuppoſée, il ne reſte plus aucune difficulté à concilier les diverſes ſignifications du verbe Hebreu *Kadas* qui ſignifie auſſi-bien *eſtre impie qu'être ſaint* ou *pur.* Car s'il eſt emploïé pour marquer ce qui eſt ſeparé de l'uſage commun & deſtiné à une choſe ſacrée, alors il ſignifiera *être ſaint*; ſi au contraite on s'en ſert pour exprimer ce qui eſt ſeparé de l'uſage commun & deſtiné à un uſage ſpecial & qui ſoit contre la pieté, il aura une ſignification toute oppoſée.

Le même Bohlius apporte d'autres exemples de ces mots Hebreux qui paroiſſent avoir des ſignifications oppoſées les unes aux autres : comme eſt celuy de *Barac* qui ſigni-

fie également *benir* & *maudire*. Il n'oublie rien pour faire voir qu'il n'y a nulle contrarieté entre ces diverses significations, si l'on a recours aux significations formelles & generales de ces mots. Mais après tout il se trouve souvent embarrassé quand il veut donner en détail ces significations generales, sous lesquelles soient comprises toutes les significations particulieres. Il est quelquefois trop subtil, & quoiqu'il ne soit pas favorable aux faiseurs de Dictionnaires, il n'a pas laissé d'emprunter d'eux beaucoup de choses. Il recommande sur tout, après Franzius Théologien de Wittemberg, l'usage des Concordãces de la Bible, qui doivent être jointes necessairement aux Dictionnaires, pour avoir une connoissance plus exacte des mots de l'Ecriture. Le Théologien de Wittemberg suppose comme un fait constant, que tous les Dictionnaires Hebreux sont imparfaits : puis il ajoute que pour suppléer à leur imperfection il faut avoir recours aux Concordances Hebraïques pour ce qui est du vieux Testament, &

aux Grecques pour ce qui eſt du nouveau.

Les deux Diſſertations ſuivantes ſont de Jean Wilmer ſur les verſets 26.27.& 28. du Chap.1. de la Geneſe, où il eſt dit que *Dieu fit l'homme à ſon image.* Cet Auteur explique en détail chaque mot de ſon Original & ſelon la Grammaire & ſelon la Theologie. Il cite l'Hebreu, le Samaritain, le Chaldeen, le Syriaque, l'Arabe. Il tire auſſi des lumieres de quelques Rabbins dont il rapporte les témoignages dans leur langue & en Latin : mais nonobſtant cette rare érudition je ſuis ſeur que les perſonnes ſenſées prefereront l'explication que S. Chryſoſtome donne de ces paroles de la Geneſe, à tout le Rabbinage du Docteur Lutherien.

Dans la Diſſertation ſuivante George David Ziegra interprete le v.17.du chap.2.de la Geneſe où il eſt parlé *de la ſcience du bien & du mal.* Il y rapporte avec beaucoup d'exactitude les paroles de ce verſet de la maniere qu'elles ſe trouvent dans l'original Hebreu, dans la Verſion Grecque des Septante, dans les deux

Paraphrases Caldaïques, dans la Version Syriaque, dans l'Arabe, dans le Texte Hebreu des Samaritains, quoi qu'il ne differe point de celuy des Juifs; dans la version Samaritaine & dans la Persienne. De là il passe aux Versions Latines tant anciennes que nouvelles, & enfin il vient à celles qui sont en langues vulgaires, à la tête desquelles il met l'Allemande de son Patriarche Luther: ensorte qu'on voit en un moment sur ce passage presque tout ce qu'il y a eu jusqu'à present de traductions de l'Ecriture en diverses langues.

Mais ce long tissu de citations est hors de propos & inutile, puisqu'il n'y a aucune difficulté sur les paroles du Texte pour ce qui regarde le sens Grammatical. On y produit avec beaucoup plus de raison les diverses interprétations des plus celebres Commentateurs, soit Juifs, soit Chrêtiens, soit anciens, soit nouveaux. On y louë sur tout le fameux Abraham Calovius, ce grand adversaire de Grotius. Aussi y traitte-t'on de Pelagienne l'interprétation que le même Grotius a donnée

dans ses Notes, à ces paroles, *morte morieris*, *VOUS mourrez*, & que les Sociniens ont adoptée dans leur Catechisme. Mais tout ce grand apparat de Grammaire, de Theologie, de Rabbinage, ne fait pas connoître clairement ce que c'étoit que cet arbre qui donnoit la connoissance du bien & du mal.

La quatriéme Dissertation qui est de Jean Frischmuth, est intitulée *de Seductione serpentis antiqui ad Gen.* 3. 1. 2. 3. On y explique au long qui étoit cet ancien serpent qui fut cause que Dieu chassa du Paradis nôtre premier pere. L'Auteur s'applique principalement à rapporter ce que les Rabbins ont écrit sur ce sujet, & il faut avoüer qu'il a bien leu leurs livres. Il rejette d'abord comme trop subtile l'opinion d'Abarbanel, qui a prétendu qu'il n'y avoit point eu de veritable entretien entre le serpent & Eve; mais que celle-cy ayant vû le serpent monter à l'arbre & manger du fruit défendu, l'imita & fit la même chose. Demuis cependant a loüé la pensée de ce Rabbin, & elle est en effet inge-

nieuse & resout tout d'un coup de très-grande difficultez. Mais Frischmuth assure que le texte de l'Ecriture est entierement contraire à cette interpretation d'Abarbanel; & il refute en même tems le Cardinal Caïetan, qui a cru que ce qui est dit de la maniere dont Eve fut formée d'une des côtes d'Adam, n'est pas une histoire, mais une allegorie. Il met de plus entre les erreurs de ce Cardinal son opinion touchant l'entretien du Serpent avec Eve, qui selon lui ne fut point exterieur & de paroles, mais de pensées seulement & interne: *Secundum internam dumtaxat locutionem Evæ.* Frischmuth avoüe cependant que S. Augustin n'a pas été éloigné de ce sentiment, lorsqu'il explique cet endroit de la Genese.

Ceux qui nous ont tant vanté l'âge d'or veulent que dans ces tems heureux les bêtes parlassent aussi-bien que les hommes: & c'est apparemment selon cette supposition que quelques Rabbins, dont il est fait mention dans Aben-esra, ont prétendu qu'Eve entendoit les langues

gues de tous les animaux. La plûpart des Rabbins croyent que par le ſerpent ; il faut entendre Satan qu'ils nomment auſſi *Samael.* Il étoit monté ſelon eux ſur le ſerpent comme ſur un cheval. Friſchmuth rapporte les paroles d'Abarbanel qui rejette cette opinion comme une viſion à laquelle il oppoſe ce qui eſt dit du ſerpent, qu'il marchoit ſur ſon ventre, & que la pouſſiere étoit ſa nourriture. Cela, dit Abarbanel, ne peut pas convenir à Satan.

Cette Diſſertation contient pluſieurs autres obſervations curieuſes ſur Satan & ſur le Serpent ; mais comme ce ne ſont que de ſimples conjectures, pour ne pas dire des contes faits à plaiſir, je ne m'y arrêterai pas d'avantage. J'ajouterai ſeulement, que pluſieurs ſçavans Lutheriens, aprés leur maître Luther, parlent de ce ſerpent comme s'ils l'avoient vû eux-mêmes marcher ſur ſes pieds. Dieu, dit Schindlerus dans ſon Dictionaire, lui ôta & la voix & les pieds, *Serpens, loqui poterat & erectus incedebat : Deus ei vocem & pedes ademit.* Luther va encore

plus avant: car il nous apprend que le ſerpent marchoit ſur ſes pieds comme un cerf ou comme un paon ; *inſtar cervi vel pavonis eum inceßiſſe.* Au reſte les Compilateurs du threſor Philologique ont jugé que Friſchmuth n'avoit pas épuiſé entierement cette matiere. Car ils ont ajoûté deux autres Diſſertations ſur le même ſujet dont la ſeconde eſt intitulée, *de Protevangelio Paradiſiaco*, du premier Evangile du Paradis.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir parlé du ſerpent & de Satan : on donne dans ce recueil une Diſſertation Theologique ſur le ſalut d'Adam : *Diſquiſitio Theologica de ſalute Adami.* L'Auteur qui ſe nomme, *Samuël d'André*, avoüe que l'Ecriture ne dit rien de formel touchant le ſalut ou la damnation du premier homme : *nuſquam vel ſalvatum vel damnatum diſertè legimus in ſcripturis :* mais il fait voir que cette queſtion a été agitée dés les premiers ſiécles de l'Egliſe, & qu'il n'y a eu que Tatien & les Encratites ſes diſciples qui ayent nié le ſalut d'Adam. Quelques Orthodoxes neanmoins,

& entre autres l'Auteur du Commentaire ſur la Geneſe attribué à Rupert qui vivoit au commencement du douziéme ſiécle, ont douté de ſon ſalut. Samüel d'André produit une longue chaîne de Peres & d'autres Ecrivains Eccleſiaſtiques qui appuyent le premier ſentiment: auſquels il ajoûte le témoignage de pluſieurs Proteſtans, qui ont auſſi ſauvé Adam, quoyque l'Ecriture n'ait rien decidé là-deſſus. Il n'eſt nullement parlé des Rabbins dans toute cette Diſſertation.

On explique dans les deux Diſſertations ſuivantes le verſet 21. du chap. 3. de la Geneſe, où il eſt parlé de la Tunique de peau que Dieu fit à Adam. La premiere qui a pour titre *de Tunica Adami pellicea*, eſt de Jean Willemer: & quoy qu'il n'y ait rien d'obſcur dans les paroles du texte Hebreu pour ce qui eſt du ſens grammatical, l'Auteur ne laiſſe pas que de rapporter les verſions Caldaïque, Syriaque, Samaritaine, Grecque, & les Latines tant anciennes que nouvelles. Il n'oublie pas même les deux Allemandes de

Luther, dont l'une eſt de la haute Saxe & l'autre de la baſſe : Tant ces Docteurs Lutheriens ſont exacts dans les choſes qui ne ſouffrent aucune difficulté !

Ce qui embarraſſe donc les Commentateurs de l'Ecriture, c'eſt qu'il ne paroît gueres vraiſemblable que Dieu ait lui-même taillé & couſu des habits de peau pour en vêtir Adam & Eve. Willemer avoüe qu'Origene, Theodoret, Rupert & Calvin n'ont pas crû qu'il fallût prendre à la rigueur de la lettre les paroles de ce paſſage, qui ſignifie ſeulement ſelon eux, que nos premiers Peres firent ces habits, parce que Dieu leur ſuggera de les faire. *Origenes, Theodoretus, Rupertus & Calvinus unanimi conſenſu ſtatuunt homines inſtinctu divino tunicas has feciſſe.* Mais nôtre Auteur combat cette interpretation, qui lui paroît contraire aux paroles de Moïſe, où il eſt dit en termes formels, que ce fut le *Seigneur Dieu* qui fit lui-même ces habits de peau à Adam & à ſa femme. En effet c'eſt ce qu'on lit dans l'ancienne édition latine, qui repre-

ſente mot pour mot l'original Hebreu : *fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos.*

Le Docteur Lutherien eſt tellement attaché à l'explication litterale de ces mots, qu'il ne peut pas même ſouffrir quelques Commentateurs qui ont crû que Dieu ſe ſervit en cela du miniſtere des Anges, ou que ce fut Adam lui même qui tua quelque animal pour ſe faire un habit de ſa peau. Ceux, dit-il, qui authoriſent cette interpretation ſont coupables de grands crimes ; parce qu'ils revoquent en doute les propres paroles du S. Eſprit, auſquelles ils font violence pour les accommoder à leurs faux prejugez ; *falſi ſunt ; quin atrocia faciunt facinora, qui ſanctiſsima ſpiritus S. verba in dubium vocare ſatagunt, & juxta verſiculum,*

Torquent, contorquent, detorquent
atque retorquent.

Mais ils pourroient dire que ce n'eſt pas revoquer en doute les paroles du S. Eſprit que de les expliquer ſelon le ſens qu'on croit le plus naturel. Combien y a-t'il de

choſes dans l'Ecriture qui ſont attribuées à Dieu dont il n'eſt point cependant l'Auteur immediat? On ne s'arrête pas à en donner des exemples. Il ſuffit de remarquer en genera que les anciens Docteurs de l'Egliſe ont établi cette maxime comme une regle certaine : le point eſt d'en faire la juſte application.

Les Rabbins, principalement les Cabbaliſtes, parlant des habits d'Adam ont avancé bien des ſottiſes dont Willemer fait auſſi mention, mais il ne les approuve pas. R. Eliezer au chap. 14. de ſon livre intitulé *Pirke*, dit que le premier habit d'Adam étoit une peau reluiſante & ſemblable à la pierre precieuſe nommée Onix, mais qu'il n'eut pas plûtôt peché qu'il fut dépoüillé de cette peau, & qu'il reconnut auſſitôt qu'il étoit nud.

Il ajoute dans le chapitre 20. du même livre que le ſerpent s'étant dépoüillé de ſa peau, *Dieu en fit à Adam une tunique fort honorable.* Ces mêmes Rabbins debitent là deſſus pluſieurs autres contes ridicules. Ils diſent qu'on voyoit les figures de

toutes ſortes d'animaux ſur la tunique d'Adam : que Noë qui l'avoit conſervée dans l'Arche, en fit un preſent à Nemrod, & que celui-ci s'en étant vêtu, tous les animaux vinrent ſe ſoumettre à lui.

Au reſte je ne rapporte tous ces contes des Rabbins que pour faire mieux connoître qu'il y a bien des choſes inutiles dans ce recueil de Diſſertations ſur divers endroits du vieux Teſtament. On ne s'eſt pas contenté d'y inſerer cette Diſſertation ſur les tuniques de peau que Dieu fit à Adam & à Eve : on y en a ajouté une ſeconde ſur la même matiere, & qui n'eſt pas moins remplie d'inutilitez & de rêveries Judaïques que la premiere. Il faut rendre cette juſtice à l'Auteur, qui ſe nomme Jean Muchterlin, qu'il a traité à fond cette queſtion : mais il ſemble condamner lui-même toute ſon exactitude, quand il dit dés l'entrée de ſon diſcours, que les Interpretations tant des Juifs que des Chrêtiens ſon ſi differentes les unes des autres, qu'elles apportent plus d'obſcurité que de lumiere aux

paroles du texte de l'Ecriture : *Sententiæ quas hic cum Judæi tum Chriſtiani Doctores fovent, tam variæ ſunt, ut obſcurare verius quam illuſtrare verba textus dicas.*

LETTRE A UN DOCTEUR *en Theologie ſur l'indulgence de la Portiuncule.*

VOus me demandez, Monſieur, ce que je penſe de l'Indulgence de la *Portiuncule*, contre laquelle, dites-vous, on travaille avec chaleur dans la ville où vous êtes. Je vas tâcher de vous ſatisfaire. Ceux qui ſoutiennent la verité de l'Indulgence font beaucoup de fond ſur le témoignage de Barthelemy de Piſe, qui écrivoit ſur la fin du quatorziéme ſiécle. Mais on oppoſe à ce témoignage le ſilence de S. Bonaventure ſur cet évenement : ſilence, dit-on, qui ne ſeroit pas pardonnable à ce grand Cardinal, ſi les choſes euſſent été telles que Barthelemy de Piſe les a racontées.

Que le ſilence de ſaint Bonaventure détruiſe, ſi l'on veut, l'hiſtoi-

re rapportée par Barthelemy de Pise, encore que celui-ci ne l'ait écrite que sur la foy d'un Auteur plus ancien que lui, puisqu'il est certain que sainte Brigite en a eu connoissance : le silence du Saint ne détruit pas pour cela d'Indulgence, & je soutiens qu'elle est aussi ancienne que saint François. Voici le fait.

* On donna à saint François une ancienne Chappelle qui portoit le nom de *Nôtre Dame des Anges* Comme cette Chapelle étoit presque toute ruïnée, le Saint la fit rebâtir, & par consequent rebénir ; car tel étoit alors l'usage de l'Eglise. On benissoit de nouveau les Eglises rebâties, parce qu'on les prétendoit polluées : & cette coûtume beaucoup plus ancienne que S. Francois, étoit si universellement établie, qu'il faudroit une attestation expresse de S. Bonaventure, pour nous faire croire que S. François l'eût negligée.

Une autre coûtume aussi generale que la premiere étoit, qu'on accor-

* *Vita S. Franc. autore Bonav. n.* 13.

doit des Indulgences dans la ceremonie de ces Dedicaces : verité ſi conſtante que les Auteurs Eccleſiaſtiques qui font mention de Dedicaces, ſuppoſent toûjours ces Indulgences comme une choſe notoire, ſans qu'il ſoit beſoin d'en parler. Saint Bonaventure ne marque aucune de ces deux circonſtances ; en ſont-elles moins vrayes pour cela? & le ſilence de ce Saint a-t'il à cet égard plus de force que n'en auroit le ſilence de quantité d'Auteurs ſur des pratiques communément reçûës ?

Voici donc comme je raiſonne. Les habiles Ecrivains ſuppriment preſque toûjours dans leurs narrations les circonſtances communes, & qui s'entendent d'elles-mêmes, pour s'attacher uniquement à celles qui caracteriſent d'une maniere particuliere les ſujets qu'ils traittent. Le ſilence de ſaint Bonaventure n'infirme donc point l'argument que je prétends tirer d'une coûtume generale & commune dans toute l'Egliſe, pour prouver la verité de l'Indulgence de la Portiuncule.

J'ajoûte à cette prémiere preuve le rapport de plusieurs témoins contemporains, qui nous apprennent que cette Indulgence fut véritablement accordée.

Le premier rapporte que Frere Massée de Marignan étoit avec saint François à Peruse, lorsque le Pape Honoré la lui accorda : *quod ipse fuit cum beato Francisco apud Perusiam, ante præsentiam sanctæ memoriæ Domini Papæ Honorii, cum petivit indulgentiam omnium peccatorum pro illis qui contriti & confeßi convenirent ad locum sanctæ Mariæ de Angelis, quæ alio nomine Portiuncula nominatur, prima die Calendarum Augusti, à vespere dictæ diei, usque ad vesperas sequentis diei.* Ce qu'il y eut de particulier dans cette conceßion, est que le Pape accorda cette Indulgence *gratis*; contre la coûtume où l'on étoit alors de prendre pour ces Indulgences quelque somme d'argent, qu'on employoit à la guerre sainte contre les Infidelles. *Quæ indulgentia cum fuisset tam humiliter quam constanter à Beato Francisco postulata, fuit tandem à summo Pon-*

tifice liberaliſsime & gratiſsime conceſſa : quamvis diceret ipſe ſummus Pontifex, non eſſe conſuetudinis Apoſtolicæ ſedis talem indulgentiam facere? Mais cette circonſtance valoit-elle la peine que Saint Bonaventure s'y arrêtât? Ne l'a-t'il pas même pû ignorer?

Le ſecond témoin eſt Pierre Salphanus auſſi contemporain de ſaint François. Il a dit qu'il étoit préſent lorſque cette Indulgence fut publiée dans la Chapelle de la Portiuncule, par le Saint dont il rapporte même les paroles. *Petrus Salphanus dixit quod interfuit conſtructioni Eccleſiæ ſanctæ Mariæ de Portiuncula, & audivit tunc beatum Franciſcum plura prædicantem coram venerabilibus Epiſcopis : & habebat quamdam ſchedulam in manu, & dixit :* EGO *volo vos omnes mittere ad paradiſum, & annuncio vobis indulgentiam quam habeo ab ore ſummi Pontificis. Omnes vos qui veniſtis hodie, & omnes qui venient annuatim tali die bene corde contriti, habebunt indulgentiam omnium ſuorum peccatorum. Ego volui pro octo diebus, ſed non potui.*

Ces deux temoignages ſont rapportez non ſeulement par Wadingue, qui les a pris des autentiques[a] de ſon Ordre ; mais ils ont encore été imprimez depuis par Mr. Baluze[b], qui les a tirez d'un manuſcrit de la Bibliotheque de Mr. Colbert. On ne peut pas dire qu'il y ait eu de la colluſion ou de la ſuppoſition de ce côté-là, vû que les textes de ces deux Auteurs, Wadingue, & Mr. Baluze ſe ſoutiennent mutuellement. D'ailleurs Wadingue ne ſçavoit pas que ce manuſcrit étoit à Paris ; Mr. Baluze n'avoit point vû le manuſcrit de Wadingue : & les diverſes leçons de ces deux textes font même voir que leurs exemplaires ſont de deux mains differentes.

Quant aux témoins, peut-on douter qu'ils n'ayent été contemporains de ſaint François ? Maſſée de Marignan étoit ſon diſciple, & Benoiſt d'Arrezzo, qui rapporte le témoignage du premier, avoit lui-méme receu l'habit des mains de ce ſaint Patriarche. *Ego*, dit-il, *Frater Bene-*

[a] *Annales Minorum ad an. 1277. n. 19.*
[b] *Tom. 4. Miſcellan. p. 490.*

dictus de Arrezzo, qui olim fui cum Beato Francisco cum adhuc viveret, & divina gratia operante ipse Pater Sanctißimus ad suum Ordinem me recepit; quique sociorum suorum socius fui, & cum ipsis frequenter & in vita sancti Patris nostri, & post ipsius recessum de hoc mundo ad Patrem; cum eisdem discretis ordinis collationem frequenter habui: confiteor me frequenter audiisse à quodam sociorum supra dictorum Beati Francisci, qui vocabatur frater Massæus de Marigniano, &c.

Cela n'est pas confirmé par le seul Benoist d'Arrezzo, mais encore par Rainier de Mariano d'Arrezzo compagnon de Benoist. Rainier assure avoir souvent entendu dire la même chose au frere Massée compagnon de S. François: *audiisse frequenter à supra dicto fratre Massæo socio Beati Francisci, cui fratri Massæo & ego frater Rainerius fui socius specialißime.* Convient-il aprés cela d'alleguer le silence de S. Bonaventure, pour détruire ce qui est appuyé sur de si forts témoignages?

Je ne sçai si dorénavant on ne se mettra point sur le pied de nier

beaucoup de faits, parce que de certains Auteurs n'en auront point parlé. Car qui peut empêcher un entêté d'attaquer les faits les plus certains par cet argument, qui n'est nullement concluant, lors qu'on ne sçait pas s'en servir à propos ? Ainsi donc, que saint Bonaventure demente par son silence l'Histoire de Barthelemy de Pise, je ne croy pas que personne y prenne interêt : mais qu'il détruise la verité de l'Indulgence de la Portiuncule, qui s'est perpetuée de siecle en siecle jusqu'à nous, comme je vous le ferai voir si vous le souhaitez ; c'est ce qu'on ne pourra plus avancer sans temerité, pour peu qu'on fasse attention aux choses que je viens de rapporter. Je suis, Monsieur, &c.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE *frappée en Sicile, à l'honneur de Philippe V. Roy d'Eſpagne.*

L'Auteur de cette Medaille, quel qu'il ſoit, eſt un homme d'eſprit, qui a de l'erudition & de l'exactitude. Il n'a rien omis de tout ce qui devoit y entrer pour la rendre ſinguliere. Ce qu'il y ramaſſe fait une eſpece d'Enigme très-ingenieuſe qu'on peut expliquer ainſi.

La ville de Lentini en Sicile, la plus ancienne de toute l'Iſle, & qui n'eſt pas loin de Catane, a voulu marquer par une Medaille la joye qu'elle a d'avoir maintenant pour Roy un des enfans de France heritier de Charles II. Cette ville a pour ſes armes un lion dont on a fait pour cela le corps de la nouvelle medaille. Le lion a toûjours été le ſymbole de Lentini dans ſes anciennes Medailles, qui ſont de douze ou treize cens ans anterieures aux armoiries qu'on a preſentement en Europe. Ces medailles qu'on trouve gravées dans la Sicile de Goltzius & dans

celle de Paruta, ſe gardent dans plusieurs cabinets. *Lentini* tire même ſon nom du Lion : car on appelle les habitans de cette ville *Leontini* en latin, & Λεοντῖνοι en Grec, ſelon toutes les apparences du nom λέων, λέοντος.

L'Auteur de la Medaille y a ajoûté ces deux lettres ſous une des pattes du lion L. O. qui ſignifient *Leontini obtulere* : c'eſt-à-dire, *la ville de Lentini a preſenté cette Medaille au Roy.* Cette expreſſion ſemble avoir été miſe à l'imitation de ces anciennes Medailles, ou le fameux mot de CONOB, qui a tant exercé les Sçavans, ne ſignifie autre choſe ſinon, *Civitates omnes Narbonenſes obtulere* ; comme T R O B ſur de ſemblables Medailles ſignifie, *Treveri obtulere*, ainſi que la remarqué l'Auteur du livre des Medailles du ſiecle de Conſtantin.

Le Lion tient un globe ſur lequel eſt gravée la Sicile, pour marquer que les Lentiniens ſont les premiers habitans de l'Iſle, & qu'ils s'en ſont les premiers emparez. On a auſſi

gravé ſur le globe la frontiere d'Italie, le détroit de Meſſine, & quelques Iſles, pour mieux deſigner par les païs qu'on voit dans l'éloignement, la ſituation de la Sicile.

Du corps du Lion ſort une tige de Lis, qui porte trois fleurs, & au-deſſus eſt cette legende priſe de l'Ecriture: FLOS DE RADICE EJUS ASCENDIT: Cela ſignifie dans le ſens propre, que de la tige ou des Anceſtres du dernier Roy de Sicile, où eſt Lentini, eſt ſorti un Prince ſon heritier & ſon ſucceſſeur; ſçavoir celui qui eſt repreſenté de l'autre côté de la Medaille, & qui y eſt nommé, PHILIPPUS V. D. G. REX SICILIÆ.

La Legende ne marque qu'une fleur, & le corps en repreſente trois; mais ces trois fleurs marquent les trois Enfans de France qui ont la même origine. Il n'y a que celui du milieu qui ſoit devenu Roy de Sicile, & c'eſt auſſi la fleur du milieu qui eſt la plus élevée des trois.

Ceux qui ont le gouſt de l'Antiquité trouveront ſans doute à redi-

re au corps de la medaille ; parcequ'il ne paroît pas naturel qu'il sorte un lis du corps d'un Lion. Mais l'Auteur a probablement travaillé sur le terrein qu'on lui a marqué, & on peut asseurer que sur ce fond il seroit bien difficile de faire quelque chose de mieux.

***MEDAILLES FRAPPE'ES** à Avignon & dans le Contat Venaissin à l'arrivée de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry.*

LA prémiere a été frappé en Or & en Argent, & elle n'a pas besoin d'une longue explication, étant très-simple & très-intelligible. Le dessein en a été fourni par un homme qui a le goût de l'antiquité. On voit d'un côté la tête de Monseigneur le Duc de Bourgogne à la droite, & celle de Monseigneur le Duc de Berry à la gauche, toutes deux de profil & qui se regardent. La Legende est conceuë en ces mots :

LUD. ET CAR. DELPH.
FF. L. M. NN.

C'eſt-à-dire, *Ludovicus & Carolus: Delphini Filii: Ludovici Magni Nepotes.* Au bas MDCCI.

Au revers, une Deeſſe, qui repréſente la ville d'Avignon, éleve un obeliſque, au pied duquel eſt un bouclier avec ces quatre lettres, S. P. Q. A. *Senatus Populuſque Avenionenſis.* Au contour on lit cette legende: ADVENT. AUGG. FELICISSIM. c'eſt-à-dire *Adventui Auguſtorum Feliciſſimo*: & au bas AVEN. *Avenio.*

Par cette Medaille le Senat & le peuple d'Avignon ont voulu conſerver à la poſterité la mémoire des réjoüiſſances qu'ils ont faites cette année 1701. lorſque Meſſeigneurs les Princes, Loüis & Charles, Fils de Monſeigneur le Dauphin, & petits fils de Loüis le Grand, ſont heureuſement arrivez dans leur Ville.

La ſeconde Medaille frappée par le Comtat Venaiſſin, n'a pas moins d'art ny d'exactitude que la precedente. D'un côté ſe voyent en profil, comme ſur les Medailles anciennes, les têtes de Meſſeigneurs

PHILIPPVS·V·D·G·REX·SICILIÆ
Æ
FLOS·DE·RADICE·EIVS·ASCENDIT
1701
L·O·

1

LVD·ET·CAR·DELPH·F·F·L·M·N·N·
·MDCCI·
AVR
ADVENT·AVGG·FELICISSIM·
S·P
Q·A
·AVEN·

2

LVD·BVRG·D·CAR·BIT·D·LVD·M·EX·SER·DELPH·NEP·
MDCCI·
AVR.
E·COMI·FR·SV·HISP·REGN·PET·FEL·RED·
PROV·VENA
ISSINA·

les deux Princes le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry : & au bas l'année MDCCI. De l'autre c'eſt une Diane en habit de chaſſereſſe : Elle tient de la main gauche ſon arc, & de la droite une branche d'Olivier. l'on y voit auſſi dépeinte la chaſſe du Sanglier & celle de l'Oiſeau. Tous ces ſymboles repréſentent parfaitement le Comtat Venaiſſin. Car cette Province eſt ainſi appellée, à ce qu'on croit, à cauſe que c'eſt un pays de venaiſon, & très-propre au divertiſſement de la chaſſe : & il eſt outre cela couvert d'une infinité d'Oliviers. La Medaille porte d'un côté cette inſcription : LUD. BURG. D. CAR. BIT. D. LUD. M. EX SER. DELPH. NEP. de l'autre, E COMI. FR. SU. HISP. REGN. P. ET. FEL. RED. & dans l'Exergue. PROV. VENAISSINA.

Ces deux legendes ne ſont qu'une inſcription entiere, & doivent être lûës ainſi de ſuite. *Ludovico Burgundiæ Duci, Carolo Bituricenſi Duci, Ludovici Magni ex Sereniſſimo Del-*

phino Nepotibus è comitatu fratris, ſuum Hiſpaniarum regnum petentis, feliciter redeuntibus, Provincia Venaiſſina : c'eſt-à-dire : le Comtat Venaiſſin a frappé cette Medaille à l'honneur du Duc de Bourgogne & du Duc de Berry, Fils de Monſeigneur le Dauphin, & petits Fils de Loüis le Grand, à leur heureux retour du Voyage qu'ils ont fait pour accompagner le Roy d'Eſpagne leur frere, qui alloit prendre poſſeſſion de ſes Etats.

EXAMEN DU SENTIMENT des Carteſiens, ſur la cauſe de la continuation du mouvement.

C'Eſt un Principe de la Philoſophie Carteſienne, que, *comme* * *ce qui eſt en repos ne peut jamais commencer de ſoy à ſe mouvoir : auſſi ce qui a commencé à ſe mouvoir ne peut jamais de ſoy ceſſer de ſe mouvoir.* Ce Principe eſt commode, en le ſuppoſant on ſe délivre de la peine de chercher la cauſe de la continuation du mouvement : cauſe de ſoy très-

* *Rohault Phyſ. 1. part. c. 21.*

obſcure, & qui a de tout tems embaraſſé les Philoſophes. Mais cette commodité eſt à mon avis ce qui doit en donner de la défiance. Que ſçait-on, ſi les Carteſiens ne ſe ſont point perſuadé que le mouvement une fois commencé continuë de ſoi-même; parce qu'ils n'ont pas voulu ſe donner la peine de chercher la cauſe de cette continuation, ou parce qu'ils ont deſeſpéré de la trouver? Il n'eſt que trop ordinaire à l'eſprit humain de ſe ſéduire en ces ſortes d'occaſions. Quand la recherche d'une choſe eſt difficile, ou qu'on craint de n'y pas réüſſir, on ſe perſuade aiſément que cette recherche eſt inutile. Cette reflexion ſeule ſuffit pour prouver qu'on ne doit pas recevoir ſans examen cette regle de la Philoſophie Carteſienne, ſçavoir, *qu'il ne faut point demander quelle eſt la cauſe de la continuation du mouvement; parce que le mouvement une fois commencé continüe de ſoy, juſqu'à ce qu'il ſoit détruit par une cauſe étrangere.*

On a donc examiné avec ſoin cette nouvelle regle; on a tâché d'ap-

profondir tous les Principes ſur lesquels elle eſt appuyée : & plus on s'eſt appliqué à l'examiner, moins elle a paru veritable. Il ſe peut faire qu'on ſe trompe : mais il ſe peut faire auſſi que les Carteſiens ſe ſoient trompez. C'eſt le public qui doit juger de quel côté eſt l'erreur.

Quel eſt le Principe ſur lequel les Carteſiens ſoûtiennent que le mouvement une fois commencé continuë toûjours, à moins qu'il ne ſoit détruit par une cauſe exterieure ? le voici. * *Rien*, diſent-ils *ne tend de ſoy-même à ſa deſtruction : & c'eſt une loy de la nature, que les choſes doivent toûjours demeurer dans un même état, ſi ce n'eſt que quelque cauſe exterieure le change.* Je ne conteſte pas icy ce principe : je veux qu'il ſoit évident ; mais bien loin d'en inferer, comme les Carteſiens, que le mouvement une fois commencé doit de ſoy continuër, j'en conclus tout le contraire. Car ſi *c'eſt une loy de la nature que les choſes doivent toûjours demeurer dans un même état* : il s'enſuit que le changement d'état

* *Rohault Phyſ.* 1. *part. chap.* 11.

doit

doit être regardé comme quelque chose de violent, qui non seulement ne peut commencer qu'il ne soit produit par une cause exterieure: mais qui ne peut pas non plus subsister, s'il n'est pareillement continüé par une cause exterieure. Si donc le mouvement local n'est pas un état, mais un changement d'état, il est évident qu'il faudra une cause exterieure non seulement pour commencer, mais encore pour continüer le mouvement local. Reste à examiner, si en effet le mouvement local est un état du corps, ou un changement d'état.

Tout état dit essentiellement quelque chose de fixe & de permanent. Par exemple, avoir une figure déterminée, être posé dans une certaine partie de l'espace, c'est être dans un état; parce que c'est avoir une maniere d'être stable & fixe, que le corps ne quitte point, à moins qu'il n'y soit obligé par une cause exterieure. Mais le mouvement local ne dit rien de semblable: au contraire, il renferme essentiellement une succession & un chang-

ment continu, comment donc peut-on l'appeller un état?

On n'entend, diront les Carteſiens, par le mot d'état, qu'une certaine modification, qu'une maniere d'être ſimple & déterminée. J'y conſens encore, pourveu qu'on n'abuſe pas de ce terme juſqu'à nommer état, ce qui n'eſt proprement qu'une ſucceſſion & qu'un changement continu d'états & de manieres d'étre. Examinons donc ſi le mouvement local eſt une maniere d'être ſimple & déterminée, ou ſi ce n'eſt point une ſucceſſion, & un changement continu de manieres d'être. La poſition & la préſence d'un corps dans une certaine partie de l'eſpace, ou ſi pour m'exprimer en un mot, il m'eſt permis d'employer icy un terme de l'école, *l'ubication* eſt une maniere d'être ſimple & poſitive; ſoit que cette maniere d'être ſoit un mode abſolu, comme le veulent quelques Peripateticiens; ſoit, comme le prétendent les autres; qu'elle conſiſte ſeulement dans les rapports differens de proximité & de diſtance, que le corps qui

eſt poſé dans un tel lieu, a aux autres corps qui l'environnent, & dont il eſt éloigné : quoy qu'il en ſoit *l'ubication* eſt une maniere d'être ſimple & poſitive, & par conſequent un état ſelon les Carteſiens mémes. Donc le mouvement local qui n'eſt rien autre choſe qu'une ſucceſſion & qu'un changement continu *d'ubications*, n'eſt auſſi qu'une ſucceſſion & qu'un changement continu de manieres d'être, & par conſequent d'état. Donc à proprement parler le mouvement local n'eſt point un état.

Je ne ſerois pas ſurpris qu'un homme groſſier & ſans étude regardât le changement ſucceſſif de lieu comme une maniere d'être ſimple, & comme un état du corps ; parce que les gens de ce caractere jugent aſſez ſouvent des choſes par les mots, & que le changement de lieu s'exprime par le terme ſimple de *mouvement* : au lieu que la plûpart des autres changemens, comme le changement de figure, le changement de couleur, ne s'expriment pas ainſi en un ſeul mot. Mais je ne

ſçaurois croire que des Philoſophes, & ſur tout des Carteſiens, qui font une profeſſion particuliere d'être en garde contre leurs préjugez, ſe ſoient laiſſez ſurprendre de la ſorte, & qu'ils ayent jugé de la nature du mouvement par le nom qu'on lui a donné. Cependant pour plus grande ſeureté, & pour éviter toute équivoque, laiſſons-là le mot de mouvement, & ſubſtituons la definition en la place du defini. Cette précaution étant priſe, il ſera aiſé de faire voir aux Carteſiens que le changement ſucceſſif de lieu, ne doit point être regardé comme un état.

Ces Meſſieurs aſſurément ne croyent pas que le changement de couleur ſoit un état ; & aucun d'eux ne s'eſt encore aviſé de dire, que comme un corps qui a une couleur ne la quitte point juſqu'à ce qu'une cauſe étrangere l'oblige d'en changer: de même un corps qui a une fois commencé a changer de couleur, continue de ſoy d'en changer, juſqu'à ce qu'une cauſe étrangere faſſe ceſſer ce changement. Ils n'ont gar-

de non plus d'appeller état, ny le changement de ſaveur, ny le changement d'odeur, ny aucune des eſpeces de changement que nous connoiſſons, excepté le changement de lieu. Ils avoüent ſans peine, que tous les autres changemens, hors celuy-cy, ont autant beſoin du ſecours d'une cauſe exterieure pour continuer que pour commencer. Le changement de lieu eſt le ſeul, à qui ils attribüent le privilege de pouvoir continüer de ſoy-même, quand il eſt une fois commencé. Je leur demande donc pour quelle raiſon ils diſtinguent ainſi le changement de lieu de toutes les autres eſpeces de changement; Et pourquoy ils veulent qu'il ſoit un état, plûtôt que le changement de couleur, ou le changement d'odeur?

Cette difficulté paroîtra encore plus forte, ſi nous comparons le changement de lieu, avec le changement de figure. La comparaiſon eſt juſte & entiere; & peut-être que ceux qui l'approfondiront, trouveront qu'elle a quelque choſe de plus qu'une ſimple comparaiſon.

Tous les corps ont neceſſairement une figure. Mais toute figure leur eſt indifferente, la ronde, la triangulaire, la quarrée, &c. De même tout corps eſt neceſſairement préſent dans un lieu ; mais cela n'empêche pas que de ſoy il ne ſoit indifferent pour être dans un tel lieu, ou dans un autre. Un corps qui a receu une figure déterminée la conſerve toûjours, juſqu'à ce qu'une cauſe exterieure l'oblige de la quitter. Un corps auſſi qui eſt poſé dans un lieu y demeure toûjours, juſqu'à ce qu'une cauſe exterieure l'en chaſſe & l'oblige d'en ſortir. Juſqu'à préſent tout eſt égal de part & d'autre: pourſuivons.

Quand un corps a commencé de changer de figure, & qu'une cauſe exterieure l'a fait paſſer de la figure ronde à la figure triangulaire, il conſerve cette ſeconde figure, juſqu'à ce qu'une nouvelle action d'une cauſe exterieure l'oblige de la quitter pour en prendre une troiſiéme. En un mot le changement de figure ne dure qu'autant que dure l'action de la cauſe exterieure

qui produit ce changement : & l'on regarderoit comme un visionnaire un homme qui soutiendroit, que dés qu'un corps contraint par la force d'une cause exterieure a une fois passé de la figure ronde à la figure triangulaire, il doit ensuite de soy-même continuer le changement commencé, & quitter la figure triangulaire, pour se changer en un quarré, puis en un pentagone, en un hexagone, & ainsi à l'infini.

Il semble que la même chose se doive dire du changement de lieu. Quand un corps a été chassé du lieu qu'il occupoit, & qu'une cause exterieure l'a poussé dans un autre, il semble qu'il doit demeurer dans le lieu où il a été poussé, jusqu'à ce qu'une nouvelle action d'une cause exterieure l'oblige de passer dans un troisiéme. En un mot il semble que le changement de lieu ne doit aussi durer qu'autant que dure l'action de la cause exterieure qui le produit ; & il ne paroît pas moins étrange de dire qu'un corps qui a été une fois contraint de quitter la place où il étoit, pour passer dans une

autre, doit ensuite de luy-même, & sans que rien l'y oblige, passer de cette seconde place dans une troisiéme, de cette troisiéme dans une quatriéme, & ainsi pendant toute l'éternité : cela, dis-je, ne paroît pas moins étrange, que si l'on disoit qu'un morceau de cire qu'on auroit arrondi avec la main, doit ensuite, parce qu'il a une fois commencé à changer de figure, se changer de lui-même en une pyramide, puis en un cube, puis en la figure d'un homme, puis en celle d'un cheval, & ainsi à l'infini. Tout cela paroît évident, & les raisons qui prouvent que le changement de figure ne sçauroit continuer aprés que la cause exterieure a cessé d'agir, se peuvent appliquer de la même maniere au changement de lieu.

Je ne m'amuserai pas icy à refuter toutes les differences que les Cartesiens pourroient apporter entre le changement de lieu & le changement de figure, il est plus court de montrer qu'ils ne peuvent en apporter aucune qui fasse à nôtre sujet ; parce que le changement de

figure n'eſt en effet qu'une eſpece de changement de lieu ; & qu'il eſt impoſſible que ce qui convient à l'un de ces changemens par raport à la neceſſité d'une cauſe pour le continuer, ne convienne pas auſſi à l'autre. Toute la difference qu'il peut y avoir entre ces deux changemens, c'eſt que dans le changement de lieu, le corps change les rapports de diſtance ou de proximité qu'il avoit avec les autres corps de l'univers ; au lieu que dans le changement de figure, ce ſont proprement les differentes parties du même corps qui changent les rapports de proximité & de diſtance qu'elles avoient les unes au regard des autres. Mais qu'un corps change les rapports de proximité ou de diſtance qu'il avoit avec les autres corps de l'Univers, ou que les parties du même corps changent les rapports de proximité où de diſtance qu'elles avoient entr'elles ; ce ſont toûjours deux changemens de même eſpece, qui doivent tous deux commencer & continuer de la même maniere. Il eſt même à remarquer

que dans le changement de figure, les parties du même corps ne changent les rapports de proximité & de diſtance qu'elles avoient entr'elles, que parce qu'elles changent les rapports de proximité & de diſtance qu'elles avoient avec les autres corps de l'Univers : ainſi à prendre les choſes à la rigueur, le changement de figure n'eſt dans le fonds qu'une maniere de changer de lieu: & par conſequent on doit raiſonnér du changement de figure, comme du changement de lieu : & du changement de lieu, comme du changement de figure. Puis donc qu'il eſt évident, & que les Carteſiens ne ſçauroient diſconvenir que le changement de figure n'eſt point un état, & qu'il ne continue qu'autant que dure l'action de la cauſe exterieure qui produit ce changement : il faut qu'ils avoüent pareillement que le changement de lieu n'eſt point un état, & qu'il ne ſçauroit continuer ſans l'action d'une cauſe exterieure qui le continue. On ne ſçait ſi les Carteſiens pourront jamais ſe reſoudre à faire une tel aveu. Quoy

qu'il en ſoit, il ſuffit qu'on ait prouvé qu'ils le doivent faire. Mais, dira-t'on, ſi le mouvement local ne ſçauroit continuer ſans une cauſe exterieure qui le conſerve & qui le produiſe continuëment, quelle ſera donc cette cauſe ? Quand il nous ſeroit impoſſible de la découvrir, ce ne ſeroit pas une raiſon de dire qu'il n'y en a point. Mais peut-être cela n'eſt pas tout à fait impoſſible : du moins on peut ſur cela imaginer divers ſyſtemes : on en propoſera un le mois ſuivant.

EXTRAIT D'UNE LETTRE écrite de Caën.

JE me promenois il y a huit jours ſur le bord de la mer auprés de la Delivrande, & je ne penſois qu'à profiter de l'entretien d'un ami, lorſque je fis l'experience que voici. Je crus voir au pied d'un petit rocher ſur lequel j'étois, une fleur extraordinaire, & je me courbai pour la conſiderer de prés, parce que le mouvement de l'eau où elle étoit, m'empêchoit étant debout de

la diſtinguer parfaitement. D'abord les feuilles m'avoient paru être rouges & blanches, & faire toutes enſemble une figure aſſez ſemblable à celle d'un champignon dont on ne voit que le deſſus ; en regardant de plus prés je remarquay que la fleur n'avoit que quatre feuilles, qui formoient une croix : leur couleur approchoit fort du rouge pâle & moüillé des limaçons qui n'ont point de coquille ; la coſte ou le milieu de chaque feüille, en tirant du centre vers la circonference, avoit une ligne blanche composée de petites boules qui reſſembloient à de la ſemence de perles ; chaque feuille avoit de longueur environ deux poulces & demi, & de largeur vers le centre un peu plus de demi poulce : elles aboutiſſoient toutes en pointe à peu prés comme la queuë d'un limaçon. L'eau étant peu profonde au pied du rocher, j'enfonçai le bras en metant les doigts entre les feuilles de la fleur pretenduë, je l'arrachai : & voici le ſujet de mon étonnement. Je ſentis que les quatre feuilles étoient fort épaiſſes, qu'el-

lës diminüoient cependant entre mes doigts, & les pressoient assez pour me faire dire que je tenois quelque chose de singulier. En effet châque feüille étoit une espece de limaçon, dont le dos étoit tel que je l'ai dépeint : pour le ventre, il paroissoit d'un gris blanc fort obscur. Ces quatre limaçons se réünissoient dans un centre commun, comme les quatre branches d'une croix qui seroit faite d'un seul morceau de bois; ce centre étoit continu avec une tige perpendiculaire, de la grosseur & de la couleur de celle des plus gros champignons; cette tige étoit longue de six à sept poulces, & elle n'avoit point de fibres pour tenir au sable : une espece de bouton dont le diametre étoit une fois plus grand que celui de la tige lui avoit servi de racine, & avoit causé la resistance que j'avois senti en l'arrachant. Nous disputâmes mon ami & moy, si ce que nous voyions étoit un poisson, ou une plante sensitive. Les quatre feüilles ressembloient fort à un limaçon qui auroit eu un seul ventre & quatre queuës; la tige où

les feuilles étoient entierement attachées, n'avoit rien de different de ce que paroît être celle d'un champignon. A conſiderer le mouvement des feuilles ſur mes doigts, il ſembloit que ce fût une eſpece de poiſſon; mais la maniere dont la tige avoit tenu à la terre prouvoit que c'étoit une plante. Cependant comme la couleur de la plante ou du poiſſon changeoit beaucoup, & commençoit à tirer ſur un violet fort noir, j'en eus de l'horreur, & je le jettai aſſez loin dans la mer pour ne pouvoir plus le reprendre. Je m'en repentis dans le moment; car ſi on en eût fait la diſſection, on auroit apparemment pû decider ſur ſa nature.

LETTRE D'UN SCAVANT d'Angleterre à un des Auteurs des Memoires.

MONSIEUR,

Vous m'avez prié de vous faire part de ce que je croirois propre à avoir place dans vos Memoires,

voici ce que j'ai extrait pour ce ſujet de nos journaux. Il paroît ici depuis quelques-tems une Hiſtoire des Synodes, ou aſſemblées Eccleſiaſtiques d'Angleterre, dans laquelle on a inſeré l'Hiſtoire des Parlemens, avec un abregé des anciennes Loix ; l'Auteur eſt Mr. Hody Docteur & Chapelain de l'Archeveque de Cantorbery. Cette Hiſtoire eſt diviſée en trois parties. La premiere ne paſſe pas le Regne de Guillaume le Conquerant ; & comprend toutes les Aſſemblées, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Civiles, tenuës juſqu'à ce tems-là. L'Auteur a crû qu'il ne devoit pas ſeparer ces deux ſortes d'Aſſemblées, parce que l'Hiſtoire ne les diſtingue pas. En ces tems-là les Seigneurs ſe trouvoient ſouvent dans les Aſſemblées des Evêques pour y traitter des affaires de l'Etat en même tems qu'on y régloit celles de l'Egliſe.

Le prémier Concile d'Angleterre eſt ſelon Mr. Hody, celuy de Verulam tenu à l'occaſion des erreurs de Pelage. Avant celui-là, il ne s'en étoit tenu aucun dans les formes:

mais il y en a eu beaucoup depuis. C'étoit quelquefois par ordre du Roy que le Clergé s'assembloit, mais il le faisoit aussi quelquefois pour s'opposer aux entreprises du Prince. Mr. Hody tient pour suspectes toutes les Chartres plus anciennes que le huitiéme siécle, & il prétend que ce n'est que vers le commencement de ce siecle-là, sous le regne de Withrede Roy de Kent, que s'est introduit dans les Isles Britanniques l'usage d'accorder aux Eglises des Privileges par écrit.

La seconde partie contient l'Histoire des Parlemens depuis la conquête des Normands. Le nom de Parlement est François, & il n'a été en usage parmi les Anglois que depuis le regne d'Henry III. Avant ce tems-là ces Assemblées s'appelloient Plaids, Convention, Synode, Conference. *Placitum*, *Conventus*, *Synodus*, *Colloquium*. Les Evêques & les Abbez ont toûjours eu droit d'assister à ces Assemblées. Sous la domination des Saxons, ils y assistoient en vertu de leur dignité : depuis ils s'y sont trouvez comme Pairs du

Royaume. Le Roy n'y entre jamais que la Couronne ſur la tête. Les Seigneurs y ont auſſi un habit particulier, qu'ils ne portent que dans ces Aſſemblées. Mr. Hody ne donne en détail que l'Hiſtoire des Parlemens depuis le regne de Guillaume le Conquerant juſqu'à celuy d'Edoüard I. parce que Mr. Dugdale nous a donné une Hiſtoire exacte de tous ceux qui ont été tenus dans la ſuite.

La troiſiéme partie renferme l'Hiſtoire des Conciles & Aſſemblées purement Eccleſiaſtiques celebrées depuis la conquête des Normands juſqu'à ces derniers tems. On fait un dénombrement exact de toutes ces Aſſemblées; on expoſe le ſujet pour lequel elles ont été faites; on marque les Prélats qui y ont préſidé, & les Privileges qu'elles ont obtenus des Roys.

Il paroît encore ici une Hiſtoire de tous les Comtes & Comteſſes de Flandres, depuis l'établiſſement de cette Souveraineté juſqu'à la mort de Charles II. Roy d'Eſpagne. On a fait entrer dans cette Hiſtoire la

Relation des évenemens les plus remarquables arrivez dans les autres parties de l'Europe : & on y parle assez au long du traitté de Riswyk, & de la guerre qui la précedé.

L'Auteur commence son Histoire par Lyderik, quoy que ce Seigneur ait seulement porté comme ses six premiers successeurs la qualité de Gouverneur & Forestier de Flandres, Baudoüin surnommé Bras-de-fer est le premier qui ait eu & transmis à ses successeurs le titre de Comte. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette Histoire, ce sont les Cartes du pays & la description exacte qu'on en a faite, avec les caracteres de tous les Princes qui l'ont gouverné.

J'ay tiré ce qui suit des transactions Philosophiques.

EXTRAIT D'UNE LETTRE écrite de Dublin par le D. François Monginot au D. Pierre Silvestre.

JE fus hiert fort surpris, d'un accident qui sans doute merite vôtre attention. La fille de Madame R. tomba en de violentes convulsions,

& vuida une grande quantité de ſang par la bouche, par le nez, par les oreilles & par les yeux. Sa mere me montra quelques larmes de ſang qu'elle avoit ramaſſées. Ces ſymptomes paſſerent en moins d'une demie heure, & la fille, après cette hemoragie, ſe trouva en parfaite ſanté. Il faut remarquer que pendant les deux ou trois jours qui ont précedé cet accident, elle eut un violent mal de tête, accompagné d'une groſſe fiévre. Pour moy je crois que ces convulſions ſont des accés épileptiques. Il faut cependant avoüer que je ne conçois pas comment ils paſſent ſi vîte après l'hemoragie. Vous m'obligerez de donner quelques momens de vôtre tems à faire vos réflexions ſur un évenement ſi extraordinaire.

EXTRAIT D'UNE AUTRE Lettre du même.

JE vous envoye une plus ample relation de l'accident dont je vous ay parlé dans ma derniere Lettre. La fille de Madame R.... à l'âge

de deux ou trois ans, fut attaquée d'un violent mal de tête, elle avoit en même-tems la fievre & paroiſſoit fort inquiete. Ses paupieres s'enflerent de telle maniere, qu'on avoit de la peine à luy ouvrir les yeux. Ces ſymptomes durerent l'eſpace de deux ou trois mois, quelquesfois moins quelquesfois plus violens. Enfin elle tomba en des mouvemens convulſifs, qui continuerent preſque ſans interruption l'eſpace de deux jours, juſqu'à ce qu'elle commença à perdre quantité de ſang par la bouche, par le nez, par les oreilles & par les yeux. Cette hemoragie dura un jour entier, & ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que l'enfant ſe trouva immediatement après en parfaite ſanté. Un an aprés elle eut quatre de ces attaques; mais moins violentes que la premiere : les mouvemens convulſifs étoient peu conſiderables en comparaiſon des premiers. Depuis ce tems-là ces accidents n'arrivent que deux ou trois fois par an, & le mal de tête ne commence que huit jours avant le ſaignement. Il y a en-

viron deux mois qu'on me pria d'aller voir cette fille, qui eſt a preſent âgée de ſept ans, je la trouvai au lit ſe plaignant d'un cruël mal de tête, elle avoit en même-tems la fiévre, un gros rhume, & une ſi grande difficultê de reſpirer, que vous l'auriez cru *peripneumonique*. Je dis à ſa mere qu'il falloit la faire ſaigner au plûtôt; elle y conſentit, m'ajoutant que ces accidens étoient les avant-coureurs de l'heromagie ordinaire. Comme il étoit fort tard nous ne pûmes pas la faire ſaigner ce ſoir là. Le lendemain étant retourné la voir d'aſſez bon matin, je trouvai la malade en bonne ſanté, ſans fiévre, ſans rhume, &c, Elle avoit perdu une très-grande quantité de ſang par la bouche, par le nez, par les oreilles, & par les yeux. Je fus bien fâché de n'avoir pas été témoin oculaire de ces ſymptomes; je vis cependant encore quelques goutes de ſang ſortir parla bouche. Comme ces ſymptomes ne ſont plus ſi frequens, j'eſpere qu'avec le tems ils ceſſeront tout-à-fait.

LETTRE DE M. CLARK à Monſieur Ludlon touchant quelques Antiquitez Romaines trouvées proche de Devizes en Viltshire.

MONSIEUR,

En Decembre 1699. un homme fouïſſant dans un champ du Chevalier Eyles proche de Devizes, trouva à deux pieds ſous terre un pot environ de dix huit poulces de circonference & de dix de profondeur. Ce pot étoit de terre, fort étroit par en haut, d'une couleur bluaſtre, & ne paroiſſoit pas endommagé par le tems; on y trouva beaucoup de monnoye Romaine enrichie de figures très-curieuſes, avec des deviſes ſur le revers; les pieces étoient preſque toutes de cuivre & il y en avoit peu de métail mêlé; pluſieurs avoient les caracteres effacez, mais celles qui en avoient de liſibles avoient les plus beaux que j'aye jamais vûs. On enleva beaucoup de ces pieces avant que je pûſſe avoir l'occaſion de me

transporter sur les lieux ; j'eus cependant le bonheur d'en trouver encore de très-curieuses. Il faut remarquer que plusieurs de ces pieces paroissent argentées : & ce qu'il y a d'admirable, elles sont encore parfaitement belles. J'en ay deux entr'autres fort curieuses. L'une a d'un côté le visage d'une femme, avec cette Inscription SALONINA AUG. L'autre a aussi le visage d'une femme d'un côté, & une partie de l'Inscription HELENA, je ne sçaurois dechifrer les autres caracteres. Sur le revers il y a PAX PUBLICA. Cette derniere est de metail mêlé à peu prés de la couleur du cuivre jaune.

Quelques tems aprés comme on fouïssoit dans un endroit peu éloigné du premier, on trouva plusieurs pots faits d'une très-belle terre, ornez de figures extraordinaires. Dans l'un de ces pots on trouva une poudre blanchastre, qu'on crut d'abord être des cendres d'os humains : mais comme on en eut mis dans une pipe à fumer, cette poudre prit feu aussitost, & jetta une odeur à peu prés

ſemblable à l'odeur des cornes qu'on brûle, quoy qu'elle fût auparavant d'une odeur fort agreable.

On m'a dit qu'on trouvoit fort ſouvent dans ces endroits là des vaſes de terre qui ſurpaſſent en fineſſe les plus belles porcelaines de la Chine. Je me ſouviens d'avoir autrefois vû entre les mains d'un Apoticaire de Caln un morceau d'un de ces vaſes, qui avoit été autrefois doré. Ce même Apoticaire a un grand nombre de Medailles qu'on a trouvées proche de là.

Voilà tout ce que je puis vous apprendre à préſent de ces Antiquitez. Si on découvre quelque choſe dans la ſuite je ne manqueray pas de vous en faire part : je ſuis, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Mr. Jean Marshal écrite des Indes Orientales au sieur Coga, contenant une Relation de la Religion Rites, Notions, coûtumes, & mœurs des Prêtres Payens, appellez communément Brachmanes.*

ILs croyent que tout ce qui a vie, a une ame : mais particulierement l'homme..... Ils admettent la Metempsychose de Pythagore, mais d'une maniere encore plus grossiere que ne faisoit ce Philosophe ; car non seulement ils prétendent que les ames separées du corps entrent dans les corps des animaux, mais méme que quand elles n'ont pas mené une vie assez sainte, elles entrent dans le corps des plantes, jusqu'à ce qu'elles ayent expié les crimes de leur vie passée. Pour cequi regarde les ames des Joggés ou Fuches elles vont demeurer avec les Anges ou Deuwtas.

Ces Idolatres sont persuadez que les Esprits ou Anges inferieurs contribuent à tous les malheurs qui arrivent sur la terre. Ainsi quand ils

enterrent les morts ils ne manquent pas de preſenter des plats de viandes à ces eſprits, afin qu'ils ne faſſent pas de mal aux morts.... Ils tiennent l'exiſtence d'un Dieu tout puiſſant qui a créé le monde & toutes les choſes qu'il renferme. Ils croyent auſſi qu'il y a une infinité de mondes, & que Dieu a ſouvent produit & aneanti le même...... Ils croyent fermement que l'Univers ne peut pas durer plus de 71. Joogs: lequel tems accompli Dieu doit aneantir les Anges, les Ames & toutes les autres choſes créées.

Les Brachmanes de Perſe racontent pluſieurs hiſtoires d'un grand Geant, qui fut conduit dans un beau jardin, qu'il pouvoit à certaines conditions poſſeder éternellement; mais un ſoir, comme il étoit à l'ombre, un malin eſprit ou Deuwta le vint trouver & le tenta, en lui offrant une vaſte ſomme d'or, qu'il mépriſa genereuſement n'en connoiſſant pas la valeur : mais enfin ce Deuwta lui amena une femme, qui le charma tellement que ne ſe tenant

plus aux conditions proposées, il fut chassé du Jardin.[a]

Il seroit trop ennuyeux de vous entretenir d'une infinité de contes, que ces Prêtres Idolatres debitent au peuple, comme autant de veritez. Je ne puis cependant passer sous silence ce que nous trouvons dans leurs livres d'un grand deluge. La mer, disent-ils, il y a environ 21000. ans, couvrit toute la terre de ses eaux, excepté une seule montagne appellée Bindd, où se retirerent une femme & sept hommes. Ils eurent soin aussi d'y mener deux animaux de chaque espece, & d'y porter une plante de chaque sorte. Ce deluge étant enfin passé au bout de 120. ans 5. mois & 5. jours, toutes ces creatures descendirent de la montagne, & repeuplerent la terre. De six hommes il n'en descendit qu'un seul qui demeura au pied de la montagne, les autres demeurerent Fuchés ou Sts.[b]

[a] *Il semble que c'est l'Histoire du peché d'Adam, alterée & déguisée.*

[b] *Voilà encore une Fable au travers de laquelle on voit assez clairement la verité du Deluge.*

J'ay obſervé deux choſes dans nôtre voyage qui me ſemblent dignes de vôtre curioſité. La premiere eſt que les Tornadoës, ou grands vents, ont toûjours été ſuivis d'une pluye fort puante : & quand les Matelots quittoient leurs habits moüillez pendant quelques heures, ces habits ſe trouvoient couverts d'une infinité de petits vers. La ſeconde eſt qu'ayant pris de l'eau très-bonne à San-Jago, quelque-tems après, comme nôtre Tonnelier en ouvrit une barrique, l'eau prit feu auſſi-tôt. Le Tonnelier eut aſſez de préſence d'eſprit pour ſe laiſſer tomber deſſus, & il l'éteignit par ce moyen ; mais il ſe brûla les mains & le viſage.

EXTAIT D'UNE LETTRE écrite de Caën par Mr. de Vandœuvre, Brigadier des Armées du Roy, aux Auteurs des Memoires, le 25. d'Avril 1701.

MOnſieur de Segrais étoit né à Caën, & il y a fait ſes études au College des Jeſuites. Après ſon

cours de Philoſophie il fut quelques années ſans ſe déterminer à aucun état. Pendant ce tems-là il s'occupoit à faire des vers Lyriques, des chanſons, & quelques petites nouvelles en François pour ſe divertir avec ſes amis. Il commença même un Roman, dont la ſcene étoit les environs de Caën, & dont les perſonnages portoient les noms des villages, des hameaux & des rivieres voiſines. Le nom de l'Ouvrage étoit Athis, paſſage de la riviere d'Orne environ à une lieuë de cette ville.

Mr. de Segrais n'avoit encore que 19. ou 20. ans lorſque Mr. le Comte de Fieſque fut éloigné de la Cour, & qu'il ſe retira à Caën. Pendant le ſejour qu'il y fit, il prit de l'inclination pour le jeune Gentilhomme, & l'emmena avec luy lorſqu'il fut rappellé à la Cour. Ce fut là que Mr. de Segrais acheva de ſe former, & qu'il prit la politeſſe & le bon goût, qui ont paru depuis dans ſes Ouvrages.

Etant entré auprès de Mademoiſelle, le loiſir de S. Fargeau, où cette Princeſſe fut releguée pendant quel-

ques années, lui donna lieu de travailler tout de bon à sa traduction de l'Eneide, dont il n'avoit fait que quelques essays. Ce travail ne l'occupoit pas tellement qu'il ne fît des églogues, des stances, des chansons, & d'autres petits ouvrages de cette nature pour s'amuser.

Vers l'année 1672. Mademoiselle crut avoir quelque sujet de se plaindre de sa conduite, & elle le fit raïer de l'état de sa maison ; mais Mr. de Segrais ne manqua pas de ressources. Madame de la Fayette eut la génerosité de luy donner un appartement chez-elle : ce qui luy fit refuser d'autres avantages que Mr. de Longueville & Mr. le Duc de Montausier eurent la bonté de luy faire offrir.. Il profita de ce nouveau repos pour composer *Zaïde* ou *Histoire d'Espagne*, & pour travailler à *la Princesse de Cleves* qui a fait tant de bruit. Tout le monde sçait les liaisons qu'il eut alors avec Mr. de la Roche-Foucault, & la part que ce Duc & Madame de la Fayette eurent à cet ouvrage.

Mr. de Segrais se lassa enfin du

grand monde, & revint en Normandie, resolu d'y vivre le reste de ses jours. Il y épousa une riche hetitiere sa parente, & ce mariage le mit en état de vivre à son aise selon sa qualité, & de faire un établissement considerable. Il avoit été receu à l'Academie Françoise dés l'année 1662. & comme celle de Caën étoit demeurée sans Protecteur depuis la mort de François de Matignon Lieutenant de Roy en Normandie, il en recueillit les membre chez-lui, où il fit un appartement fort propre pour y tenir les assemblées.

Dieu a fait la grace à Mr. de Segrais de l'affliger les derniers mois de sa vie d'une langueur qu'il a regardée comme une faveur du Ciel, & dont il a sçû profiter en Chtétien. Il a dit assez long-tems avant sa mort qu'il voyoit bien que sa fin approchoit, mais qu'il avoit mis ordre à ses affaires temporelles & à celles de sa conscience, & qu'il étoit prét à paroître devant Dieu quand son heure seroit venuë. Il est mort le 25. du mois dernier agé de 76. ans.

Le talent de Mr. de Segrais ne ſe bornoit pas à bien écrire ; il avoit encore beaucoup d'agrément pour la converſation, il ſçavoit mille choſes agreables, & il les racontoit d'une maniere qui faiſoit autant de plaiſir que les choſes mêmes. Quand il avoit une fois commencé, il ne finiſſoit pas aiſément : & Mr. de Matignon diſoit a ce ſujet, qu'il n'y avoit qu'â *monter Segrais*, & à le laiſſer aller. Il ne parloit pourtant jamais trop au gré de ceux qui l'écoutoient : & l'extreme ſurdité où il étoit tombê ſur la fin de ſes jours, n'empêchoit pas que les perſonnes les plus diſtinguées ne l'allaſſent voir pour le plaiſir ſeul de l'entendre. C'étoit un homme doux, complaiſant, aimant à faire plaiſir, & qui ne diſoit jamais rien de déſobligeant de perſonne : auſſi tout le monde a toûjours dit du bien de lui, & jamais peut-être particulier de ſon rang n'eſt mort plus aimé ny plus regrèté.

Mr. de Segrais a laiſſé pluſieurs petits Ouvrages Poſthumes, qu'il a confiez au Curé de Blainville pour

les fâire imprimer : & entr'autres la Traduction des Georgiques, que l'Auteur estimoit plus que son Eneide même. On promet un *Segresiana*, dans lequel plusieurs particularitez de la vie de Mr. de Segrais seront ramassées.

Les Muses qu'il a si fort cheries pendant sa vie, n'ont pas manqué de lui payer leur tribut aprés sa mort. Les Poëtes ont exprimé leurs regrets & ses vertus : & des Poëtes même de distinction pour leur rang & pour leur merite. Mr. Foucault Intendant de Basse Normandie, si connu par l'inclination & le goût qu'il a pour les belles Lettres, a honoré le Tombeau de Mr. de Segrais d'un bel Epitaphe : & Mr. de Vandœuvre a aussi rendu le même devoir à la memoire de ce cher & Illustre ami.

EXCERPTORUM Historicorum & Juridicorum de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ Continuatio II. mense Februario. Continuatio III. mense Martio. C'est à dire, *Continuation des Extraits sur la nature de la succeßion à la Monarchie d'Espagne : pour les mois de Fevrier & de Mars* 1701. *depuis la page* 32. *jusqu'à la page* 78.

L'Auteur entreprend ici de faire voir que la Monarchie d'Espagne doit être regardée par raport au droit de succession, comme un Grandat ; c'est à dire, qu'elle doit être transmise au prochain heritier toute entiere & sans être démembrée: & il le prouve par l'autorité des Jurisconsultes & des Historiens Espagnols. Le Jurisconsulte Molina le dit en termes formels, & aprés avoir montré que les loix établies pour la succession à la Monarchie doivent se garder aussi dans la succession aux Grandats, il montre que reciproquement ce qui est ordonné

pour les Grandats doit étre censé ordonné aussi pour la Monarchie.

A ce sujet il propose la question, qui est peut-être la seule qui doive être ici examinée, puisqu'on convient assez sur le reste : c'est de sçavoir, si la renonciation peut changer l'ordre legitime de la succession aux Grandats, & comment cela peut arriver. Ce qui rend la chose difficile, c'est que les Jurisconsultes qui sont icy citez en grand nombre, conviennent qu'on peut renoncer à son droit d'Ainesse, le ceder sur tout à son cadet ou à son heritier immediat, & même le vendre comme fit Esaü à Jacob. Mais dit Molina, cela n'a point de lieu dans l'Espagne pour les Grandats ; le droit d'y succeder est perpetuel de sa nature & appartient à tous les descendans : ainsi personne ne peut renoncer à la succession, ni la ceder ou la vendre au prejudice de ses successeurs nez ou à naître, a qui elle appartient toûjours legitimement, & qui sont toûjours en droit de la reprendre. Et c'est cette perpetuité du Grandat qui fait la differen-

ce du droit d'Ainesse des Grands & de la Famille Royale d'Espagne, d'avec le droit d'Ainesse des autres païs. Un pere en Espagne ne peut donc ôter à son fils le droit ou l'esperance du Grandat, beaucoup moins changer l'ordre naturel de la succession Et quand même cet ordre seroit changé du consentement de tous les heritiers vivans, & de tous ceux qui y auroient quelque droit, ce nouveau droit, n'engageroit que ceux qui y auroient consenti, & non pas ceux qui ne seroient point encore nez. C'est ce que Molina dit encore en termes formels; * & il ajoute que celui qui possede naturellement le Grandat peut bien déclarer par son testament celui qu'il présume y avoir plus de droit selon les intentions de l'instituteur; mais sans alterer aucune des dispositions fondamentales de la loy.

On examine à ce propos jusqu'où s'étend le pouvoir de changer l'ordre de la succession dans la Monarchie d'Espagne. L'Historien Maria-

* *De nat. primogen. Hispan. l. 1. c. 8. n. 21. & seq.*

na rapporte [a] ce qui arriva en 1407. après la mort d'Henri III. [b] qui laissa son fils Jean à l'âge de 22. mois. Les Seigneurs de Castille firent leurs efforts pour engager Ferdinand frere d'Henri à prendre possession du Royaume au préjudice de son Neveu, dont la minorité leur faisoit craindre beaucoup dans les circonstances où le Royaume se trouvoit alors. Henri par son Testament avoit laissé la regence à la Reine sa femme & à Ferdinand son frere. Les Seigneurs souhaittoient tous d'avoir Ferdinand pour Roy ; mais personne n'osoit se déclarer le premier. Il y en eut un nommé Davalos qui se hasarda enfin à luy offrir la Couronne au nom de tous, & qui luy apporta les raisons les plus plausibles pour lever tous ses scrupules.

Mariana expose assez au long ce discours, & ce n'est pas un des

[a] *l. 19. ch. 25.*

[b] *Dans les Editions de Moreri & même dans la derniere à l'article d'Henri III. Roy de Castille, on luy donne pour enfans & successeurs Henri & Isabelle qui furent les enfans de Jean II. son fils.*

moins beaux endroits de ſon Hiſtoire. On repréſenta donc à Ferdinand, qu'à la verité il étoit honteux de briguer une couronne par des voyes criminelles, mais qu'il y avoit de la lâcheté à ſe refuſer à elle quand elle ſe preſentoit : Que les peuples s'étant originairement choiſis des Rois, leur conſentement ſuffiſoit pour autoriſer le changement qu'ils en faiſoient : Que ce n'étoit même que l'autorité & la trop grande puiſſance des Rois, qui avoit rendu les Royaumes hereditaires : Qu'il n'étoit pas poſſible qu'un enfant à la mammelle commandât des armées, & qu'il étoit encore mois raiſonnable qu'on ſe ſervît de ſon nom pour faire obéïr des hommes au caprice d'une femme, & qu'on ruinât tout l'Etat pour conſerver à un enfant un rang qui n'eſt dû qu'au merite & à la vertu : Que la Caſtille même fourniſſoit aſſez d'exemples de cela : Qu'aprés la mort d'Henri I. Berengere, quoyque la cadette, avoit été preferée à ſon aînée Blanche Reine de France : Que la ſainteté de Ferdinand fils de Berengere

& le bonheur dont ſon gouvernement fut toûjours accompagné, marquoit aſſez que le Ciel avoit approuvé ce choix : Qu'après la mort d'Alphonſe le Sage, on avoit auſſi déferé la Couronne au ſecond de ſes enfans, au préjudice des enfans du premier : Qu'Henri II. Roy de Leon & de Caſtille ayeul d'Henri III. & de Ferdinand, avoit emporté la Couronne ſur Pierre le Cruel ſon frere, & ſur les filles que ce Roy avoit laiſſées : Qu'en Portugal Jean Grand-Maître de l'Ordre d'Avis s'étoit emparé de la Couronne, & que le conſentement des Peuples l'avoit affermi dans cette poſſeſſion, malgré les efforts de la Caſtille : Qu'en Arragon Martin avoit ſuccedé à Jean ſon frere, à l'excluſion des filles de Jean : Qu'enfin les Peuples étoient les maîtres de détruire ce qu'ils avoient fait, & ſur tout lorſqu'il s'agiſſoit de mettre ſur le Thrône non pas un étranger ou un inconnu, mais un fils & un petit fils de Roy, auquel même on s'étoit accoûtumé à obeïr du vivant de ſon frere, qui lui laiſſoit l'admi-

niſtration du Royaume : Qu'en ces conjonctures ce ſeroit une eſpece de cruauté de refuſer du ſecours à ſa patrie, & de rejetter les hommages d'un Etat qui ſe ſoûmettoit à lui.

Ces raiſons ſoûtenuës des prieres de tous les Grands & de l'éclat d'une Couronne qu'on jettoit aux pieds de Ferdinand, n'ébranlerent point ce Prince. On ne pût tirer de lui que la promeſſe de ſervir l'Etat au nom de ſon neveu, en qualité de Regent du Royaume que le Teſtament du feu Roy ſon frere luy donnoit.

Ceux qui vouloient que Ferdinand fût Roy, prétendoient ſans doute faire caſſer le Teſtament d'Henri III. comme fait dans un tems où la maladie avoit mis ce Prince hors d'état de ſe choiſir un Succeſſeur tel que le Royaume en demandoit un. Mais l'Auteur de ces Extraits prouve par l'autorité des Juriſconſultes, que non ſeulement à l'égard des Roys, mais même à l'égard des particuliers, on ne caſſe point un Teſtament ſur un ſimple préjugé de foibleſſe d'eſprit, ſans en

apporter des preuves convaincantes. Ferdinand Vasquez Conseiller d'Etat sous Philippe II. cite une foule d'Auteurs pour montrer qu'un Testament n'en est pas moins valable pour avoir été fait par un homme qui auroit à demi perdu l'esprit (ce qu'il entend d'un homme qui est presque à l'article de la mort) *Testamentum valet, licet fiat à semidemente, hoc est, ab eo qui est fere in ultimo vitæ spiritu*, sur tout lorsque le Testateur n'ordonne rien que de conforme aux Loix & à la Coûtume : comme il paroît par le Jugement qui fut rendu autrefois à Rome du tems de la Republique, en faveur du fils de Sempronius Tuditanus, que son pere notoirement fou avoit institué son heritier.

Au reste le discours que Mariana fait faire pour porter Ferdinand à accepter la Couronne, est appuyé sur des apparences de raisons & sur quelques exemples. Pour les raisons, elles auroient eu lieu, s'il s'étoit agi de choisir une forme de gouvernement; mais quand une fois le Royaume est devenu hereditaire, il ne

s'agit plus de chercher des raiſons pour le rendre électif, & pour préférer cette derniere maniere à celle que le conſentement des peuples une fois donné a ſuffiſamment miſe au rang des loix fondamentales, & que la coûtume & la poſſeſſion autoriſent parfaitement. Le Jeſuite Molina montre fort bien, que ny le Prince, ny ſon Conſeil, ny même tout le corps de l'Etat ne peut rien innover, pas même par voye de déclaration ou d'explication, pour faire perdre ou faire acquerir quelque droit, qui change rien aux loix fondamentales & à la premiere conſtitution du Royaume. Le celebre H. Grotius dit la même choſe, & la raiſon qu'il en apporte c'eſt que la loy qui régle la ſucceſſion n'eſt point de la juriſdiction du Prince regnant.

Le peuple a encore bien moins d'autorité pour cela, puiſqu'il s'eſt démis de tout ſon pouvoir entre les mains du Prince. Ny l'un ny l'autre ne peut donc qu'interpréter en cas de beſoin, la loy touchant la ſucceſſion, mais non la changer. Auſſi

Mariana a-t'il fort judicieusement remarqué que c'étoit là en effet l'unique moyen d'éviter les desordres qui sont inseparables des interregnes & des nouvelles élections: au lieu que dans une succession hereditaire bien établie l'Etat demeure toûjours dans la même assiette, parce que le Prince paroît ne point changer. Le respect, la veneration & l'obeïssance que les peuples doivent à leurs Rois, & qui est si necessaire pour entretenir le bon ordre, ne fait qu'augmenter, à mesure qu'ils comptent un plus grand nombre de leurs Rois parmi les Ayeux de celuy qui les gouverne. Et c'est dans ce même esprit que l'Université d'Alcala répondit au Roy Philippe II. que dans un Royaume hereditairé le peuple n'avoit aucun droit sur son Roy, & qu'en se choisissant un Maître dés le commencement de l'établissement de la Monarchie hereditaire, il étoit censé avoir choisi en sa personne tous ses descendans, & s'être dépoüillé une fois pour toutes de tout son droit en leur faveur.

Pour les exemples, il eſt très-aiſé de faire voir que tout ce qu'on en peut apporter eſt fondé ou ſur une violence manifeſte, qu'on ne peut & qu'on ne doit point approuver; ou n'eſt excuſable que par une de ces neceſſitez extrêmes, qui rendent tout permis, & tiennent lieu de loy. Car premierement au régard de Berengere & de Blanche, les Hiſtoriens plus anciens que Mariana prétendent que Berengere étoit l'aînée & Blanche la cadette: & ſi Blanche eût été l'aînée, les Eſpagnols même conviennent qu'on luy eût fait en cela une injuſtice que rien ne peut excuſer.

Le ſecond exemple eſt celuy de Sanche fils d'Alphonſe X. Mais non ſeulement il s'empara du Royaume au préjudice des enfans de Ferdinand ſon aîné, qui étoit mort en 1275. du vivant d'Alphonſe: il eut encore l'addreſſe de profiter de la guerre des Maures & de quelques autres conjonctures favorables à ſon ambition. Il gagna le Peuple & les Grands qui étoient mécontens d'Alphonſe, & fit tant par ſes pré-

ſens & par ſes promeſſes, qu'il n'eut pas de peine à trouver des gens qui eurent la hardieſſe de luy offrir la Couronne de ſon Pere encore vivant; pendant que les autres ou n'étoient pas fâchés d'un tel changement, ou du moins n'avoient pas la force de s'y oppoſer. *Iſque habitus animorum fuit, ut facinus ingens auderent alii, plures vellent, omnes fermè paterentur*, dit Mariana. Il eſt vray que Sanche refuſa conſtamment le titre de Roy du vivant de ſon pere; mais il en uſurpa tous les droits avec tant de hauteur, qu'il ſe fit excommunier par Martin IV. Il ne ſoûtint ſon entrepriſe que par la violence des armes, & il ne fut paiſible poſſeſſeur de la Couronne, même après la mort de ſon pere Alphonſe, que parce que ſes neveux, qui étoient les ſucceſſeurs legitimes & déclarez tels par le Teſtament d'Alphonſe, ne ſe trouverent plus en état de ſoûtenir leurs droits contre un Prince adroit, & depuis long-temps en poſſeſſion de regner. Un tel exemple ne prouve rien contre la loy.

Il n'est pas necessaire de s'arrêter sur le fait d'Henri II. Car il est clair qu'il n'avoit aucun droit à la Couronne, puisqu'il n'étoit que fils naturel d'Alphonse XI. Ce fut la haine & l'execration que Pierre le Cruel s'étoit attirée, qui obligea les Seigneurs de choisir Henri II. & de le proclamer Roy après qu'il les eut défaits de Pierre le Cruel. Mais les Auteurs les plus sages conviennent, que les crimes de Pierre, quelque horribles qu'ils fussent, n'excusent point l'attentat d'Henri. Pour les filles de Pierre, ce qu'en dit Mariana, prouve aisément qu'elles étoient filles naturelles, & que Marie Padilla ne fut jamais sa femme legitime.

L'exemple de Jean Grand-Maître d'Avis ne prouve autre chose sinon que dans les Royaumes, même hereditaires, le droit d'élection revient au peuple, lorsqu'il ne reste personne de la famille Royale. C'est ce qu'on voit dans la maniere dont Antoine de Souza de Macedo [a] & Jerôme Conestaggius [b] parlent de cet évenement.

[a] *Lusit. liberata.* [b] *De Portugalliæ & Castiliæ conjonctione.*

On ſinit par l'exemple de Martin ſecond fils de Pierre le Ceremonieux. Ce qui le fit préférer à ſes niéces, fut la loy particuliere du Royaume d'Arragon, & le Teſtament du dernier Roy Jean ſon frere, qui l'avoit declaré ſon ſucceſſeur préférablement à ſes propres filles. On trouve même des Hiſtoriens qui prétendent que Pierre le Ceremonieux en avoit ainſi diſpoſé par ſon Teſtament.

Au reſte on comprend facilement que dans les affaires d'Etat les preuves qu'on tire des exemples ne ſont pas toûjours les meilleures du monde, & ſi on examine bien les circonſtances de tous les faits particuliers qu'on vient de déduire on n'aura pas de peine à convenir de ce que dit le Juriſconſulte Molina, qu'en Eſpagne on n'a jamais changé l'ordre établi pour la ſucceſſion par les loix fondamentales du Royaume.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

Les nouvelles de Litterature doivent faire une partie considerable de ces *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*; & nous esperons d'en donner le mois prochain un article plus complet: En attendant, voicy ce que nous avons appris de differens endroits.

On a imprimé à Delft en Hollande un Livre du P. Noël Alexandre Dominicain, intitulé *Paralipomena Theologiæ moralis, seu variæ de rebus moralibus Epistolæ.* C'est une Traduction reveuë & corrigée de quelques écrits François qu'il fit paroître il y a 3. ou 4. ans sous differens titres, pour répondre au Parallele que faisoit le P. Daniel Jesuite, de la doctrine des Jesuites, & de celle des Dominicains, tant sur la Prédestination & la Grace, que sur la probabilité & la Theologie morale. Il a ajoûté dans cette édition Latine la décision de quelque cas de conscience qu'il dit qu'on luy a proposez. On imprime aussi en Hollande les Oeuvres du Chancelier Gerson, qui commençoient

çoient à devenir rares : On y a joint des Notes que la voix publique attribuées à M. du Pin. On parle auſſi d'une nouvelle Hiſtoire Françoiſe de Charles-Quint, qui ſera apparemment la traduction de celle que Mr. Gregorio Leti publia l'an paſſé, en Italien en 4. vol. in 12.

On a fait pluſieurs traductions de l'Hiſtoire de Mariana en François ; on dit qu'on en va imprimer une en Hollande, les Libraires de Paris parlent auſſi d'en faire imprimer une autre, faite par un homme de merite, & Sa Majeſté Catholique a même agréé qu'elle luy ſoit dediée. L'avidité dans laquelle eſt maintenant le Public ſur tout ce qui regarde la Monarchie d'Eſpagne, en fera hâter l'impreſſion.

Les Muſes ne ſont occupées icy que du grand evenement qui tient toute l'Europe dans l'attente & dans l'admiration. Non ſeulement à Paris ; mais même dans toutes les villes de France, par où Noſſeigneurs les Princes enfans de France ont paſſé, on s'eſt efforcé de leur dire en proſe & en vers tout ce qu'on

pouvoit dire ſur ce ſujet. Nous n'aurions jamais fait de nommer tous ceux qui ſe ſont diſtinguez, n'y ayant eu perſonne qui n'ait tâché de le faire, & la pluſpart y ayant reüſſi.

Pendant qu'on regarde en France la Monarchie d'Eſpagne comme aſſurée à Philippe V. à qui elle appartient par tant de juſtes titres, on delibere en Allemagne, en Hollande & en Angleterre ſi ſon droit eſt bien certain, & s'il eſt à propos de ne le point diſputer. Cela fait ſouvenir de ce qu'on diſoit au commencement de la guerre paſſée.

Allez, Princes, deliberez,
Tandis que Loüis execute.

On a été long-temps dans ces païs-là ſans rien faire paroître. Mais tout d'un coup il a paru une armée de petits livres en Hollande & en Angleterre, dont nous avons le détail; mais nous ferons plaiſir au public de le lui épargner. Nous n'avons encore rien receu d'Allemagne ſur cette matiere que le titre d'un livre latin in 4. intitulé, *Synopſis quorumdam jurium Auſtriacorum in ſucceßionem Hiſ-*

panicam. C'eſt-à-dire *Abregé de quelques droits de la maiſon d'Autriche ſur la ſucceßion d'Eſpagne.* C'eſt Mr. Hevel qu'on en fait l'Auteur. Il n'y en a encore que deux feuilles & demie d'imprimées. Il reſte à faire imprimer de longs extraits des Actes qui doivent ſervir de preuves à ce qu'il avence.

On travaille à Leipſik pour le Roy de Pologne contre le Manifeſte du Roy de Suede. On l'attaque principalement ſur les contraventions à la paix d'Olive, & ſur les mauvais traittemens faits aux Livoniens. Mr. de Patkul Conſeiller d'Etat de Sa Majeſté Polonoiſe doit auſſi publier nne Apologie pour ſon Maître ; ſur ſa declaration de guerre à la Suede. Mr. Chreſtien Thomaſius Profeſſeur de l'Univerſité de Hall, travaille ſur le même ſujet : on dit qu'il a déja rempli deux cens pages & qu'il n'eſt pas au bout. D'autres y travaillent encore à Leipſik.

Mr. l'Archevêque de Rheims a fait préſent à la Bibliotheque du Roy de cinq cens Manuſcrits dont la plûpart lui venoient de Mr. Faure:

entr'autres il y en a deux de quelques Ouvrages de S. Augustin, que les P P. Benedictins n'ont pas veus avant les éditions qu'ils ont données de ce Saint Pere, & quelques autres très curieux de S. Gregoire Pape.

Mr. de la Placette Ministre François à Coppenhague, si connu par les Livres qu'il a donnez au Public, vient de plublier à la Haye *un traitté du serment*, divisé en deux livres, où l'on trouvera la resolution des cas de conscience qui ont du rapport à cette matiere. Mr. de la Placette commence à devenir grand Casuiste, & nous aurons occasion de parler ailleurs plus au long de ses Ouvrages, qui sont fort estimez dans son parti. Nous ne sçavons gueres de ces sortes de choses que ce qu'on nous en mande, & c'est ce qui fait que nous ne pouvons rendre le même témoignage au Livre d'un Apostat nommé Auguste Gabillon. Car il est vrai qu'en Hollande même ces sortes de gens ne sont ny aimez ny estimez. Ils y sont soufferts, & n'y meurent pas de faim tout d'abord, mais en attendant on ne se fie gue-

res à eux, & ils ont peu de ſocieté avec les honnêtes gens. Quoiqu'il en ſoit, celui-cy n'a pas tout perdu. Il ſe vante d'avoir receu de Meſſieurs les Etats Generaux 200. Ducatons pour le livre qu'il leur a dedié, qui eſt approuvé magnifiquement par deux Profeſſeurs en Theologie de l'Univerſité de Leyde. Il porte pour titre. *La verité de la Religion Reformée prouvée par l'Ecriture Sainte & par l'antiquité, pour ſervir de réponſe à la Lettre Paſtorale de Mr. l'Archevêque de Paris.*

Le Dictionnaire de Mr. Bayle avance toûjours, & on preſſe autant qu'on le peut cette ſeconde êdition: on en fait regulierement huit feuilles par ſemaines. Les additions ſont ſi conſiderables qu'on croit qu'elle ſera augmentée d'un tiers; mais le volume n'en ſera pas plus gros, parce que le caractere de l'impreſſion ſera plus petit, & que l'Auteur aura ſoin de corriger ou de retrancher ce qui s'étoit gliſſé malgré lui, ou ſans ſa participation dans la premiere édition. Il avoüe même de bonne foy en quelques endroits qu'il s'é-

toit trompé, non ſeulement ſur des faits hiſtoriques, mais même ſur des points de Theologie & de Morale. Cette ſeconde édition ne ſera gueres prête que ſur la fin d'Octobre.

On a vû en Hollande trois volumes des Memoires de Mr. d'Artagnan, on croit que les deux derniers volumes ne ſont pas de la même main que le premier. Les Huguetans fameux Imprimeurs de Hollande continuent de r'imprimer les Livres qui deviennent rares, & le nombre des volumes ne leur fait point de peur. Ils achevent le Saint Auguſtin des PP. Benedictins, dont ils ont déja imprimé dix volumes. On prépare en Hollande en pluſieurs volumes infolio un recueil de tous les Ouvrages de feu Mr. Arnauld. La vie de S. Auguſtin par Mr. de Tillemont paroîtra inceſſamment à Paris. Le Libraire veut prévenir la Traduction Françoiſe de la Vie du même Pere, faite par les P P. Benedictins dans leur dernier volume. Mr. l'Evêque de Meaux ſonge à ramaſſer tous ſes Ouvrages pour les faire r'imprimer enſemble. On a r'imprimé

en Hollande *Iter Germanicum Danielis Eremitæ* qui devenoit très-rare.

Il y a des gens qui ne se sont point encore rendus sur les longitudes, & qui prétendent en découvrir le secret. Mr. Aymond maintenant refugié en Hollande, où il a changé de Religion, a proposé là-dessus quelque chose qu'on a imprimé dans le Mercure Galant du mois de Mars. Mr. de Haute feuille qui disputa autrefois à Mr. Huyghens l'invention des Horloges à pendules, vient de publier icy un autre écrit sur la découverte du secret des longitudes. Il souhaitteroit qu'on en voulût faire l'essay, & il espere qu'il réüssiroit sur mer comme il l'a veu réüssir sur terre. Il faut une figure pour expliquer son invention, & nous tâcherons de la donner le mois prochain.

Mr. l'Abbé de S. Remy Secretaire de Mr. le Comte de Briord Ambassadeur de France, fait imprimer à la Haye un Livre qu'il dedie au Roy. Ce sont des Memoires sur l'Histoire de France. Le premier volume contient les Memoires de la

premiere Race. Dans la Préface on répond à la miſerable Hiſtoire de Loüis XIII. publiée par le ſieur le Vaſſor. Le moyen de ne pas relever ces gens-là quand on les trouve en ſon chemin? mais il ſeroit quelquefois plus à propos de les abandonner au mépris & à l'execration du public.

Mr. Steyaer ſi fameux par ſes diſputes & par ſes écrits dans les Païs-Bas, mourut le 15. d'Avril. Il merite bien d'avoir ſon éloge à part dans le mois prochain. Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches a achevé ſon Livre ſur les Antiquitez de la ville de Caën. Ce Livre eſt plein d'érudition & de recherches très-curieuſes. Il s'eſt attaché entre autres à un détail de beaucoup de particularités ſur la vie & ſur les Ouvrages des Sçavans de cette Ville. Perſonne n'en peut être mieux inſtruit, & n'eſt plus capable d'en juger que cet illuſtre Prélat, qui a paſſé ſa jeuneſſe avec eux, & dont la profonde érudition fait tant d'honneur à la ville de Caën ſa patrie. On imprime actuellement ce livre à Roüen. On fait dans

la même Ville un recueil de toutes les Lettres qu'on a pû ramaſſer du celebre Emeric Bigot. On y joint celles qu'il a reçûes de preſque tous les Sçavans de l'Europe, avec leſquels il entretenoit correſpondance. Quand ce recueil ſera fait & arrangé, on croit qn'on l'envoira en Hollande pour le faire imprimer. Mr. l'Abbé Marſolier, aprés avoir ſi bien travaillé ſur l'Hiſtoire du Cardinal Ximenes, d'Henri VII. Roy d'Angleterre, & de S. François de Sales, s'occupe maintenant à écrire celle de feu Mr. l'Abbé de la Trappe.

Dans la derniere édition qu'Adrien Moetiens a faite à la Haye *des avantures de Telemaque*, on a ajoûté une Preface qui n'eſt poit aſſurément de la même plume que le Telemaque; on y répond à la critique de Telemaque & à la *Telemachomanie*. On vient d'imprimer à Amſterdam chez Jean Malherbe un Livre ſous le titre de *l'Hiſtoire abregée des Provinces Unies des Païs-bas, où l'on voit leurs progrés, leurs conqueſtes, leur gouvernement & celui de leurs Compagnies en Orient & en Oc-*

cident, comme auſsi les hommes Illuſtres dans les armes, & les Sçavans dans les lettres, enrichie d'un grand nombre de figures 1701. in fol. pagg. 109. Dans la Preface aprés avoir parlé des avantages de l'Hiſtoire, on fait l'Eloge de la Republique Romaine, qu'on ne releve que pour la mettre bien au deſſous de la Republique de Hollande, & on rapporte quelque exemples de bravoure des Hollandois, qui meritent aſſurément d'être conſervés à la poſterité, & qui peuvent être comparés à tout ce que l'antiquité nous fournit. Les planches & les cartes qu'on a ajoutées à ce livre n'en font pas le moindre ornement. On y a gravé les faits les plus remarquables, & les medailles les plus curieuſes qui ont été frappées ſur les évenemens principaux de cette Republique. Il paroît auſſi en Hollande dépuis quelque-tems une Hiſtoire de la Bible qui y eſt fort eſtimée; ſur tout à cauſe de plus de 400. planches qui ſont d'une grande beauté.

Les P P. Benedictins ont fait imprimer dans un volume ſeparé in 8°.

les Livres de S. Bernard *de Consideratione* avec les remarques qui y ont rapport, tirées de leur derniere édition des, Ouvrages de ce saint Pere. Le P. Martenne songe à publier un nouveau recueil *de Antiquis ritibus.*

Mr. Beaulieu Auteur des Ephemerides pour l'an 1701. qui ont été imprimées à Roüen, a déja preparé les Ephemerides pour sept ou huit ans. Il attend pour les publier, le succés qu'auront dans le Public celles de cette année. Son travail ne peut gueres être que bien receu : les Ephemerides d'Argoli ayant fini à 1700. & n'y en ayant point d'autre qui ait entrepris de donner une suite d'Ephemerides pour plusieurs années, que Mr. Mezzavacchis à Bologne éleve de Mr. Cassini. Mais les Livres de Bologne sont fort rares à Paris, & on ne sçauroit les y trouver.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite de Stoutgart le 29. Avril 1701.*

POur satisfaire au desir que vous avez d'être instruit touchant le monument qui se trouve entre Canstatt & Sazenhausen, je me transportay hier sur les lieux ; mais je n'y ay pas trouvé ce que le Journal de Francfort en a dit. Il me souvient entr'autres choses d'avoir leu dans ce Journal, que les colomnes de ce Monument sont de marbre, & d'un travail assez singulier. Ces pretenduës colomnes ne sont que des piliers très communs de la hauteur de deux pieds & demy, qui soutiennent les fondemens de quelque vieil edifice. Ces piliers sont en grand nombre, & on ne sçait encore positivement jusqu'où ils vont, par ce qu'ils sont enterrez. Ils sont au reste si serrez qu'il n'est pas possible de se traisner par tout entre deux pour les bien reconnoître. On raisonne diversement sur ces masures ; la pluspart croyent

que c'eſt les reſtes d'un bain bâti par les Romains ; & ce ſentiment eſt très-probable, parce qu'à deux pas de ces piliers, il y a une cuve qui a vingt & tant de pieds de diametre. Elle eſt d'un plâtre tout à fait beau & inconnu à nos Maçons. Tout à l'entour & derriere le plâtre on voit des trous de figure ovale par où la fumée du bain ſe devoit diſſiper. La cuve eſt appuyée ſur des pierres, qui l'élevant un peu de terre donnoient la place neceſſaire pour alumer du feu deſſous. On a trouvé à côté de ce bain une chaudiere d'une grandeur aſſez conſiderable. A cinquante pas des maſures il y a un petit ruiſſeau, qui a ſa ſource dans une montagne du voiſinage : On doit faire l'épreuve de ſon eau pour voir ſi elle n'a pas quelque vertu particuliere.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, des mois de May & Juin 1701.

Diſſertation ſur l'Arche de Noé, par Jean le Pelletier. pag. 1

Diſſertation de Mr. le Pelletier ſur l'Hemine & la Livre de S. Benoiſt. p. 19

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΙΟΥΣΤΙΝΟΥ ΑΠΟΛΟΓΙΑ ΠΡΩΤΗ &c. *C'eſt-à-dire la premiere Apologie de S. Juſtin Martir, pour les Chrétiens, avec la verſion Latine de J. Langius.* p. 27

Summa Theologiæ ad uſum ſcholæ accommodata. Tomus primus &c. *C'eſt-à-dire, Somme Theologique à l'uſage de l'Ecole par Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne.* p. 28

Conformité de la creance de l'Egliſe Catholique avec la Creance de l'Egliſe Primitive par Mr. Flamare. p. 35

Traité de la Communion ſous les deux Eſpeces, par M. Chardon de Lugni. p. 39

Principes de la Theologie Morale établis ſur l'Ecriture Sainte, &c. par Mr. de la Font. p. 41

Nova & Methodica Inſtitutionum

juris Canonici tractatio, seu Paratitla &c. *C'est-à-dire, Abregé nouveau & methodique des Decretales &c.* p. 51

Nouvelle vie des Saints pour tous les jours de l'année, par Mr. l'Abbé de Commanville. p. 57

An Introduction to a devont life by Francis Sales &c. *C'est-à-dire, Introduction à la vie devote par François de Sales, &c.* p. 64

Traité de Perspective, où sont contenus les fondemens de la Peinture, par le R. P. Lamy. p. 69

Conseils pour vivre long-tems traduits de l'Italien de Loüis Cornaro &c. p. 78

Diatriba de Suida in qua varia ejus auctoris loca partim mutila supplentur, &c. *C'est-à-dire, Dissertation sur une nouvelle édition de Suidas, &c.* p. 85

Pensées de Montagne propres à former l'esprit & les mœurs. p. 90

Philippiques de Demosthene avec des Remarques, par Mr. Tourreil. p. 95

La Sphere Mobile presentée au Roy, le 28. Février 1701. par Jerôme Martinot. p. 104

Dissertation sur le mot de Libertinorum

qui se trouve dans les Actes des Apôtres. p. 110

Suite des Remarques sur le Livre intitulé Thesaurus Theologico-Philologicus. p.129

Lettre à un Docteur de Theologie sur l'Indulgence de la Portiuncule. p. 144

Explication d'une Medaille frappée en Sicile à l'honneur de Philippe V. Roy d'Espagne. p. 152

Medailles frappées à Avignon & dans le Comtat Venaißin, à l'arrivée de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry. pag. 155

Examen du sentiment des Cartesiens, sur la cause de la Continuation du Mouvement. p. 158

Extrait d'une Lettre écrite de Caën. pag. 171.

Lettre d'un Sçavant d'Angleterre à un des Auteurs des Memoires. p. 174

Extrait d'une Lettre écrite de Dublin par le D. François Monginot au D. Pierre Silvestre. p. 178

Extrait d'une autre Lettre du même. pag. 179.

Lettre de Mr. Clark à Monsieur Ludlon, touchant quelques Antiquitez

Romaines, trouvées proche de Devizes en Viltshire. p. 182

Extrait d'une Lettre de Mr. Jean Marshal écrite des Indes Orientales au sieur Coga &c. p. 185

Extrait d'une Lettre écrite de Caën par Mr. de Vandœuvre, aux Auteurs des Memoires. p. 188

Excerptorum Historicorum & Juridicorum de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ Continuatio II. mense Februario. Continuatio III. mense Martio. C'est à dire, *Continuation des Extraits sur la nature de la succeßion à la Monarchie d'Espagne, &c.* p. 194

Nouvelles de Litterature. p. 208

Extrait d'une Lettre écrite de Stoutgart, le 29. Avril 1701. p. 223

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon etenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. *Août* 1699.

NOUVELLE METHODE pour déterminer aiſément les rayons de la developpée dans toute ſorte de courbe algebraique. Par Monſieur Jacques B. Acta Eruditorum. Menſis Novembris anni 1700. Lipſiæ.

NOtre Siecle eſt fecond en découvertes, ſur tout en matiere de Geometrie. L'Analyſe que Mr. Deſcartes avoit miſe en vogue, les Indiviſibles de *Cavallerius*, l'Arithmetique des Infinis de Wallis, la Methode *de maximis & minimis* de Mr. Fermat, la Methode de Mr. Hudde &c. avoient ſervi à réſoudre une infinité de Problemes, qui juſques alors avoient paru inſolubles. Mais la nouvelle Analyſe, ou le calcul des differences, connuë en France ſous le nom d'*Analyſe des infiniment petits*, a porté les choſes beaucoup plus loin, *en penetrant juſques dans l'infini, & n'embraſſant pas ſeulement l'infini, mais l'infini de l'infini ou une infinité d'infinis.* Mr. Jacques Bernouli encherit ſur cette nouvelle Analyſe, en propoſant dans le Journal de Lipſic une Methode,

pour déterminer, ſans le ſecours des differences, les rayons de la developpée dans quelque courbe algebraïque que ce ſoit. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Analyſe des infiniment petits, que l'on prétend être d'une fecondité admirable, portât dans ſes démonſtrations cette évidence que l'on attend, & que l'on a droit d'attendre de la Geometrie. Mais quand on raiſonne *ſur l'infini*, *ſur l'infini de l'infini*, *ſur l'infini de l'infini de l'infini*, *& ainſi de ſuite*, *ſans trouver jamais des termes qui arrêtent*, & que l'on applique à des grandeurs finies, *ces infinitez d'infinis*, ceux que l'on veut inſtruire, ou que l'on entreprend de convaincre, n'ont pas toûjours la penetration requiſe pour voir clair dans de ſi profonds abîmes. Mr. Bernouli ne donne encore aucune demonſtration : il n'explique pas même en quoy conſiſte l'artifice de ſa nouvelle Methode : il dit ſeulement que ceux qui voudront le chercher, doivent le regarder comme une enigme qu'on leur propoſe, en attendant qu'il en donne luy-même l'explication. Il prétend que cette Methode n'eſt fondée ni ſur l'égalité

des racines, ni sur les Theoremes qu'il donna dans le Journal de Lipsic du mois de Juin de l'année 1694. mais que pour résoudre le Probléme proposé d'une maniere tres-prompte & tres-aisée, il suffit de substituer d'abord, & sans aucun calcul precedent, certains termes, au lieu des termes de l'égalité donnée. Par exemple dans une courbe Algebraïque quelconque (dont on suppose que la tangente est déja trouvée) l'abscisse $AB = x$, l'appliquée $Bc = y$, la sousnormale $BD = z$ (qui sont toutes données à cause du point c donné.) il faut trouver le rayon de la developpée, sçavoir CE.

Regle. Tous les termes de l'égalité, qui expriment la nature de la courbe, se mettent d'un côté : on efface les termes dans lesquels il n'y a aucune des indéterminées $x.\ y.\ z.$, chaque terme où $x.$ se trouve seul, est d'abord representé par $f x.^{m.}$, ceux ou $y.$ est seul sont representez chacun par $g y.^{n.}$ & ceux où $x.$ & $y.$

ſont joints enſemble, par $hx^{r}y^{s}$: les lettres *f. g. h.* marquant les coeffi-cients de leurs termes, & les lettres *m. n. r. ſ.* les expoſants des puiſſances des *x* & des *y*. enſuite on fait une fraction dans laquelle on ſubſtituë.

Au lieu de.	Au Numerateur.
fx^{m}	$+mfx^{m-1}$
gy^{n}.	$-ngy^{n}$
$hy^{r}y^{s}$.	$+rhx^{r-1}yz - shxy^{r}$

Au Denominateur.

$$+\overline{m-mm},f\ ^{m-2}\ yy$$

$$+\overline{n-nn},gy^{n-2}\ zz$$

$$+\overline{r-rr},hx^{r-2}y^{s+2} + \overline{s-ss},hx^{r}y^{s}zz - 2rshx^{r-2}y^{s}z,$$

c'eſt à dire qu'au lieu de l'égalité dõnée

$fx^m + gy^n + hx^r y^s + a = 0$, (ce qui fait une formule à laquelle les autres égalitez se rapportent) on écrit

Au Numerateur.

$$\underline{+ mfx^{m-1} z - ngy^n + rhx^{r-1} y^s z}$$

$\underline{- shx^r y^s}$. Au denominateur.

$$+ \overline{m - mm}\, fx^{m-2} yy + \overline{n - nn},\ gy^{n-2} zz + \overline{r - rr},\ hx^{r-2} y^{s+2}$$

$$+ \overline{s - ss},\ hx^r y^{s-2} zz - 2 - shx^{r-1} y^s z.$$

Aprés quoy, comme le dénominateur de la fraction est à son numerateur; ainsi, CD, est au rayon cherché, CE, de la developpée.

EXEMPLE I. L'égalité pour toutes sortes de paraboles est $x - y^n = 0$. en comparant x avec fx^m & $z\,y^n$ avec gy^n on aura $f = 1.$ $g = 1.$ $n = n$

& en ſubſtituant ces valeurs, il en reſulte la fraction ſuivante.

$$\frac{z + ny^{n}}{\overline{nn-n},\, y^{n-2}\, zz} = \frac{z + nx}{\overline{nn-n} = y^{n-2}\, zz} =$$

(à cauſe que par la nature de la parabole $ny^{n-2}z = 1$.) $\frac{z+nx}{\overline{n-1},\, z}$ c'eſt pourquoy $\overline{n-1},\, z : z + nx :: CD : CE$: ou bien $z : + z + nx :: DC : \overline{n-1}\; CE$.

Ce qui fournit cette conſtruction [parce que la ſoubſtangente de la parabole eſt $BF = nx$] du point F, où la tangente CF couppe l'axe, ſoit élevée ſur l'axe une perpendiculaire FG qui rencontre en G la produite DC, on aura pour lors $DG = \overline{n-1}\, CE$, & par conſequent $CE = \frac{1}{n-1} DG$.

Exemple II. Soit l'égalité à une courbe $y^3 + x^3 + xxy - xyy$

$+ a^5 - aay + aax - axx +$

$ayy = a$ negligeant a^3. &

Comparant avec . . on a

$+ y^3 \ldots\ldots g y^n \ldots g = 1$ & $n = 3$

$+ x^3 \ldots\ldots f x^m \ldots f = 1 \,.. m = 3$

$+ xxy \ldots h x^r y^s \ldots h = 1 \,.. r = 2 \,. s = 1$

$- xyy \ldots h x^r y^s \ldots h = -1 \,.. r = 1 \,. s = 2$

$- aay \ldots g y^n \ldots g = aa \,.. n = 1$

$+ aax \ldots f.x^m \ldots f = aa \,.. m = 1$

$- axx \ldots f.x^m \ldots f = -a \,.. m = 2$

$+ ayy \ldots g y^n \ldots g = a \,.. n = 2$

en ſubſtituant ces valeurs, on aura la fraction ſuivante.

Numerateur.

$\underline{- 3 y^5} \; \underline{+ 3 xxz} \; \underline{+ 2 xyz} \; \underline{- xxy} \; \underline{-}$

$yyz + 2xyy + aay + aaz -$
$- 2axz - 2ayy$

Denominateur.

$- 6yzz - 6xyy - 2y^3 - 4xyz$
$+ 2xzz + 4yyz + 2ayy - 2xzz.$

Le dénominateur de cette fraction eſt à ſon numerateur comme *CD* eſt à la cherchée *CE*.

Obſervations. 1. Le rapport entre *x*. *y*. *z*. étant donné ou *AB*, *BC*, *BD*, *CD*. on pourra chaſſer de la fraction une ou pluſieurs quantitez & rendre par ce moyen la queſtion plus ſimple, comme il eſt arrivé dans le premier exemple.

2. Il n'eſt nullement neceſſaire de commencer par ôter de l'égalité, les fractions, ny les incommenſurables quand elles ne marquent que de ſimples puiſſances des quantitez *x* & *y*, car $\frac{aa}{x}$ vaut autant que aax^{-1} & $\sqrt{ax}$ vaut autant que $a^{\frac{1}{2}}x^{\frac{1}{2}}$, & $\sqrt[3]{xyy}$ autant que $x^{\frac{1}{3}}y^{\frac{2}{3}}$ &c.

3. Il n'eſt même jamais neceſſaire de les ôter, quoy que les ſignes radicaux renferment des binomes & des polynomes, car il eſt auſſi aiſé de marquer ce qu'il faut mettre en leur place dans la fraction. Par exemple, ſi dans l'égalité on a l'incommenſurable $\sqrt[n]{x^m + a^m}$. (que j'appelle p.) je mets en ſa place au Numerateur

$$+ \frac{m x^{m-1} z}{n p^{n-1}}.$$

Au Denominateur.

$$+ \frac{\overline{m - mm} \, x^{m-2} yy}{n p^{n-1}}$$

$$+ \frac{\overline{n - 1}, mm x^{2m-2} yy}{nn p^{2n-1}}.$$

& de la même maniere dans les autres égalitez.

4. On peut ſuivant cette methode donner une regle pour trouver

les tangentes, mais il eſt aiſé de les trouver par le calcul ordinaire des differences. Car ſoit donnée l'égalité

$fx.^{m} + gy.^{n} + hx^{r}y^{ſ} + a = o.$ Je dis que l'on aura la ſoubsnormalle

$$BD = \frac{-mfx^{m-1} - rhx^{r-1}y^{ſ}}{+ngy^{n-2} + ſhx^{r}y^{ſ-2}}$$

La ſoubsſtangente $BF = \frac{-ngy^{n} - ſhx^{r}y^{ſ}.}{+mfx^{m-1} + rhx^{r-1}y^{ſ}}$

Le ſegment de l'axe $AF =$

$$\frac{-ngy^{n} - ſhx^{r}y^{ſ} - mfx^{m} - rhx^{r}y^{ſ}}{+n.fx^{m-1} + rhx^{r-1}y}$$

L'Illuſtre Mr. Tſchirnhaus a donné une ſemblable regle dans la premiere année des Journaux de Lypſic : excepté qu'il veut qu'en ordonnant l'égalité, on ait égard à la haute puiſ-

ſance de y : ce qui n'eſt pas icy neceſſaire. Car il ſuffit de mettre d'un côté tous les termes de l'égalité.

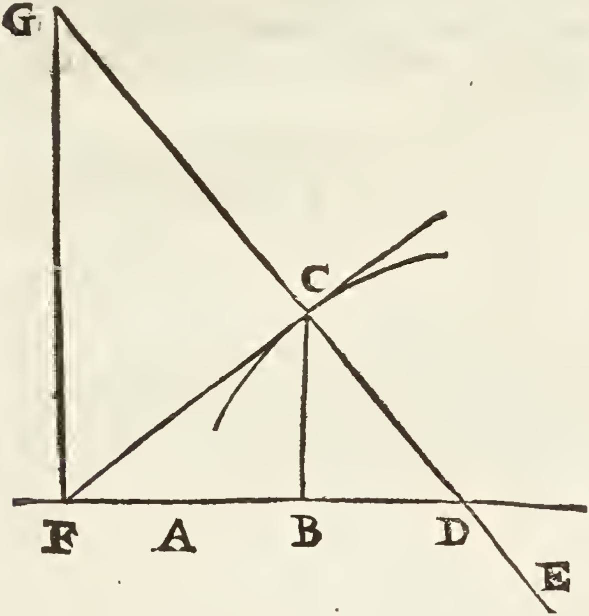

Il y a bien de l'apparence que l'enigme de M. B. n'eſt qu'un déguiſement de calcul differentiel : ceux qui ſont accoûtumez aux anciennes manieres de raiſonner en Geometrie ont de la peine à les quitter pour ſuivre des methodes ſi abſtraites, ils aiment mieux n'aller pas ſi loin que de s'engager dans les nouvelles routes de *l'infini de*

l'infini, de l'infini, où l'on ne voit pas toûjours aſſez clair autour de ſoy, & où l'on peut aiſément s'égarer, ſans qu'on s'en apperçoive. Il ne ſuffit pas en Geometrie de conclure vray, il faut voir evidemment qu'on le conclut bien.

Fautes à corriger.

PAge 14. ligne 10. Il faut, *lisez* il fait.
P. 22. l. 8 *lis. ætate.* Dans.
P. 43. dans le titre, *lis. Valabregue.*
P. 52. l. *penult.* est, *lis.* l'est.
P. 77. l. *penult.* grandur, *lis.* grandeur.
P. 80. l. 15. institulé, *lis.* intitulé.
P. 91. l. 7. fera, *lis* sera.
P. 192. l. 21. Laïde, *lis.* Zaïde.
P. 191. l. 27. le Duc, *lis* ce Duc.
P. 212. l. 26. un. *lis.* une.

On assure que le *Mélange Critique de Litterature* qui passoit pour une suite des *Mélanges d'Histoire & de Litterature* imprimez à Roüen, est d'une autre main. Cela étant, ce qu'on dit ici p. 216. 217. touchant l'Auteur de ce *Mélange*, ne regarde point le sieur de Vigneuil Marville.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet
Août. } -1701.

A TREVOUX,

De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royale des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

M. DCCI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet & Août 1701.

DE LA RECHERCHE DE LA VERITÉ où l'on traitte de la nature de l'esprit de l'homme & de l'usage qu'il en doit faire pour éviter l'erreur dans les Sciences. Cinquiéme édition revuë & augmentée de plusieurs éclaircissemens. Par N. Malebranche Prêtre de l'Oratoire de Jesus. A Paris, chez Michel David, Quay des Augustins, à la Providence. 1700. avec Privilege du Roy. 3. volumes in 12. pagg. 1542. les trois vol.

Depuis l'année 1674. que cet Ouvrage a paru, on en a tant fait d'éditions à Paris & ailleurs, & il est par consequent si connu, qu'il seroit inutile de faire l'Analyse de ce qu'il contient. Mais on ne sera peut-être pas fâché d'apprendre que l'Auteur a revû luy-même cette

nouvelle édition, & que de toutes celles qu'on a faites, c'est la plus exacte & la plus ample.

Outre plusieurs additions dans le corps de l'Ouvrage, on trouvera à la fin du 3. volume quelques éclaircissemens, qui n'avoient point été imprimez, ou qui l'avoient été séparément; sçavoir une réponse à Mr. Regis, un Traité des loix generales de la communication des mouvemens, & un petit discours sur la lumiere, sur les couleurs, & sur la generation du feu.

Dans la réponse à M. R. l'Auteur défend la preuve qu'il avoit donnée dans * la *Recherche de la verité*, de la diversité des grandeurs apparentes du soleil & de la lune à l'Horizon & au Meridien. Car tout le monde sçait que ces Astres paroissent d'autant plus grands, qu'ils sont plus proches de l'Horizon. La raison qu'il en apporte est fondée sur ce principe, que la grandeur apparente des objets dépend necessairement de celle de leur distance, ce qu'il prouve en plusieurs manieres;

* *1. vol. ch. 9.*

& * il réfute le ſentiment de M. R. qui eſt *que la grandeur apparente des objets dépend uniquement de la grandeur des images qu'ils tracent ſur la retine.* Enſuite le P. M. explique & prouve ſon ſentiment ſur les idées que nous avons des objets, & répond pié à pié aux objections de ſon adverſaire.

Le Traité du mouvement eſt diviſé en deux parties. Dans la prémiere on ſuppoſe que les corps qui ſe choquent ſont dans le vuide & infiniment durs. Dans la ſeconde on les conſidere tels qu'ils ſont, c'eſt-à-dire durs par le reſſort de leurs parties. Ces deux ſuppoſitions donnent des loix de mouvement fort differentes. L'Auteur regarde comme ſurperfluës les loix de la premiére partie, & celles de la ſeconde comme fort utiles. Son principal deſſein eſt de faire remarquer ce que le choc doit neceſſairement produire dans les parties qui compoſent les corps, & ce qui en doit arriver, afin de rendre par ce moyen la raiſon phyſique des operations

* *ch. 30. du 3. tome de ſa Philoſophie.*

de calcul qu'il faut faire pour trouver le resultat des mouvemens des corps aprés leur choc. Ces operations paroissent d'abord purement arbitraires & même fort étranges : mais il fait voir qu'elles expriment exactement ce qui arrive réellement dans les corps par le choc, outre qu'elles donnent un resultat des communications des mouvemens conformes à une infinité d'experiences.

Le P. M. avoit autrefois crû veritable le sentiment de M. Descartes, qui est que Dieu conservoit toûjours une égale quantité absoluë de mouvement : mais il reconnoît dans ce Traité que cela ne peut s'accorder avec l'experience. Il soûtient que Dieu ne conserve que la même quantité de force ou de mouvement de même part : c'est-à-dire que si l'on prend le centre commun de gravité des corps avant & aprés le choc, on y trouvera point de changement ; ce centre avancera aprés le choc avec la même vitesse qu'avant le choc, ou il demeurera en repos aprés le

choc s'il y étoit avant le choc.

Dans le Traité de la lumiere le P. M. a principalement en vûë d'expliquer & de prouver ce qu'il avoit dit ailleurs, que la varieté des couleurs ne consistoit de la part du corps que dans la diversité des vibrations de la pression du nerf optique, communiquées par celles de la matiere subtile qui environne & comprime tous les corps. Il prétend que l'éclat des couleurs vient de la force de ces vibrations, & que la difference de leurs especes, le rouge, le jaune, le bleu, &c. naît de la differente vitesse de ces mêmes vibrations: tout cela à peu prés comme dans le son. Car la force des vibrations de l'air grossier fait la grandeur des sons, & leur promptitude la varieté des tons. En effet le rouge paroît rouge à une foible lumiere aussi-bien qu'à une grande; de même que les tons ne changent pas à proportion que les sons s'affoiblissent: Ainsi la diversité des couleurs dépend d'une autre cause que de leur éclat.

Ensuite l'Auteur s'explique en peu

de mots comment les rayons de diverſes couleurs ſe croiſent ſans ſe détruire. C'eſt que ſelon luy, la matiere ſubtile étant infiniment molle ou fluide, le point phyſique du concours des rayons peut recevoir dans les parties qui le compoſent toute ſorte de déterminations. Cela dépend auſſi de la compreſſion comme infinie de la matiere ſubtile, compreſſion telle que c'eſt de ſon poids que l'acier, le Diamant, & les autres corps * tirent leur dureté. Cette grande compreſſion fait que la lumiere ſe répand comme dans un inſtant, ou ſans ſucceſſion de tems d'icy aux étoiles les plus éloignées, comme ſi la compreſſion étoit infinie. Car s'il faut une ſeconde de tems afin que le ſon parcoure 180. toiſes c'eſt que l'air qui le tranſmet n'eſt comprimé que par un poids mediocre, qui correſpond ſeulement à celui de 28. pouces de vif argent.

L'Auteur vient enfin à la generation du feu, & fait voir d'où & comment la poudre à canon peut recevoir ce mouvement violent, dont

* *Rech. de la Ver. Tom. 2. ch. dernier.*

les effets ſont ſi ſurprenans. Il prétend que la ſuppoſition de M. Deſcartes, qui veut que les petites boules de ſon ſecond élement ſoient dures, ne s'accommode pas avec la generation du feu, non plus qu'avec la tranſmiſſion des couleurs : ſuppoſition d'ailleurs qui dépend de ce principe combatu par l'Auteur, que le repos a de la force pour reſiſter au mouvement.

Ce ſont là les éclairciſſemens ajoûtez à la fin du 3. volume. Mais il y a encore dans le corps de l'ouvrage diverſes additions utiles à l'intelligence des ſentimens de l'Auteur. Le détail en ſeroit peut-être ennuyeux ; mais il y en a une ſur tout trés-importante dont voicy le ſujet. Le P. M. aprés avoir rapporté dans toute ſa force une des démonſtrations que M. Deſcartes a donnée de l'exiſtence de Dieu, pour fortifier cette preuve, ou pour ſatisfaire pleinement l'eſprit, y avoit ajoûté la raiſon pour laquelle l'exiſtence neceſſaire n'eſt point renfermée dans l'idée des creatures, & qu'elle l'eſt dans l'idée de l'être in-

finiment parfait. Cette raiſon revient à cecy: Que le fini pouvant être apperçû dans l'infini, ou répréſenté par l'infini, on peut penſer aux creatures ſans qu'elles ſoient ; mais qu'on ne peut penſer à l'infini ſans qu'il ſoit, parce que rien de fini ne peut répréſenter l'infini, de ſorte que ſi on penſe à Dieu il faut qu'il ſoit. Ce raiſonnement avoit paru évident au P. M. & abſolument inconteſtable. Il a cependant jugé à propos de l'étendre, pour en faire ſentir toute la force. C'eſt au 2. vol. depuis la page 96. juſqu'à la page 103.

Cependant l'Auteur ajoûte : *Il eſt inutile de propoſer au commun des hommes de ces démonſtrations. Ce ſont des démonſtrations que l'on peut appeller perſonnelles, parce qu'elles ne convainquent point generalement tous les hommes. C'eſt,* dit-il, *que la plus part, & quelque fois même les plus ſçavans, ou qui ont le plus de lecture, ne veulent, ou ne peuvent pas donner d'attention à des preuves metaphyſiques, pour leſquelles ils ont d'ordinaire un ſouverain mépris.* Il faut pourtant avoüer, ſelon le P. M. que non ſeu-

lement cette preuve de l'exiſtence de Dieu, mais de plus que la certitude de toutes les ſciences dépend de ce principe metaphyſique, que le neant ne peut être apperçû, & que les idées ſont éternelles, immuables, neceſſaires, communes à toutes les intelligences; qu'elles ſont ſeules capables d'agir dans les eſprits, & d'y produire les modifications ou les perceptions que nous en avons.

La nature de l'ame eſt bien d'appercevoir, mais elle n'apperçoit que ce qui la touche : & elle ne peut, ce me ſemble, dit ce Pere, être certaine qu'elle apperçoit ce que tous les eſprits apperçoivent, & ce que Dieu même apperçoit, ſi elle n'eſt pas certaine que ce qui la touche ſoit une lumiere commune à tous les eſprits & à Dieu même, ſi elle n'eſt pas certaine que cette ſouveraine raiſon, qui eſt conſubſtantielle à Dieu, ſoit la même qui éclaire tous les eſprits attentifs. En effet, ajoûte-t'il, ſi les idées n'étoient point diſtinguées de nos propres perceptions, ſi les modalitez de nôtre ame étoient

repréſentatives des objets, comment ſçaurions-nous que les choſes répondent aux idées que nous en avons ; puiſque Dieu ne penſe, & par conſequent n'agit pas ſelon nos perceptions, mais ſelon les ſiennes ? Il ſemble donc neceſſaire, pour renverſer le Pyrrhoniſme, d'établir ſolidement, que tout ce que l'eſprit conçoit eſt réellement, & qu'il eſt bien different de l'eſprit qui le voit, bien different de la perception ou modalité de l'ame, laquelle ne ſe connoît pas clairement elle-même, ou ne ſe connoît ni ſes propres modalitez que par conſcience ou ſentiment interieur; ſentiment tenebreux, bien different de l'évidence que les idées produiſent dans les eſprits attentifs. Tout ceci eſt de nôtre Auteur : mais voilà aſſez de Metaphyſique, revenons aux faits.

Comme il y a eu pluſieurs éditions des Ouvrages du P. M. dont la plûpart ſont ou imparfaites ou trés-peu correctes, quelques perſonnes ont ſouhaité qu'il marquât celles qui ſont les plus exactes & les plus amples. Il déclare donc ici dans l'a-

vertissement du premier volume, que de toutes celles qui sont venuës à sa connoissance les plus exactes pour le sens, sont les *Conversations Chrêtiennes* de l'édition de Roüen en 1695. *Le Traité de la Nature & de la Grace* de l'édition de Rotterdam chez Rainier Leers. *Le Traitté de Morale*, de Lyon en 1697. *Les Meditations Chrêtiennes*, de Lyon en 1699. *Les réponses à M. Arnaud*, à Rotterdam chez R. Leers, en six petits Volumes & en differentes années. *Les Entretiens sur la Metaphysique & sur la Religion*, à Paris en 1696. *Traitté de l'amour de Dieu* & la suite en 1699. à Lyon. Ces Ouvrages sont rangez selon l'ordre des tems qu'ils ont été composez; afin, dit l'Auteur, que ceux qui les veulent lire & en juger, suivent cet ordre, & qu'ils expliquent par les derniers ce qu'ils trouveront peut-être obscur dans les premiers.

Une des raisons qui ont porté le P. M. à donner cette liste de ses Livres, c'est que ceux qui les ont traduits en des langues étrangeres, l'ont fait à son insçû sur des édi-

tions peu exactes. M. Taylor Auteur de la ſeconde Traduction Angloiſe de *la Recherche de la verité*, y a même joint le *Traité de la lumiere*, qu'il ne peut avoir traduit que ſur quelque copie manuſcrite, qui luy eſt tombée entre les mains. Or il eſt difficile que de ſemblables copies, qu'un Auteur n'a pas revûës avec ſoin, ni miſes peut-être en état de paroître imprimées, puiſſent être traduites de maniere qu'on en doive être tout-à-fait content, quelque habileté qu'ait le Traducteur. Quoiqu'il en ſoit, il eſt bon que le Public ſçache des Auteurs mêmes quelles ſont les éditions de leurs Livres les plus exactes & les plus amples.

THESAURUS ELECTORALIS Brandeburgicus, &c. *C'est-à-dire, Recueil de Pierres gravées & de Medailles choisies du Cabinet de son A. E. de Brandebourg par M. Beger Antiquaire & Bibliotequaire du Prince, imprimé avec des planches aux frais de Son A. E.* Il se vend à Berlin & à Lipsic, chez Michel Rudegere 2. vol. in folio pagg. 870.

L'Auteur dans la premiere partie du premier Tome, traitte des Agathes ou semblables Pierres qui représentent des Divinitez Payennes, des Empereurs Romains, d'anciens Philosophes, &c. La seconde partie contient sur tout les Medailles Grecques des Roys de Macedoine & de Syrie; des Roys d'Egypte & autres Princes; des Villes de l'une & de l'autre Grece, & de la Sicile, des Isles de l'Archipel, de la petite Asie, de l'Afrique, &c. Le premier tome n'est pas nouveau. On voit dans le second tome imprimé depuis peu, d'abord les Medailles

des familles Romaines, & ensuite les Medailles Imperiales, Grecques, & Latines, de tout metail & en trés-grand nombre. Les Medailles Imperiales expliquées dans cet Ouvrage vont jusqu'au tems de la prise de Constantinople par les François. L'Auteur fait voir par tout beaucoup d'érudition. Il y a dans ce Recueil, des Postumes d'or d'une rareté & d'une beauté singuliere; entre autres un Macrien qui est appellé sur la Medaille *FL. Julius Macrianus*: ce qui marque qu'il étoit de la famille des Jules & non pas de celle des Fulves, comme les autres Antiquaires l'ont dit avant Monsieur Beger.

Dans les Medailles de Constantin qui portent le nom de *Maxime*, CONSTANTINUS MAX. AUG. Mr. Beger suit l'opinion qu'on a suivie jusqu'icy; sçavoir que *Maxime* est un titre d'honneur qui signifie *le trés-grand*. Un Auteur assez connu, a fait voir cependant il y a quelques années que c'étoit là une erreur populaire: que *Maxime* dans ces Medailles est un surnom de Fa-

mille, & que les Medailles de CONSTANS. MAX. Pere de Constantin & des trois sœurs de ce Prince FL. MAX. THEODORA, FL. MAX. FAUSTA, FL. MAX. HELENA en sont des preuves incontestable : sans parler du beau Medaillon d'Or de VALENS MAX. qui est dans le Cabinet de S. A. le Duc de Parme ; & qui, selon l'Auteur de ce nouveau sentiment, marque la naissance illustre de cet Empereur, malgré ce que les Historiens disent au contraire. Ainsi *Maxime* est un surnom de Famille, *Constantin* un nom propre : & *Constantin Maxime* est comme si nous disions, *Louis de Bourbon*, ou *Henri de Condé*. Les Romains mettoient assez souvent le nom propre à la fin comme quand ils écrivoient FL. VAL. CONSTANTINUS. Les deux premiers noms sont des noms de Famille, & c'est comme si nous disions aujourd'huy, *Bourbon Condé Louis*. Cela paroist évident dans les trois sœurs qu'on vient de nommer Theodore, Fauste, & Helene. Nous laissons aux Sçavans à prononcer sur tout cela.

EVANGELIUM MEDICI, seu Medicina myſtica de ſuſpenſis Naturæ legibus, ſive de Miraculis, &c. *L'Evangile du Medecin, ou la Medecine myſtique, touchant la ſuſpenſion des loix de la Nature & les Miracles. Par Mr. Bernard Connor Docteur en Medecine, &c.* A Amſterdam chez Jean Wolters 1699. in 8°. pagg. 193.

MOnſieur Connor déclare que c'eſt pour ramener à la Foy les prophanes incredules ſur le fait des Miracles, qu'il a entrepris d'expliquer en détail la maniere dont Dieu les opere. Ceux qui ont traitté cette matiere avant luy ſe ſont contentez de dire en general que le Createur du Ciel & de la Terre, en preſcrivant à toutes les creatures des loix qu'elles ne ſçauroient paſſer, ne s'eſt pas pour cela dépoüillé luy-même du pouvoir de changer ces loix quand il le jugeroit à propos. Mais Mr. Connor a jugé qu'il falloit dire quelque choſe de plus.

Pour cela il reprend la choſe de

plus haut : & aprés avoir donné une idée de divers états du corps humain, aprés avoir supposé comme un principe reçû, que Dieu seul produit le mouvement dans les corps, il ajoûte que Dieu remuë les corps selon de certaines loix qu'il s'est prescrit à luy-même au commencement du monde, & qu'on peut toutes reduire aux trois suivantes. 1. Que tout corps qui est en mouvement y a été mis par un autre corps : 2. Que tout corps qui est en mouvement communique son mouvement aux autres corps qu'il rencontre, à moins qu'ils ne soient trop gros. 3. Que tout corps qui est en mouvement y demeure toûjours, jusqu'à ce qu'il ait communiqué son mouvement à un autre corps.

De-là l'Auteur vient à expliquer la nature des Miracles ; & il dit qu'il ne se fait jamais de Miracle, que lors qu'il arrive quelque chose contre quelqu'une des regles de mouvement que nous venons de dire. Par exemple, un corps est mis en mouvement sans qu'un autre corps y donne occasion ; ou bien il de-

meure immobile quoyqu'il ſoit pouſſé par un autre auquel il devroit ceder ; ou enfin il perd ſon mouvement ſans le communiquer à un autre. Si donc les aveugles voyent, les ſourds entendent, les muets parlent, les boiteux marchent, les paralytiques reçoivent l'uſage de leurs membres ; c'eſt que Dieu en ces occaſions produit dans les eſprits animaux, dans les humeurs, dans les nerfs du corps un mouvement qui naturellement ne devroit pas y être produit. Si le feu ne conſume point le buiſſon ardent ny les enfans jettez dans la fournaiſe, c'eſt que Dieu ne produit point dans le buiſſon & dans le corps des trois jeunes hommes le mouvement qu'il devoit naturellement y produire à l'occaſion du feu. Tout cela ſe conçoit aiſément, mais ce n'eſt pas dequoy perſuader la verité des miracles aux impies, dont l'incredulité ne conſiſte pas à nier que le maître ſouverain de la nature puiſſe changer à ſon gré l'ordre qu'il a établi dans les mouvemens des corps : mais à nier qu'il y ait un tel maître de l'U-

nivers, ou à ne vouloir pas qu'il ait usé effectivement de ce pouvoir comme la foy nous l'apprend.

L'Auteur explique à peu prés de la même maniere comment un homme peut naître d'une vierge, comment il peut ressusciter. Mais il s'étend beaucoup plus sur la resurrection generale des corps que sur les autres miracles, & il dit aussi à ce sujet des choses bien plus singulieres. Entre autres choses il assure qu'aprés la resurrection les corps humains seront trés-petits. * Peut-être, dit-il, ne seront-ils pas plus gros que des moineaux : peut-être même n'auront-ils que la grosseur des mouches. C'est ainsi que l'Auteur travaille à la conversion des impies, & qu'il leur rend les miracles croyables.

Mr. Connor examine ensuite si un même corps peut par miracle être en même tems en deux lieux, & il décide que non. Car selon lui tout miracle qui ne peut s'expliquer par la suspension des loix ordinaires du mouvement est impossible.

* *p.* 112.

D'ailleurs, aprés y avoir bien penſé, dit-il, * je me ſuis convaincu moy-même qu'il ne pouvoit y avoir aucun état ſurnaturel du corps que mon eſprit ne puiſſe concevoir. Or je ne ſçaurois concevoir qu'un corps puiſſe être en même-tems en deux lieux differens, donc c'eſt une choſe abſolument impoſſible. Mais que diroit Mr. Connor à un Docteur Catholique qui luy feroit cet argument ſur le modele du ſien : dés-lors qu'aprés avoir bien penſé à une choſe, je n'y apperçois aucune contradiction, je ne dois point aſſurer qu'elle eſt abſolument impoſſible. Or aprés avoir bien penſé à l'état d'un corps qui ſeroit au même-tems en pluſieurs lieux differens ; je n'y conçois aucune contradiction : donc je ne dois point aſſurer que cet état du corps ſoit abſolument impoſſible. Ce que répondroit Mr. Connor à ce raiſonnement, il a dû voir qu'on pourroit le répondre au ſien ; d'autant plus qu'il doit juger qu'il ne conçoit pas tout ce que Dieu peut faire.

* *p.* 121.

Pour ce qui regarde les effets miraculeux dans l'ame, Mr. Connor les reduit à deux eſpeces. Ils arrivent ou quand Dieu produit en elle une penſée & une affection, ſans que le corps auquel elle eſt unie y ait donné occaſion ; ou quand Dieu ne produit pas dans l'ame la penſée & l'affection à laquelle le corps donne occaſion. Et comme ſelon luy tout miracle eſt un mouvement dans le corps, qui s'y fait ou qui s'y détruit contre les régles ordinaires, s'il parle conſequemment, il doit dire que les penſées & les affections qui ſont produites dans nos ames d'une maniere miraculeuſe ne ſont auſſi que les mouvemens d'une matiere trés-ſubtile produits ou détruits contre les loix ordinaires.

C'eſt apparemment pour inſinuer ce principe que l'Auteur parle de la ſorte * *Qui eſt-ce qui oſeroit aſſurer que l'eſprit de l'homme n'eſt point une matiere d'une certaine eſpece? Car tout le monde reconnoît que l'eſprit de l'homme eſt une ſubſtance. Or il n'y a point de ſubſtance qui ne ſoit*

* *pag.* 125.

composée de quelque matiere, puisqu'il est impossible que de rien il se fasse quelque chose. Voilà un étrange Evangile que prêche-là Mr. Connor. *Il est impossible*, selon lui, *que de rien il se fasse quelque chose.* Donc, selon lui, il est impossible que Dieu ait crée de rien le ciel & la terre : donc il y a une matiere éternelle & increeée, de laquelle toutes choses ont été faites.

Il n'y a point de substance qui ne soit composée de quelque matiere. Or le Dieu que Mr. Connor admet est une substance : donc ce Dieu de Mr. Connor est composé de quelque matiere.

Qui est-ce qui oseroit assurer que l'esprit de l'homme n'est point une matiere d'une certaine espece? Mr. Connor n'ose donc pas assurer que l'esprit de l'homme n'est point composé de diverses parties, & qu'il ne peut pas se dissoudre & perir.

Quoi que l'Auteur ne soit pas Theologien, & qu'en plusieurs endroits de son Livre il ne raisonne pas assez juste, on ne sçauroit croire que des consequences si naturelles lui

luy ayent échapé, non plus qu'à ceux qui ont approuvé ſon Ouvrage, ſupposé qu'ils l'ayent lû. C'eſt au reſte un grand ſujet de douleur pour ceux qui ont des ſentimens de Religion, de voir que dans un pays Chrêtien il paroiſſe avec le ſceau de l'autorité publique & des approbations dans les formes, un nouvel Evangile qui ne peut être que celuy de Spinoza.

A la fin du traitté de Mr. Connor ſur les miracles, on a ajoûté deux Lettres aſſez courtes. L'une eſt écrite ſur la maniere dont ſe fait la ſeparation des humeurs dans le corps humain : l'autre ne contient que la Table d'un Livre que Mr. Connor prépare ſur l'œconomie du corps humaïn. Il ſeroit à ſouhaitter que cet Auteur n'eût jamais écrit que ſur la Medecine. Comme il a étudié ces matieres, il s'y écarte bien moins, & s'il le fait ce n'eſt pas un ſi grand mal pour luy ny pour le Public.

LA PHYSIQUE DES ANCIENS. A Paris chez J. B. Coignard Imprimeur ord. du Roy, ruë S. Jaques à la Bible d'or 1701. avec privilege de S. M. pagg. 342.

ON appelle ici *la Physique des Anciens* un nouveau Syſteme, dont voici le plan.

1. Au commencement Dieu créa le ciel & la terre, c'eſt-à-dire la matiere active, & la matiere paſſive. La matiere priſe en general ſe borne à ſes plus petites parties: elle eſt ſolide, & chaque partie tend au centre. La matiere paſſive eſt diviſée en deux portions, le ſoulfre & le ſel. Le ſel étoit d'abord au centre: il peut faire le froid: La dureté, la *diaphaneité* ou tranſparence ſont des proprietez inſeparables de ſes parties, & la figure en eſt ronde. Le ſoulfre étoit au-deſſus du ſel: il peut faire le feu & la lumiere: ſes proprietez inſeparables ſont la ſechereſſe & l'opacité: ſes parties ont une figure quarrée. La matiere active eſt le mercure. Toutes ſes par-

ties ont une figure equilaterale, solide & triangulaire, & elles sont dans un mouvement perpetuel, ou du moins dans un effort continuel pour se mouvoir. Le mercure enveloppoit le soulfre, comme le soulfre enveloppoit le sel.

2. Le mercure pénétrant de la circonference au centre, donna d'abord le mouvement au soulfre subtil & en fit du feu. Le mercure traversa ensuite le soulfre grossier, & il en fit de la terre. Aprés cela il entra dans le sel, il fit de l'air des parties les plus subtiles, & des plus grossieres il fit de l'eau.

Il semble que dans ce systeme le feu devroit être le corps le plus éloigné du centre. Mais nôtre Auteur prétend que c'est l'air. Car l'eau & la terre, qui sont plus pesantes que l'air, parce que leurs parties sont plus étroitement jointes & renferment moins de vuide entre elles; l'eau, dis-je, & la terre vont avec tant d'impetuosité vers le centre, qu'elles chassent l'air avec assez de force pour luy faire prendre le dessus même du feu.

Cependant le mercure qui reſte en grande quantité, aprés avoir imbibé l'air, le feu, l'eau, & la terre, coule en bas: & comme il y eſt venu en roulant, il y fait un grand tourbillon qui tourne ſur ſon centre. Il demeureroit dans cette ſituation, ſi ce n'eſt que l'eau & la terre étant plus peſantes que lui, le compriment. Mais l'effort qu'il fait pour s'étendre luy ouvre des routes à travers la terre, l'eau & le feu, dont il emporte des portions conſiderables dans l'air; & là il fait de nouveaux tourbillons ſemblables au tourbillon general, à la grandeur prés. Ces tourbillons ſont des ſoleils, lors que le mercure qui les forme entraîne de la terre, de l'eau, & du feu: mais ce ſont des planetes lorſque le mercure n'entraîne que de la terre & de l'eau, & n'emporte point de feu à proportion.

Le mercure ceſſe de former de nouveaux tourbillons, lorſque dans le centre il a à peu prés autant de force pour repouſſer la terre & l'eau, que l'eau & la terre en ont pour le comprimer.

Il feroit bon que l'Auteur eût expliqué comment & pourquoy les nouveaux tourbillons qui se forment, tournent sur leurs centres : pourquoy le mercure en s'échapant d'un tourbillon, n'entraîne pas toûjours autant de feu que de terre, & d'eau : pourquoy l'air qu'on n'a pas suposé d'abord en plus grande quantité que le feu, la terre & l'eau, suffit pour envelopper d'une maniere si juste tous les tourbillons. Mais continuons d'exposer la nouvelle Physique.

3. Les globes ou les tourbillons demeurent où ils sont en équilibre avec l'air ; & ils y sont en équilibre, parce qu'au centre ils ont une grande quantité de mercure, qui donne de la legereté aux autres parties qu'il pousse. L'Auteur feroit encore plaisir de rendre raison, pourquoy les parties des nouveaux tourbillons ne tendent pas au centre du monde, vers lequel d'abord elles avoient reçû une impression générale.

4. Le soleil en tournant fait rouler avec luy toutes les planetes qui

ſont en équilibre dans l'air de ſon tourbillon. La terre a un petit tourbillon dans celui du Soleil, & elle fait tourner au tour de ſoy la Lune, qui eſt en équilibre dans ſon petit tourbillon. L'Auteur au commencement de ſon Livre reſpecte l'Ecriture juſques à vouloir prouver que le ſyſteme qu'il propoſe eſt le ſyſteme de Moïſe. Cependant l'Ecriture priſe à la lettre fait tourner le Soleil & non pas la terre.

5. Quoyque le mercure ne forme plus de nouveaux tourbillons, il échappe par pluſieurs petits endroits de ceux où il eſt; & en ſortant imbibé de pluſieurs parties de la terre, de l'eau, & de l'air de ces grands corps, il porte leurs influences aux autres ſoleils & aux autres Planetes. Le mercure qui eſt au centre de chaque tourbillon eſt auſſi mêlangé de pluſieurs parties qui luy ſont étrangeres, de feu par exemple: & ſi ce feu augmentoit aſſez pour déſecher la terre d'un tourbillon au centre duquel il eſt, le tourbillon ſe diſſiperoit. Encore que pluſieurs parties des tourbillons ſoient pouſ-

ſées en dehors par le feu central, cependant la plûpart reviennent par leur peſanteur naturelle. Les vapeurs du ſoleil ſont ſes tâches. L'Auteur à cet endroit dit un mot de chaque planete de nôtre tourbillon : mais on ne s'y arrête point icy ; parce que cela ſert de peu pour expliquer le fond du ſyſteme.

6. On voit des Cometes, quand la terre de quelque ſoleil venant à ſe deſſecher, ſon feu central & ſon feu exterieur ſe joignent. On en voit auſſi, quand le feu du ſoleil & le feu central de quelque planete la deſſechent.

7. Les vapeurs ſont des parties d'eau chargées de terre, & pouſſées par le feu central du tourbillon. Quelquefois elles ſortent de la terre : quelquefois elles n'en ſortent pas, ſur tout l'eſté, lorſque le ſoleil ferme les pores de la terre par le feu dont il les remplit. Les vapeurs élevées dans l'air qui eſt fort froid, y deviennent de la neige ou de la grêle, & elles ne ſe changent en eau, que quand le feu qui s'exhale de la terre monte aſſez haut pour les

résoudre. La niesle est une vapeur huileuse, que le soulfre du soleil allume & fait entrer à travers l'écorce du grain qu'elle desseche & qu'elle brûle.

8. Dans le nouveau systeme on attribuë l'origine du vent au soleil, qui répand son soulfre dans l'air & qui le comprime; on l'attribuë aussi aux vapeurs: & quand ces deux causes concourent ensemble entre les Tropiques, elles y font des coups de vent terribles. Les vapeurs qui compriment le mercure dans les entrailles de la terre, causent les tremblemens de terre. Le lecteur conjecturera aisément de-là, comment on explique l'éclair, le tonnerre & la foudre.

9. L'Auteur rapporte plusieurs raisons du flux & du reflux de la mer. Le feu central de la terre, dit-il, pousse les eaux jusques à un certain point: voilà le flux. Les eaux poussées commencent à avoir plus de force pour retourner au centre, que le feu central n'en a pour les repousser: voilà le reflux. 2. Le tournoyement de la terre oblige les eaux

à fuïr du côté opposé à celui où va la terre. 3. Le soleil comprime l'air, & l'air pressé pousse l'eau. 4. La lune presse aussi l'air. 5. Quand le soleil & la lune sont sur nôtre hemisphere, les flux sont plus grands; & le feu central cependant cause le flux & le reflux dans la partie opposée de la terre. La difficulté est d'accorder toutes ces causes entre elles, & avec l'experience.

10. Lorsque le mercure en formant un tourbillon éleva la terre au dessus des eaux, il se fit plusieurs vuides que les eaux ont remplis : & le feu central pousse ces eaux par differens endroits sur la surface de la terre, où elles forment les fontaines & les rivieres. Le feu que nous voyons n'est pas pur : ce n'est qu'un composé des quatre élemens, le feu, l'air, l'eau, & la terre.

11. Les mixtes sont formez par congelation, ou par coagulation, ou par toutes les deux l'une aprés l'autre. Il y a congelation quand l'eau abonde, & coagulation quand le soulfre fait évaporer l'eau. La dissolution se fait comme la compo-

ſition:ou par ſechereſſe ou par humidité. La fermentation arrive de trois manieres. 1. Quand le mercure eſt aſſez fort dans un composé pour en remüer toutes les parties. 2. Quand il entre dans ce composé une matiere fort imbibée de mercure. 3. Quand il y entre quelque corps qui ouvre les pores & qui met en liberté le mercure qui étoit preſſé.

La *ſublimation* eſt une élevation de quelque matiere : & le feu central fait beaucoup d'élevations. Chaque composé ou chaque mixte a ſon feu central, qui cauſe pluſieurs ſublimations. La *deſcenſion* eſt une chute des parties que la ſublimation avoit élevées à la circonference, ou même au-delà. Tous les corps du monde, les petits comme les grands, ont communication entre eux par voye de ſublimation & de deſcenſion.

12. Les couleurs ſont composées par le mélange des élemens. Le ſoulfre pur fait le rouge : le groſſier fait le noir : le ſoulfre & l'eau font le blanc : le bleu eſt un composé de ſoulfre & d'air. Les ſaveurs & les

odeurs viennent du ſoulfre : & elles ſont bonnes ou mauvaiſes ſelon que le ſoulfre eſt bon ou mauvais.

13. Parmi les êtres on en diſtingue de trois ſortes, les mineraux, les vegetaux, & les animaux. Les mineraux viennent par formation, c'eſt-à-dire par une aſſemblage des parties de la matiere ſans autre détermination que celle de la nature & des influences des corps ſuperieurs. Les vegetaux viennent par production, car le mercure & les influences qui les forment ſont déterminez par une ſemence ou par un germe. Les animaux viennent par la generation.

14. Dans le tourbillon general le mercure a mêlé les élemens en allant de la circonference au centre : & il les a arrangez en allant du centre à la circonference. Le même arrive dans les plus petits tourbillons ſoit des vegetaux, ſoit des animaux, car chaque membre de l'animal a ſon mercure, ſon feu central, & ſon levain particulier. La pureté des élemens qui compoſent l'animal, fait

la longueur de la vie. Outre le mercure il y a dans l'homme une ame ſpirituelle ; car Dieu, aprés avoir formé le corps d'Adam, l'anima de ſon ſouffle.

On pourra icy demander en quel ſens l'Auteur de ce ſyſteme l'appelle *la Phyſique des Anciens*. Si par le nom d'Anciens il entend ſeulement les Philoſophes qui l'ont précedé, ou s'il veut marquer qu'il a pris, par exemple, les tourbillons des Pythagoriciens, les indiviſibles de Lucrece ou de Zenon, & le mercure ou la quinte eſſence d'Ariſtote, &c. Quoy qu'il en ſoit ſon ſyſteme a cet avantage qu'il n'eſt pas chargé de Mathematique comme celui de Mr. des Cartes, qui oblige le lecteur à entrer à tout moment dans une meditation profonde.

Au reſte quand nôtre Auteur a entrepris dans ſa préface de montrer que la matiere, n'eſt pas l'être neceſſaire, il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût joint à ſa nouvelle demonſtration quelques unes des preuves ordinaires dont on uſe contre

Spinoza pour le montrer, car beaucoup de gens pourront bien ne pas trouver cette demonſtration convainquante.

PHILIPPI A LIMBORCH SS. Theologiæ inter Remonſtrantes Profeſſoris Theologia Chriſtiana, &c. C'eſt-à-dire, *Theologie Chrêtienne, dont l'unique but eſt la pratique de la piété & la paix entre les Chrêtiens par Mr. Philippe de Limborch Profeſſeur en Theologie parmi les Remonſtrans. Troiſiéme édition revuë & augmentée par l'Auteur.* A Amſterdam chez Sebaſtien Pelzod 1700. in folio pagg. 780.

LEs trois éditions de cet ouvrage faites en trés peu d'années prouvent aſſez qu'il a cours parmi les Proteſtans: mais la troiſiéme dont il s'agit maintenant doit être encore plus recherchée par ces Meſſieurs que les deux précedentes; puiſque l'Auteur y a fait des corrections en pluſieurs endroits, & des augmentations conſiderables. C'eſt ici propre-

ment un cours de Theologie à la maniere des Remonſtrans. Les matieres y ſont traittées ſuccintement, d'un ſtyle net & methodique. Il eſt diviſé en ſept livres. Le premier renferme ce qui a rapport à l'Ecriture. On traitte dans le ſecond de Dieu & de ſes Ouvrages: De la Redemtion des hommes dans le troiſiéme: De la Prédeſtination dans le quatriéme. Dans le cinquiéme on explique les Préceptes de la nouvelle alliance. On développe dans le ſixiéme les promeſſes & les menaces que Dieu fait aux hommes dans le nouveau Teſtament. Enfin le ſeptiéme comprend ce qui regarde l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Comme Mr. de Limborch eſt petit fils du fameux Epiſcopius, il en a pris preſque tous les ſentimens. Il ſe declare par tout contre les Calviniſtes rigides ou Gomariſtes, & pour ceux qu'on appelle *Remonſtrans* ou Arminiens, Il voudroit introduire la tolerance entre les diverſes Communions du Chriſtianiſme, & engager tous ceux qui prennent le nom de Chrêtiens à vivre en paix ſans ſe condamner

& s'anathematizer les uns les autres. C'eſt l'unique but qu'il s'eſt propoſé en compoſant ce nouveau cours de Theologie, & voicy le ſyſteme qu'il y propoſe.

1. Il rejette toutes ſortes de Traditions, & s'attache uniquement à l'Ecriture Sainte. Cependant quand il eſt queſtion de décider quels ſont les livres ſaints, & de diſtinguer les livres Canoniques de ceux qu'on traitte d'Apocryphes, l'Auteur oublie pour un moment ce qu'il s'étoit propoſé ; & il a recours malgré qu'il en ait, à l'autorité des Peres & à la tradition de l'Egliſe.

2. Il ne met au nombre des livres de l'ancien Teſtament que les vingt-deux qui ſe trouvent dans l'ancien Canon des Juifs. Pour les autres qui n'ont pas été reconnus ſi-tôt, il n'oblige point les Chrêtiens à les recevoir : il prétend même que ces livres contiennent des fauſſetez & des contradictions. Il n'en uſe pas ainſi au régard des livres du nouveau Teſtament : il leur fait grace à tous, ſans en excepter ny ceux

que Luther & ses Sectateurs ont retranchez, ny ceux qui n'ont pas d'abord été reçûs par toutes les Eglises: en quoy Mr. de Limborch ne s'accorde gueres avec luy-même.

3. L'Auteur met uniquement au nombre des articles fondamentaux de la Religion, ceux que l'Ecriture Sainte dit en termes formels être necessaires au salut, ou qui suivent de ceux-cy par des consequences si claires, qu'elles ne puissent être contestées de personne. D'où l'on peut inferer, comme Mr. de Limborch le reconnoît luy-même, que les points fondamentaux de la Foy & les articles necessaires au salut sont en bien petit nombre. Mais avec tout cela la difficulté est de les déterminer chacun en particulier, & c'est ce qu'on ne fera jamais dans les principes des Tolerans.

4. Il prétend que tous ceux qui respectent l'Ecriture & qui croyent les articles fondamentaux sont dans la voye de salut, & qu'on ne doit point se separer de leur communion. Suivant ce principe l'Auteur devroit avoüer que tous les Catho-

liques Romains sont dans la voye de salut : aveu qui devroit lui faire d'autant moins de peine, qu'il fait la même grace à presque tous les anciens Hérétiques. Voicy comme il s'exprime luy-même sur ce sujet.

Sabellius [a] a soûtenu l'unité d'es- " sence en Dieu, mais il a nié la Tri- " nité des Personnes. Les Trithéites " de peur de confondre les person- " nes, ont distingué trois Natures. " Arius a crû que le Fils étoit moin- " dre que le Pere, & il l'a mis au rang " des créatures. Macedonius a nié la " divinité du S. Esprit, parce qu'il " n'a pas distingué l'Esprit saint de " ses dons. D'autres n'ont pas eû de " honte de décider d'autres ques- " tions inutiles, ils ont combattu avec " ardeur chacun pour son opinion, " ils se sont dit anatheme les uns aux " autres, & ont miserablement dé- " chiré l'Eglise. [b] Pour nous qui n'a- " vons pas l'esprit si subtil, nous " croyons qu'il est dangereux de dé- " cider, & qu'on peut ignorer sans " danger, ce que Dieu ne nous a " pas révélé dans l'Ecriture.... "

[a] *lib. 2. c. 17. n. 2.* [b] *Ibid. num. 3.*

Ainſi, ſelon nôtre Auteur, ny Sabellius, lorſqu'il a confondu les trois Perſonnes de la Trinité; ny les Tritheites, lors qu'ils ont diviſé en trois la Nature & l'Eſſence de Dieu; ny Arius, ny Macedonius, lors qu'ils ont mis au nombre des créatures, l'un le Fils de Dieu; l'autre le ſaint Eſprit: tous ces Hérétiques, dis-je, n'ont pû ſans injuſtice être ſéparez de la Communion de l'Egliſe: ils ont tous marché dans la voye du Ciel; & on peut encore aujourd'huy croire les mêmes choſes qu'eux ſans perdre la foy neceſſaire au ſalut.

Ce ne ſont pas là les ſeules erreurs où l'eſprit de Tolerance a conduit Monſieur de Limborch. Il enſeigne [a] que nos premiers Peres n'avoient reçû de Dieu aucuns dons ſurnaturels: [b] que par leur déſobeïſſance ils ont merité la mort, & les autres peines du corps exprimées dans la Geneſe, mais qu'ils n'ont point pour cela merité les peines de l'Enfer: que [c] le terme de

[a] *lib. 3. n. 5.* [b] *lib. 3. c. 2. n 4. & ca. 3. num. 3. c. 3.* [c] *Ibid. cap. 3. n. 4.*

peché originel eſt une mauvaiſe ex-preſſion qu'on ne trouve point dans l'Ecriture; & que nous ne contractons en naiſſant, rien qui puiſſe être proprement appellé un peché*: que Dieu ayant pardonné à Adam & à Ève le peché qu'ils avoient commis, on ne peut pas dire que ce peché ſoit imputé à leurs deſcendans ſans accuſer Dieu de cruauté.

On ne s'arrête pas à ce que le même Ecrivain ajoûte touchant la rédemption des hommes & les ſatisfactions de Jeſus-Chriſt, la nature de la grace, & le Sacrement de Baptême, le feu d'Enfer & la plûpart des autres Dogmes. Car aprés ce que nous venons de rapporter, rien de tout cela ne doit ſurprendre. Un homme qui combat ouvertement le peché originel, qui régarde comme une choſe indifferente de croire ou de ne pas croire l'unité de l'eſſence divine & la Trinité des Perſonnes, qui juge qu'il eſt dangereux de décider ſi le Fils de Dieu & le Saint Eſprit ſont ou ne ſont pas de pures créatures, & qui met tout cela au

* *Ibid. n.* 10.

nombre des queſtions ſubtiles & inutiles, qu'on peut ignorer ſans danger ; un homme en un mot qui a ſapé les premiers fondemens de la Religion Chrêtienne, agit conſequemment quand il altere & renverſe tous les autres articles de la Foy. Que des Docteurs Proteſtans portent juſqu'à ce point la tolerance en matiere de Religion, cela ne ſurprend pas non plus. Car de quoy n'eſt-on pas capable quand on a une fois ſecoüé le joug de l'autorité de l'Egliſe, & qu'on ne conſulte plus que ſon ſens particulier pour interpréter l'Ecriture ? Mais ce qui ſurprend c'eſt qu'un homme qui pouſſe à cet excez la licence des opinions, oſe neanmoins mettre ſon nom à la tête de ſes livres.

BURMANNORUM PIETAS, Gratissimæ Beati parentis memoriæ communi nomine exhibita, C'est-à-dire, *Devoir de piété rendu par Messieurs Burman à leur pere d'heureuse memoire. Par Mr. François Burman le fils avec les Lettres que se sont écrit Mr. de Limborch & Mr. Burman le pere.* A Utrecht chez Guillaume Vandewater Imprimeur de l'Université 1700. in 8°. pagg. 671.

CE n'est pas seulement parmi les gens d'épée, mais encore parmi les gens de lettres que les querelles des peres passent aux enfans. Il y a environ 30. ans que Monsieur François Burman le pere, zelé Gomariste & Professeur à Utrecht, fit un livre intitulé *Synopsis Theologiæ*, dans lequel il maltraittoit fort les Arminiens ou Remonstrans. Il les y accusoit en plusieurs endroits de s'accorder avec les Sociniens sur les principaux articles de leur créance. M. de Limborch s'en plaignit d'abord à un Medecin de ses amis qui demeu-

roit à Utrecht, & quelques jours aprés à Mr. Burman même. Il luy reproche dans la lettre qu'il lui écrivit, d'avoir imputé aux Remonstrans plusieurs dogmes qu'ils n'enseignent point, & il presse ce Professeur de luy marquer quels sont les livres où l'on trouve les dogmes Sociniens qu'il leur attribuë.

Mr. Burman répondit à Mr. de Limborch, & lui marqua dans Episcopius & les Apologies des Arminiens les endroits qui contiennent en termes exprés la Doctrine Socinienne qu'il leur avoit attribuée. Les passages sont la plûpart clairs & précis. Aussi la Lettre de Mr. Burman demeura-t'elle sans replique. Mr. de Limborch se contenta d'écrire à un Ministre Remonstrant de ses amis qui luy auroit été aisé de réfuter cette lettre; mais qu'elle n'en valoit pas la peine.

Le differend n'éclata point alors : il demeura entre les deux tenans & quelques uns de leurs amis. Mais Mr. de Limborch ayant fait imprimer sa *Theologie Chrêtienne*. Quelques années aprés la mort de Mr.

Burman, il s'eſt ſouvenu de l'injure que ce Profeſſeur Gomariſte avoit faite à tout le parti l'Arminien : & ſans ſe mettre en peine de ſe juſtifier davantage ſur l'accuſation de Socinianiſme, il a voulu attaquer à ſon tour. Il a donc accuſé ſon adverſaire d'avoir donné dans l'Atheiſme, & d'avoir enſeigné en pluſieurs endroits les impietez de Spinoza. Mr. Wayenus allié de feu Mr. Burman a fait l'Apologie de l'accuſé. Mr. de Limborch a répliqué auſſitôt ; & aprés avoir déclaré qu'il ne regarde point Mr. Burman comme un Spinoziſte, il n'a pas laiſſé de revenir à la charge, & de ſoûtenir que c'eſt de Spinoza, qu'il a emprunté une partie de ſa Doctrine.

Les enfans de Mr. Burman ont crû qu'il étoit de leur piété de défendre leur pere contre le nouvel écrit de Mr. de Limborch ; & l'un d'eux Profeſſeur en Hollande a compoſé l'Apologie dont il s'agit, intitulée *Burmannorum pietas*, *&c.* Elle eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere l'Auteur veut prouver que ſon pere auroit pû ſans

crime emprunter de Spinoza les choses qu'on luy reproche; parce que le Livre de Spinoza où elles se trouvent, n'est point infecté d'Atheisme. Il soûtient dans la seconde que les sentimens de son pere sur la dépendance qu'ont toutes les créatures des décrets de Dieu, sur l'existence de Dieu, sur les Miracles, & sur l'immortalité de l'ame, sont fort differens de ceux de Spinoza. Enfin dans la troisiéme partie il attaque Monsieur de Limborch sur la moderation dont il se fait honneur, & en même tems il découvre l'origine de son different avec Mr Burman le pere. C'est à la fin de cette troisiéme partie qu'on voit les quatre Lettres dont il est parlé au commencement de cet Extrait.

L'Auteur de cette Apologie traitte honnêtement Mr. de Limborch, & il paroît qu'il s'est étudié à ne lui rien dire de trop dur. Il laisse pourtant entrevoir en plusieurs endroits le sentiment où il est que ceux du parti de Mr. de Limborch ont une Doctine très-conforme à celle des Sociniens.

RAPHAE-

RAPHAELIS FABRETTI Gaſparis F. Urbinatis Inſcriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis aſſervantur explicatio & additamentum. Romæ ex officina Dominici Antonii Herculis. 1699. in fol. pagg. 759. C'eſt-à-dire, *Recueil d'anciennes Inſcriptions par Mr. Raphaël Fabretti.*

AVant que d'entrer dans le détail de ce qui eſt contenu dans cet ouvrage, il eſt juſte de rendre à la memoire de l'Auteur, le devoir que nous avons ſoin de rendre à celle de tous les ſçavans. Nous profiterons pour cela d'un livre imprimé à Rome l'année derniere ſous le titre de *Monumenta veteris Antii, &c.* Il eſt du celebre Mr. Philippe della Torre Auditeur du Cardinal Imperiale & Directeur de ſa Bibliotheque. Nous tâcherons d'en donner l'extrait le mois prochain, & on y trouvera aſſurément des choſes dignes de la curioſité du public. En attendant voicy ce que Mr. della Torre dit de Mr. Fabretti dans le chap. 4.

Mr. Raphaël Fabretti étoit d'Urbin. Il vient de nous être enlevé le 7. Février de la présente année 1700. Il est mort à l'âge de 80. ans ; c'est encore trop tôt pour l'avantage des belles Lettres & des sçavans. On connoît assez les beaux Ouvrages qu'il a donnez au public ; mais on ne sçauroit trop regretter la perte qu'on a faite d'un Ouvrage auquel il travailloit assiduëment malgré son grand âge , qui lui laissoit encore assez de force pour s'occuper utilement de ces sortes d'études. C'étoit proprement une Description des environs de l'ancienne Rome , *Descriptio agri Romani antiqui.* Personne n'étoit plus capable que lui de réüssir dans ce dessein. Il avoit examiné avec soin pendant plusieurs années tous les plans du païs, & on peut dire qu'il n'y avoit presque point de pierre qui n'eût passé par ses mains.

Il avoit ramassé dans l'ancienne Histoire tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à ce qu'il voyoit, & lui servir à faire perpetuellement la comparaison de l'ancien avec le nouveau, afin d'expliquer l'un par

l'autre. Cet Ouvrage étoit déja un peu avancé. Il avoit achevé la carte chorographique accompagnée de quelques desseins & plans particuliers : mais l'explication de tout celá n'étoit pas mise au net, & on n'en a trouvé que quelques morceaux separez dans ses papiers, où rien n'est achevé ni arrangé. Il ne faut pas même douter qu'il n'y ait une infinité de choses qu'on ne trouvera point dans ses écrits ; parce qu'il avoit si souvent vû & révû tout ce païs-là, qu'il l'avoit toûjours présent à l'esprit, & n'avoit pas besoin de rédiger rien par écrit comme on le fait ordinairement pour soulager sa memoire.

Pour moy, outre la part que je prens à la perte que le public fait d'un si grand homme, je dois encore être bien plus sensible à celle que je fais en mon particulier d'un homme qui me faisoit l'honneur de me mettre au nombre de ses amis les plus intimes, & dont la conversation m'étoit d'un si grand secours pour l'éclaircissement de mes doutes. C'est à luy que j'ay l'obligation

de l'ardeur que je me sens pour l'étude de l'antiquité ; c'est luy qui m'y a fortement encouragé, & qui a eû la bonté d'examiner mon Ouvrage & de l'approuver.

C'est ainsi que Mr. della Torre parle de Raphël Fabretti. Tous les sçavans, & sur tout les Antiquaires d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre même & de Hollande, luy rendront sans doute le même témoignage d'estime. Il étoit uni trés-particulierement avec eux, & il n'y a jamais eu que Jacques Gronovius qui l'ait mal-traitté. Gronovius est habile homme : mais sans parler de quelque défauts que luy ont reproché ceux qui l'ont connu de plus prés, il est certain qu'il a une aigreur de style, dont personne ne s'est jamais accommodé, & qui convient encore moins à la Republique des Lettres qu'à toute autre societé.

Excepté celuy-là, il faudroit nommer presque tous les sçavans Antiquaires de l'Europe pour apprendre ceux ausquels Mr. Fabretti a eu rapport, & qui se sont tous

loüez de luy. Les principaux ſont Meſſieurs les Card. Noris, Gabrielis, Cantelmi, le R. P. Mabillon, le R. P. Arringhi qui nous a donné en Latin *Roma ſubterranea*, Mr. Bartholin & même Mr. Leibnitz, Mr. Cuper & quelques autres Proteſtans. Le R. P. Pere Mabillon dans ſon *Muſæum Italicum* * imprimé en 1687. fait ſouvent mention trés-honorable de Mr. Fabretti, qui eut ſoin de l'accompagner autant qu'il luy fut poſſible, pendant le ſéjour qu'il fit à Rome; & de lui faire voir les Antiquitez, les Bibliotheques, les gens de Lettres, & les autres choſes que ce ſçavant Religieux jugea digne de ſa curioſité. Il luy fit part auſſi de quelques Inſcriptions & d'autres choſes ſemblables, dont le P. Mabillon n'a pas manqué de luy marquer toute la reconnoiſſance poſſible.

Les Ouvrages de Mr. Fabretti qui ſont venus à nôtre connoiſſance ſont.

De aquis & aquæ ductibus veteris Romæ. in 4°. *Romæ.* 1680. Il a commencé dans ce livre à donner quel-

* *Iter Ital. p.* 73. 156. *&c.*

ques cartes particulieres des environs de Rome.

De Columna Trajana Syntagma, cui accedunt explicatio veteris tabulæ anaglyphæ Homeri Iliadem continentis, & emiſſarii lacus Fucini Deſcriptio, fol. Romæ 1683.

Apologema adverſus Jacobum Gronovium. Mr. Fabreti avoit intitulé ce livre, *Jacithæi ad Grunnovium Apologema, in ejuſque Titivilitia animadverſiones. Neapoli* 1686. *in* 4°.

Enfin le dernier Ouvrage qui l'a occupé pluſieurs années, & qui eſt veritablement un chef-d'œuvre, c'eſt ſon recueil d'Inſcriptions, dont nous allons parler. Mr. Fabretti l'a dédié à Mr. Gaſpar Fabretti ſon neveu, qui eſt maintenant chez le Cardinal Imperiale, & qui ne peut manquer de dédommager un jour la Republique des Lettres de la perte qu'elle a fait dans la perſonne de ſon oncle.

On peut dire qu'il ne manquoit rien à Mr. Fabretti de ce qui doit faire un ſçavant Antiquaire. Il avoit exactement lû toute l'ancienne Hiſtoire Grecque & Romaine, les

Auteurs qui y ont rapport, & les bons critiques de ces derniers tems. Outre ces avances que ſon étude luy avoit données, il a tiré de ſes emplois bien des ſecours que tous les ſçavans n'ont pas. Le Cardinal Gaſpar Carpegna qui l'eſtimoit, luy avoit donné l'inſpection des Reliques qu'on trouve en remuant la terre à Rome & aux environs. Il s'acquitta de cet employ pendant trois ans, & eut occaſion d'enrichir ſon Cabinet de quantité de beaux Marbres chargez d'inſcriptions, que les ouvriers déterroient. Il s'eſt encore ſervi trés-utilement des amas qu'avoit faits en ce genre le Cardinal François Barberin, & que le Cardinal Charles Barberin a eu la bonté de lui communiquer aprés la mort de ſon Oncle. Il a profité auſſi, comme beaucoup d'autres curieux, & ſur tout Pietro ſancti Bartoli *, des belles découvertes qu'on fit en remuant les terres pour l'embelliſſement de la nouvelle *Villa Corſina.* Ce grand uſage luy avoit fait trouver le moyen de tirer quel-

* *Sepolcri Antichi* 1697.

que choſe même de ces anciennes Inſcriptions qui paroiſſent toutes défigurées, & dont les lettres ſont tellement effacées qu'elles ne ſont preſque point reconnoiſſables. Il nettoyoit la ſurface de la pierre, ſans toucher aux endroits dans leſquels les lettres avoient été creuſées. Enſuitte il mettoit deſſus un carton bien moüillé, & le preſſoit avec un éponge, ou un rouleau entouré d'un linge : ce qui faiſoit entrer le carton dans le creux des lettres pour en prendre la pouſſiere qui s'y attachoit, & dont la trace faiſoit reconnoître les lettres qu'on y avoit autresfois gravées. Mr. Baudelot dans ſon Utilité des Voyages (*tom.* 2. *p.* 643.) nous a appris un ſecret à peu prés ſemblable pour lire dans les Medailles les lettres qu'on a de la peine à déchiffrer. Mr. Fabretti fut auſſi Secretaire d'Alexandre VIII & il eſt mort Chanoine de la Baſilique du Vatican.

Tout cela joint à la connoiſſance particuliere qu'il avoit de ces précieux reſtes de l'Antiquité, luy a donné lieu de contenter ſon goût,

& de ne rien laiſſer échaper à ſa curioſité. Auſſi aprés les grands recueils d'inſcriptions que nous avoient donné Gruter. Reineſius & Mr. Spon, il falloit tous les ſecours qu'avoit Mr. Fabretti pour nous donner quelque choſe de nouveau dans ce genre de litterature. En effet il rapporte beaucoup d'Inſcriptions que les autres n'ont point connuës; & quand il rapporte celles qu'on trouve ailleurs, c'eſt ordinairement pour les embellir de quelque nouvelle reflexion, ou pour redreſſer ceux qui n'ont pas deviné juſte. Il a marqué en particulier pour le treſor de Gruter les corrections qu'il y falloit faire, & cette eſpece d'errata tient quatorze grandes pages. Au reſte Mr. Fabretti paroît dans tous ſes Ouvrages bien éloigné de la préſomption de ces Auteurs qui s'attribuent une eſpece d'infaillibilité, & veulent être crûs ſur leur parole. Car il n'avance rien ſans preuve, & il ne donne que comme conjecture les choſes dont il ne trouve pas de preuves aſſez convainquantes.

Il a diviſé ſon Ouvrage en dix chapitres, qui ſont comme autant de lieux communs, ſous leſquels il a rangé les Inſcriptions qui lui ſont tombées entre les mains. Il ne laiſſe rien paſſer ſans l'expliquer, ou par d'autres Inſcriptions, ou par les textes des meilleurs Auteurs.

Le premier chapitre traite des Inſcriptions qu'on mettoit ſur les tombeaux, & & qui étoient proprement nommées *Titres*.

La plûpart des ſepulcres anciens avoient la figure d'un colombier & on les appelloit pour cela en Latin, *Columbarium*. Ce mot a encore d'autres ſignifications, comme on le peut voir dans Vitruve. En chaque ſepulcre ou caveau, pour renfermer les os des morts, il y avoit une ſorte de vaſes qu'on appelloit *Olla*; *Ollarium* étoit la même choſe que *Columbarium*. On appelloit auſſi *Oſſuarium*, ce qui renfermoit les os, & *Cinerarium*, ce qui renfermoit les cendres. *Obrendarium*, à ce que croit Mr. Fabretti, étoit une biere *ad corpora integra obruenda*. Il eſt perſuadé, malgré le ſentiment de quel-

ques Grammairiens, que dans l'ancienne Rome il n'y a jamais eu de loy générale, ſoit pour enterrer, ſoit pour brûler les morts; mais que l'un ou l'autre a toûjours été libre: que cependant il y a eu un tems, où la *Cremation* étoit plus ordinaire que l'*Humation*, qui l'emporta dans la ſuite & devint plus à la mode. Il apprend auſſi aux Grammairiens, qu'il faut diſtinguer dans les noms des Romains *cognomen* & *agnomen*. *Cognomen*. eſt le 3. nom, qui ſe mettoit aprés celuy de la famille; comme *Cæſar*, *Cicero*, &c. *Agnomen* étoit le nom d'honneur qui ne ſe trouvoit que dans quelques familles les plus diſtinguées. Ainſi dans *Publius Cornelius Scipio Africanus*, *Publius* eſt le prénom, *Cornelius* le nom, *Scipio* le *cognomen*, *Africanus* eſt ce qu'on appelloit *agnomen*.

Le ſecond chapitre contient ce qui a rapport aux Manes, aux Genies, aux Libations, & aux vaſes lacrimatoires, deſtinez à recevoir les larmes par leſquelles les amis & les heritiers du défunt vouloient témoigner leur douleur. C'eſt là que M. Fa-

bretti ſoûtient que le D. M. ou D. MA. qu'on trouve ſouvent, même dans les Inſcriptions faites par des Chrêtiens, ne ſignifie pas *Diis Manibus* mais *Deo Magno*. L'Auteur explique cela encore plus au long au ch. 8. Il avoüe cependant que *Manes* & d'autres expreſſions ſemblables ſe trouvent dans des Inſcriptions qui ſont conſtamment faites par des Chrêtiens : & c'eſt ce qui a fait dire au P. Mabillon * qu'en ces tems-là, *cruda adhuc quorumdam in cordibus Chriſtiana Religio aliquid de Paganici ritus ſuperſtitione retinebat*. Pour le D. M. il vaut mieux ſelon Mr. Fabretti l'expliquer par *Deo Magno* que de dire avec le P. Mabillon, *Diis Manibus*, & d'en faire un reſte de Paganiſme que les premiers Chrêtiens avoient retenu.

Le 3. chapitre eſt preſque tout employé aux monumens que les Peres ont élevez à leurs enfans, ou les enfans à leurs peres & à leurs meres. Il y en a de très-ſinguliers. Mr. Fabretti ſe flatte d'avoir chez lui une Inſcription de Priſcilla fille d'Helvidius. Priſcus gendre de Thraſea

* *Iter Ital. p. 73.*

Pœtus. Il faut bien ſe donner de garde de deſabuſer un Antiquaire qui croit poſſeder de ſi précieux monumens. Quand même on ſeroit ſeur qu'il ſe trompe on ne lui feroit pas plaiſir de lui apprendre une telle verité.

* *Pol me occidiſtis amici,*
Non ſervaſtis, ait, cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.

L'Auteur raporte beaucoup d'Inſcriptions qui marquent non ſeulement les années, les mois & les jours, mais auſſi les heures tant de la vie, que du mariage.

Dans le 4. chapitre on rapporte les Inſcriptions des perſonnes mariées. On y voit ſouvent *vixit ſine querela*, ou bien *ex quâ nihil unquam dolui, niſi cum deceſſit*; & autres expreſſions ſemblables, qui marquent l'union & l'affection mutuelle du mari & de la femme. On y trouve auſſi quelquefois, *quæ nunquam marito maledixit*, comme une choſe très-ſinguliere :

* *Horat. l. 2. Epiſt. 2.*

—— * *titulo res digna ſepulchri.*
Des femmes faiſoient mettre au bas de leur Epitaphe *Virum expecto meum*; & des maris tout de même, *Uxorem expecto meam*; *Rogavit ut pariter oſſa ejus quieſcerent*, comme on le trouve quelquefois.

Dans le cinquiéme chapitre on voit les monumens érigez par les maîtres & par les valets ou affranchis. Il y a auſſi dans ce chapitre quelques Inſcriptions des Juifs qui demeuroient à Rome, & qu'on diſtingue aſſez par la figure du chandelier qu'ils faiſoient graver tel qu'il étoit autrefois dans leur Temple, ou par quelque autre ſymbole ſemblable.

* *Juven. ſat. 6.*

Comme le tome de ce mois ſeroit un peu trop chargé, nous reſervons le reſte de cet article pour le mois ſuivant.

DE LA FELICITÉ DE LA VIE *à venir, & des moyens pour y parvenir, traduit de l'Anglois.* A Amsterdam, in 8°. chez George Gallet. M. DCC. Premiere partie, pagg. 132. Seconde partie, pagg. 228.

On peut dire que cet Ouvrage est une preuve sensible de la funeste liberté qu'on a hors de l'Eglise Catholique, de faire chaque jour de nouveaux systemes en matiere de Religion. L'Auteur de celuy-cy se propose de montrer que le bonheur des Saints dans le Ciel augmente toûjours, & qu'il n'est point de moment auquel leur gloire ne croisse de quelque degré. Pour cela il déclare d'abord que le bonheur des Saints consiste en la connoissance de Dieu : *parce qu'il n'est rien*, dit-il, *qui plaise plus à l'esprit, & qui le perfectionne davantage : qu'elle calme les mouvemens du cœur de l'homme & contente ses desirs.*

On convient du principe, mais il faut voir la maniere dont l'Auteur

l'explique. Il dit que les Bienheureux ne voyent point Dieu immediatement ; qu'ils le connoissent uniquement par le moyen de ses Ouvrages, & de sa parole. Si bien que nous connoîtrons Dieu dans l'autre vie, selon cet Auteur, comme nous le connoissons en celle-cy : avec cette difference, cependant que les objets qui se présenteront alors à nous seront plus beaux & en plus grand nombre, & qu'il nous découvriront plus parfaitement les divins attributs.

Les raisons du nouveau systeme sont. 1. *Que Dieu est toûjours immuable, il n'y a en luy ny variation, ny ombre de changement : il est ce qu'il étoit; & le sera éternellement.* 2. *Que nos facultez seront les mêmes. Car si leur nature étoit changée, nous ne serions plus des hommes; nous aurions obeï à la loy de Dieu, & une autre espece de creatures seroit sauvée.* Ainsi, puisque nous ne connoissons Dieu icibas que par la révélation & par les Ouvrages de ses mains ; l'Auteur conclut que nous ne le connoîtrons point autrement dans le Ciel.

Le Theologien Anglican avoüe à la verité qu'il ne sçait pas si Dieu peut donner de nouvelles facultés à l'ame aprés qu'elle est separée du corps, & qu'il ne voudroit pas en nier la possibilité : *parce*, dit-il, *que cela ne repugne point à la conservation de nôtre nature.* Mais il ne croit pas pour cela que l'ame puisse être élevée jusques à la connoissance immediate de Dieu. Car l'homme, quelque élevé qu'il puisse être, est toûjours fini; & par consequent il ne sçauroit comprendre le Createur qui est infini. Mais d'où sçait-on que cela *repugne à la conservation de nôtre nature*, plûtôt que d'avoir de nouvelles facultez ? si la creature ne peut comprendre l'être souverain, parce-qu'il n'y a que Dieu seul dont la connoissance égale l'immensité de sa nature, s'ensuit-il de là que les Saints ne le verront pas intuitivement & face à face, comme si l'on ne voyoit rien à découvert qu'on ne le comprît entierement. Mais nous ne nous arrêterons pas icy à réfuter les principes du systeme dont il s'agit. Nous ne ferons qu'en re-

préſenter les diverſes parties, c'eſt à ſçavoir les objets de la connoiſſance qui doit faire la felicité des Bienheureux, & les moyens par leſquels elle croîtra ſans fin. Voici ſur tout cela les penſées de nôtre Auteur.

1. Le monde viſible eſt d'une très-vaſte étenduë. Qui pourroit meſurer ſa grandeur & nombrer la multitude des êtres differens qu'il contient? Il n'eſt pas hors d'apparence qu'il y ait dans les régions celeſtes des habitans dont la nature ſoit d'autant plus parfaite, que leurs corps ſeroient formez d'une matiere plus pure & plus ſubtile. Le Soleil, la Lune, & les autres Aſtres ſont des mondes remplis d'êtres vivans & raiſonnables, & de quantité d'autres encore qu'on ne ſçauroit imaginer.

2. Comme cela ne ſuffiroit pas pour occuper les Saints durant une éternité entiere, & pour accroître toûjours leur bonheur, le nouveau Theologien ſuppoſe, qu'il y a d'autres mondes outre celui-cy, & qu'il y en a eu avant qu'il fût crée; par-

ce qu'il n'eſt pas probable, dit-il, que Dieu n'ait produit aucune créature que depuis quelques années.

3. Aprés que ce monde aura été conſumé par le feu, le Créateur apparemment en fera d'autres à la place. Or dans ces mondes préſens, paſſés & à venir, on conçoit qu'il y a, qu'il y a eu, & qu'il y aura une varieté d'êtres preſque infinie, dont les uns ſont plus beaux & plus excellens que les autres. Tout cela fournira aux Saints une ample matiere de meditation.

4. On ne ſçauroit douter que Dieu n'étale dans le Paradis les richeſſes de ſes treſors, & qu'il n'embelliſſe la maiſon des Bien-heureux de tout ce qui peut cauſer l'extaſe & l'admiration.

5. Dans le Royaume de Dieu l'homme aprés la reſurrection, ſera composé de corps & d'ame : ce qui ne contribuera pas peu à la felicité. Les corps glorieux ſeront changez & ſpiritualiſez en quelque ſorte : ſi bien qu'on ne ſçauroit imaginer qu'elle ſera la delicateſſe de leurs ſens, & quels ſeront les deſirs des ames en cet état.

6. Il ne faut pas penſer que les Saints ſoient immobiles dans un même lieu. Ils peuvent quitter le Ciel & parcourir les Ouvrages de la création, pour y contempler ce qu'il y a de plus curieux, & où les perfections divines brillent avec plus d'éclat.

Tout cela ſuppoſé il eſt certain, dit l'Auteur, que la connoiſſance que les Saints auront de Dieu, s'augmentera éternellement : ſur tout ſi l'on fait attention aux moyens qui ſervent à l'augmenter. Ces moyens ſe reduiſent à quatre principaux, ſçavoir les yeux, le raport d'autruy, la révélation, le raiſonnement.

Pour ce qui eſt des connoiſſances qu'on acquiert par les yeux, les Saints ont deux avantages ſur nous. Le premier eſt l'extenſion de leur préſence ; le ſecond la rapidité avec laquelle ils peuvent paſſer d'un lieu à un autre. Cette préſence ſera limitée : car ſi les Saints étoient par tout, ils ſeroient autant de Dieux. Mais elle ſera beaucoup plus étenduë qu'elle n'étoit lorſqu'ils vivoient ſur la terre : & cela à proportion de leurs merites.

Pour prouver un paradoxe si suprenant l'Auteur se sert de l'exemple de Jesus-Christ, dont il croit que la presence corporelle s'étend aussi loin que son empire, & que la redemption du genre humain. Il est, dit-il, le juge des hommes; il faut qu'il voye jusques aux moindres de leurs actions. Il est nôtre grand Mediateur; il doit entendre nos prieres & sçavoir nos besoins. Il est le Chef de l'Eglise & le Directeur general de toutes les affaires du monde; il doit pourvoir à tout. Or comment Jesus-Christ pourroit-il remplir tous ces ministeres, s'il n'étoit pas présent à tout? Et comment pourroit-il être présent à tout, s'il n'avoit une très-grande étenduë de présence? C'est, ajoûte icy le Theologien, ce qu'on ne sçauroit nier, quoy qu'on ne le comprenne pas. Peut-être que l'ame du Sauveur sera si parfaite, qu'elle pourra donner une vaste étenduë à un corps spirituel

On seroit curieux de sçavoir quelle figure a le corps de Jesus-Christ dans ce systeme, & quelle est la

proportion de ſes parties. Il paroît que ce doit être un Geant ou plûtôt un Monſtre d'une nouvelle eſpece, qui s'enfle & ſe groſſit prodigieuſement ; qui prend toutes les dimenſions des endroits où il s'étend, qui s'allonge dans les uns & ſe retrecit dans les autres. C'eſt un Argus qui a des yeux par tout ; car ſans cela il ne verroit pas grand choſe. De bonne foy ne faut-il pas être broüillé avec le bon ſens pour ſe repaître de pareilles chimeres ? Neanmoins de cette preſence imaginaire de Jeſus-Chriſt dans nôtre Univers, l'Auteur conclut que les Bien-heureux en auront une ſemblable, quoy que non pas à beaucoup prés ſi vaſte. Suivant ces principes on ne croit pas qu'il ait peine à comprendre qu'ils entendent les prieres de ceux qui les invoquent, & ainſi il ne doit pas être Proteſtant ſur cet article.

Nôtre Theologien profite de l'agilité qu'auront effectivement les corps glorieux, pour promener les Saints de monde en monde, & leur en faire remarquer les raretez. Aprés

leurs voyages, il les ramene dans le Ciel, où ils contemplent les merveilles de la ſainte Cité. *Là ils ſont ravis en admiration à la veüe des lumieres de Jeſus-Chriſt, dont ils joüiront éternellement avec un plaiſir & un contentement incroyable.*

Dans le nouveau ſyſteme la voye de revelation eſt le ſecond moyen que Dieu employera pour perfectionner les connoiſſances des Bienheureux. Que ne leur dira-t-il point des Loix, du Gouvernement & de la Politique des autres mondes? Il leur expliquera les figures de l'ancien Teſtament, & leur fera toucher au doigt les veritez qu'elles repreſentoient. Il leur donnera l'intelligence des endroits obſcurs de l'Ecriture. Enfin il a dequoy les inſtruire l'eſpace d'un temps infini.

Le troiſiéme moyen par lequel les Bien-heureux ſont inſtruits ſelon nôtre Auteur, c'eſt que dans leurs entretiens ils ſe communiqueront mutuellement leurs connoiſſances. Chacun d'eux ſe fera un plaiſir de raconter ce qu'il aura appris des mondes qui ont été avant celuy-cy.

Les Anges qui ont gouverné ces mondes diront les grandes revolutions qui y sont arrivées, leurs causes & leurs occasions : ils descendront même dans le détail des petites choses, dont la multitude est infinie. Les voyageurs des autres mondes confereront ensemble, ils feront des relations exactes de tout ce qui s'y passe & de ce qu'il y a de plus singulier. Ne peut-on pas assurer, dit icy l'Auteur, que des choses de cette nature nous charmeront extrêmement, non seulement comme de simples histoires, mais aussi comme des preuves de la puissance de la sagesse & de la bonté de Dieu?

Les Bienheureux apprendront par le même moyen quelle a été la vie des premiers hommes avant le deluge. Adam, Seth, Henoc &c. en instruiront les nouveaux venus. Noë, Isaac & Jacob leur parleront de la tour de Babel, de la division des Nations, de la vocation des Juifs, & des merveilles que Dieu a operées en leur faveur. Ils apprendront l'Histoire de l'Eglise Chrêtienne par le recit de ceux qui ont vêcu dans

tous

tous les ſiecles depuis la Naiſſance de JESUS-CHRIST. *Tout cela produira l'étonnement & la ſurpriſe, & fera aimer Dieu plus vivement.*

Mais comment les Anges & les Saints avant la reſurrection communiquent-ils leurs penſées ? C'eſt ce que l'Auteur ne veut point examiner. Il ne ſçait pas, dit-il, ſi les Anges ont des corps, ny quels ſont les rapports que les eſprits ont les uns avec les autres, parce qu'il ignore la nature de leur ſubſtance.

Enfin la voye du raiſonnement ſera d'un grand uſage dans la vie future. Les Saints tireront une infinité de concluſions des principes de Morale, de Phyſique, de Metaphyſique & de Theologie. Pour les Mathematiques, l'Auteur ne croit pas qu'ils en ayent beſoin. *Il y a*, dit-il, *des Arts & des Sciences qui finiront avec nous.*

En voilà aſſez pour faire connoître le ſentiment du nouveau Theologien, qui ne conçoit point d'autre beatitude poſſible que des plaiſirs purement naturels. Les objections qu'il ſe fait ſe reduiſent à qua-

tre. 1. Que l'état des Bienheureux doit être parfait. 2. Que c'eſt un état de repos & de joüiſſance. 3. Que les Saints ne ſeront jamais veritablement heureux, s'ils deſirent quelque choſe, & ſi leur bonheur croît éternellement. 4. Que l'Apôtre dit en termes exprés que nous verrons Dieu *face à face*, & que nous le connoîtrons comme nous en ſommes connus : que ſaint Jean aſſure que *nous le verrons tel qu'il eſt.*

Pour répondre à la premiere objection : Il eſt vrai, dit l'Auteur, ſelon le ſentiment de pluſieurs Theologiens, que l'état des Bienheureux eſt un état parfait : *mais les Proteſtans ſenſez n'ont point d'égard à leurs déciſions.* Il ajoute que la perfection dont il s'agit icy n'eſt qu'une perfection relative ; c'eſt-à-dire, par rapport à l'état de ceux que les Saints ont laiſſez dans ce monde. C'eſt ainſi, pourſuit-il, que JESUS-CHRIST étoit parfait dés ſa Naiſſance : cependant il n'avoit pas toute la connoiſſance qu'il pouvoit avoir ; il croiſſoit en ſageſſe, &c.

D'ailleurs les Bienheureux ſont exemts de peché, & n'ont aucune inclination pour le mal. Il répond enfin que la reſurrection, de l'aveu de tout le monde, ſera un nouvel accroiſſement de beatitude, & que les Anges qui ont le gouvernement des hommes, acquierent tous les jours de nouvelles connoiſſances. Mais l'Auteur ne fait pas reflexion que ces nouvelles connoiſſances, & la reſurrection des corps n'ajoutent rien à la beatitude eſſentielle, qui conſiſte dans la poſſeſſion du ſouverain bien, laquelle ne croîtra ny ne diminuera jamais, non plus que Dieu.

Le Theologien répond à la ſeconde objection, que l'ame de l'homme eſt tres-agiſſante, & que ſon repos conſiſte à exercer ſes facultez ſur l'eſſence & les proprietez des choſes: que cette occupation ne lui eſt point penible, & qu'elle medite ſans ſe laſſer la beauté de la nature & de celui qui en eſt l'Auteur.

Il répond à la troiſiéme objection. 1. Que ceux qui la lui font, ſoutiennent eux-mêmes, que les

ames des Saints desirent maintenant d'être rëünies à leurs corps. 2. Que les Bienheureux ont tout sujet d'être contens; qu'ils ressemblent à des hommes qui ont merité la corde, & qu'on retire de prison pour en faire de grands Princes. 3. Que leurs desirs ne sont point violens; & que l'ame languiroit si quelques desirs ne la mettoient en mouvement.

Enfin l'Auteur prétend que quand l'Ecriture dit que nous connoîtrons Dieu *face à face*, & comme nous en sommes connus, tout cela ne doit point se prendre à la lettre; & que ces expressions ne signifient autre chose, sinon qne nous connoîtrons Dieu plus clairement & plus distinctement dans le Ciel, que sur la terre.

Les consequences que le Theologien tire de la doctrine, regardent l'amour des Bienheureux pour Dieu, les actions de graces qu'ils lui rendront éternellement, leurs divers degrés de gloire, leur joye pure & sans passion, &c.

Il demande ensuite par quels mo-

yens les Saints se reconnoîtront les uns les autres, & il en marque quatre. Le premier est la memoire intellectuelle qui les fera ressouvenir de leurs parens, de leurs amis &c. Le 2. est la tradition : les Anges, & les autres esprits Bienheureux qui sont déja dans le Ciel apprendront à ceux qui y entreront les noms des autres qui les ont précedez, & le lieu de leur demeure. 3. Dieu peut-être les leur fera connoître par inspiration. 4. On les placera d'abord au milieu de leurs parens & de ceux avec qui ils auront eu quelque liaison.

Dans les additions que l'Auteur a fait à son Ouvrage, il établit l'impeccabilité des Bien-heureux sur la force de la grace qui les confirme dans le bien. Il y interprete les paroles de S. Paul qui dit. L'œil n'a point veû, ni l'oreille entendu les choses que Dieu a reservées pour ceux qui l'aiment, &c. Il prétend que ces paroles marquent seulement la varieté, la beauté & la multitude des objets que nous connoistrons dans l'autre vie. Mais il s'attache

principalement à prouver qu'il eſt abſolument neceſſaire d'admettre l'extenſion du corps de Jeſus-Chriſt telle qu'il ſe l'eſt imaginée : parce, dit-il, que la Divinité, qui eſt unie avec l'Humanité, ne ſçauroit lui faire connoître toutes nos prieres & toutes nos infirmitez ſans cette étenduë de preſence. L'Humanité ſans cela ſeroit trop bornée & ne ſuffiroit pas à tant de connoiſſances : *Quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur.*

C'eſt à ceux qui ont loüé le ſyſteme que nous venons d'expoſer à voir comment ils l'accordent avec l'Ecriture & la raiſon. L'Hiſtoire de la Geneſe ne parle que du monde que Dieu créa au commencement : & c'eſt une erreur des plus temeraires que d'admettre pluſieurs mondes avant celui-cy. Si la preuve ſur laquelle on appuye cette viſion avoit lieu, il faudroit que Dieu eût produit des mondes de toute éternité. Car les hommes qui ſe ſeroient trouvez au commencement du premier monde auroient pû raiſonner & dire comme nôtre Theo-

logien. *Il n'est pas probable que Dieu n'ait produit aucune creature que depuis quelques années.* La recompense des Saints, est selon les Ecrivains Sacrez la vision intuitive de Dieu; les paroles de S. Paul & de S. Jean ne souffrent point d'autre explication, que celle que l'Eglise leur a toûjours donnée. L'Ubiquisme du corps de Jesus-Christ qu'on établit dans cet ouvrage, est manifestement contraire à la foy & au bon sens.

Les Theologiens Protestans devroient sentir qu'ils sont à plaindre, de n'avoir aucun principe assuré dans leur Theologie, pour condamner absolument des nouveautez si monstrueuses & si bizarres. Comme ils n'ont point au fond d'autre juge en matiere de Religion que leur raison particuliere, chacun d'eux est en droit de suivre ce que la sienne lui represente comme vray; sans que les autres qui en font eux-mêmes autant, ayent droit de s'y opposer. Ils s'embarrassent fort peu de ce que les Anciens ont cru; la tradition leur paroît un joug auquel ils ne sçauroient s'assujettir. De là vient

que le reſpect qu'ils témoignent encore avoir pour l'Ecriture ne les incommode gueres : parce qu'ils ont la liberté de l'expliquer ſelon leurs idées, & que chacun d'eux eſt juge en dernier reſſort de ſon interpretation.

Il faut pourtant avoüer que parmi ces nouveaux Theologiens on n'en voit gueres de ſi modeſtes que nôtre Auteur. Car ſoit qu'il n'aime pas naturellement le ton affirmatif, ſoit qu'il ait ſenti le foible de ſon ſyſteme, il le propoſe ſans faſte, & il le ſoumet aut jugement des ſçavans, ſur tout des Prelats de l'Egliſe Anglicane , qu'il appelle *Catholique*.

La ſeconde partie de ſon ouvrage ne contient rien de particulier qui doive être icy remarqué. C'eſt une ſuite de meditations ſur le bon employ du temps, la brieveté de la vie, l'incertitude de la mort, l'Enfer, le Paradis, le Jugement dernier &c, Les maximes que l'Auteur y donne pourroient édifier, ſi de temps en temps il n'y avoit pas mêlé ſes erreurs. Le diſcours préliminaire qui

eſt à la tête de cette ſeconde partie, eſt une Diſſertation ſur le temps auquel les Juifs commençoient leur année, & ſur la Fête des Trompettes qu'ils celebroient le premier jour du nouvel an.

DISSERTATION APOLOGETIQUE, ou Refutation de ce qu'on impoſe aux Myſtiques dans quelques extraits tirez dépuis peu de l'Examen de la Theologie myſtique &c. Par le R. P. Honoré de Sainte Marie definiteur Provincial des Carmes déchauſſez de la Province d'Aquitaine. A Bordeaux, chez Simon Boë. 1701. in 12. pagg. 221.

LE P. Cheron Provincial des grands Carmes a composé un livre intitulé, *Examen de la Theologie myſtique.* Un Religieux de ſaint François en a fait des extraits que le P. de ſainte Marie Carme déchauſſé prétend n'être pas fidelles. C'eſt le ſujet de ſa Diſſertation, où l'Auteur fait l'Apologie des vrais Myſtiques, contre leſquels ſon adverſaire a dit, ſelon lui, ce qui ne convient qu'aux

Quietiſtes. Le P. de ſainte Marie a diviſé cette Diſſertation en deux parties. Dans la premiere il tache de prouver en general que les Extraits qu'il combat ſont injurieux à l'Egliſe & aux ſouverains Pontifes, & contraires à la tradition & aux ſaints Peres. Dans la ſeconde il refute en particulier quelques-unes des propoſitions répanduës dans le livre de ſon Adverſaire. Il y en a effectivement de très-mauvaiſes. Par exemple, l'Auteur des Extraits fait dire au B. Jean de la Croix, que les goûts que l'on reſſent dans la contemplation ſont quelquefois la ſource des ſentimens oppoſez à la pureté. Peut-être que l'Apologiſte ne s'eſt que trop arrêté à refuter une ſi ridicule propoſition, & il ſemble qu'il eût fallu ſe contenter de dire ſimplement avec ſainte Thereſe, que tout goût ſenſible dans l'oraiſon, qui conduit à de ſi dangereux effets, ne vient jamais de Dieu.

En refutant cette autre propoſition du faiſeur d'Extraits, *Tous n'en ſont pas capables* (de la vie myſtique) *c'eſt un don reſervé pour peu*

d'hommes & beaucoup de femmes, à raiſon de l'abondance de quelque humeur qui les y diſpoſe, l'Apologiſte aſſure *qu'il eſt certain qu'on trouve un plus grand nombre de contemplatifs parmi les hommes, que parmi les femmes.* ſainte Thereſe cependant inſinüe expreſſement le contraire dans le chapitre 40. de ſa vie ; & aprés avoir dit en termes formels, que le nombre des femmes à qui Dieu fait ces ſortes de faveurs dans la contemplation eſt plus grand que celui des hommes, elle ajoûte ces paroles ſuivant la Traduction de Mr. l'Abbé Chanut, page 370. *Outre ce que j'en ay reconnu par moy-même, je l'ay oüy dire au B. Pere d'Alcantara, qui prétendoit qu'elles avançoient beaucoup plus dans cette voye que les hommes : & il en donnoit d'excellentes raiſons, qu'il eſt inutile de raporter ici, mais qui étoient toutes en faveur des femmes.*

Le P. de ſainte Marie a mis à la fin de ſa Diſſertation une table des chapitres, non pas de la Diſſertation même, mais d'un livre qu'il promet ſous ce titre : *La Tra-*

dition de l'Egliſe ſur la contemplation recueillie des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques de tous les ſiecles, avec l'Analyſe & la Critique de tous leurs Ouvrages myſtiques. Ce projet bien rempli aura ſans doute dequoy plaire au Public.

L'Auteur vient auſſi d'imprimer à Bordeaux un *Traité des Indulgences & du Jubilé*, qui a paru en même-tems que ſa Diſſertation Apologetique.

METAMORPHOSES NATURELLES, ou L'HISTOIRE DES INSECTES, obſervée très-exactement ſuivant leur nature & leurs proprietez, avec les figures en tailles douces gravées d'aprés nature. Par Jean Goedart. A la Haye chez Adrien Moetiens 1700. trois tomes in 12. I. tome pagg. 238. planches 79. II. tome pagg. 254. planches 51. III. tome pagg. 270. planches 21. *ſe trouvent à Paris chez J. Boudot Imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Academie R. des Sciences, ruë S. Jacques au ſoleil d'or.*

CEt Ouvrage eſt proprement une Hiſtoire naturelle des Chenilles & des Vermiſſeaux, des Papillons, des Mouches & des autres volatiles, dans leſquels les chenilles & les vers ſe transforment. Il ſe paſſe des choſes très-curieuſes & très-ſurprenantes dans les differentes Metamorphoſes de ces petits animaux. Mr. Goedart eſt d'autant plus croyable ſur tout ce qu'il nous en apprend, qu'il ne raconte rien

dont il n'ait fait lui-même l'experience, & qu'il n'ait vû de ſes propres yeux. Non ſeulement il écrivoit tout ce qu'il remarquoit de nouveau en cette matiere; mais comme il étoit peintre, il avoit encore ſoin de deſſiner tous ces petits Inſectes dans leurs formes, & avec leurs couleurs naturelles. Son Ouvrage qui n'a été publié qu'aprés ſa mort, n'eſt pas auſſi nouveau qu'il paroît par la premiere page. Nous ne laiſſons pas neanmoins d'en donner icy l'extrait, parce qu'il contient des experiences fort ſingulieres.

Monſieur Goedart a remarqué juſqu'à cent cinquante eſpeces differentes de chenilles & de ſemblables vermiſſeaux. Ces inſectes ne ſont pas tous de la même nature, & n'ont pas la même origine. Les uns paroiſſent uniquement engendrés de la pourriture, les autres viennent de la ſemence & des œufs où ils ſe forment; quelques-uns ſortent tout en vie du corps de leur mere, qu'ils percent & qu'ils déchirent en naiſſant. La plûpart ne vivent que des feuilles d'une certaine plante déter-

minée : il y en a cependant qui broutent generalement tout ce qu'on leur preſente ; & il en eſt auſſi qui vivent de rapine, devorant les autres chenilles & les autres vermiſſeaux qu'ils peuvent attraper. Ordinairement ces inſectes ne boivent pas : on en trouve neanmoins qui le font ſouvent. Il y a parmi ces inſectes, comme parmi les autres animaux, des naturels fort differens. Les uns ſont colères & hardis, les autres lâches & timides ; quelques-uns gays & vifs, quelques autres lents & mélancoliques. On en voit d'avides & d'inſatiables qui mangent toûjours ; on en voit de très-ſobres qui ne paiſſent qu'une fois le jour, & même très-peu de tems. On en voit enfin de la nature des chauve-ſouris, qui dorment tout le jour & qui marchent & paiſſent pendant toute la nuit.

Il faut conſiderer ces inſectes en trois états differens. 1. Quand ils ſont encore vers ou chenilles ; 2. Dans l'état de repos, pendant lequel ils ſe preparent à leur metamorphoſe. 3. Lors qu'ils ſont deve-

nus mouches, papillons, hannetons, &c. Les chenilles dans leur premier état vivent communément de feuilles d'arbres, & quelques-unes de leur chaſſe : elles demeurent ſans manger tout le tems qu'elles ſont en repos : elles vivent ordinairement du ſuc des fleurs ou de quelques douceurs, lorſqu'elles ſont devenuës mouches ou papillons.

Il y a des chenilles qui muënt comme les ſerpens, & qui le font juſqu'à neuf ou dix fois avant que de ſe diſpoſer à ſe changer en papillon. Ce renouvellement de peau ne ſe fait point ſans convulſion ni ſans douleur : il y a du moins lieu de le croire à voir les mouvemens extraordinaires qu'elles ſe donnent & la maniere dont elles s'agitent alors.

Quand elles veulent ſe mettre dans l'état de repos, pour ſe préparer à la transformation, elles ont ſoin pour la plûpart de ſe ménager auparavant un lieu qui ſoit commode: Pour cela elles ſe retirent en terre, ou dans quelque trou, ou bien elles plient & roulent adroitement des feuilles ſeches ; & là elles ſe filent

une petite maiſon : ſurquoy il faut remarquer en paſſant, que ce n'eſt point par la bouche comme on le croit communément, que les chenilles & les vers jettent leur ſoye. Mr. Goedart a remarqué avec le microſcope, que la ſoye ſort de divers endroits du corps de ces petits inſectes, & qu'ils ſe ſervent ſeulement de la bouche pour attacher & arranger leur fil de la maniere qui leur convient. Quand les chenilles ont achevé leur maiſon, elles y demeurent ſans manger & ſans donner preſque aucun ſigne de vie ; elles s'y appetiſſent & y diminuënt extrêmement ; & quittant peu à peu leur premiere peau, elles prennent une nouvelle forme. Quand les vers à ſoye ſont dans cet état, les enfans diſent qu'ils ſont en féve. Ils ont en effet alors aſſez la couleur & la figure d'une féve ; excepté que les extrémitez en ſont plus pointuës, ſur tout le côté de la queüe, & qu'on voit divers replis ſur la peau. Ils ne paroiſſent alors avoir ni pied, ni bouche, ni rien qui approche de leur premiere forme ; On y apper-

çoit ſeulement un mouvement leger, quand on les touche. A ce mouvement prés, il faudroit preſque dire que de la chenille ou du ver il s'eſt formé un œuf, dont on voit éclorre dans la ſuite un papillon ou une mouche. Ce qu'il y a de ſurprenant eſt, que ces eſpeces d'œufs ou de feves ſont aſſez ſouvent neuf ou dix mois ſans s'éclorre, & quelquefois plus de deux ans.

Ce n'eſt que quand les chenilles ſont devenuës mouches ou papillons, qu'elles s'accouplent & qu'elles jettent leurs œufs. On ne ſçait combien ces mouches & ces papillons vivent de tems, parce qu'il eſt trop difficile de les nourrir, & que ſouvent il eſt impoſſible de deviner ce qu'il leur faut donner à manger. Voilà ce que l'Auteur a obſervé en general ſur les chenilles & les vers. Il feroit trop long de rapporter ce qu'il en dit dans le détail: mais voici quelques experiences qui ont paru plus dignes d'attention.

1.* Mr. Goedart ayant pris en même temps deux de ces chenilles qui mangent les choux, remarqua que

* *Tom.* 1. *exper.* XI. *p.* 33.

l'une des deux se disposa à muer le 1. de Juillet, & que douze jours aprés il en sortit un beau papillon blanc. L'autre ne mua que le 25. de May de l'année suivante, & se transforma aussi en un papillon tout semblable au premier. Une autre année il prit le 18. de Decembre plusieurs de ces mêmes chenilles, & il les nourrit jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante, qu'elles se disposerent au changement. Elles n'avoient encore reposé que quatre jours, quand il s'aperçût que plusieurs de ces chenilles avoient sur le corps des taches noires, par où elles rendoient de petits vers, les unes quarante, les autres cinquante, & quelques unes cinquante deux; chaque ver se mit à l'instant à filer une petite maison de soye jaune, dans laquelle il s'enferma: aprés quoy la mere chenille, quoyque couverte de playes, s'approcha, & joignit ensemble de sa soye toutes ces petites maisons. Elle ne survécut que quinze jours, & ne prit pendant ce tems-là aucune nourriture. Le neuviéme d'Octobre 25. jours aprés

que la chenille eût rendu les vers, il ſortit de chacune des coques qu'ils s'étoient faites, une petite mouche qui ne vecut que ſix jours. Mr. Goedart ayant gardé une autre chenille de même eſpece que les precedentes, il lui ſortit de la tête deux vers, qui une demie heure aprés furent changez en deux œufs, dont il vit au bout de treize jours éclorre deux groſſes mouches. Il paroît ſurprenant que de la même eſpece de chenille, il ſoit provenu des papillons, & des mouches de deux eſpeces differentes. Cette experience eſt confirmée par pluſieurs autres ſemblables du même Auteur. C'eſt aux Phyſiciens à chercher la cauſe de ces irregularitez.

2. Mr. Goedart raconte d'une autre eſpece de chenille, qui s'appelle *la chenille du pellican*, * qu'aprés qu'elle ſe fut beaucoup agitée; il vit tomber de ſon corps quelques gouttes d'eau, comme ſi c'eût été de la ſueur; mais que douze heures aprés toutes ces gouttes d'eau ſe changerent en autant de pe-

* *Tom. 1. exp. 51. pag. 105.*

tites chenilles qui moururent bientôt, parce qu'il ne sçavoit quelle nourriture leur donner.

3. [a] Ce que le même Auteur rapporte d'un autre insecte qu'il nomme *Taupe-Grillon*, est encore très-singulier. Quand il veut faire ses œufs, il choisit un morceau de terre un peu ferme, dans laquelle il creuse une petite chambre. Il fait là ses œufs au nombre de cent cinquante, puis bouche exactement les trous : ensuite il creuse tout au tour du nid un petit fossé, qu'il n'abandonne presque jamais jusqu'à ce que les œufs soient éclos par la chaleur du soleil.

4. Mr. Goedart nous apprend [b] dans l'experience LXXVIII. du même tome, l'origine des Hannetons, [c] & dans l'experience XL. du second tome l'origine des Sauterelles. Les Hannetons viennent d'une espece de ver appellé par les païsans *ver de blé*. Un de ces vers ayant été enfermé dans une bouteille de verre au fond de laquelle ont avoit mis un peu de terre ; on remarquoit que

[a] *Tom. I. exp. 76. p. 125.* [b] *p. 131.* [c] *p. 169.*

pendant le jour il ſe tenoit enfermé dans la terre ſans paroître : mais la nuit on le voyoit venir à la chandelle au deſſus de la Terre pour manger les graines & les herbes qu'on y avoit mis pour ſa nourriture. Ce ver provient des œufs des Hannetons, & lors qu'il eſt arrivé à ſa grandeur naturelle, & qu'il veut ſe diſpoſer à ſa transformation, il ſe retire dans un lieu haut,ſec,& qu'on ne foüit gueres ſouvent:là il ſe change en Hanneton de la même maniere que les chenilles ſe changent en papillon. Ce n'eſt ordinairement qu'aprés quatre années que ſe fait ce changement. Les Hannetons ne demeurent gueres que deux mois ſur les arbres ; aprés quoy ils s'enfoncent dans la terre, où ils ſont plus de neuf mois ſeuls ſans prendre aucune nourriture, & ſans changer de place. Ils vivent aſſez long-tems lors qu'ils trouvent de la nourriture en été, & qu'ils peuvent en hyver ſe garantir du grand froid.

L'Origine des Sauterelles eſt plus difficile à découvrir. Ces inſectes viennent de certains vers qui s'en-

gendrent au dedans des vieux tilleuls où ils ſe nourriſſent, & où ils demeurent enfermez juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient tout-à-fait transformez. Lorſque les tilleuls ſont briſez par le vent, ou qu'on les coupe ſur l'arriere ſaiſon, on y trouve quelquefois de ces ſortes de vers. Le premier de Decembre l'Auteur y en ayant par hazard rencontré un qui ſe preparoit déja à la transformation, il le garda dans un lieu chaud juſqu'à la fin de Janvier, qu'il en ſortit une ſauterelle. Elle ne vécut que quinze jours, apparemment parceque la nourriture qu'on lui donnoit, ne lui étoit pas convenable.

5. Une chenille de celles qui ſe nourriſſent de feuilles de ſaule, s'étant diſpoſée à prendre une forme, il lui ſortit de chaque côté un vermiſſeau de couleur verte. Pendant qu'elle jettoit ces vermiſſeaux, elle ſe tournoit de tous côtez, & s'agitoit comme ſi elle eut ſenti de grandes douleurs. Le premier ver, ſitôt qu'il fut né, s'attacha à la playe par laquelle il étoit ſorti, & ne la quitta point qu'il n'eût ſuccé toute la

ſubſtance de ſa mere, & qu'il ne l'eût fait mourir. Il ſe jetta enſuite ſur l'autre ver ſorti de la même chenille, & le devora de la même maniere, le ſuçant juſqu'à ce qu'il ne reſtât plus que la peau. Depuis ce tems là il ne prit aucune nourriture;& s'étant changé vers le 15. d'Octobre en une eſpece d'œuf noir, il ſortit ſept mois aprés de ce même œuf deux mouches d'une eſpece fort extraordinaire.

6. Mr. Goedart voulant éprouver quels animaux pourroient provenir de la pourriture d'un champignon, il en prit un qui luy parut parfaitement meur, & le mit le 30. d'Aouſt dans un verre qu'il plaça contre terre, en un lieu fort expoſé au Soleil. Le lendemain il trouva le champignon tout rempli de vers noiraſtres. Le onziéme de Septembre preſque tout le champignon, excepté le cul & la racine, ſe trouva comme fondu & changé en une eau noire comme de l'encre, dans laquelle il compta juſqu'à 65. vermiſſeaux vivans. Le lendemain ces vermiſſeaux ſe diſpoſerent à ſe transformer

former, & ſept jours après ils étoient tous changez en mouches, qui avoient pour la plûpart la tête rouge & le corps noir. Parmi ces mouches il y en avoit une qui paroiſſoit plus grande & plus forte que les autres : ces mouches ſe nourriſſoient de douceurs, & demeurerent en vie pendant pluſieurs mois.

Après que ces vermiſſeaux eurent ainſi été changez en mouches, on expoſa au ſoleil l'eau dont ils étoient ſortis. Elle parut bien-tôt pleine de petits inſectes, & on connut avec le microſcope, que ces inſectes étoient autant de petits ſerpens. Mr. Goedart entreprit de les nourrir, & il en conſerva quelques uns l'eſpace de deux ans. Pendant ce tems-là ils crurent & groſſirent notablement. Le plus grand qu'il ait vû avoit environ 16. lignes de longueur, & une ligne de diametre en groſſeur. Ce ſerpent étoit tres-vif & plein de petites rayes noires ſur le corps.

Outre les mouches & les petits ſerpens provenus de la pourriture du champignon, il en ſortit une

matiere ſemblable à de petits ſablons criſtallins. Cette matiere s'anima peu à peu. C'étoit d'abord un inſecte informe : il crut inſenſiblement & devint une de ces araignées à longues pattes qui n'eut ſa grandeur naturelle qu'au bout de trois ans.

Nous ne rapportons point ici ce que l'Auteur raconte de la Republique des Gueſpes & des Bourdons. Il s'y paſſe des choſes plus merveilleuſes que dans la Republique des Abeilles : mais un extrait ſi long pourroit ennuyer.

Le principal uſage que les Philoſophes puiſſent tirer des experiences raportées par Mr. Goedart, regarde la maniere dont ſe produiſent les inſectes. Il eſt évident que pluſieurs viennent d'œufs & de ſemence : mais il y en a auſſi qui paroiſſent naître de la corruption. D'ailleurs on ne conçoit pas aiſément comment du même inſecte il peut provenir deux ou trois eſpeces differentes, ainſi qu'il paroît par ce que nous avons dit.

L'EGLISE ROMAINE pleinement convaincuë d'Antichristianisme, en forme de Lettres addreßées à ses conducteurs & à ses peuples, pour tâcher de les retirer de leur égarement, & pour fortifier dans la foy, tous les veritables Chrétiens. A Amſterdam chez Daniel Pain Libraire ſur le Voor-Burgwal proche du Stilſteag M. DCCI. in 12. pagg. 331.

C'Eſt Mr. du Vidal, François refugié en Hollande, qui a compoſé cet Ouvrage. Il l'a dedié à Meſſieurs les Etats de la Province de Groningue & des Ommelandes, * *pour leur donner un témoignage public de la juſte reconnoiſſance qu'il leur doit de l'avoir fait Miniſtre* : & il le met au jour *pour combattre ſelon ſa profeßion, la funeſte domination qui s'eſt élevée depuis pluſieurs ſiecles contre celle de N. Seigneur J. Chriſt.* L'Auteur à ce ſujet gemit ſur les progrés du Papiſme, il deplore le pitoyable état où ſe trouve la Religion pré-

* *Ep. pag. 1, & 2.*

tenduë Reformée, [a] il eſt étonné que Dieu permette que la conſpiration de ſes ennemis ait un ſi grand ſuccés, & il avouë qu'il faut avoir une grande foy en Dieu pour ne ſe pas plaindre de la main qui diſpenſe ces étranges évenemens.

Il tâche pourtant de raſſurer ſes freres, & aprés avoir prophetiſé que Dieu ſe moquera enfin de ceux qui veulent ruiner la Religion Proteſtante, [b] il apoſtrophe ainſi le Pape & les Princes Catholiques: *Qu'êtes-vous puiſſance du François, du Palatin, de l'Empereur, des Jeſuites, du Papat &c. devant le liberateur d'Iſraël? de la paille que le feu conſume: de la fumée que le vent diſſipe.*

Tout l'Ouvrage eſt composé de huit Lettres, qui ſont uniquement employées à prouver que le Pape eſt l'Antechriſt, & l'Egliſe Romaine l'Anti-chriſtianiſme. La premiere eſt une eſpece de preface où Mr. du Vidal prévient les Lecteurs, qui peut-être ſans cela ſeroient choquez du ſujet qu'il a choiſi pour écrire. Car il a preveu qu'on pourroit

[a] *Ep. p. 2. & 3.* [b] *Ep. p. 5. & 6.*

dire. 1. Qu'il ſe donne une peine inutile, parceque les Proteſtans ne doutent pas que le Pape ne ſoit l'Antechriſt, & que les Catholiques au contraire ne voudront pas entendre raiſon là-deſſus. 2. Que la matiere eſt odieuſe, qu'elle ne peut qu'aliener les eſprits & irriter le Clergé Romain de plus en plus.

Pour répondre à ces difficultez il ſoûtient. 1. Que ce n'eſt pas inutilement qu'il a entrepris ſon Ouvrage : qu'il ne pouvoit rien faire de mieux, tandis qu'on attaque *la bonne Religion* de toutes parts, que d'aller fouiller dans le *magazin des Ecritures*, * & en tirer des armes *pour la deſtruction des forteresſes & de toute la hauteſſe qui s'éleve contre la connoiſſance de Dieu.*

Au reſte il déclare qu'il ne prétend pas ſeulement repeter ce que les autres de ſon parti ont déja dit. *On fait*, dit-il, *des recruës dans les Compagnies, on en leve de nouvelles. Il s'agit dans la cauſe, dont il eſt queſtion, de deployer de nouvelles forces.* C'eſt-à-dire que Mr. du Vidal

* *pag. 2. & 3.*

mene de nouvelles troupes au combat, avec lesquelles il se promet de remporter de grands avantages. Mais il peut arriver que des troupes qui n'ont point encore veu l'ennemi, prennent l'épouvante & plient au premier choc : d'autant plus que les vieilles troupes du parti ont été battuës. L'Auteur en convient lui même, lors qu'il se plaint que la veritable doctrine a reçû quelques atteintes,[a] & qu'elle a eu en certaines rencontres un espece de desavantage. Il fait apparemment allusion au mauvais succés des Propheties de Mr. Jurieu, qu'il espere de reparer.

Pour satisfaire à la seconde difficulté, Mr. du Vidal prétend que le Clergé de l'Eglise Romaine ne sçauroit s'offenser de la maniere dont il traitte les choses; qu'il a de la compassion pour eux :[b] que sa droiture & son zele luy donnent de l'aversion pour toutes sortes d'invectives : qu'en defendant la verité il aura en veuë la crainte religieuse du souverain juge, & qu'il n'a garde de

[a] *p.* 4. [b] *p.* 20. & 21.

ſuivre les impreſſions de la paſſion. Ainſi c'eſt de ſang froid que l'Auteur dit : Le Pape eſt l'Antechriſt, le grand Antechriſt : Simon le Magicien, Menãdre, Carpocrate, Ebion Marcion, Baſilide, Valentin, & ces autres monſtres des premiers ſiécles ; les Mahometans même, ne ſont en comparaiſon du Pape que de petits Antechriſts. C'eſt le fils de perdition, l'Image de la Bête, qui parle & qui fait tuër ceux qui ne l'adorent pas ; l'Homme de peché, le Mechant, la Proſtituée, le Dragon infernal, l'Apoſtat mitré, la Bête à ſept têtes, le faux Prophête entouré d'eſprits impurs, c'eſt-à-dire de Cardinaux, d'Evêques, de Prêtres & de Moines ſemblables à des grenoüilles. C'eſt un eſprit diabolique, qui fait la guerre à Dieu & à ſon Oint, qui remuë les puiſſances du ſiécle pour executer ſes deteſtables entrepriſes. C'eſt tantôt un Ours, tantôt un Lion, puis un Leopard, enſuite une autre bête épouvantable : enfin une bête qui a deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau. Tout cela, dans l'idée de M. du Vidal, eſt dit

ſans invective, & le Clergé de l'Egliſe Romaine auroit grand tort de s'en offenſer.

Ce qui conſole ſur tout cet écrivain ſi moderé, c'eſt qu'il prévoit que bien-tôt le Siége de l'Epiſcopat univerſel ſera renverſé : & qu'au moins quelques-uns des Rois qui ont donné leurs Royaumes à la Bête, ſe ſouleveront contre elle, viendront à haïr la Proſtituée, à la dépoüiller, & à manger ſa chair impudique.

Voilà toute la matiere du livre de Mr. du Vidal, & ce que ſes approbateurs trouvent ſolide, judicieux, & même édifiant. On s'étonne qu'ils ne trouvent auſſi l'ouvrage poliment écrit. Mais ce qui ſurprend le plus c'eſt, qu'on oſe inſulter ainſi ce qu'il y a de plus grand & de plus auguſte parmi les têtes couronnées, & dire au Pape & à l'Egliſe Romaine toutes ces injures, qui indignent ce qu'il y a au monde de gens raiſonnables. La Religion pretenduë Reformée ne peut-elle plus retenir les peuples qu'elle a ſeduits, que par ces honteux & pitoyables artifices ?

NUMISMATA IMPERATORUM, Augustarum & Cæsarum à P. Romanæ ditionis græcè loquentibus ex omni modulo percussa &c. *Medailles des Empereurs, des Imperatrices & des Cesars, de toutes grandeurs, frappées par les peuples de la domination Romaine qui ont parlé grec. Seconde édition reveuë, corrigée & augmentée par l'Auteur, de sept cens Medailles, & de la figure de chaque Empereur. Par Mr. Vaillant de Beauvais Docteur en Medecine & Antiquaire de Monseigneur le Duc du Maine.* A Amsterdam chez G. Gallet Directeur de l'Imprimerie des Huguetans 1700. *in fol. pagg.* 364.

MOnsieur Vaillant aprés avoir été par ordre du Roy en Italie en Grece, & en Asie pour chercher des Medailles antiques, voulut faire part au public de celles des Empereurs, des Imperatrices & des Cesars, qu'il avoit veuës dans les lieux où il avoit passé. Mais comme ce dessein étoit fort étendu ; il jugea à

propos de l'executer par partie. Il donna donc d'abord les Medailles frappées à Rome en or, en argent, & en cuivre, tant par le commandement des Augustes, que par le decret du Senat: ensuite il fit imprimer celles que les *Municipes* & les Colonies Romaines ont fait battre hors de Rome. Mais comme il manquoit à ce dessein les Medailles Grecques des Empereurs; on le pressa de les donner comme elles étoient, sans planches, ni explications.

A peine cet ouvrage fut-il publié à Paris en 1698. que Messieurs Huguetans se mirent en devoir de le r'imprimer. L'Auteur le sçût & il prit le parti de leur envoyer une augmentation de 700. Medailles, & des types gravez pour mettre à la tête de chaque Empereur, comme il avoit fait pour ses autres Ouvrages.

M. Vaillant n'a mis dans ce recueil que les Medailles Grecques qui portent le nom de quelque ville. Il les a rangées d'abord chacune sous les Empereurs dont elles representent la tête, & selon l'ordre & la

ſuite du regne de ces Princes. Il les a décrites en peu de mots, marquant leur grandeur, & indiquant le cabinet ou le nom de ceux chez qui il les a veuës. Mais parce qu'il n'eſt pas aiſé de retrouver toutes les Medailles ainſi diſperſées, qu'une même ville a fait frapper, il les a placées enſuite toutes par ordre Alphabetique, & il a marqué ſous quels Empereurs elles ſont. Par ce moyen les ſçavans les trouvent enſemble, lorſqu'ils veulent les citer dans leurs Ouvrages, & les Antiquaires apprennent qu'elles ſont rares, quand ils n'en voyent pas un grand nombre d'une même ville.

L'Auteur, aprés avoir marqué la ſituation de toutes ces villes dans chaque Province, s'attache à donner une idée de celles qui étoient diſtinguées des autres par quelque prerogative. Ils les diviſe en pluſieurs claſſes, & il commence par celles qui avoient le titre de Metropoles. Il examine quand elles ont obtenu ce rang, de qui elles l'ont reçû, & la difference qu'il y avoit de ces villes avec celles qui avoient le droit de

Primatie. La Metropole étoit la principale ville & la Capitale de la Province; & la Primatiale selon Dion de Pruse, étoit celle dont les autres ressortissoient pour la jurisdiction. Ce droit étoit tantôt attaché à la Metropole, tantôt attribué à un autre, & faisoit une prerogative separée. L'Auteur remarque aussi que sur le milieu du haut Empire, les Augustes ont quelquefois fait deux Metropoles dans une même Province : mais il fait voir que le titre de la derniere n'étoit le plus souvent, qu'honoraire.

Il parle ensuite des villes qu'on appelloit *Sacrées*; qui selon Polybe, n'avoient point de part à la guerre, & où la seureté & la paix regnoient toûjours; de celles qu'or appelloit *Asyles*, & il marque le lieu jusqu'où le privilege s'étendoit, & d'où l'on ne pouvoit enlever ceux qui s'y étoient refugiez : de celles qui vivoient sous leurs propres loix, s'étant données aux Romains à cette condition, ou ayant acheté ce droit, comme le témoigne Ciceron dans ses lettres à Atticus. Toutes ces pré-

rogatives se trouvoient quelquefois dans une seule ville, & quelque fois elles étoient toutes séparées en autant de villes differentes. Mr. Vaillant observe que les villes qui vivoient sous leurs propres loix, n'étoient pas celles qu'on appelloit villes libres : ce que quelques uns ont souvent confondu. Car, dit-il, les premieres payoient tribut, & les villes libres en étoient exemptes. Il montre la préeminence de certaines villes maritimes que les Grecs nomment *Narvarchides*, & les Latins *Claßicæ*, & qui comme Amirales commandoient aux autres. Quelques uns croyent que c'étoit celles où l'Amiral faisoit sa residence, & d'autres que c'étoit les villes où l'Empereur avoit un Arsenal. Quoy qu'il en soit, dit Mr. Vaillant, elles étoient aussi considerables que les Metropoles dans les Provinces. Il marque toutes celles dont les noms nous restent dans les Medailles, & par quels Empereurs ces villes furent preferées aux autres.

L'Auteur propose ensuite son sentiment sur un point qui depuis long

tems exerce les Antiquaires, au ſujet du titre de *Neocore* que prennent pluſieurs villes Grecques. Il dit que ce titre ne convenoit qu'aux villes qui avoient la permiſſion de bâtir des Temples en l'honneur des Empereurs, de faire des ſacrifices pour la conſervation de leur ſanté, & de celebrer des jeux & des fêtes en leur memoire.

Car, ajoute-t'il, il falloit pour cela l'agrément du Prince & un decret du Senat. Il obſerve combien de fois certaines villes ont obtenu d'être *Neocores*, ce qu'elles étoient ſoigneuſes de marquer ſur leurs medailles; & il aſſure que nulle ne l'a été plus de trois fois. Si Epheſe a prétendu l'être pour la quatriéme fois, c'eſt qu'elle avoit été *Neocore* de Diane avant qu'elle l'eût été des Empereurs. Les autres villes ont eu cette prerogative des Auguſtes, ainſi que les medailles de Smyrne & de Pergame nous l'apprennent.

Mr. Vaillant, aprés avoir parlé des rangs differens & des privileges des villes, fait voir les alliances qu'elles faiſoient enſemble. En vertu de

ces alliances les villes ſe communiquoient le culte de leurs Divinitez particulieres, leurs feſtes, leurs jeux, leurs combats, & leur commerce: elles s'envoyoient du ſecours les unes aux autres, quand la neceſſité de leurs affaires le requeroit: C'eſt pour cela, comme l'obſerve Dion Chryſoſtome, qu'elles s'appelloient *ſœurs.*

L'Auteur s'eſt appliqué ſur tout à faire le dénombrement des villes qui ont marqué quelque Epoque dans leurs Medailles. Cela eſt trés-utile pour apprendre quand elles ont commencé à compter les années, ſoit de leur fondation, ſoit de leur liberté, ou de la remiſe de quelque tribut, ou du privilege de joüir de leurs droits, ainſi qu'il eſt exprimé dans chaque Medaille particuliere. Quelques villes n'ont pas toûjours ſuivi la même Epoque & certaines aprés en avoir changé, ont repris par aprés celle qu'elles avoient quittée, comme a fait Antioche de Syrie.

L'Auteur nous apprend auſſi par les Medailles, le culte que quelques

villes rendoient à leurs Dieux particuliers; d'où ces Dieux tiroient les noms qui les distinguoient ; la reconnoissance des peuples envers eux ; le soin des villes pour perpetuer la memoire de leurs Fondateurs, & des personnes illustres, soit hommes, soit femmes, dont la naissance les avoit honnorées.

Mr. Vaillant a recherché tous les noms de ceux qui se trouvent sur les Medailles. On y voit les Gouverneurs des Provinces, tant de l'Empereur que du Senat ; ceux des villes, les Archontes, les Ephores, les Preteurs, les Scribes ou Gardes des Decrets. Les Agonothetes, c'est-à-dire ceux qui étoient élûs pour distribuer le prix des jeux ; les Asiarques, c'étoient les Prefects qui se faisoient dans la Province proconsulaire de l'Asie, les Sophistes qu'on choisissoit ordinairement pour les Ambassades ; les Prétres, les Theologiens, les * Stephanophores, & les Panegyristes.

L'Auteur rapporte aussi tous les

* C'est-à-dire *ceux qui avoient droit de porter des couronnes.*

combats & les jeux marquez ſur les Medailles, ceux qui ſe faiſoient en l'honneur des Dieux, ceux qui portoient le nom des Heros & des Empereurs. Quelquefois une même ville en celebroit pluſieurs : & comme la dépenſe en étoit grande, principalement dans les jeux *Oecumeniques*, où les Athletes de tous les pays étoient admis, on avoit ſoin de les partager en diverſes années.

La Geographie peut tirer beaucoup d'avantage de ce grand Ouvrage. On y remarque les fleuves dont le nom ſe trouve ſur les Medailles, & on les y a mis pour deſigner la veritable ſituation des villes, & pour les diſtinguer des autres qui portoient un même nom. Quelquefois au lieu du fleuve on a mis dans la Medaille le nom d'une montagne celebre. Enfin l'Auteur finit ſon livre par les remarques qu'il fait ſur les villes qui ont pris le nom de quelques Empereurs, en memoire ſans doute des bien-faits qu'elles en avoient reçûs.

Il faut avoüer qu'on voit peu d'ouvrages où l'on trouve tout à la

ſois tant d'erudition & tant d'ordre que dans celui dont nous venons de donner l'extrait ; & la Republique des lettres eſt bien obligée à l'Auteur, de ſon travail. Au reſte ceux qui n'auroient pas eu juſqu'icy aſſés d'eſtime pour la ſcience des Medailles, aprés le détail que nous avons fait, ne peuvent plus douter qu'on n'en puiſſe tirer beaucoup de belles connoiſſances. Cet ouvrage eſt dédié à Monſieur Foucault Intendant de Caën, qui a extrêmement de goût pour les medailles, qui les entend parfaitement, & qui en a un grand nombre des plus rares.

QUESTIONS IMPORTANTES A l'occaſion de la nouvelle Hiſtoire des Congregations de Auxiliis. A Liege, chez Guillaume Henry Streel, Imprimeur de S. A. S. avec Approbation & Permiſſion. *in* 8°. *pagg.* 250.

ON attendoit avec impatience une Réponſe a l'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis* débitée ſous le nom de l'Abbé le Blanc. Mais

on ſouhaittoit que cette Réponſe fût nette, préciſe & modérée. Celle qui paroît ſous le titre *de Queſtions importantes* a toutes ces qualitez : en voicy le plan.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Congrégations *de Auxiliis* a tâché ſur tout d'y établir ce point de fait, qu'à la fin des diſputes la condamnation de Molina fut concluë, que le decret en fût porté, & que le Pape ne s'abſtint de le publier que par pitié & par condeſcendence pour les Jeſuites. Comme ce fait eſt le plus important de tous par rapport au deſſein de l'Hiſtorien, il n'a pas manqué de l'inſinuer en pluſieurs occaſions : il en fait comme le but & la fin principale de tout ſon Ouvrage. C'eſt auſſi ce qui a engagé l'Auteur de la Réponſe, dont nous donnons icy l'extrait, à ſe propoſer la queſtion ſuivante, qui en renferme deux liées l'une avec l'autre : *S'il eſt vray qu'aprés les diſputes* de Auxiliis *il y ait eu un Jugement arrêté contre les Jeſuites : & ſuppoſé qu'il n'y en ait point eu, quelles furent les raiſons qui empêcherent le Pape de rien décider*

ſur les matieres conteſtées.

Au regard des autres faits contenus dans la même Hiſtoire, l'Auteur des *Queſtions* n'a pas jugé à propos d'en faire icy la diſcuſſion : il s'eſt contenté d'attaquer les Memoires & les Actes ſur la foy deſquels ils ont été débitez. Pour cela il ſe propoſe cette ſeconde queſtion. *Quelle créance meritent les Actes & les Piéces ſur leſquelles la nouvelle Hiſtoire a été écrite.*

Mais parcequ'il eſt difficile de reſoudre ces deux queſtions ſans parler ſouvent du livre de la *Concorde* composé par Loüis Molina Jeſuite, l'Auteur explique en peu de mots ce que c'eſt que ce livre : & il faut avoüer que l'idée qu'il en donne eſt bien differente de celle qu'en ont la plûpart de ceux qui ne l'ont jamais lû. Il a ſoin auſſi de diſtinguer les articles de la Doctrine de Molina, qui ſont communs à tous les Jeſuites, d'avec ceux qui ſont particuliers à ce Theologien.

Après cela l'Auteur vient à la premiere queſtion qu'il s'eſt propoſée. Il reconnoît de bonne foy que dans

les Congrégations *de Auxiliis* le plus grand nombre des Consulteurs étoit favorable aux Peres Dominicains : mais il avertit en même tems que dans les Congrégations du Saint Office, les Consulteurs ne sont point Juges : qu'ils ne font simplement que donner leur avis, & qu'ils se retirent quand le Jugement se fait. Il conclut de là qu'il ne suffit pas que la plûpart des Consulteurs ayent été contraires aux Jesuites, pour assurer qu'après les Congrégations *de Auxiliis* il y a eu un Jugement arrêté contre eux ; mais que pour cela il faut encore montrer que le Pape & les Cardinaux ont suivi l'avis des Consulteurs. C'est là le point décisif auquel l'Auteur prétend qu'on doit s'arrêter, sans le perdre jamais de veüe.

Ce principe posé, il fait voir clairement qu'on ne peut pas dire qu'après les Congrégations *de Auxiliis* il y ait eu un Jugement arrêté contre les Jesuites : puisque personne n'a jamais sçû ce qui s'étoit passé entre le Pape & les Cardinaux au sujet de cette affaire. Ce qui est

conſtant c'eſt que trois jours aprés la derniere Congrégation ſecrette, qui fut tenuë le 28. d'Août 1607. les deux partis eurent permiſſion de ſoûtenir châcun leurs opinions, avec défenſe de ſe cenſurer l'un l'autre. Les preuves de ces faits ſont inconteſtables & ne ſuppoſent rien dont on ne convienne des deux côtez.

L'Auteur demande enſuite pourquoy aprés un ſi long & ſi ſerieux examen le Pape ne voulut point décider ſuivant l'avis des Conſulteurs: & il en apporte douze raiſons trés-fortes. Les deux premieres ſont priſes de ce que le Pape s'étoit aperçû de la précipitation des Conſulteurs dans leur prémier jugement contre le livre de Molina, & de leur variations dans les divers examens dont ce premier jugement fut ſuivi. Les preuves de cette précipitation & de ces variations, ſont tirées en partie de l'Hiſtoire même qu'il réfute, en partie des Requêtes, & des Mémoires préſentez au Pape & aux Cardinaux pendant le cours du procés.

La troiſiéme raiſon pour laquelle

le Pape refusa toûjours de se conformer à l'avis des Consulteurs, est que les plus considerables des censures envoyées d'Espagne, où le procés avoit commencé, étoient favorables aux Jesuites. On fit aussi connoître au Pape que le Tribunal souverain de l'Inquisition de Portugal avoit rendu un jugement contradictoire en faveur de Molina, qu'en Espagne presque toutes les Universitez & tous les Ordres Religieux, excepté celui de saint Dominique, soûtenoient la doctrine que les Consulteurs condamnoient, que plusieurs Universitez s'étoient même déclarées en corps pour cette doctrine, & qu'aucune ne s'étoit déclarée contre : que la Faculté de Paris aprouvoit la doctrine soûtenuë par les Jesuites : que l'Université de Pontamousson en Lorraine, celle de Vienne, de Gratz, de Dilingen, d'Ingolstad, de Wirsbourg, de Mayence & de Treves en Allemagne, avec celle de Bologne en Italie, faisoient la même chose. Tous ces faits font d'autant plus d'impression sur l'esprit des Lecteurs, qu'ils sont pres-

que tous avoüez par l'Historien des Dominicains : & que de plus ils sont tous appuyez sur des Pieces & des Actes, qui ne peuvent être contestez de personne.

L'Auteur ajoûte à cela ce que les Jesuites dirent de plus fort dans les disputes, pour soûtenir leur sentiment, & pour combattre celuy de leurs adversaires. Enfin il apporte diverses preuves pour montrer que Clement V I I I. à la fin de sa vie & Paul V. à la fin des disputes, étoient convaincus du bon droit des Jesuites en cette cause. Ce qu'il dit de l'exemplaire du livre de la *Concorde* où l'on voit encore des apostilles & des notes de la main même de Clement V I I I. merite d'être observé. Il n'est pas possible que ce grand Pape ait luy-même fait toutes ces remarques, qu'il n'ait été favorablement disposé pour Molina.

L'Auteur est plus court sur la seconde question. Il prouve que toutes les Pieces sur la foy desquelles l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis* est appuyée ne meritent aucune créance : & voicy les raisons qu'il en

en apporte. Ces pieces, dit-il, furent méprisées à la fin des disputes par le Pape & par les Cardinaux du saint Office, & laissées entre les mains d'un particulier ; lequel, les Congregation finies, n'avoit plus aucun caractere : au lieu qu'elles auroient dû être enfermées dans les Archives du saint Office, si on les avoit cruës de quelque importance pour la décision du procès.

De plus les Dominicains mêmes n'en ont fait aucun cas pendant plus de trente ans : ils n'ont osé les produire, tandis qu'il est resté quelqu'un des Prelats & des Consulteurs qui avoient assisté aux Congregations : sitôt qu'ils les ont produites, elles ont été flétries par le decret d'un grand Pape, & déclarées indignes de foy. C'est ce que l'Auteur dit de toutes ces pieces en general: après quoy il les examine en particulier.

Il commence par les diverses censures qu'on produit, & il en compte jusqu'à six ou sept differentes, faites successivement les unes après les autres. Surquoy il fait une reflexion.

ſçavoir, que le grand nombre de ces cenſures ne ſert qu'à marquer mieux le mépris qu'on en a fait. Car, ajoûte-t'il, ſi la premiere eût agrée au Pape à qui elle fut preſentée, il n'auroit pas été neceſſaire d'en faire une ſeconde, & ſi on n'avoit rien trouvé à redire dans la ſeconde, on n'en auroit pas commencé une troiſiéme, & ainſi des autres : les poſterieures étant manifeſtement la condamnation de celles qui avoient precedé, & la derniere une preuve certaine, qu'aucune des autres n'a été approuvée.

Sur la derniere, renfermée dans la Bulle qu'on attribuë à Paul V. l'Auteur ne fait que ramaſſer ce qui en a été dit dans l'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis.* Il fait remarquer ce que l'Hiſtorien avoüe. 1. Que cette prétenduë Bulle eſt l'ouvrage du ſeul Archevêque d'Armach, l'un des Conſulteurs. 2. Que ce Prelat dreſſa cette Bulle, ou plûtôt ce projet de Bulle, ſans en avoir receu aucun ordre du Pape. 3. Qu'on ne put jamais perſuader ni aux deux Secretaires, ni à l'Arche-

vêque de Trani, ni à aucun autre Conſulteur, d'approuver ce projet tel que l'Archeveque d'Armach l'avoir dreſſé d'abord. 4. Que ce Prelat le corrigea, mais qu'après l'avoir corrigé, il le preſenta au Pape; ſans avoir pris l'avis des autres Conſulteurs. 5. Que le Pape le rejetta, quand il lui fut preſenté. S'il eſt vray que l'Abbé le Blanc ait été contraint d'avoüer toutes ces choſes dans ſon Hiſtoire, on ne conçoit pas comment il ſoûtient après cela, qu'on doit regarder cette Bulle comme un jugement arreſté par le ſaint Siege, auquel il n'a manqué que la formalité d'être publiée ſolemnellement.

Pour ce qui eſt de l'abregé des Actes attribuez au P. Coronel, l'Auteur y marque pluſieurs choſes qu'il prétend être des infidelitez manifeſtes. Il laiſſe enſuite le choix à ſon adverſaire, ou de dire que c'eſt le P. Coronel qui a commis ces infidelitez, ou plûtôt d'avoüer que ces Actes ne ſont pas en effet du P. Coronel. Enfin il prouve par les violentes invectives de François Pegna

contre les Jeſuites & contre tous ceux qui les favoriſoient, que ce Prelat Eſpagnol étoit partial,& plus ardent que les Dominicains mêmes à pourſuivre la condamnation de Molina. Il ne dit qu'un mot des écrits de Lemos; parcequ'il eſt évident que ce Dominicain, étant partie, ne peut être cité comme témoin.

Voilà ce que l'Auteur des Queſtions importantes a cru devoir oppoſer à l'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis*. Au reſte ſon livre eſt ſolide; il n'avance rien ſans preuve; & par deſſus cela malgré l'exemple que lui avoit donné ſon adverſaire, il garde envers lui toutes les meſures d'honnêteté que pourroit attendre l'écrivain le plus moderé.

HISTORIA VITÆ SIMONIS Episcopii ſcripta à Philippo à Limborch, é Belgico in Latinum verſa & ab Authore in aliquot locis aucta. C'eſt-à-dire : *La vie de Simon Epiſcopius par Philippe de Limborch, traduite du Flamand en Latin & augmentée en quelques endroits par l'Auteur.* A Amſterdam, chez George Gallet, in 8°. pagg. 336.

EPiſcopius nâquit à Amſterdam l'an 1583. Il apprit la Theologie ſous le fameux Arminius, & il fut le plus célébre defenſeur des ſentimens de ſon maître. En 1612. on l'accuſa de Socinianiſme, mais il ſe juſtifia, & il obtint même la chaire de Theologie que Gomarus Antagoniſte d'Arminius avoit remplie long-tems à Leyde. En 1615. on l'accuſa une ſeconde fois d'être Socinien, & il fut encore aſſez habile ou aſſez heureux pour perſuader le contraire aux Magiſtrats. Les Remonſtrans le regardoient comme leur chef au Synode de Dordrecht

en 1618. & en 1619. On lui reprocha plus d'un menſonge dans ce Synode, & lui de ſon côté embarraſſa fort cette aſſemblée, en luy conteſtant ſon autorité prétenduë, qui n'étoit appuyée ſur rien. Il proteſta contre la déciſion des Miniſtres : mais ils le chaſſerent de ſa chaire, & le firent exiler. Epiſcopius revint en Hollande l'an 1626. parceque les affaires des Arminiens commençoient à y prendre un meilleur train : & il y profeſſa comme il avoit fait juſqu'alors la Tolerance, ſoutenant qu'il falloit ſouffrir toutes les ſectes qui reconnoiſſent l'autorité de l'Ecriture, de quelque maniere qu'elles l'expliquent. C'étoit là ce qui l'avoit fait ſoupçonner tant de fois de Socinianiſme. Car ne rejetter pas de la Communion des fidelles ceux qui nient la Divinité de Jeſus-Chriſt, n'eſt-ce pas être Socinien, ou quelque choſe d'équivalent ? Epiſcopius a compoſé pluſieurs ouvrages en faveur des Arminiens. Il a auſſi commenté pluſieurs parties du nouveau Teſtament : & c'eſt dans ces Commentai-

res qu'on ſent aſſez qu'il ne tenoit pas que Jeſus-Chriſt ſoit vray Dieu. Il mourut le 4. d'Avril en 1643. M. de Limborch ſon petit fils, & Tolerant comme lui, a écrit ſa vie. Le Latin en eſt aſſez pur, mais le ſtyle en eſt un peu lâche. Le deſſein de l'Auteur paroît avoir été de donner une Hiſtoire des Remonſtrans, & de faire en même tems l'éloge du chef des Tolerans, dans la perſonne d'Epiſcopius ſon ayeul.

ANTIQUITEZ DE LA VILLE De Lyon avec quelques ſingularitez remarquables, preſentées à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, par le Pere Dominique de Colonia, de la Compagnie de Jeſus. A Lyon chez Amaulry & Paſchal Libraires 1701. *in* 18. *pagg.* 200. *planches* 9.

LYon eſt une des plus anciennes Villes des Gaules, & ſa ſituation l'a toûjours renduë très conſiderable. Cela fait qu'on y trouve pluſieurs choſes ſingulieres dignes de la curioſité des voyageurs. Le Pere de Colonia en a fait un recueil qu'il

a eu l'honneur de presenter à Monseigneur le Duc de Bourgogne. Ce recueil est divisé en trois parties: La premiere contient les Antiquitez profanes de cette ville ; la seconde les antiquitez sacrées: la troisiéme diverses choses qui pour n'être pas anciennes n'en sont pas moins curieuses.

Au regard des Antiquitez profanes de Lyon, on y remarque encore les ruines d'un ancien Temple consacré à la Ville de Rome & à Auguste ; celles d'un Aqueduc, d'un Amphiteatre, &c. La Harangue de l'Empereur Claude au Senat en faveur de la Ville de Lyon, est encore presque entiere à l'Hôtel de Ville. Elle est gravée sur des tables de bronze ; Cet Empereur veut engager le Senat à mettre Lyon au nombre des Colonies Romaines : & il s'attache principalement à prouver, qu'on ne doit pas toûjours regarder les innovations comme des choses nuisibles à la Republique. Ce discours de Claude est un des plus beaux monumens que nous ayons en ce genre.

Il y a aux environs de Lyon des restes considerables des divers grands chemins qu'Agrippa y fit faire du tems d'Auguste. La matiere de ces chemins n'est qu'un composé de cailloux & de mortier. Cette maçonnerie va jusqu'à douze pieds en terre & après avoir déja duré dix sept siécles, elle est encore aujourd'huy aussi dure que le marbre.

L'Auteur met au nombre des Antiquitez sacrées les Reliques de Saint Irenée & des autres Martyrs, les anciennes Eglises, comme celles de Saint Jean, de Saint Nizier &c. Les anciens tombeaux avec leurs inscriptions. On lit dans l'Epitaphe de S. Nizier que ce fut lui qui introduisit le premier le chant à deux Chœurs, lequel est receu dans toute l'Eglise.

Psallere præcepit, normamque tenere canendi.
Primus, & alterutrum tendere voce chorum.

Il y a dans l'Eglise de S. Paul un ancien tombeau d'un Comte Richard, où ce Seigneur representé

à genoux ſur un marbre; addreſſe à JESUS-CHRIST ces paroles.

Chriſte, rei miſerere mei, miſerere meorum.

S. Paul preſente ce même Comte à JESUS-CHRIST & intercede pour lui, comme il eſt marqué par le vers ſuivant:

Paulus ei peto dona Deì, requiemque polorum.

JESUS-CHRIST donne ſa benediction à Richard, & luy dit cet autre vers:

Pro Paulo, pro te, mecum ſuper aſtra fero te.

Cette inſcription fait voir que l'invocation des Saints n'eſt pas nouvelle dans l'Egliſe.

L'Inſcription ſuivante qui eſt au devant du grand Autel de l'Abbaye d'Ainay, paroit écrite il y a ſix cens ans, & contient une preuve de la Tradition ſur la preſence reelle:

Hîc vinum ſanguis, hîc panis fit caro Chriſti:
Huc expande manus, quiſquis reus ante fuiſti.

On voit encore dans lEgliſe de ſaint Paul le tombeau du celebre Chan-

celier de Paris Jean Gerſon ; ceux de Durand, de Hugues de S. Cher, & de Pagnin chez les PP. Jacobins; le cœur du fameux Cardinal George d'Amboiſe ; chez les Celeſtins;le chef de S. Bonaventure dans l'Egliſe des Peres de l'Obſervance de S. François : & le cœur de St. François de Sales dans celle du grand Monaſtere de la Viſitation. La Bibliotheque du grand College des Jeſuites eſt une choſe des plus ſingulieres de cette ville. On omet icy pluſieurs autres ſingularitez qui ont moins de raport aux Sciences.

Le même Auteur fit imprimer l'année paſſée un Recueil de ſes Harangues & de quelques autres diſcours Latins qu'il a faits. Toutes ces pieces ſont écrites avec beaucoup d'eſprit, & ont été leuës avec plaiſir de tous les gens de lettres entre les mains de qui elles ſont tombées.

USANCE DE SAINTONGE entre Mer & Charente &c. par Cosme Beschet Avocat au Parlement de Paris & Siege Presidial de Saintes. A Bordeaux, chez Simon Boë 1701. in 4°. pagg. 394.

CE livre s'est imprimé pour la premiere fois à Saintes en 1633. Cette derniere édition s'est faite sur un Manuscrit, où l'Auteur avoit ajoûté beaucoup de choses, & Mr. de Constantin Conseiller au Parlement de Bordeaux a fourni un grand nombre d'Arrests qui servent à y expliquer divers points des Coutumes de Saintonge. Ce volume renferme tout ce qui regarde les Coutumes & les usages qu'on suit dans le Presidial de Saintes. Car la Coutume du païs de Saintonge, qu'on voit parmi les coûtumes de France, ne regarde que le seul Siege Royal de S. Jean d'Angely.

L'Auteur en parlant du droit des Seigneurs pour les *Agriaires*, remarque par occasion, que dans cette Province l'an 1640. les vins furent

ſi verds & ſi foibles, qu'il en falloit vingt barriques pour en faire une d'eau de vie, au lieu de cinq ou ſix barriques qu'il faut les années communes; & qu'au contraire en 1540. les chaleurs de l'été avoient été ſi violentes qu'elles avoient gâté tous les vins. *Il ne ſe peut faire*, ajoûte l'Auteur en badinant, *que la rencontre des vins morfondus cent ans après l'année des vins rôtis, n'ait quelque fatalité.*

On voit à la fin de cet Ouvrage deux fort beaux Traitez, l'un des ſecondes Nopces, & l'autre du droit de Reverſion.

VOYAGE AU LEVANT par Corneille le Brun, traduit du Flamand. A Delft 1700. pagg. 408. fol.

CE Livre contient des deſcriptions aſſez particulieres des principaux endroits du Levant, c'eſt à-dire de l'Aſie Mineure, des Iſles de l'Archipel, de l'Egypte, de la Syrie, & de la Terre Sainte. Il y a déja bien des Relations de tous ces

pays : mais comme les inclinations & les deſſeins des Voyageurs ne ſe reſſemblent pas, les Rélations ſont auſſi fort differentes. Le ſieur Corneille le Brun ou de Bruyn s'étoit appliqué dés ſa jeuneſſe au Deſſein & à la Peinture, comme à des choſes qui pourroient luy ſervir dans ſes voyages, & il s'y eſt en effet attaché à deſſiner tout ce qu'il a trouvé qui en valoit un peu la peine : ce qui fait plus de deux cens planches fort curieuſes, dont ſon livre eſt enrichi. Sa Préface nous apprend qu'on l'accuſoit en Hollande d'avoir pris les deſſeins d'autruy & de ſe les être attribuez. Mais outre les atteſtations qu'il produit pour ſe juſtifier là deſſus, il n'eſt gueres probable qu'un jeune homme qui ſçait parfaitement deſſiner, & qui employe dix-neuf ans à voyager, manque l'occaſion de deſſiner luy-même ce qu'il rencontre.

L'Auteur eſt natif de la Haye, & la reſſemblance de nom l'a fait prendre plus d'une fois pour ce *Corneille de Bruyn* qui fut un des quatre complices de la mort du Penſion-

naire de Witt. Le nôtre commença ſes voyages en Octobre 1674. & ne fut de retour chez luy qu'au mois de Mars 1693. Outre les Veuës, les Plans, les Profils, & autres choſes ſemblables qui ſont proprement de luy, il avoüe en avoir ramaſſé beaucoup d'autres dans les livres de ceux qui ont fait le même voyage avant luy ; comme la Valle, Tevenot, le Docteur Olphort Dappert, le ſieur Grelot, Monſieur Smith. Le ſieur le Brun raporte les propres paroles de ces Auteurs, en y ajoûtant ce qu'il a trouvé de plus ou de moins, lors qu'il s'eſt apperceu de quelque difference.

On trouvera auſſi dans nôtre Auteur des Antiques, des Medailles & des recherches ſur l'ancienne Hiſtoire de tous ces Païs : mais il paroît que pour ſe préparer à faire ſes voyages, il a fait un plus grand fond ſur le deſſein, que ſur l'étude des langues ſçavantes, & ſur les autres connoiſſances qui font ce que nous appellons *érudition*. Ce n'eſt pas icy le lieu de réfuter ce que dit le Sr. le Brun ſur la Religion des Grecs. On

voit bien qu'il n'a pas voulu faire une controverſe, & qu'il s'en eſt rapporté à Mr. Smith, & à ce qu'ont pû luy dire à Conſtantinople quelques Anglois ou Hollandois. Nous devons auſſi avertir les curieux que l'Auteur a corrigé dans cette traduction Françoiſe, quelques fautes qu'il avoit faites dans l'édition Flamande ſur la bonne foy des Auteurs auſquels il s'étoit fié. Ainſi le François vaut mieux que le Flamand par cet endroit : mais auſſi les planches qui ont déja ſervi dans le Flamand, ſont beaucoup uſées, & il y en a bien qui auroient beſoin d'être retouchées ; d'autant plus que c'eſt aſſurément un des grands agrémens du Livre.

RELATION NOUVELLE *& très-fidelle de la Terre Sainte : dans laquelle ſe voit tout ce qu'il y a de remarquable, &c. dedié à Madame la Ducheſſe de S. Aignan. Par F. Felix Beaugrand Religieux de S. François.* A Paris chez Antoine Warin, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Severin, au ſaint Scapulaire 1700. Avec Approbation & Permiſſion in 8° pagg. 154.

L'Auteur commence ſa Relation par ſon départ de Marſeille, & il raconte ce qu'il a veu de plus ſingulier dans ſa route. Il s'applique ſur tout à décrire au naturel tous les ſaints Lieux, le Calvaire, le ſaint Sepulchre, le Jardin des Olives &c. & c'eſt preſque tout le ſujet de la premiere partie de ſon Ouvrage. Dans la ſeconde il fait la deſcription de la Terre Sainte, avec un diſcours ſur les ſaints Lieux, dans lequel il prouve par de ſolides raiſons, que ce ſont veritablement les mêmes qui ont été ſanctifiez par J. C. Il marque le partage de la Terre Sainte fait

par Joſué aux douze Tribus d'Iſraël, & l'origine de douze differentes Nations qui l'habitent, leur Religion, leur Gouvernement &c. Il joint à tout cela pluſieurs remarques curieuſes, & entre autres une liſte des Rois & Princes de France, qui ont fait le voïage de Jeruſalem depuis Clovis.

PSALTERIUM DAVIDIS carmine Elegiaco latine redditum. Accedunt hymni quidam ſacri in Eccleſia decantari ſoliti. Authore Giſberto Cocq, Phil. Doct. & V. D. M. *c'eſt-à-dire. Le Pſeautier de David en vers Elegiaques Latins, avec quelques hymnes qui ſe chantent communément dans l'Egliſe, par Mr. Gisbert Cocq.* A Utrecht chez Herman Hardemberg. 1700. in 8°. pagg. 245.

PLuſieurs habiles gens de l'une & de l'autre Communion ont mis les Pſeaumes de David en vers Latins; mais l'Auteur n'eſt pas content de leur travail: il trouve qu'ils n'ont pas aſſez bien pris l'eſprit & le tour de chaque Pſeaume; parce-

qu'ils ont affecté trop d'élégance, & qu'ils ont voulu faire de trop beaux vers.

* *Illi dum ſenſum peregrinis phraſibus ornant,*
Emphaſis in verbis ſuſpicienda perit.

Pour Mr. Cocq il a eu grand ſoin d'éviter cet écueil : & ſi en quelques endroits il n'a pas exprimé aſſez heureuſement le ſens du Texte, ce n'eſt pas aſſurément pour s'être attaché trop ſcrupuleuſement à la pureté de l'expreſſion, ou à la meſure du vers, & aux régles de la quantité. Mr. le Clerc pourroit bien avoir eu Mr. Cocq en veuë, lors qu'il s'eſt declaré ſi fort dans ſon *Parrhaſiana*, contre ceux qui font des vers Latins : & dans le fond il n'auroit pas grand tort, ſi tous les faiſoient comme Mr. Cocq.

Le nouveau Pſeautier ne laiſſera peut-être pas d'être bien reçeû par les Proteſtans, parceque l'Auteur paroît s'être attaché à y mêler leurs dogmes par tout où il a pû. Par exemple dans les Hymnes qu'il a miſes à la fin de ſes Pſeaumes, il dit en paraphraſant cet article du CRE-

* *Proœm. p. 3.*

DO, *Sepultus, deſcendit ad inferos.*

Suppoſitus tumulo, nigrum delapſus in orcum,
Terrores Stygios in cruce paſſus erat:

Et il ajoûte à l'occaſion de ces mots *Sanctam Eccleſiam Catholicam*,

Gens electa Dei tota eſt Eccleſia Chriſti;
Quæ nomen Sancta Catholicaque gerit.

Si Monſieur Cocq n'a pas été plus ſcrupuleux ſur le ſens des Pſeaumes qu'il l'a été ſur celuy du *Credo*, il n'étoit pas neceſſaire qu'il négligeât ſon ſtyle, comme il a fait, & qu'il laiſſât tant de ſoleciſmes & de barbariſmes dans ſes vers.

Au reſte le Poëte ne doit pas trouver mauvais ce qu'on vient de dire de ſa Paraphraſe : car il a déclaré dans la Préface, qu'il ne ſe met point en peine de ce que les Critiques diront de ſes vers, perſuadé qu'on ne peut en faire de meilleurs, ni en parler mal que par jalouſie.

* *Zoïle, ſi noſtras carpis livore Camœnas,*
Non ego te curo, ni meliora feras.

* *Procem. p. 4.*

RECUEIL DES POETES *Gascons. Premiere partie, contenant les Oeuvres de Pierre Goudelin de Toulouse, avec le Dictionnaire de la langue Toulousaine*, à Amsterdam chez Daniel Pain Marchand Libraire 1700. in 8°. pagg. 448.

CE Recueil ne peut être utile qu'aux personnes qui sçavent déja la langue Toulousaine, ou qui auroient envie de l'apprendre. Ceux qui entendent cette langue nous assûrent que les vers de Goudelin sont très-naturels & pleins d'esprit: Nous les en croyons sur leur parole. La langue Toulousaine n'est pas neanmoins si éloignée de la nôtre, qu'on ne puisse en peu de jours se mettre en état de lire les Poëtes Gascons. Au reste Goudelin passe pour le plus habile d'entre-eux. Il étoit agréable, & toutes les personnes de qualité du Languedoc se faisoient un plaisir de le voir. Les honneurs qu'il reçevoit n'augmentoient pas ses revenus : & il auroit eu beaucoup à souffrir de la pauveté

les dernieres années de ſa vie, ſi la Ville de Toulouſe ne luy avoit aſſigné une penſion. Ses compatriotes lui ſçeurent ſi bon gré d'avoir obligé les Muſes à parler Gaſcon, qu'aprés ſa mort ils placerent ſon Buſte dans l'Hôtel de Ville, parmi ceux de leurs plus illuſtres Citoyens.

DESCRIPTION DE TOUT l'Univers en pluſieurs Cartes & en divers Traitez de Geographie & d'Hiſtoire, par Mrs. Sanſon Pere & Fils. A Amſterdam chez François Halma 1700. in 4°. Cartes 68. pagg. 312.

CEt Ouvrage de Mr. Sanſon a déja été gravé & imprimé pluſieurs fois. Voici ce que cette nouvelle édition qui eſt dédié au Prince Electoral de Brandebourg a de ſingulier.

1. On y a ajoûté pluſieurs Cartes qui manquoient dans les éditions précédentes, comme la Mappemonde, la Carte d'Angleterre, celle d'Ecoſſe & d'Irlande, celle de l'Electorat & Marquiſat de

Brandebourg, une Carte generale des dix-ſept Provinces des Païs-Bas, une autre des ſept Provinces unies, une Carte particuliere des Provinces de Hollande & d'Utrecht, la Carte des Cantons Suiſſes, une Carte de la Sicile, & deux de la Terre-Sainte.

2. On a marqué les dégrez dans les Cartes où ils manquoient. On a diſtingué dans ces mêmes Cartes les Provinces les unes des autres; & on y a corrigé quelques fautes qui s'y étoient gliſſées.

3. Châque Carte, comme dans le livre de Meſſieurs Sanſon, eſt accompagnée d'une explication courte & hiſtorique : mais outre cela tout l'Ouvrage eſt ſuivi d'un Recueil de tables Geographiques. C'eſt un petit Ouvrage de 120. pages tiré de la Geographie Latine de Meſſieurs Luyts, imprimée il y a neuf ans. Ces tables ſont très-commodes, en ce qu'on y voit d'un coup d'œil la diviſion de châque Etat & de châque Province.

4. Afin de donner une Coſmographie complette, l'Imprimeur a joint

à la Geographie de Meſſieurs Sanſon un excellent Traité de Mr. Bion, imprimé à Paris depuis deux ou trois ans. Il eſt intitulé, *l'Uſage des Globes Celeſtes & Terreſtres, &c.* & contient 256. pages avec 12. ou 15. planches.

SECRETS ET REMEDES experimentez. A la Haye chez Eſtienne Foulque 1700. 2. tomes in 8°. 1. tom. pagg. 192. 2. tom. pagg. 156.

C'Eſt ſeulement pour avertir le Public d'un mauvais artifice du Compilateur ou du Libraire, que l'on fait mention de ce livre. Ce n'eſt qu'un ramas de divers remedes : & cependant on luy a donné ce titre ridicule, *Nouveaux ſecrets experimentez pour conſerver la beauté des Dames.* Il n'y a pas dix pages dans les deux tomes qui ayent rapport à ce titre.

SUITE DES OBSERVATIONS sur le Livre intitulé, Theſaurus Theologico-Philologicus, &c.

ON a déja parlé de cet Ouvrage dans les Memoires de Janvier & Février : mais il contient un ſi grand nombre de Diſſertations, qu'on a jugé à propos de mettre encore ici quelque choſe de ce qu'a remarqué le Sçavant homme de qui ſont les premieres obſervations.

Pluſieurs Proteſtans, & même quelques Ecrivains Catholiques, ont cru qu'il y avoit une erreur groſſiere dans nôtre Vulgate, au chap. 34. de l'Exode verſet 29. où il dit de Moïſe, lorſqu'il deſcendit de la montagne de Sinaï avec les deux Tables de la Loy, *ignorabat quod cornuta eſſet facies ſua* : paroles qui ont donné occaſion aux Peintres & aux Sculpteurs dans des tems de barbarie, de repreſenter Moïſe avec deux cornes qui lui ſortoient de la tête. C'eſt ſur quoy il y a dans ce recueil une Diſſertation intitulée, *de facie Moyſis cornuta ad* Exod. 34. 29.

L'Auteur, qui se nomme Michel Liebentantz, n'a pas osé accuser d'ignorance l'ancien Interprete Latin, mais seulement d'avoir exprimé trop à la lettre un mot qui est équivoque dans la langue Hebraïque. En effet le mot Hebreu signifie également *corne* & *rayon*. Les Septante ont suivi la seconde signification, & il paroît que c'est aussi celle que S. Paul a eu en veuë dans la seconde Epitre aux Corinthiens chap. 3. On pourroit exprimer l'une & l'autre signification en traduisant ainsi: *Moïse ne sçavoit pas qu'il sortoit de son visage des rayons en forme de cornes*. Car c'est proprement ce que signifie le mot qui est dans l'Hebreu, & ce que Saint Jerôme a voulu marquer aprés Aquila dans l'Edition Latine par celui de *cornu*.

Aussi nôtre Docteur Lutherien avouë-t'il de bonne foy, que le verbe Hebreu *Karan*, qui signifie *reluire*, *jetter des rayons*, a pour racine, comme parlent les Grammairiens, le mot de *Keren* qui signifie veritablement *une corne*. Il appuye cette interpretation du témoignage des

habiles Proteſtans , entre autres de Buxtorf , qui dans ſon Dictionnaire Hebreu dit que le verbe *Karan* ſignifie , *in modum cornuum radios diffundere*, c'eſt-à-dire , *jetter des rayons en forme de cornes.* Il auroit pû ajoûter à ces Ecrivains Proteſtans les témoignages de pluſieurs Rabbins qui appuyent cette même interpretation. Le Rabbin Lombroſo , qui a publié une Bible Hebraïque avec de petites ſcholies fort litterales, a remarqué ſur cet endroit de l'Exode, qu'on s'eſt ſervi du verbe Hebreu *Karan* : parce que les éclats de lumiere ſortoient de la face de Moïſe comme les cornes d'un taureau paroiſſent ſortir de ſa tête.

Saint Jerôme n'eſt donc pas blâmable d'avoir employé le mot de *cornuta* , afin de mieux exprimer la proprieté du verbe Hebreu. Cependant nôtre Commentateur Lutherien , aprés avoir ainſi juſtifié cette explication, accuſe ce ſaint Docteur de s'être éloigné de l'Original Hebreu : *Chriſtianus ſolus pene vulgatus Interpres* , dit-il, *à limpido fonte diſcedit , quando cornutam faciem interpre-*

tatur. Il oppoſe non ſeulement des Auteurs Proteſtans qui l'ont combatuë, mais auſſi quelques Catholiques qui n'ont pû l'approuver, parce qu'elle a donné occaſion aux Peintres & aux Sculpteurs de repreſenter Moïſe avec des cornes. Mais on doit plutôt accuſer en cela d'ignorance les Peintres & les Sculpteurs. Il eſt aiſé de voir que ſaint Jerôme n'a pas pris en ce lieu-là le mot de *cornuta* dans un ſens propre, mais dans un ſens figuré. Ne dit-on pas, les cornes d'un autel, les cornes d'un bonnet, quoique ce ne ſoit pas de veritables cornes? C'eſt donc en vain que les Proteſtans ſe récrient ſi fort contre l'ancienne édition Latine, comme ſi elle n'étoit pas ſupportable en cet endroit.

On n'a pas ſeulement fait entrer des queſtions de Grammaire dans ces Diſſertations : on y traitte auſſi quelquefois des matieres qui regardent entiérement la controverſe. Il étoit bien difficile que dans un ſi gros Ouvrage compoſé par des Lutheriens, on ne s'y émancipât de tems en tems contre l'Egliſe Ro-

maine : & c'est ce qui paroît d'une maniere violente dans une Dissertation d'André Daniel Habikhorst sur le verſ. 6. du chap. 38. de l'Exode. Elle a pour titre, *de Mulieribus Zobheoth, Dissertatio Critico-Theologica Antipapistica.* Au lieu de *Zobheoth* qui est le mot Hebreu, il y a dans nôtre Vulgate *quæ excubabant*, c'est-à-dire, *qui veilloient*, ſçavoir, à la porte du Tabernacle.

Comme quelques-uns de nos Ecrivains, entre autres le Cardinal Baronius, se sont servis de ce passage de l'Exode pour prouver que même dans l'ancien Testament il y avoit des Vierges consacrées à Dieu, & qui étoient renfermées dans des cellules voisines du Temple, nôtre Docteur Lutherien prend de là occasion de refuter ce sentiment qu'il appelle une opinion *Papistique*, comme si c'étoit un dogme de l'Eglise Catholique.

Mais pour faire voir qu'il n'agit pas en cela de bonne foy, il ne faut que lui opposer les Ecrivains Catholiques qui ont refuté Baronius, & qu'il produit lui-même dans sa

Diſſertation. Il devoit donc ſe contenter d'attaquer ce Cardinal, ſans ſe jetter ſur des Controverſes générales contre l'Egliſe Romaine. A quel propos, par exemple, citer dés l'entrée de cette Diſſertation un article de la Confeſſion d'Auſbourg, pour prouver que la vie Monaſtique n'eſt point d'inſtitution divine, mais que ce ſont des hommes qui en ſont les Auteurs ? La Confeſſion d'Auſbourg ne dit rien là-deſſus qui ne ſe trouve dans les livres des plus habiles Théologiens de l'Egliſe Romaine. Je ne m'arrêteray pas à les citer, parce qu'un fait qui eſt de notorieté publique n'a pas beſoin de preuves. S'il y en a quelques-uns qui doivent faire Dieu ou J. C. Auteur de la vie Monaſtique, ce ſont ſans doute ceux qui ſont Religieux de profeſſion. Cependant le Général des Chartreux, dans un Ouvrage qu'il a publié il n'y a pas long-tems pour expliquer quelques endroits des anciens Statuts de ſon Ordre, nie en termes formels que l'Etat Monaſtique ſoit d'Inſtitution Divine. Il refute le fameux Abbé

de la Trappe qui avoit avancé ce ſentiment. Comme le livre de ce Genéral eſt connu de très-peu de perſonnes, je rapporterai ici les propres paroles d'une de ſes Lettres qui ſe trouve à la page 23.

Je ne puis convenir des termes dont ce N. (L'Abbé de la Trappe) *ſe ſert, touchant l'Origine de l'état Monaſtique, en diſant que c'eſt Jeſus-Chriſt luy-même qui l'a inſtitué. Car ce qu'il apporte pour le prouver eſt dit pour tous les diſciples de l'Evangile, & par conſequent pour tous les Chrétiens qui voudront pratiquer la perfection Evangelique en quelque état qu'ils vivent; ſans qu'ils ſoient obligez de ſe faire Moines pour cela: & l'uſage de l'Egliſe ne donne le titre d'Inſtitution Divine qu'aux choſes qui paroiſſent avoir été établies par les ordres de Dieu exprime[illegible] dans le texte de l'Ecriture Sainte. Elle ne donne ce titre qu'aux Sacremens & au choſes que la tradition des Apôtres nous a transferées comme inſtituées ou ordonnées par Jeſus-Chriſt. On ne trouvera point que Jeſus-Chriſt ait inſtitué ou ordonné poſitivement l'état des Moines. Je ne puis*

non plus convenir de ce qu'il dit, que les Regles des Obſervances Religieuſes doivent être conſiderées comme des Loix écrites du doigt de Dieu. Car cela contient de l'exageration, en comparant aux Loix de Dieu, qui ſont immuables, des choſes qui n'ont pris leur origine, que de la liberté & de la pieté des anciens Chrétiens. Voilà de quelle maniere Dom Innocent Maſſon Superieur Général de l'Ordre des Chartreux, qui vit encore aujourd'huy, parle de l'origine de l'Etat Monaſtique.

On demeure donc d'accord avec Habikhorſt que dans ce paſſage de l'Exode, il n'eſt nullement fait mention des Vierges conſacrées à Dieu; mais ce Docteur Lutherien devoit s'arrêter à l'explication des paroles de ſon texte, ſans ſe jetter ſur des controverſes inutiles.

Au reſte il ſeroit à ſouhaiter que dans ces Diſſertations l'on eût joint l'interpretation Latine, à tout ce qu'on y a mis, ſoit en Allemand, ſoit en Flamand ou en Anglois, & dans d'autres langues du Nord: car il y a peu de Sçavans en France qui les entendent toutes.

EXPLICATION DE QUELQUES *Medailles où ſont marquez les jeux que les Empereurs Romains avoient établis pour le divertiſſement du Peuple.*

CE Memoire qu'on nous a adreſſé, eſt composé à l'occaſion d'une Medaille d'argent du cabinet de Mr. Foucault Intendant à Caën, & qui eſt unique. L'Auteur y donne en même-tems l'explication de pluſieurs autres Medailles aſſez ſingulieres, & que perſonne avant lui paroît n'avoir expliquées auſſi-heureuſement qu'il le fait. Celle dont il eſt ſur tout ici queſtion, a d'un côté la tête d'Auguſte nuë & ſans couronne de laurier, avec le mot AUGUSTUS à côté. De l'autre on lit a l'entour CANINIUS GALLUS IIIVIR. Dans le champ, c'eſt une colomne où ces mots ſont écrits ainſi:

CC.
AUGU
STI.

Ces deux CC. ont bien fait de la peine aux Antiquaires, & ceux qui les ont expliquez jusqu'ici n'ont point encore satisfait les habiles gens. C'est une marque que personne n'a encore rencontré le sens veritable. Car il en est de ces explications, à peu près comme des Enigmes, quand elles sont bien faites : le vray mot contente & donne toûjours l'exclusion à tous les autres. Voici donc le nouveau sens que propose l'Auteur du Memoire : CIRCENSES CÆSARIS AUGUSTI. *Les Jeux du Cirque établis par Cesar Auguste.* Caninius Gallus étoit alors Triumvir, c'est-à-dire, l'un des trois Magistrats qui présidoient à ces jeux, ou selon d'autres à la monnoye.

L'Auteur ne décide rien presentement sur ce point; parce que ce n'est pas le sujet de la contestation entre les Antiquaires sur la Medaille dont il s'agit. Les preuves qu'il apporte pour autoriser son explication sont celles-cy.

1°. On a une Medaille d'Auguste qui est aussi d'argent avec cette ins-

cription AUGUSTUS TR. POT. V II. Et l'on voit au revers, comme dans la Medaille en question, une colomne de la même forme, sur laquelle sont écrits cet mots, IMP. CÆS. AUG. LUD. SÆC. c'est-à dire, *Imp. Cæsaris Augusti Ludi sæculares* : & à l'entour. L. MESCINIUS RUFUS IIIVIR. A côté droit, X V. & à gauche S. F. c'est-à-dire, *Quindecimvir sacris faciundis.*

2°. L'on voit de même sur les Medailles de l'Empereur Philippe, une colomne, où est aussi écrit, SAECULARES AUGG. *Sæculares Augustorum* : c'est-à-dire, Les jeux de la fin du siécle établis par les deux Augustes, Philippe le pere & le fils.

3°. Il y a encore une Medaille de l'Empereur Caïus Cesar sunommé Caligula, que l'Auteur a chez lui, de petit bronze. On y lit d'un côté, C. CÆSAR DIVI AUG. PRON. AUG. c'est-à-dire, *Cajus Cesar Auguste, & arriere-petit-fils d'Auguste de glorieuse memoire* : & dans le champ l'on voit un petit bonnet ou chapeau, qui est le symbole de la liber-

té Romaine: Au revers on lit dans le champ R C C. c'est-à-dire *Restituti Circenses*. Les Jeux du Cirque avoient été en usage vers les premiers tems d'Auguste: sous Tibere l'on n'en voit point, du moins dans les Medailles: Caïus Cesar les rétablit. Soit qu'on mette deux C.C. ou qu'on n'en mette qu'un cela est égal pour signifier *Circenses*: comme certaines Medailles ont dans l'Exergue ML, & d'autres M L L. pour signifier, *Mercatores Lugdunenses*: c'est-à-dire *le corps des Marchands de Lyon, ou de la Province Lyonnoise*.

4° Dans certains cabinets curieux on voit une belle Medaille de l'Empereur Hadrien, qui est de grand bronze, avec cette legende au revers, ANN. DCCCLXXIV. NAT. VRB. P. CIRC. CON. c'est-à-dire, *Anno* 874. *Natali urbis*, *Plebeii Circenses constituti*. On lit aussi sur une Medaille de Neron que l'Auteur a entre les mains, CERT. QUINQ. ROM. CON. c'est-à-dire, *certamen quinquennale Romæ constitutum*. En effet Occo, à la page 121. de son recueil en cite une semblable, où il

a trouvé CONST. Il eſt fait mention de ces Jeux du Cirque établis pour le peuple, dans l'Hiſtoire de Pline. *Apud priſcos Plebeiis Circenſibus.* L'Empereur Hadrien ne fit qu'en établir de nouveaux pour le jour de la fondation de Rome tous les ans, c'eſt-à-dire pour le 21. d'Avril. D'où vient que dans un ancien Calendrier, que le P. Boucher Jeſuite Flamand & fort habile homme a donné au public, dans ſon livre *De Doctrina Temporum*, on lit au mois d'Avril XI. *Kal. Maii.* N. URBIS. C. M. XXIIII. c'eſt-à-dire, *Natalis, Urbis: Circenſes: Miſſus* XXIIII. & en nôtre langue, *le jour de la fondation de Rome: Ces jeux du Cirque en* 24. *jeux.* Aſconius Pedianus dans ſes Notes ſur la ſeconde Oraiſon de Ciceron contre Verres, parle encore de ces Jeux du Cirque établis pour le peuple, en ces termes-cy, qui pourront ſervir peut-être pour expliquer la Medaille de Caïus Ceſar, qu'on a rapportée cy-deſſus: PLEBEII *ludi, quos exactis regibus* PRO LIBERTATE *plebis fecerunt, aut pro reconciliatione plebis poſt ſeceſſum in Aventinum.*

5° Le centiéme, ou le deux-centiéme denier que quelques-uns veulent trouver dans ces lettres cy, C.C. ou dans le R. CC. de la Medaille de Caïus ou Caligula, parceque quelques Historiens ont parlé de ce centiéme ou deux centiéme denier; ne se trouve en effet sur aucune Medaille ancienne. On n'y voit, du moins jusqu'au tems de Justinien, que le quarantiéme denier qu'on levoit sur certaines marchandises, sous les premiers Empereurs; & depuis Gallien, le vingtiéme ou le vingt & uniéme.

Tout cela fait voir que dans la partie de l'Empire Romain appellée la Gaule Narbonnoise, où l'Auteur prétend que la plû-part des Medailles Latines que nous avons des Empereurs, ont été frappées, on prenoit grand soin d'y marquer jusques aux moindres evenemens, qui pouvoient entrer dans l'Histoire des Princes, & jusques aux moindres témoignages de bonté qu'ils donnoient à leurs sujets: puisqu'on y marquoit les jeux mêmes qu'ils avoient établis pour le divertisse-

ment du Peuple. On croyoit leur devoir cette reconnoiſſance, en même tems qu'il ne croyoient pas indigne d'eux de s'abbaiſſer juſqu'à de ſi menus ſoins. Au reſte Juvenal exprime bien l'ardeur du peuple Romain pour les jeux du Cirque lors qu'il dit :

Duas tantum res anxius optat,
Panem & Circenſes.

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION *manuſcrite, ſur l'année & le jour de la mort de S. Benoît.*

LEs commencemens des plus grandes Hiſtoires, ont des obſcuritez qui embarraſſent extremement les Sçavans. La ſucceſſion des premiers Papes, par exemple, eſt un écueil pour les Chronologiſtes : à peine auſſi en peut-on trouver deux qui s'accordent, ſoit à les placer, ſoit à marquer le tems qu'ils ont rempli le S. Siége. Il y a des difficultez ſur les années de nos premiers Rois, que beaucoup d'habiles Ecrivains n'ont encore pû éclaircir.

L'année de la mort de S. Martin

qui sert d'époque a beaucoup d'évenemens dans l'Histoire de France, n'est pas encore bien arrêtée. Il en est ainsi de l'année où est mort saint Benoît. Ce point de Chronologie a donné beaucoup d'exercice à tous les Ecrivains de son Ordre : & les plus habiles d'entre eux ont avoüé qu'ils ne pouvoient rien décider là-dessus de bien assuré. L'Auteur de cette Dissertation, fixe neanmoins le jour & l'année de la mort du saint Patriarche, par le témoignage d'un Auteur Benedictin très-ancien.

Le P. Dom Joseph Mege dans la vie de S. Benoît qu'il a imprimée en 1690. dit à la page 457. qu'il croit que le Saint mourut l'an 543. & *que la plus grande partie des meilleurs Ecrivains* de son Ordre *est de ce sentiment*: Car, *S. Benoît*, ajoute-t'il, *vivoit, Totila étant Roy des Goths : puisque ce Prince le visita au Mont-Caßin, & que le Saint lui prédit le succés de sa vie & le tems de sa mort. Or Procope qui a écrit avec tant d'exactitude l'Histoire de la guerre des Goths, nous assure que Totila ne reçût la couronne que l'an 542.* (ou selon d'autres en 541.)

Pour ce qui regarde le jour il ne faut que suivre Fauste, qui N'A ECRIT QUE CE QU'IL A VEU ET ENTENDU..... *Un peu après la troisiéme heure de ce saint jour* (sçavoir du samedy saint) *S. Maur vit S. Benoît qui montoit au Ciel.*

Ce Fauste a été le confrere de S. Maur, le compagnon de tous ses voyages & l'Historien de sa vie, qu'il a écrite *sur ce qu'il a veu & entendu*, ainsi que s'exprime le P. Mege. Le Pere Mabillon après Surius & Bollandus nous l'a donnée telle, dit-il, qu'elle a été retouchée au neuviéme siécle par Odon Abbé de Glanfeüil, ou de S. Maur sur Loire, Auteur selon lui très-sincere, *candidæ mentis*, qui proteste qu'il n'avance rien que de très-vray, *in veritate quæ Jesu est.* A l'endroit que cite le P. Mabillon, au lieu des termes qu'il rapporte, on trouve ceux-cy: *Nostrisque potissimum, quos per eam, quæ est in Jesu, deprecor veritatem, ut veris & absque fuco à me prolatis fidem adhibentes*, &c. Mais ces deux expressions differentes, reviennent peut-être assez au même.

Fauste décrit donc le voyage & la route qu'il tint avec saint Maur, pour venir du Mont-Cassin en France, jusqu'à Font-Rouge au Diocese d'Auxerre. Le jour de leur depart fut le cinquiéme de l'Octave des Rois : *Igitur nos quinta Epiphaniorum Sabbati iter arripientes* : c'est-à-dire, le dixiéme jour de Janvier (n. 20.) Ensuite ils arriverent à Verceil, dans le Piémont, *quinquagesimoquinto die*, (n. 25.) & ils y séjournerent 14. jours. Ils en partirent le 15. *Quintodecimo demum die urbem illam relinquentes &c.* (n. 26.) Ils arriverent enfin à Auxerre le Jeudy saint, (n. 31.) *Eo Die quo Dominica celebratur cœna, in pagum devenimus Antißiodorensem.* Ils allerent le lendemain à Font-Rouge sur le midy, (n. 31.) *Die vero Parasceve hora illic sexta pervenientes, &c.* S. Romain & saint Maur avec son Compagnon passerent la nuit du vendredy au samedy en prieres ; & ce vendredy tomboit le 21. Mars : *Noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & qua sacratißimum vigiliarum Paschæ illucescebat Sabbatum....*

jejuni pervigilem duximus, &c. c'est-à-dire, la nuit du 21. Mars, qui menoit à un autre jour, sçavoir au Samedy saint (*n.* 33.) Enfin sur le midy suivant, saint Maur vit saint Benoît qui montoit au Ciel, (n. 33.) *Transacta jam hora quasi tertia ipsius sacratissimæ diei, &c.*

Ce qui embarrasse dans ce calcul-cy, c'est ce *quinquagesimo quinto die*, qui est le jour que S. Maur & Fauste son confrere arriverent à Verceil. Car s'il faut entendre par ce mot le cinquantecinquiéme jour, comment étant partis du Mont-Cassin le 10. de Janvier pouvoient-ils être arrivez à Auxerre le 20. de Mars, c'est-à-dire, le 70. ou 71. jour aprés leur départ du Mont-Cassin, puisqu'ils étoient encore à Verceil le 69. jour de leur voyage, & qu'ils n'en sortirent que le 70. Ont-ils pû venir en un jour ou deux de Verceil à Auxerre? cela ne se peut. Le P. Mabillon dans la Note qu'il fait sur cet endroit de la vie de S. Maur, dit qu'il croit que S. Maur partit du Mont-Cassin le 10. de Janvier, & qu'il arriva à Font-Rouge le 20. de Mars. Pour les au-

tres difficultez qui ſe trouvent dans ce calcul, il s'en rapporte à ce qu'en jugeront les habiles gens : *Cœtera prudentum calculo relinquimus.*

L'Auteur de la Diſſertation ne trouve pas l'embarras ſi grand: puis qu'en corrigeant une legere faute de copiſte, il fait voir que tout le calcul de l'Hiſtorien eſt très-juſte. Il faut donc lire ſelon lui, *Quinquageſimæ quinto die* : c'eſt-à-dire, le cinquiéme jour ou le jeudy de la ſemaine de la Quinquageſime : ce que nous appellons ordinairement le premier jeudy de Carême. Saint Maur & ſon compagnon partirent donc du Mont-Caſſin le 10. de Janvier : ils arriverent à Verceil le 6. de Fevrier, qui étoit ce jeudy-là, comme il le ſuppoſe ; ils en partirent le 21. & le Jeudy ſaint, c'eſt-à-dire le 20. de Mars, ils arriverent à Auxerre ; le 21. à Font-Rouge : où le lendemain 22. S. Maur vit S. Benoît montant au Ciel.

Cette faute de Copiſte eſt d'elle-même aſſez legere, & il eſt aiſé d'en faire de ſemblables en tranſcrivant des manuſcrits. C'eſt ainſi que les

Peres Benedictins dans la 25. Lettre de leur édition de S. Augustin, ont mis au n. 3. *dies quadragesimæ*, pour *dies quadragesima* : comme ils l'ont eux-mêmes fait remarquer dans leurs Notes à la page suivante.

D'ailleurs ce changement qui se fait ici de *quinquagesimo* en *quinquagesimæ*, rend tout le calcul de l'Ecrivain fort exact & fort juste, sans cela on n'y comprend rien. Enfin c'est une maniere d'expression qui est fort du stile de l'Auteur : & puis qu'il a dit n. 20. *quinta Epiphaniorum*, pour signifier le cinquiéme jour de la Fête ou de l'Octave des Rois, il a bien pû dire aussi, *Quinquagesimæ quinto die*, pour marquer le cinquiéme jour, ou le jeudy de la semaine de la Quinquagesime.

Mais en suivant l'Auteur de la vie de S. Maur, quelle année faudra-t'il dire que S. Benoît est mort ? L'an 536. le 22. Mars. En effet cette année là, qui étoit Bissextile, les lettres Dominicales étoient F E & Pâques tomboit le 23. de Mars. Or l'Auteur marque positivement, que la nuit du XII. des Kal. d'Avril au

ſamedy ſuivant, c'eſt-à-dire, la nuit du 21. Mars au 22. S. Romain & ſaint Maur ſe mirent en prieres : & que le ſamedy ſur le midy S. Benoît mourut : *Noctem illam quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & QUA ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat ſabbatum jejuni pervigilem duximus.* Il eſt bien vray que ceux qui ont fixé la mort de S. Benoît au 21. Mars, ont pris autrement ce paſſage ; mais il ſe peut faire que ce ne fuſſent pas de fort habiles gens, puiſqu'ils vivoient au X. ſiécle, que les Sçavans ont appellé le ſiécle d'ignorance. Car c'eſt apparemment ce ſiécle que le P. Mabillon nous a voulu marquer, lorſqu'il a dit dans la Preface de ſon premier Tome des *Actes des SS. de l'Ordre de ſaint Benoît*, pag. XVI. que cela s'étoit fait par des Auteurs d'un âge poſterieur à Odon, qui avoit retouché cette vie au IX. ſiécle. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain du moins que de bons Auteurs l'ont entendu comme le Sçavant Critique, qui nous a fait part de ſa Diſſertation, quand ils ont fait tomber la mort de ſaint Be-

noît à l'année qu'il marque. Car elle ne peut tomber le Samedy ſaint de cette année là, qu'elle n'arrive auſſi le jour qu'il déſigne. *Hoc anno*, dit Sigebert, Auteur Benedictin, dans ſa Chronique à l'an 536. *quidam dicunt eumdem ſanctum Benedictum obiiſſe, & Maurum diſcipulum ejus in Galliam veniſſe.* C'eſt-à-dire: *Quelques uns aſſurent que c'eſt cette année-cy que S. Benoît mourut, & que ſon Diſciple ſaint Maur vint auſſi en France.* Il faut que ces Auteurs ayent cru, auſſi-bien que l'Auteur de la Diſſertation, que ces mots-cy de Fauſte, *noctem illam quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur*, ſignifioient la nuit qui ſuit le 21. Mars: auquel jour étoit juſtement le vendredy Saint de l'année 536.

Et de vray cette expreſſion, *noctem illam quæ XII. Kalend. Aprilis habebatur, & qua ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat ſabbatum*, ne peut ſignifier ſinon la nuit du XII. des Kalendes, qui menoit au ſamedy, & qui par conſequent ne menoit pas au même XII. Auſſi le P. Bollandus à la marge de cet en-

droit de la vie de ſaint Maur, a mis cette explication abbregée ; *Nocte Paraſceves in tacitis precibus tranſacta.* La nuit du Vendredy Saint, & la nuit du XII. des Kalend. d'Avril, eſt la même choſe ſelon le P. Bollandus : La nuit donc du Vendredy Saint étant la nuit qui ſuit le Vendredy Saint, il faut de même avoüer que la nuit du XII. des Kal. d'Avril eſt la nuit qui ſuit le XII. des Kal. d'Avril, ou le 22. de Mars. Ainſi le jour de la mort de S. Benoît, ſelon Fauſte bien entendu, fut le 22. de Mars, un ſamedy ſaint : ce qui arrive juſtement l'au 536. de l'Ere de N. Seigneur.

En effet Fauſte luy-même rapporte au n. 48. que 8. ans aprés la mort de S. Benoît, & l'arrivée de S. Maur en France, le Roy Theodebert fit bâtir le Monaſtere de Glanfeüil, & y vint à la Dedicace. S. Benoît ne peut donc être mort en 543. puiſque Theodebert eſt mort en 548. car il n'y auroit eu que 4. ans d'intervalle entre la mort de l'un & de l'autre. Au lieu qu'en plaçant la mort de S. Benoît en 536. l'Auteur

teur a fort bien pû dire que 8. ans après, c'eſt-à-dire en 543. ce Monaſtere fut bâti, & que Theodebert mourut après avoir regné 14. ans, ainſi qu'il l'aſſure au *n.* 59. ce qui peut convenir avec l'an 548. C'étoit donc l'intention de l'Ecrivain de la vie de S. Maur de placer la mort de S. Benoît l'an 536.

L'Auteur de la Diſſertation avouë qu'il eſt difficile d'accorder avec cette époque beaucoup d'autres écrits, & d'autres témoignages qui ne peuvent ſubſiſter, ſi cette année eſt la veritable année de la mort de S. Benoiſt. Mais il faut voir ſi tous ces écrits & ces témoignages doivent prévaloir au recit d'un Religieux qui jure qu'il rapporte uniquement *ce qu'il a veu & entendu* ; & qui d'ailleurs circonſtancie ſi bien les jours & les temps de chaque évenement, que tout ſon calcul ſe ſoûtient ſans ſe démentir.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans ſon Hiſtoire d'autres faits qu'il eſt difficile d'accorder avec des monumens qu'on eſtime, & qui ſont reçûs. On a de la peine a comprendre, par

exemple, quel droit avoit sur l'*Anjou* Theodebert Roy d'Austrasie pour y mettre un Gouverneur ou un Lieutenant en sa place ; & pour y faire bâtir à S. Maur-sur-Loire le Monastere qui porte ce nom : comment ce bâtiment s'est pû faire à la sollicitation de Bertichram ou Bertrand Evêque du Mans, qui ne fut Evêque que l'an 586. Mais veut-on pour ces petits embarras, que nous devenions Pyrrhoniens sur l'Histoire ? C'est par où finit la Dissertion à laquelle nous ne voulons rien ajoûter, pour ne pas prévenir les Lecteurs sur les réponses qu'ils pourront faire à ces difficultez, & à beaucoup d'autres que l'Auteur ne marque pas.

PATENTES QUE LES *Magistrats de Rome ont envoyées à Mr. l'Abbé Raguenet, au sujet de son livre des Monumens de Rome.*

Cet Acte est une des piéces qui entrent le plus naturellement dans la composition de nos *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des*

beaux Arts. Il eſt du 19. du mois de Février dernier ; Nous voudrions en avoir fait part au public plûtôt ; mais nous ne pouvons luy communiquer les choſes, qu'à meſure qu'elles viennent à nôtre connoiſſance. Voicy dequoy il s'agit.

Les Conſervateurs de Rome qui ſont des Magiſtrats tirez de la prémiere Nobleſſe de cette Ville, & qui doivent tous être Gentilshommes titrez, c'eſt à dire Comtes ou Marquis, ayant veu le livre des *Monumens de Rome* fait par Mr. Raguenet, jugerent qu'ils en devoient témoigner leur réconnoiſſance à l'Auteur. Ils réſolurent donc de s'aſſembler pour déliberer ſur ce qu'ils feroient en ſa faveur, & l'aſſemblée fut indiquée pour le 19. de Février de la préſente année 1701. s'étant rendus au Capitole, châcun d'eux propoſa ce qu'il crût le plus convenable : & il fut arrêté qu'en vertu de l'Autorité du Senat & du Peuple Romain, dont ils ſont revêtus, ils adopteroient Mr. Raguenet pour leur Concitoyen ; qu'ils luy donneroient entrée an Senat, où il auroit voix

déliberative toutes les fois qu'il voudroit s'y trouver ; qu'il pourroit posseder les Charges de la Magistrature Romaine, être pourvû des Benefices Ecclesiastiques, enfin joüir de tous les droits & privileges de Citoyen Romain. Ce resultat fut inseré dans les Registres du Capitole, & les Conservateurs en firent faire une copie en forme de Lettres Patentes, qu'ils ont envoyée à Mr. Raguenet. Elle est écrite en lettres d'or, signée de leur main & scellée du sceau de la ville de Rome : la voicy fidelement traduite en François.

Nous LES MARQUIS BUONJOANNI, MONTORI, ET THEODOLI, Conservateurs de Rome, sur la déliberation par nous faite à l'effet de faire Citoyen Romain l'Illustre & l'Excellent M. François Raguenet, François, natif de Roüen, revêtus de l'autorité du Senat & du Peuple Romain ; Nous avons resolu ce qui s'ensuit.

„ Comme, suivant l'usage de nos „ Prédécesseurs, Nous faisons pro„ fession d'honorer aussi bien le me-

rité des Etrangers que celuy des "
Citoyens Romains qui ont fait "
quelque chose pour l'avantage de "
la Republique; afin d'animer éga- "
lement tout le monde à contribuer "
à sa conservation & à son orne- "
ment par l'espoir de la recom- "
pense, sçachant que l'Illustre & "
l'Excellent Mr. Raguenet à toû- "
jours eu une inclination singulie- "
re pour le Peuple Romain & la "
ville de Rome, des *Monumens* de "
laquelle il a fait de très-sçavantes & "
très-éloquentes descriptions; con- "
noissant d'ailleurs sa vertu, sa probi- "
té, sa prudence, sa sagesse, & toutes "
ses autres belles qualitez, nous "
avons jugé à propos & nous avons "
résolu de l'honorer du titre de Ci- "
toyen Romain: & en vertu de la "
susdite autorité dont nous sommes "
revêtus, nous l'en honorons, & "
nous le luy donnons; & Voulons "
qu'à l'avenir il puisse entrer dans "
le Senat, & y opiner, posseder les "
charges de la Magistrature Romai- "
ne, être pourvû des Benefices Ec- "
clesiastiques, & joüir de toutes les "
exemptions, honneurs, graces "

„ & privileges dont joüissent & doi-
„ vent joüir ceux qui sont nés Ci-
„ toyens Romains. Quiconque y
„ mettra obstacle, qu'il soit tenu
„ pour ennemi de la République. Et
„ afin de rendre public ce Decret,
„ nous l'avons fait transcrire des
„ Registres où nous le conservons,
„ dans ces présentes signées de nôtre
„ main, scellées du sceau ordinai-
„ re de la ville de Rome, & sous-
„ crites par le Secretaire du Senat
„ & du Peuple Romain. Fait au
„ Capitole, l'an de la Fondation
„ de Rome 2452. & de la Redem-
„ ption du Monde 1701. le 19. jour
„ du mois de Février. Ainsi signé.

Le Marquis BUONJOANNI *Conservateur.*

Le Marquis MONTORI *Conservateur.*

Le Marquis THEODOLI *Conservateur.*

SANCTES RANDARINI *Secretaire du Senat & du P. Romain.*

Les Magistrats de Rome ont fait à Montagne le même honneur qu'ils viennent de faire à Mr. Raguenet,

en l'adoptant pour leur Concitoyen; mais ils ont même donné à celuy-cy, l'entrée au Senat avec voix déliberative, ce qu'ils n'accorderent pas au premier; comme on le peut voir par ses Lettres patentes imprimées dans ses œuvres.*

On r'imprime les *Monumens de Rome*, & cette seconde édition sera augmentée de quarante nouvelles descriptions, tant de statuës, que de tableaux.

LETTRE A MONSIEUR *** *touchant, l'explication inserée dans les Memoires précedens, d'une Medaille de Gratien.*

JE répons, Monsieur, à la question que vous me faites touchant ce que je pense de l'explication de la Medaille de Gratien qu'on a raportée dans le prémier tome des *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.* Elle est sçavante & ingenieuse; mais elle ne me semble pas solide, & je ne la crois pas soûtenable.

* *Ess. l. 3. ch. 9.*

J'approuve fort qu'on rectifie l'Histoire par les medailles, mais il faut pour avoir droit de la contredire, autre chose que de simples conjectures. Pour détruire un fait historique autorisé par tous les anciens historiens, il ne suffit pas d'apporter des argumens qui ayent quelque vraye-semblance, un tel témoignage ne peut être refuté que par une démonstration. En ce cas je consens que l'Histoire cede à la medaille. Encore se trouveroit-il des exemples qui pourroient faire un préjugé contre la démonstration tirée des medailles, lorsque le consentement des Historiens contemporains, ou voisins du temps est géneral. En voici deux ou trois qui me viennent à l'esprit.

Le Sacre du Roy d'aujourd'huy se fit le septiéme du mois de Juin de l'an 1654. On voit cependant des medailles frappées pour ce Sacre, qui le placent au mois de May, & qui sont fausses, parceque la cérémonie fut differée. J'ay vû un écu frappé à Besançon en 1666. où sur un des côtez on voit l'Empereur Char-

les-Quint à cheval, avec cette Inſcription, *Carolus V. Imperator.* Les Critiques qui viendront dans trois cens ans ſur le principe de la préférence des medailles aux Hiſtoires écrites, auront-ils droit de les démentir toutes pour aſſûrer que le ſacre du Roy a été fait au mois de May ; & de dire que Charles V. regnoit & étoit maître de Beſançon en 1666. s'ils le faiſoient, ce ſeroit faute d'avoir ſçû le delay du couronnement du Roy, & le privilége que ceux de Beſançon avoient de frapper de la monoye au coin de Charles V. tandis qu'ils ont eté ſujets de la Maiſon d'Autriche : & malgré le témoignage des medailles, tous ces Critiques diroient faux, pendant que l'Hiſtoire diroit vray.

J'ay encore entre les mains une monnoye d'or de la Republique de Génes, où l'on voit le nom de Conrad Roy des Romains, & qui a été frappée plus de deux cens ans aprés la mort de ce Prince, cette monoye eſt du quatorziéme ſiécle Il y en a encore de 1502. au nom de Conrad Si ces temps étoient auſſi éloignez des

nôtres, que ceux des Cesars, & que de telles Medailles tombassent aujourd'hui entre nos mains, quel embarras pour ceux qui préférent à tout, l'autorité de ces monumens? Tout cela montre avec quelle précaution il faut user des Medailles pour rectifier les Histoires, sur tout lors qu'il s'agit de faits sur lesquels il n'y a nulle diversité entre les Historiens.

Mais examinons en détail l'explication de la Medaille dont il s'agit: commençons par la tête, dont voici la legende.

D. N. GRATIANUS AUG. G. AUG.

Toute la difficulté est sur le second G. que l'Auteur, contre le témoignage de tous les Historiens fait gendre de l'Empereur en interprétant ce G. par *Gener.*

Dominus Noster Gratianus AVGusti Gener AVGustus. Il ne faut point lui demander de preuve de son interprétation, car il n'y en a aucune, sinon qu'on ne peut rien dire de plus juste. Mais voicy quelque chose de mieux ce me semble,

parceque l'interprétation du G. sera aussi naturelle ; & que loin d'être contraire à l'Histoire elle y sera très-conforme. Je dis donc que ce G signifie, *Germanus*, & qu'il faut lire ainsi: D*ominus* N*oster* GRATIANUS AUG*usti* G*ermanus* AVG*ustus*. Parce qu'en effet l'Histoire nous apprend que Gratien étoit frere du jeune Empereur Valentinien, qui partageoit l'Empire avec luy. Je croy que sans raisonner davantage, si nous en demeurons là, on dira que j'ay raison. Car de cette maniere on concilie la Medaille avec l'Histoire, sans avancer des paradoxes qui y mettroient une confusion extrême. Venons maintenant à l'Inscription du revers de la Medaille GLORIA NOVI SÆCULI.

L'Auteur de l'interprétation que je combats icy, prétend que cette Inscription marque que la Medaille a été frappée en la prémiere année d'un siécle ou d'une Ere.

Cette pensée, qui paroît d'abord raisonnable, feroit un antecedent pour conclure que toutes les Histoires sont fausses à cét égard, puisqu'el-

les font regner Gratien depuis l'an 375. jusqu'en l'an 383. espace où ne se rencontre ni le commencement de l'Ere Chrêtienne, ni le commencement d'un siécle de la ville de Rome. La consequence est dure, & je ne sçay s'il ne faudroit point raisonner tout autrement & dire: Toutes les Histoires mettent le regne de l'Empereur Gratien bien au delà du cinquiéme siécle, &c. donc GLORIA NOVI SÆCULI ne marque pas nécessairement la prémiere année d'un siécle. Pour moy il me paroît que ce second raisonnement est meilleur que le premier. en voicy la raison qui paroît démonstrative. C'est que l'on voit sur les Medailles d'Etruscille femme de l'Empereur Dece, sur celles d'Hostilien son fils, sur celles de Trébonien & de Volusien; on voit, dis-je, sur toutes ces medailles, SÆCULUM NOVUM. Il est néanmoins constant par toutes les Histoires que l'Empire de ces Princes ne s'est point rencontré dans le commencement d'un siécle de la Ville de Rome, puisqu'ils ont

regné ſelon tous les Hiſtoriens, aprés l'Empereur Philippe, qui regnoit, comme les Medailles mêmes le montrent, la premiere année du onziéme ſiécle de Rome. Et d'ailleurs ces Princes étant Payens, il n'eſt pas là queſtion de l'Ere Chrétienne.

L'Auteur, dit-on dans les Memoires, a prévenu cette objection dans ſa Diſſertation qu'on n'y a pas miſe entiére, & ſoûtient que toutes ces Medailles d'Etruſcille femme de Dece, d'Hoſtilien, de Trebonien, de Voluſien ont été frappées la même année que celles de Philippe & de ſon fils. C'eſt-à-dire qu'il ſoûtient que tous ces Princes ont regné en même temps que Philippe : mais c'eſt-à-dire auſſi que pour ſoûtenir ſon ſentiment touchant Gratien, qu'il prétend contre tous les Hiſtoriens avoir regné au commencement d'un ſiécle, il avance un fait également contraire à toutes les Hiſtoires, c'eſt à ſçavoir que Dece, Trebonien, & Voluſien ont regné en même tems que Philippe.

En quel ſens donc faut-il prendre cette inſcription de la Medaille de Gratien, GLORIA NOVI SÆCULI. Puiſque ce Prince ne fut declaré Auguſte du vivant de ſon pere qu'en l'an 367. & ne commença à regner aprés la mort de ſon Pere qu'en l'an 375. l'une & l'autre année ne tombant ni au commencement d'un ſiécle de l'Ere Chrêtienne, ni au commencement d'un ſiécle de la Ville de Rome?

Je pourrois ſur cela apporter diverſes conjectures, & entre autres une que le P. Hardouin me fournit dans ſon Livre intitulé, *de Nummis Herodiadum* *, où il dit que c'étoit la coûtume en Orient de marquer dans les Medailles l'Ere de la famille des Auguſtes, & qu'il y avoit une Ere Julienne, une Ere d'Auguſte, une Ere des Claudes, des Flavius, des Aureles, celles de Sévére & de Diocletien. Je n'aurois qu'à dire que pour flater Gratien à l'occaſion de ſes grandes victoires, on inſtitua une nouvelle Ere à laquelle cette inſcription GLORIA NOVI

* *Pag.* 67.

SÆCULI feroit allusion, & qu'il y auroit eu une Ere de Gratien, comme il y a eu une Ere de Dioclètien & des Empereurs que j'ay nommez, qui auroit été bien-tôt abandonnée, comme celle de Dioclètien & des autres le fut. L'Auteur de l'interprétation de la Medaille, me contrediroit en soûtenant que toutes les Medailles de Gratien ont eté frappées en France, excepté une qui a été frappée à Sissek ; & que par consequent la coûtume des Orientaux ne fait rien à l'affaire. Mais je nierois ce nouveau fait, qu'il avance sans nul fondement, & qu'il ne sçauroit prouver.

Au reste, quoyque ma conjecture touchant cette Ere de Gratien ne soit pas moins recevable que celles de l'Auteur, je ne voudrois pas faire grand fonds là-dessus, & je m'en tiens à dire que GLORIA NOVI SÆCULI ne signifie point autre chose que la gloire d'un nouveau Regne qui donne commencement à un siécle & à des temps plus heureux. Car le mot de *sæculum* en latin se prend pour le temps en gé-

neral. C'eſt dans ce ſens très-ſemblable à celuy de la medaille, que Virgile a dit :

Aſpera tum poſitis miteſcent ſæcula bellis :

Ce que nous dirions en François, *les temps ſeront plus tranquilles.* Et la penſée exprimée par le *Gloria novi ſæculi*, eſt la même que celle qui eſt marquée dans pluſieurs autres medailles par ces paroles, REPARATIO TEMPORUM. C'eſt ainſi que ſelon toutes les Hiſtoires doit s'entendre le SÆCULUM NOVUM des medailles d'Etruſcille, d'Hoſtilien, de Trebonien, de Voluſien, qui ne regnerent pas au commencement d'un ſiécle : ce mot de ſiécle ayant pluſieurs ſignifications dans la langue latine, ſelon qu'il eſt diverſement placé. Je croy qu'il ne faut point ici chercher d'autre fineſſe, & qu'il y auroit un peu de témérité à faire à cette occaſion le procés à tous les anciens Hiſtoriens. C'eſt-là, Monſieur, tout ce que j'ay à vous dire ſur la queſtion que vous m'avez fait l'honneur de me propoſer.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Mr. Galland aux Auteurs des Memoires ſur le même ſujet.*

IL eſt vray que Mr. Foucault, Intendant de la Généralité de cette Ville, a la premiere de ces deux medailles, qui ont chacune GLORIA NOVI SÆCULI pour inſcription au revers; avec T C O N, à l'exergue, ſans aucune lettre dans le champ. Il n'a pas même celle-là ſeule: il en a encore deux autres, l'une avec les mêmes lettres TCON, & la lettre N dans le champ, à la droite, & l'autre aïant CON, & une étoile à l'exergue, avec OFF. III. dans le champ.

La ſeconde medaille, avec la même inſcription du côté de la tête, & GLORIA ROMANORUM au revers, citée du Cabinet de la maiſon Profeſſe des Jeſuites à Paris, ſe trouve auſſi en deux manieres dans le même Cabinet de M. Foucault, & voici la difference, qu'il y a. Le champ de l'une, montre ces lettres, OFF. II, avec LVG. S. à l'exergue.

L'Autre fait voir les mêmes lettres dans le champ, ſans S, avec une demi-lune, & un point; & les mêmes lettres LVG. S. à l'exergue.

Comme vous le marquez, l'Auteur de la Diſſertation prétend, qu'excepté dans ces deux medailles, Gratien n'eſt point appellé ailleurs *Auguſti Gener*, ſuivant l'explication qu'il propoſe de ces lettres AVGGAVG. & il ſuppoſe en même temps qu'il ne peut pas y en avoir d'autres, fondé ſur une alliance prétenduë, dont il parle. Cependant en voici deux du même Cabinet de M. Foucault, qui ont chacune la même inſcription au revers, differente des deux prémieres, à ſçavoir, SECVRITAS REIPUBLICÆ, accompagnée de la Victoire, marchant avec la couronne, & la palme qu'elle porte à l'ordinaire. On lit dans l'une & dans l'autre, OFF. I. dans le champ, avec LVG. P. à l'exergue; & dans l'une des deux, outre ces lettres, l'on voit encore une demi-lune avec un point, dans le champ. C'eſt à l'Auteur à voir ſi cela convient avec ce qu'il a avancé.

Pour moi, je vous avouë que je ne voudrois pas assurer, qu'il ne puisse s'en trouver d'autres, avec des Inscriptions au revers, differentes de ces trois. Ces deux dernieres medailles sont entrées dans le Cabinet de Mr. Foucault, depuis que l'Auteur y a remarqué les précedentes. M. Foucault étant aussi curieux, & aussi attentif, qu'il est, à ne négliger aucune des Medailles qui peuvent orner son Cabinet, qui sçait s'il n'en rencontrera pas d'autres, qui détruiront encore davantage, l'opinion de l'Auteur sur cet article?

Ces sept medailles, Messieurs, dont je viens de vous faire mention, ont toutes pour inscription du côté de la tête DNGRATIANUS AUGGAUG. lettres égales, c'est-à-dire, de même hauteur, distantes l'une de l'autre également, & sans points qui les separent, comme vous les voyez icy réprésentées, ce qui n'est pas observé dans vôtre extrait, où il y a AUG. G. AUG. Je ne vous en attribuë pas la faute, je suis persuadé que vous avez suivi exactement l'original de l'Auteur, qui a mieux réprésenté,

la même inſcription, dans ſon ouvrage de 1697. excepté, que le ſecond G, d'AUGG. eſt trop éloigné du premier. En effet, je ne remarque en aucune maniere, cet éloignement dans les ſept medailles marquées cy-deſſus.

Néanmoins il ſemble que c'eſt ſur cet éloignement, que l'Auteur s'appuïe pour expliquer ce ſecond G, par *Gener*, je vous avoüe que je ne puis me réſoudre à ſuivre ſon ſentiment. Les lettres AUGG, marquées ſur une infinité d'autres medailles, ſignifiant *Auguſtorum*, du conſentement général de tous les Antiquaires, je crois que l'on doit auſſi les expliquer de même en cet endroit. Si l'Auteur demandoit comment je pourrai accommoder cette explication avec AUG, qui ſuit; c'eſt ſurquoi, ſi Dieu me fait la grace d'aller juſques-là, j'eſpere de m'expliquer, lors que j'en ſerai aux medailles de Gratien, en continuant de travailler au *Selecta* des medailles Imperiales du Cabinet de Mr. Foucault, que j'ay entrepris de donner avec des explications. Mais alors, je

ne ferai pas un Gratien different de l'Empereur, connu ſous ce nom.

Je n'expliqueray pas non plus le T, de TCON. par *Tributum*. L'Auteur n'ignore pas ſans doute, que ſans ſortir hors des medailles de ce tems-là, c'eſt-à-dire, de Valentinien & de Valens, l'on y trouve auſſi PCON. & SCON. Cela étant, il ſemble qu'il doit y avoir un rapport dans l'explication de ces trois lettres P, S, T, & je ne vois pas comment il peut y en avoir, en expliquant T, par Tributum, je n'ai pas plus d'inclination pour l'explication de CON, par *Civitatum omnium Narbonenſium*. J'aimerois mieux dire franchement, que je ne pourrois en apporter aucune, que d'en donner une qui paroît être ſans fondement.

A Caën le 14. *de May* 1701.

PROBLEMES PROPOSEZ *aux Philosophes.*

I.

Sur l'origine de la difference des opinions.

MOnsieur Descartes a douté si les sens répréséntent à chaque homme les objets précisément de la même maniere : & son doute est fondé sur ce que les sens doivent être aussi differens que les tempéramens. Selon ce Philosophe les yeux sont des yeux dans tous les hommes ; mais leurs fibres & leurs nerfs sont de differente grosseur, & differemment tendus. Ainsi les sensations doivent être aussi differentes que l'est le son de plusieurs cordes differemment tenduës, & d'une grosseur differente.

Ne pourroit-on pas pousser la chose plus loin, & dire que nos sens faisant ainsi passer jusques vers nôtre ame des impressions differemment modifiées, nos entendemens qui forment leurs idées sur ces impressions, ne connoissent pas exac-

tement de la même maniere les qualitez ſenſibles ? Ne pourroit-on pas ajoûter, que comme les idées ſimples que nous formons des qualitez ſenſibles, ne ſont pas en tout ſemblables, les idées compoſées que nous formons de ces idées ſimples ont auſſi quelque difference objective : & que quand nous connoiſſons une verité par rapport à ces ſortes de choſes, nous l'apercevons avec quelque modification, qui ne l'empêche pas abſolument d'être la même vérité, mais qui l'empêche de paroître indiviſiblement de la même maniere ?

Seroit-ce dans ce principe qu'il faut trouver la raiſon pourquoy les Philoſophes ne ſont preſque jamais d'accord ſur aucun point de Phyſique ?

II.

Sur certaines marques avec leſquelles les enfans naiſſent.

On a de la peine à expliquer comment quelques enfans naiſſent avec l'empreinte de certains fruits ou fleurs qui paroiſſent renaître châ-

que année. Pourroit-on dire que la mere en mangeant avale de la ſemence d'un fruit ou d'une fleur, & que cette ſemence conduite ſans corruption par les veines de la mere juſques dans le corps de l'enfant, eſt arrêtée dans quelqu'un de ſes petits membres; qu'elle y prend racine comme dans une terre veritable, qu'elle y renaît châque année; que la chair de l'enfant s'endurcit, & que cela empêche que le petit arbre ou la plante ne pouſſe comme elle feroit dans la terre. Un Cancer eſt un amas de petits animaux qui naiſſent dans la chair. Eſt-il moins probable qu'il y naiſſe des plantes? Eſt-il ſûr que dans la digeſtion toutes les parties de ce qu'on mange ſont tellement briſées que nulle ne peut reſter avec les proprietez d'une ſemence?

Une mere enceinte qui voit roüer un criminel, met au monde un enfant dont les membres ſont rompus. Pourroit-on point dire que l'imagination donne aux eſprits du cerveau le mouvement neceſſaire pour peindre véritablement un phantoſme

ſemblable

ſemblable à l'objet qui agit ſur la mere, que l'imagination eſt déterminée à cela par l'impreſſion & la modification avec laquelle la lumiere eſt refléchie par l'objet vers les yeux : que non ſeulement les eſprits du cerveau reçoivent cette impreſſion ; mais le ſang avec lequel ils communiquent, la reçoit auſſi : que cette impetuoſité, cette diſpoſition du ſang ne fait point d'impreſſion ſur le corps de la mere, qui eſt trop endurci ; mais qu'elle en fait ſur l'enfant, preſque comme ſur le cerveau & ſur le ſang de la mere : ſur tout ſi la choſe arrive dans le tems que les parties de l'enfant commencent à ſe former. Ceux qui ſont accoûtumez à la Philoſophie de Mr. des Cartes, verront ſi ces refléxions ſont conformes aux ſentimens de leur Maître ?

III.

De la Sympathie.

Viendroit-elle de ce que les corpuſcules qui ſortent du corps d'une perſonne ſont propres à entrer dans nos pores, & à nous nourrir d'une

maniere imperceptible ; mais agreable ? ces corpuſcules & les nôtres feroient-ils un tourbillon commun autour de nous, comme les corpuſcules de deux Aimants le font, dans le Syſteme des Carteſiens ? les corpuſcules de ceux pour qui nous avons de la ſympathie, ſeroient-ils pour nous une eſſence qui fortifie le cerveau ? ſeroit - ce un levain qui donne du mouvement au ſang ? ſeroit-ce une liqueur froide qui en tempere le mouvement ?

La veuë d'un homme tranſporté de colere nous émeut, par l'impreſſion qu'elle fait ſur nos yeux & ſur nôtre cerveau. Ne pourroit-on pas dire ſimplement que le viſage des perſonnes qui nous attachent d'abord, repreſente naturellement quelque inclination conforme à nôtre naturel, & qui eſt auſſi excitée en nous par le ſeul mouvement que la veuë d'une perſonne produit dans nôtre cerveau ?

CORRECTIONS A FAIRE *dans les Poëſies de S. Orientis imprimées par le R. Pere Martene.*

IL y a environ cent ans que le Pere Martin Delrio Jeſuite trouva, & fit imprimer une partie des vers de S. Orientius. C'eſt un Auteur du cinquiéme ſiécle, qui a beaucoup d'eſprit & de pieté. Mais le Pere Martene Benedictin de la congregation de S. Maur, nous en a donné une édition bien plus ample dans ſa nouvelle Collection d'anciens Auteurs, dont nous avons parlé au tome des Memoires de Janvier & de Février. Il a fait ſon édition ſur un manuſcrit de S. Martin de Tours, qu'il croit de huit cens ans, & qui luy a été communiqué par Monſieur de Galiczon Chantre de cette Egliſe. Quoyque ce manuſcrit ſoit plus correct que celuy dont le P. Delrio s'étoit ſervi, il s'y eſt neanmoins encore gliſſé beaucoup de fautes conſiderables, qui font qu'on n'apperçoit aucun ſens dans pluſieurs vers. Un très-habile homme qui entend

parfaitement le Latin, & qui a beaucoup de critique, ayant lû avec ſoin le nouvel Orientius, a marqué pluſieurs corrections qu'il croit devoir y êtres faites. Elles pourront ſervir au R. Pere Martene lorſqu'il reimprimera ſon Ouvrage & nous avons crû que les Critiques ne ſeroient pas fâchez de les avoir en attendant.

Lib. 1. pag. 1. vers 3.

Quæ cœlum referet, mortem fuget, aſpera vincet,
Felici currat tramite, diſce viam.

Il faut *vincat* comme on lit dans l'édition de Delrio, & non pas *vincet.*

pag. 2. vers 19.

Ora homines omnes & muta & bruta tenebunt....

Il faut *ut muta*, & non pas *& muta.*

pag. 2. vers 28.

Hanc cura & propriis Conſequitur meritis.

Il faut mettre *conſequimur.*

pag. 4. vers 11.

Et non hoc ſolo contentus munere, quo te
Inſtruxit membris, ſenſibus excoluit.

Il faut *qui te* & non pas *quo te.*

Là même vers 19.

Ver varios Blandus perfundit germine flores....

Il faut *Blandum* & non pas *blandus*.

Là même vers 21. & 22.

Autumnus Multo madidus, præpinguis olivâ est:
Ignibus amotis frigora nescit hyems.

Il faut *musto* & non pas *Multo*, *admotis* & non pas *amotis*.

Là même vers 23. & 24.

Imbribus arcendis Confirmat pendulæ tecta:
Ignoras ventos domibus oppositis.

Il faut *confirmas* au lieu de *confirmat*. Delrio met *ædibus oppositis*, au lieu de *Domibus*: c'est un solecisme épargné.

Là même vers 29.

Illa ferax Jacta reddet tibi Semina tellus....

Il faut *jacto semine*, au lieu de *jacta semina*.

Pag. 5. vers 3.

Ipsa etiam quidquid fertur prope Nubile, quidquid
Alto subductum volvitur in pelago.

Il faut *nubila*, & non pas *nubile*, comme il paroît par la suite.

Là même vers 16.

Lentaque de terris igne metalla coquis.

Il n'y a pas de ſens : il ſemble qu'il faut lire *lectaque*, ou bien, *ſectaque de terris igne metalla coquis.*

Là même vers 24.

Aut ſi formidas pelagus, carpenta movebis,
Teque ſuis ſternet terra notata rotis.

Il faut *ſeque tuis*, & non pas *teque ſuis.*

pag. 6. vers 6.

Inque vicem docilis lambere lingua ſolent.

Il faut *ſolet*, au lieu de *ſolent*, comme le remarque Delrio.

pag. 6. vers 32.

Gaudebit certe ſi quis de nocte viantem
Blandus vicinum ducat in hoſpitium.

Mettez avec Delrio *gaudebis*, au lieu de *gaudebit.*

pag. 6. dernier vers.

Eſuriens optas ut ſatiare cibis.

Il faut *ut ſatiere*, comme Delrio le remarque.

pag. 7. vers 5.

Ecce manum poſcis, lapſus, ſolatia mœſtus,
Auxilium trepidus, conſilium dubius:
Id mœſtis, dubiis, trepidis, labentibus offers...

Il faut mettre comme Delrio *offer*, & non pas *offers*.

pag. 7. vers 7.

Certe incusari falso de crimine non vis...

Il semble qu'il faut *te crimine*, & non pas *de crimine*.

vers 8.

Crimine falso alios insimulare noli.

La leçon de Delrio est meilleure; *insimulare time.*

vers 23.

Hæc veneranda tibi si nomine temptat adulter ...

Il faut lire avec Delrio *si nomina tentat. Nomina* est pris là pour les personnes dont le Poëte vient de parler, la mere, la sœur & l'époux.

pag. 8. vers 2.

Servet se domino, quod dedit ille sibi.

Il faut *si* au lieu de *se*, comme l'observe Delrio.

pag. 8. vers 5.

Ut te quem recte fugiens commendat honestas.

La leçon de Delrio est meilleure, *Vitæ fugiens.*

vers 14.

Aut Arvum solidans pulvis odorque tegit.

Il semble qu'il faut *Artus* au lieu d'*Ar-*

rum,& que l'Auteur fait ici allusion aux Momies d'Egypte que le baume & les odeurs endurcissent.

vers 35.

Spicæus densis calamus flavescit aristis.

Le manuscrit de Delrio avoit *Apiceus densis*..... ce qui donne lieu de croire qu'il faut lire comme le sens le demande, *aspicis ut densis*, ou du moins *spiceus en densis.*

pag. 9. vers 2.

Usque hominum res est, HOC abit, ille venit.

Il faut lire, *hic abit, ille venit.*

Là même vers 33.

Et fuge lascivis credere deliciis.
Precipue semper Famosos despice vultus.

Il semble qu'il faut mettre *formosos* au lieu de *famosos.*

vers 17.

Ut laqueos ignis validos , & acuta venena ,
Cernere laudatam sic fugies faciem.

Un autre leçon dit , *ut laqueos ignis gladios &c.*

Il faut restituer ainsi tout le vers :

Ut laqueos , ignes , gladios , & acuta venena
Cernere &c.

vers 25.

Qua furor impulerat, lascivum ducere victum.

Cela ne fait aucun sens, il falloit retenir la leçon de Delrio, *lascivus duceret error.*

vers 31.

Te Dinæ species nimio sub amore ruentem
Extinxit Sichem, cum patre, cum patria.
Nam mala compressa fratrum pia cura sororem
Permittit thalamo, vindicat in gladio.

Il faut lire avec Delrio, *Male compressam*, au lieu de *mala compressa.*

pag. 11. vers 2.

Unus corrumpit, corruptam ulciscitur alter.
Ultro quæ justa est, desinit esse pia.

Il faut *ultio* au lieu d'*ultro*, comme Delrio l'a remarqué.

pag. 11. vers. 4.

Ipse etiam Salomon, cujus sapientia prisco
Tempore, & toto, nobilis orbe fuit.

Il faut lire, *& in toto.*

pag. 11. vers 12.

Illum mirifico famosum robore Samson,
Forma Decem sævis tradidit Allophylis.

Il faut *forma decens*, & non pas *decem.*

pag. 11. vers 13.

Sanctus & Victor per tot modo prælia miles...

Il faut *sanctus & invictus.*

vers 21.

Ut membris lacero dispersis funere Gabaat.

Il y a dans l'Ecriture *Gabaa* & *Gabaon*, & non pas *Gabaat.*

vers 23.

Non mihi si linguæ centum sunt, oraque centum...

Il faut *sint* & non pas *sunt...*

pag. 12. vers 25.

Qui nunc in luxa tremulus pia pelle vacillat.

Il faut dire avec Delrio *tremulus pes.*

pag. 13. vers 1.

Amittent vires, si non sint obvia, ventis.

Il faut *venti.*

pag. 14. vers 13. & 14.

Innocuos quidquid Dominus formaret in usus...

Il faut *formarat* au lieu de *formaret*

Hæc mali mutatis perdidit Officiis.

Lisez *& male*, au lieu de *mali.*

pag. 14. vers 22.

Et pelagi motus, sævas proflare procellas

Securus tuto littore perſpiciens.

Il faut *perſpicies*, au lieu de *perſpiciens.*

pag. 14. vers 38.

Fratribus inviſos fratres, vitamque parentum
Exoſam Vatis fecit avaritia.

Il faut *natis*, au lieu de *vatis.*

pag. 15. vers 17.

Iter in omne nefas animis manibuſque paratis.

Il faut *itur*, au lieu d'*iter.*

page 15. vers 29.

Cur itur in ſomnos tenuato lucida vitro,
marmoribus variis, lubrica, cella tibi,

Il faut mettre, *quæritur in ſomnos,*
Comme Delrio l'a marqué.

page 16. vers 6.

.... *hinc venit, Hinc reſidet.*

Il faut mettre comme Delrio, *hic reſidet.*

page 17. vers 3.

Et qui per ſanctos prædixerat ante prophetas,
Diſcipulis proprio traderet ore ſuis.

Il faut mettre *quæ* au lieu de *qui.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Louvain le 20. d'Avril* 1701.

L'Univerſité de Louvain vient de perdre un des plus illuſtres Membres qu'elle ait eu de long tems. C'eſt le celebre Mr. Martin Steyaert. Il ſe diſtingua ſi fort dés ſes premieres études de Theologie, qu'on crut devoir en ſa faveur ſe diſpenſer de ſuivre les regles ordinaires, & malgré l'uſage établi dans la Faculté ; de ne recevoir de Docteurs qu'à trente ans, M. Steyaert reçût le bonnet à vint-huit. Deux ans après (ce fut en 1675.) la Faculté le députa à Rome avec le P. Lupus & Mr. Van-vianem, & il y contribua beaucoup à faire cenſurer par le Pape Innocent XI. les 65. propoſitions de Morale relâchée. Mr. Steyaert fut toûjours extraordinairement attaché à l'étude. Lorſqu'il étoit Chanoine à Ypres il ne ſortoit de ſon cabinet, que pour aller à l'Egliſe, & pendant qu'il fut à Rome, on remarqua qu'il étudioit preſque toute la nuit dont il ne don-

noit que deux heures au ſommeil.

Ce prodigieux travail joint à un eſprit très-ſolide & une memoire infiniment heureuſe, ne pouvoit pas manquer de faire de Monſieur Steyaert un des plus habiles hommes de ſon Siecle. Outre la langue Flamande, qui étoit ſa langue naturelle, & les Langues ſçavantes; la Latine, la Grecque & l'Hebraïque qu'il ſçavoit parfaitement, il parloit encore François, Eſpagnol, Italien, Allemand & Anglois. Il ſçavoit fort bien l'Hiſtoire ſacrée & prophane, avec la Geographie ancienne & nouvelle. Mais la lecture des Peres & des Theologiens a toûjours fait ſon étude principale. Il retenoit ſi ſeûrement ce qu'il avoit une fois appris, que ſur la fin de ſa vie il s'étoit défait de preſque tous ſes livres, parce qu'ils ne lui étoient point neceſſaires, ſa memoire luy tenant lieu de Bibliotheque.

En 1685. il fut fait Recteur de l'Univerſité, le Pape Innocent XI. & le Roi d'Eſpagne qui lui avoient donné l'excluſion l'ayant levée lors qu'il eut ſigné ſans reſtriction, ſans

diſtinction & ſans explication le Formulaire d'Alexandre VII. Il fut fait enſuite Preſident du College de Baïus, puis du grand College Cenſeur des livres, Chanoine de l'Egliſe Collegiale de S. Pierre, Profeſſeur Royal en Theologie, Vicaire Apoſtolique de Boſleduc, Commiſſaire Apoſtolique & Official de tout ce Dioceſe ; enfin Doyen de S. Pierre & conſervateur de l'Univerſité. Il s'acquittoit de ces emplois qu'il a eu tous à la fois, avec autant de ſoin que s'il n'en avoit eu qu'un ſeul; & avec cela il trouvoit encore le tems de compoſer des livres. Il avoit fait dans ſa jeuneſſe une Grammaire Flamande : Mais depuis il a publié pluſieurs écrits de Morale & de controverſe qui ſont encore entre les mains de tout le monde. Il étoit fort ennemi des nouveautez, & avec cela très-zelé pour la Doctrine des Thomiſtes. Il cherchoit depuis pluſieurs années les moyens de ramener à la verité ceux qu'il voyoit dans l'égarement. Il vient de mourir à l'âge de 54. ans, lors qu'il eſperoit plus que jamais de voir bientôt ſes

vœux accomplis. Le R. P. Martin Harney a prononcé avec beaucoup d'éloquence ſon Eloge Funebre. Cet illuſtre Dominicain eſt actuellement Docteur Regent dans la même Univerſité, & Cenſeur des livres pour le Dioceſe de Malines. Il a été deux fois Provincial de ſon Ordre, & quatre fois Superieur des Miſſions Apoſtoliques.

EXTRAIT D'UNE TETTRE écrite de ....

MOnſieur Cellarius Profeſſeur dans l'Univerſité d'Hall a mis au jour la Geographie ancienne. Cet Ouvrage eſt fort bien écrit & eſt rempli de très-belles Cartes. Monſieur Scebiſchius de Dreſden travaille actuellement à traduire le Geographe Arabe Abulfeda, qu'il prétend donner au public avec ſes Notes. M. Menckenius Profeſſeur à Leipſic, fils de l'illuſtre M. Menckenius principal Auteur des *Acta eruditorum Lipſienſium*, doit faire imprimer un Traité qu'on dit être ſçavant, ſur les differentes manieres

d'écrire dont on s'est servi dans tous les tems. Il ajoûtera tous les caracteres de chaque siécle, qu'il fera graver en cuivre: l'on prétend qu'il encherit beaucoup sur l'Ouvrage de vôtre sçavant P. Mabillon. M. Junckerius, que vous connoissez sans doute par son traité *de Ephemeridum eruditarum scriptoribus*, & par la vie de Luther qu'il a composée sur les medailles, travaille maintenant à un Ouvrage qui doit renfermer l'Histoire de toutes les Societez sçavantes. M. Cyprianus Professeur d'Helmstad vient de donner une nouvelle edition du traité de S. Jerôme *de scriptoribus Ecclesiasticis*, avec les notes de plusieurs sçavans, ausquelles il a ajoûté les siennes. Il fera suivre incessamment Gennadius & les autres. Nous aurons bien-tôt, par les soins de M. Tentzelius, les Lettres de Conradus Mutianus Rufus Chanoine de Gotha en Thuringe, qui fut un de ceux à qui nous devons principalement le rétablissement des belles Lettres. Mr. Schurzfleisch Professeur à Wirtemberg vient de publier l'Histoire des *Porteglaives* : * (Ordre de Cheva-

* *Ensiferi.*

lerie en Livonie.) L'illuſtre M. Wagenſeil a un traité tout prêt à imprimer *de re nummaria veterum Germanorum.*

Un certain Mr. Melander nous a promis une Hiſtoire des Freres des Calendes, *Fratres Calendarum*, autrefois ſi celebres dans la Miſnie; dont M. Tellerius Profeſſeur & Bibliothecaire de Leipſic a déja parlé. Mais peut-être pour cela ne vous en ſont-ils pas plus connus. Souffrez donc, Monſieur, que je vous en diſe un mot. C'étoit une partie de ces gens habituez à Ottberg qui eſt éloigné d'environ une lieuë de la ville d'Heuxer, que vous ſçavez être dans le territoire de l'Abbaye de Corbie. Là par le moyen des aumônes qu'on leur donna ils ſe firent bâtir une Egliſe. La neceſſité les retint quelque temps dans leur devoir : mais étant devenus plus à leur aiſe, ils ſongerent à toute autre choſe qu'au ſervice divin. Si vous voulez ſçavoir qu'elle étoit leur occupation, voicy ce qu'en dit un Auteur digne de foy : *Ede-*

bant, bibebant, ludebant, & erat cras ut hodie : c'eſt-à-dire qu'ils s'embaraſſoient peu du lendemain. L'abus honteux de certaines feſtes des Calendes, autrement des fous, *Fatuorum ſeu hypodiaconorum*, qui s'étoit introduit dans l'Egliſe, & qui ſubſiſtoit encore en ce tems-là, leur avoit apparemment ſervi de prétexte. S'étant bien trouvé de ces ſortes de Feſtes, ils s'en firent une Regle, & leur vie ne fut plus qu'une débauche continuelle. Enfin leur deſordres allerent ſi loin qu'ils obligerent Herman I. dit le Boiteux, 33. Abbé de Corbie, à les chaſſer de leur demeure, & à demander permiſſion à Louïs V. Landgrave de Thuringe de mettre en leur place des Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux. Cela arriva vers l'an 1227. Ce M. Melander vous en dira ſans doute davantage dans ſon Hiſtoire : je crois néanmoins que vous ne ſerez pas fâché que je vous aye fait ce petit extrait, que j'ay tiré d'un Livre dont je doute que vous ayez entendu parler dans vos quartiers. Il eſt intitulé, *Chriſt. Franc. Paullini Ferra-*

ria Thuringi, rerum & Antiquitatum Germanicarum syntagma, &c. *Francofurti ad M.* 1698. *in* 4°.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite de* C. *du* 17. *May* 1701.

MOnsieur Vignole l'un des François refugiez à Berlin, à trouvé plusieurs fragmens d'Historiens peu ou point connus qu'il veut mettre au jour avec ses notes. C'est luy qui est Auteur des *Reflexions sur la Chronologie peu correcte des Papes*, que vous trouvez à la fin de la Dissertation de Mr. de Spanheim sur la Papesse Jeanne. M. Maestrich Sindic à Bremen & sçavant de grande réputation, fera publier le traité de Placcius, *De scriptoribus anonymis & pseudonymis*, dont vous sçavez qu'on n'a qu'un essai. Il a déja donné l'Histoire du Droit Canon, & il se prépare à écrire contre Baronius.

Vous sçavez que l'Illustre Monsieur Leibnitz vient de donner un second tome *in fol.* de son *Codex juris gentium*, &c. dans lequel vous remarquerez un traité du Chancelier

de Bourgogne touchant les pretentions & differens entre la France & la Bourgogne ſous Maximilien I. Un autre traité dedié à Loüis XI. ſur les differens arrivez entre les Rois de France & d'Angleterre ; un Ceremonial de l'Egliſe Romaine pendant la vacance du ſaint Siége depuis la mort de Sixte IV. juſqu'à l'élection d'Innocent VIII. par Jean Burchard Maître des Ceremonies : les Statuts des Ordres du S. Eſprit, de la Jarretiere, de la Toiſon d'or, & de l'Ordre de l'Elephant : pluſieurs Actes du Concile de Conſtance & de Baſle, &c.

Le même Mr. Leibnitz a écrit quelque choſe ſur la ſucceſſion d'Eſpagne que je n'ay pû voir. J'ay eu entre les mains des refléxions qu'il a faites ſur l'origine des Goths, que je trouve admirables, quoyqu'elles ne conviennent pas aux fantaiſies des Auteurs Suédois. Il a deſſein de donner quelques volumes, d'*Autorum* ou *Hiſtoricorum reſtitutorum*, où il y aura Dithmarus, Domnizo, &c. Maintenant il travaille à quelque choſe ſur le Droit

Naturel & des Gens. On m'a dit qu'il pourra se resoudre à donner les Memoires entiers de Jean Burchard sur la vie d'Alexandre VI. dont il ne donna qu'un essai en 1696. Vous sçavez qu'il est occupé depuis longtems à l'Histoire de la maison d'Hanover & de tout ce pays-là. Ce sera un Ouvrage achevé, & qui donnera de grandes lumieres pour l'Histoire du moyen âge, il commence *ex prima origine*, & finira au temps de l'Empereur Barberousse.

Vous avez veu ses *Accessiones historicæ*, aussi-bien que ses *Novissima Sinica*: mais je doute que vous connoissiez son traitté *de jure suprematus ac legationis Principum Germaniæ*. Il s'y est donné le nom de *Cæsarinus Fursteranius* : & je sçai très-assurément qu'il fut imprimé dans une ville d'Allemagne en 1677. & 1678. in 8° & non point à Amsterdam comme le titre le porte. Ce traitté est fort sçavant & fort curieux, & commence à devenir rare. L'Auteur y soutient que les puissans Princes de l'Empire sont aussi grands Seigneurs que les Electeurs. Les in-

terêts de la maiſon d'Hanover demandoient en ce tems-là qu'il ſoutînt cette opinion : les choſes ont depuis changé de face. Connoiſſez-vous ſon *Ars combinatoria* qu'il publia dans ſa jeuneſſe & qui eſt aſſez eſtimé, quoiqu'il regarde lui-même cet ouvrage comme defectueux ? ſa Relation *ad ſocietatem Leopoldinam naturæ curioſorum, de novo antidyſenterico Americano*, eſt un petit in 8°. de quelques feuilles, imprimé à Hanover en 1696. Il a encore écrit en Allemand ſur la banniere imaginaire de l'Empire, dans le different de la maiſon d'Hanover avec celle de Wirtemberg ſur ce ſujet. Il a eu à s'eſcrimer avec le ſçavant Kulpis à cette occaſion. Tous ces écrits pour & contre ont été imprimez enſemble in 4° à Hanover il y a deux ou trois ans. J'ay veu auſſi un manuſcrit de ſa façon qui a pour titre, *Defenſio Trinitatis per nova reperta Logica, contra Epiſtolam Wiſſovazii Ariani Poloni ad Dominum de Boinebourg.* C'eſt un petit morceau ; mais tout y eſt excellent ; rien de plus ſolide que les raiſonnemens qu'il em-

ploye pour renverſer le ſyſteme des ſectateurs de Socin.

LETTRE DE Mʳ. DE L'ISLE à un de ſes amis, dans laquelle il lui rend conte de la conſtruction de ſa carte d'Eſpagne.

JE vous envoie, Monſieur, ma Carte d'Eſpagne, toute nouvelle, fort differente de celles que vous avez vûës, & même de celles qui ont paru les dernieres; & comme je me ſuis engagé à vous rendre conte de mon travail, je vous envoie auſſi les raiſons que j'ay euës de m'éloigner des Cartes qui ſont dans vôtre recueil.

Obſervations.

Je commenceray par vous rapporter les obſervations qui ont ſervi de baſe à mon édifice, quoiqu'elles ne ſoient pas en grand nombre. Le P. *Riccioli* en rapporte une faite à Madrit, par laquelle on a trouvé que cette place étoit à 40. degrez & 26. minutes de latitude. Il eſt vray que Dom Pedro Hurtado dans

ſon *Eſpejo Geographico* imprimé à Madrid l'an 1690. lui a donné 40. degrez & 30. minutes : mais ce n'eſt que 4. minutes de difference & peut-être a-t'il pris ce nombre de 30. minutes pour faire un conte plus rond.

Pour la longitude je l'ay concluë par raport au meridien de Paris. J'ay prouvé dans le Journal des ſçavans du 12. Juin 1700. que Paris ne pouvoit guere être qu'à 20. degrez du premier Meridien & le même *Hurtado* aſſure qu'il a connu par pluſieurs éclipſes qu'il a obſervées & calculées dans le College Imperial des Jeſuites de Madrlt, conferées avec les mêmes Eclipſes obſervées dans l'Obſervatoire Royal & le College des Jeſuites de Paris, que la difference en longitude de ces deux villes ne ſe montoit pas à 25. minutes horaires, quoi qu'on en mette communément plus de 34. mais qu'elle paſſoit neanmoins de beaucoup les 18. minutes que *Vincent-Muti* luy attribuë dans ſes ſçavantes obſervations Aſtronomiques.

La difference en longitude, de Paris

Paris à Madrit n'étoit pas assez determinée par là ; mais M. Maraldi de l'Academie Royale m'a communiqué des observations par lesquelles on a reconnu qu'il n'y avoit de difference entre ces deux villes que 23 minutes d'heures, qui font 5. degrez 45. minutes. Si donc Paris est à 20. degrez de longitude, comme je le suppose ici, Madrit sera à 14. degrez 15. minutes. Ainsi voilà la Capitale des Royaumes d'Espagne fixée par observations.

La position de Madrit, m'a servi à trouver celle de Tolede, le P. *Riccioli* dit que l'on croit communément qu'il y a 34. minutes de latitude entre Tolede & Madrit. Si donc Madrit est à 40. degrez & 26. minutes, & qu'on en rabate 34. minutes, (car Tolede a moins d'élévation que Madrit) il se trouvera que Tolede sera à 39. degrez 52. minutes de latitude & cela revient assez aux 12. lieuës que l'on compte de l'une à l'autre de ces places ; car elles sont presque Nord & Sud.

La latitude de Lisbone est de trente-huit degrez 45. min. & 26. secon-

des par une obſervation qui m'a été communiquée par le R. P. *Gouye*. Pour ſa longitude je ne l'ay que par eſtime, fondé ſur la diſtance de Tolede à Liſbonne, mais ſi elle n'eſt pas tout-à-fait juſte, elle paroît au moins devoir approcher de la verité.

Ierôme Muños Profeſſeur de Mathematiques à Valence a trouvé par ſes obſervations que la latitude de cette Ville étoit de 39. degrez 30. minutes. *Tycho Brahe* & *Kepler* l'ont cru de même, & cela ſe trouve auſſi ſur la Carte particuliere & originale du Royaume de Valence.

La latitude de Barcelone eſt de 41. degrez 18. minutes, ſelon le *flambeau* de la Mer de *Venkeulon*, qui eſt fort eſtimé en Hollande. Jean Perez de Moya y a ajouté 2. minutes; *les Tables Prutheniques & Landsbergius* y en ont encore ajouté 4. autres: mais enfin elle s'eſt trouvée plus ſeptentrionale de deux autres minutes par obſervation du *P. Jean Bapt. Cyſſati Jeſuite*: & c'eſt-à-celle-là que je m'en ſuis tenu.

Jean Baptiſte Labaña fit une Carte du Royaume d'Arragon en 1645.

par ordre des Etats, elle eſt de 6. feuilles, & l'auteur aſſure qu'elle a été faite par *les voies Aſtronomiques & Geometriques.* Janſonius la reduite dans ſon Atlas; & M. Toinard m'ayant communiqué l'original qu'il a apporté de ce pays-là, j'ay reconnu que cette reduction avoit été faite avec ſoin. J'ay tâché de n'être pas moins exact que Janſonius, & je me ſuis attaché d'autant plus volontiers à cette Carte, que la poſition des places s'accorde parfaitement bien aux points fixes qui m'ont été donnez par les obſervations.

La longitude de Roſes m'avoit été connuë à peu près par les *Portolans*, & par les differens rapports des villes maritimes les unes aux autres: & j'avois mis cette place un degré plus à l'Orient que Paris: quoique dans la plû-part des Cartes elle parût ſous le même meridien que cette grande ville. M. Caſſini, à qui je montray une Carte manuſcrite de ma façon il y a 6. ans, où cela étoit marqué de la ſorte, fut ſurpris que j'euſſe rencontré ſi juſte, parce que

cela étoit conforme aux Obſervations que l'on avoit faites dans cette place, après qu'elle eût été priſe par les armes du Roy : m'avertiſſant neanmoins, qu'il s'en falloit quelques minutes qu'il y eût un degré de difference entre Paris & Roſes. J'ay crû devoir donner cet avis; afin que ceux qui verront cette petite difference ſur mes Cartes ſçachent que c'eſt à la Carte d'Eſpagne qu'il s'en faut tenir, & que c'eſt à M. Caſſini à qui je dois cette correction.

Toutes les Cartes mettoient auſſi la ville de Maillorque beaucoup plus Occidentale que Paris. Cependant le celebre Eſpagnol *Vincent Muti* dans ſes Obſervations des mouvemens celeſtes, dit que par la comparaiſon qu'il en a faite avec celles de Paris, il a toûjours remarqué que cette ville étoit plus à l'Orient que Paris. Il eſt vray qu'il n'a pas determiné de combien elle étoit plus Orientale, ayant trouvé tantôt un demi degré, & quelquefois même davantage. Dans cette varieté j'ay choiſi le demi degré, parceque mes

routiers s'y accordent mieux.

La Carte originale de Navarre a mis Pampelune à 42 degrez & 41. minutes d'élevation, & Labaña l'a auſſi placée de la ſorte dans ſa grande Carte d'Arragon. J'ay eu de la peine à embraſſer le ſentiment de ces auteurs, à cauſe de l'autorité du P. *Riccioli*, qui donne à cette place 18. minutes de plus de hauteur de Pole, établiſſant ſa conjecture ſur la diſtance qui eſt rapportée par Antonin, d'*Aquæ Trabellicæ*, ou de Dax, à Pampelune. Mais comme le P. Riccioli donne trop de latitude à Dax, ce qui reſulte de l'obſervation que Meſſieurs de l'Academie ont faite à Bayone, il s'enſuit qu'il s'eſt auſſi trompé dans ſa correction, & c'eſt ce qui fait qu'à la fin je n'y ay point eu d'égard.

Cartes & livres dont je me ſuis ſervi.

Pour faire les côtes, tant celles qui ſont ſur l'Ocean, que celles qui ſont ſur la Mer Mediterranée, je me ſuis ſervi des meilleures Cartes marines que j'ay pû recouvrer;

& ces côtes ont été fixées par les distances de cap en cap,& de port en port, dont presque tous les Pilotes conviennent.

Pour le dedans du pays, j'ay aussi employé les meilleurs Cartes qui ont paru. J'ay déja parlé des Cartes d'Arragon & de Navarre. Celle de Galice faite par un Jacobin, & celle du Royaume de Valence, m'ont été aussi utiles. J'en ay eu trois differentes de Portugal; l'une de Fernand Alvare Secco, une autre de Texeira, & l'autre d'un Anonyme. Feu Mr. l'Abbé Baudrand m'en a communiqué quelques autres, & nommément la Carte originale de l'Archevêché de Tolede manuscrite.

Quoique les Cartes que nous avons de ce païs-là ne soient pas en grand nombre, il ne faut pas laisser de faire du choix dans celles dont on veut se servir. Feu M. *Cantelli* en a fait 10. ou 12. particulieres des Provinces de ce grand Royaume: & l'on voit qu'il a ramassé tout ce qui lui a été possible pour remplir chacune de ces Cartes. Mais com-

me je n'ay trouvé ni les longitudes, ni les latitudes ; ni les diſtances qui me ſont connuës, obſervées ſur ces Cartes, je n'ay pas crû pouvoir faire rien de bon.

L'Auteur dont j'ay tiré le plus de ſecours a été *Rodrigo Mendez Sylva*, lequel dans un grand ouvrage intitulé *Poblation genéral d'Eſpaña*, a fait une ample deſcription de toutes les Provinces d'Eſpagne, & même du Portugal, dans laquelle il a rapporté la ſituation des Villes, des Bourgs & des moindres Villages ; les diſtances des uns aux autres, leur grandeur, le nombre des habitans, leur hiſtoire, & la qualité du pays.

J'ay été pareillement aidé par le R.P. Lequien qui m'a communiqué un Itineraire manuſcrit fait par un de leurs Peres, qui a été preſque dans toutes les Provinces d'Eſpagne, & a remarqué avec grand ſoin les diſtances des places.

Meſures.

Pour me ſervir utilement des

Mesures, j'ay été obligé d'examiner la grandeur des lieuës de ce pays-là, par rapport aux degrez d'un grand cercle. Je ne doute pas qu'il n'y ait, comme dans ce païs-cy, differentes sortes de lieuës. Mais je n'ay pû découvrir la grandeur que des lieuës communes & des lieuës de Catalogne.

Nos Ingenieurs qui ont levé les Frontieres d'Espagne; & qui en ont fait des Cartes, conviennent que les lieuës de Catalogne sont de 3000. toises chacune, comme sont celles de Languedoc (aussi dit-on communément que les lieuës de Languedoc & de Catalogne sont à peu près semblables.) Dans un degré d'un grand cercle il y a 57060. toises, suivant les Observations de l'Academie: que si cette somme est divisée par 3000. il se trouvera 19. au produit; & par consequent il y aura dans un degré 19. lieuës de Catalogne.

A l'égard des lieuës communes, on les fait ordinairement de 18. au degré, ce qui ne peut pas être. Car les lieuës de Catalogne passant

pour de grandes lieuës, & étant de 19. au degré, il faut qu'il y ait plus de 19. lieuës communes au degré: puisque ces lieuës communes sont entre les grandes & les petites. Pedro Hurtado, & d'autres disent qu'elles sont de 20. au degré, & je les ay marquées de la sorte.

Pour ce qui est des lieuës marines, tous les Mariniers Espagnols en comptent 17. & demie au degré, & je m'y suis conformé.

Toutes ces choses se trouvant parfaitement d'accord dans la Carte que je vous envoye, il m'a semblé qu'il devoit y avoir quelque verité dans cet Ouvrage : & de là il s'ensuit que l'Espagne, comme elle est representée dans les Cartes de vôtre Recueil, doit être notablement diminuée en longitude, mais très-peu en latitude : de telle sorte que la longueur soit à la largeur comme 6. à 5. ce qui est conforme à Strabon, qui dit au 2. livre de sa Geographie que l'Espagne est longue de 6000. stades & large de 5000.

Il reste une seconde partie de cette

Lettre, que nous ſommes obligez de reſerver pour le Tome ſuivant, afin de ne pas trop charger celui-cy.

EXTRAIT DE DIVERSES *Lettres d'Allemagne.*

L'Allemagne non plus que la Hollande ne manque point de Journaux des Sçavans. Outre celui de Leipſik qu'on continuë de diſtribuer tous les mois, & qui eſt ſi bien reçû du public, on en donne auſſi un à Hanover tous les mois. Vous trouverez dans le tome de Janvier dernier, un abregé de la vie & la liſte des ouvrages de Conradus Tiburtius Rango, mort à Griſwald le 3. de Decembre 1700. & la Vie & les Ouvrages de Frederic Ulric Calixte mort à Helmſtad le 13. de Janvier 1701. Mr. Stouppe même, Lieutenant genéral des armées du Roy Trés-Chrétien, s'y trouve placé parmi les Sçavans & les gens de Lettres. On publie auſſi de ſix en ſix mois à Hall en Brandebourg une eſpece de Journal d'obſervations curieuſes & ſingulieres. Ceux qui

ont ſoin d'en faire le choix & de les mettre en ordre, ſont Meſſieurs les Docteurs Thomaſius,& Stahlius, avec le Profeſſeur Buddeus. Il y en a déja trois volumes de publiez.

L'Academie de la langue Allemande & des Sciences, établie nouvellement à Berlin, reüſſit parfaitement : auſſi a-t'on mis l'illuſtre Mr. Leibnitz à la tête de cette Compagnie : il vaut lui ſeul une compagnie toute entiere. Mr. Buddeus Profeſſeur de l'Univerſité de Hall a composé un traitté Latin qu'on eſtime fort, ſur les Teſtamens des Princes. Il examine en particulier celui du feu Roy d'Eſpagne. Il a fait ſoûtenir publiquement ſon traitté par le Baron d'Abſchaz, qui eſt de Sileſie. Mr. Strick a mis l'étude du Droit en jeu de Cartes, à peu prés comme on y a mis en France le Blaſon, l'Hiſtoire, les Forfications &c. Il a inventé les regles de ce jeu, qu'il a fait imprimer en Allemand ; & il y a ajoûté un Livre latin qui a pour titre, *Compendioſa introductio in leges civiles Cardinales ; per jocum addiſcendas.*

On va faire à Lubek une 3e. édition fort augmentée du *Polyhiſtor* de Dan. George Morhofius in 4°. Voici encore le Titre de trois autres livres que l'Allemagne va donner à la Republique des Lettres *Schlegel de nummis Gothanis. P. Scherrer è Soc. Jeſu Atlas Geographicus triplex, Politicus, Eccleſiaſticus, Marianus. Schilteri Gloſſarium infimæ & mediæ Germanitatis.* M. Schilter eſt profeſſeur à Straſbourg. Ce *Gloſſarium* qu'il a entrepris, eſt de longue haleine : & je ne ſçai ſi nous le verrons paroître ſi-tôt que les autres.

Mr. Niſſelius Bibliothecaire de l'Empereur étant mort depuis quelque tems, on a propoſé pour remplir cette Charge Meſſieurs Schurz-Fleiſch, Leibnitz & Thomas, tous trois de la Religion Proteſtante. On croit que cet emploi conviendroit mieux au premier, parceque les autres ont des engagemens. Ils ſont au reſte tous trois d'un merite diſtingué, Mr. Sperling travaille à un ouvrage ſur les femmes ſçavantes. Il y fera entrer ſans doute Madame Brenner Suedoiſe, & la femme de Mr. Peters

premier Miniſtre à Lunebourg, laquelle s'eſt diſtinguée par un Ouvrage de Theologie. On vient de publier à Zurich *Enchiridion Chronologicum Tigurino-Helveticum*, où l'on a fait entrer tout ce qui regarde l'Hiſtoire naturelle, Politique & Eccleſiaſtique du Canton de Zurich. Mr. Schurz-Fleiſch a été nommé Profeſſeur de l'Eloquence dans l'Univerſité de Wittemberg. L'on a imprimé & mis dans un même corps tous ſes écrits Hiſtoriques & Philologiques avec ſes Lettres. C'eſt Mr. ſon frere qui a donné au public *Hiſtoria Enſiferorum.*

Mr. le Docteur Thomaſius a fait afficher à Hall deux très-excellens Programmes Allemands *de jure decori.* L'on a auſſi ramaſſé & mis dans un même volume tous les Programmes du même Auteur. Ce livre eſt *in* 8°. ſous le titre de *Iacobi Thomaſii præfationes ſub auſpicia diſputationum ſuarum in Academia Lipſienſi, recitatæ Lipſiæ.* C'eſt encore à luy que les Proteſtans ſont redevables de la triple Apologie que le Sieur Zeidler vient de publier, *du droit des*

Princes Proteſtans dans les affaires Eccleſiaſtiques.

M. Achenbach cy-devant Conſeiller Eccleſiaſtique à Heidelberg, & depuis un an Predicateur de l'Égliſe Cathedrale de Hall, vient d'être fait Predicateur de la Cour de Berlin : & M. le Docteur Fiſcher, qui a été Surintendant General des Miniſtres à Riga, a obtenu le même employ dans le Duché de Magdebourg : mais il n'a pas encore pris poſſeſſion dans le Conſiſtoire à cauſe des differens touchant le rang.

EXTRAIT DE DIVERSES Lettres d'Angleterre.

MOnſieur Neocorus continuë ſon *Suidas* à Cambrige ; mais on craint qu'il n'y ſoit inquieté par certaines gens. Un de nos Chimiſtes a trouvé le ſecret de fondre pluſieurs milliers de boulets de canon, ſans y employer le feu. On ne ſçait pas encore au juſte comment il s'y eſt pris : bien des gens croyent qu'il s'eſt ſervi d'un miroir ardent d'une ſection hyperbo-

lique. Le reste des choses qui se passent en ce païs-cy seroit plus propre à remplir une Gazette, qu'à grossir des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Les Sciences & les Arts ne sont pas ce qui domine maintenant parmi nous. Les Sçavans même sont obligez de se mêler de Politique & de Gouvernement, afin de faire des Livres qui soient lûs & achetez. Les uns soûtiennent le droit des Rois, & les autres le droit des Peuples. Il paroît que ces derniers sont les plus forts, par les applaudissemens qu'ont reçû les traitez de M. Burnet & de M. Allix sur cette matiere. M. Dodwel a tâché en vain de s'opposer au torrent, en écrivant pour le droit des Rois. Il en a été le martir, & y a perdu la chaire de Cambden, qu'il remplissoit avec tant d'honneur. En un mot tout est maintenant presque réduit au Mobbisme & au Hobbisme, c'est-à-dire que la Politique va à faire valoir les droits & les interêts des Peuples, & que la Religion de bien des gens roule sur les principes de la

Philoſophie de Th. Hobbes.

Bien des gens avant les Auteurs du Journal de Trevoux, ont accuſé M. le Clerc de Socinianiſme, & ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il a été obligé de faire des Apologies là-deſſus, ſans cependant ſe juſtifier comme il faut. M. Cavé lui en avoit ſuggeré un moyen très-ſûr, qui étoit d'expoſer une bonne fois ſa Foy, d'une maniere qui ne laiſsât plus de ſoupçon. Mais un homme qui ne veut admettre dans ſa Confeſſion de Foy aucun terme qui ne ſoit dans l'Ecriture, de peur d'en ſçavoir plus que J C. & que les Apôtres, ne pourra jamais admettre ni le mot de *Conſubſtantiel*, ni même celui de *Perſonne* ou de *Trinité*. Il y a des gens qui prennent cette reſerve pour une marque de Socinianiſme, comme au 4. & 5. ſiécle de l'Egliſe on la prenoit pour une marque aſſurée d'Arianiſme.

Fin de Juillet & Aouſt.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, des mois de Juillet & Aoust. 1702.

De la recherche de la verité, où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme, &c. par N. Malbranche Prêtre de l'Oratoire. page 3

Thesaurus Electoralis Brandeburgicus &c. *Recueil des pierres gravées & des medailles choisies du cabinet de S. E. de Brandebourg, par Mr. Beger Antiquaire & Bibliothecaire du Prince.* p. 15

Evangelium Medici &c. *L'Evangile du Medecin, ou la Medecine mystique touchant la suspension des loix de la nature & les miracles, par Monsieur Bernard Connor.* p. 18

La Physique des Anciens. p. 26

Philippi à Limborck SS. Theolog. inter Remonstrantes Professoris Theologia Christiana. *Theologie Chrêtienne dont l'unique but est la pratique de la pieté & la paix entre les Chrêtiens, par M. Philippe de Lim-*

bork Professeur en Theologiæ parmi les Remonstrans. p. 37

Burmannorum pietas. *Devoir de pieté rendu par Mrs. Burman à leur pere d'heureuse memoire par Mr. Fr. Burman le fils.* p. 45

Raphaëlis Fabretti Gasparis f. Urbinatis, Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur Explicatio. *Recueil d'anciennes inscriptions par Mr. Raphaël. Fabretti.* p. 49

De la felicité de la vie à venir & des moyens pour y parvenir, traduit de l'Anglois. p. 63

Dissertation Apologetique, ou refutation de ce qu'on impose aux Mystiques dans quelques extraits tirez de la Theologie mystique: par le R. P. Honoré de Ste. Marie Carme Dechaussé. p. 81

Metamorphoses naturelles, ou l'Histoire des Insectes avec des figures, par Jean Goedart. p. 85

L'Eglise Romaine pleinement convaincuë d'Antichristianisme. p. 99

Numismata Imperatorum, Augustarum & Cæsarum à P. Romanæ ditionis Græcè loquentibus ex omni

modulo percussa,&c. *Medailles des Empereurs, des Imperatrices, & des Cesars, de toutes grandeurs, frappées par les peuples de la domination Romaine qui ont parlé Grec: par M. Vaillant Antiquaire de Monseigneur le Duc du Maine.* p. 105

Questions importantes à l'occasion de la nouvelle Histoire des Congregations de Auxiliis. p. 114

Antiquitez de la ville de Lyon, &c. par le P. Dominique de Colonia de la Compagnie de Jesus. p. 127

Usance de Saintonge entre Mer & Charente, par Cosme Beschet p. 132

Voyage au Levant, par Corneille le Brun, traduit du Flamand. p. 133

Relation nouvelle de la Terre Sainte, par Felix Beaugrand Religieux de S. François. p. 137

Psalterium Davidis carmine elegiaco Latinè redditum, &c. *Pseautier de David en vers Elegiaques Latins, &c. par Mr. Gisbert Cocq.* p. 138

Description de tout l'Univers en plusieurs Cartes, par Mrs. Sanson. p. 142

Secrets & Remedes experimentez. pag. 144.

Suite des observations sur le Livre in-

titulé Thesaurus Theologico-Philogicus. p. 145

Explication de quelques Medailles où sont marquez les jeux que les Empereurs Romains avoient établis pour le divertissement du peuple p. 153

Extrait d'une Dissertation manuscrite sur l'année & le jour de la mort de S. Benoist. p. 159

Patentes que les Magistrats de Rome ont envoyées à M. l'Abbé Raguenet au sujet de son Livre des Monumens de Rome. p. 170

*Lettre à M**. touchant l'Explication inserée dans les Memoires precedens d'une Medaille de Gratien.* p. 175

Extrait d'une Letre de Mr. Galland aux Auteurs des Memoires sur le même sujet. p. 185

Problemes proposez aux Philosophes. p. 190

Corrections à faire dans les Poësies de S. Orientius imprimées par le R. P. Martene. p. 195

Extrait d'une Lettre écrite de.... p. 207

Extrait d'une Lettre écrite de C. du 17. *May* 1701. p. 211

Lettre de M. de l'Isle à un de ses amis, dans laquelle il luy rend compte de

la construction de sa carte d'Espagne. p.215
Extrait de diverses Lettres d'Allemagne. p. 226
Extrait de diverses Lettres d'Angleterre. p. 230

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon étenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0441